Chubb
POWERED BY APi GROUP

Catalogue des produits et services Sicli

Édition 2026 - Rév. 2a - Juin

SOMMAIRE

Éditorial

Chubb France vous présente son nouveau catalogue des services et produits SICLI.

Ce catalogue a été conçu comme un véritable outil de gestion de votre protection incendie au quotidien. Considérez-le comme votre partenaire incendie.

Le risque incendie est présent dans tous les secteurs d'activité. Le dysfonctionnement ou le vieillissement des installations, l'inadéquation des équipements face à un risque qui évolue, le manque d'attention ou encore la malveillance sont autant de facteurs pouvant mener à des sinistres aux conséquences souvent dévastatrices.

Ce catalogue présente l'ensemble de nos solutions et se veut le plus exhaustif possible tout en intégrant de nombreuses nouveautés. Ne restez pas seul face au risque incendie, vous pouvez compter sur nous car nos équipes sont à vos côtés pour vous aider à trouver les solutions les plus adaptées à votre métier, votre environnement, vos équipes.

Notre mission est de vous aider à protéger les personnes et les biens, de sauver des vies.

Nous mettons tout en œuvre pour être votre choix numéro 1 pour votre sécurité incendie et nous espérons que cet outil et nos équipes sauront vous guider dans vos choix.

La direction commerciale

La nécessaire vigilance permanente

Presque 6 800 incendies ont eu lieu en 2024 en établissements recevant du public, dont 2 225 au sein d'établissements comportant des locaux à sommeil *.

Près de 7 150 incendies ont eu lieu en 2024 en entrepôts, locaux industriels, locaux artisanaux et locaux agricoles *.

Le risque incendie est permanent, les statistiques d'intervention du ministère de l'intérieur * le démontrent clairement.
Les solutions pérennes amenant à une sécurité incendie maîtrisée et efficace sont la combinaison de facteurs variés au sein d'établissements nécessitant des adaptations maîtrisées, dans un contexte d'exigences accrues en matière de protection des données et des réseaux supports de leur communication.

(*) 99 services Informations recueillies, sur un mode déclaratif, auprès des 99 services d'incendie et de secours, téléchargeables sur : https://mobile.interieur.gouv.fr/Publications/Statistiques/Securite-civile

Les enjeux de sécurité incendie

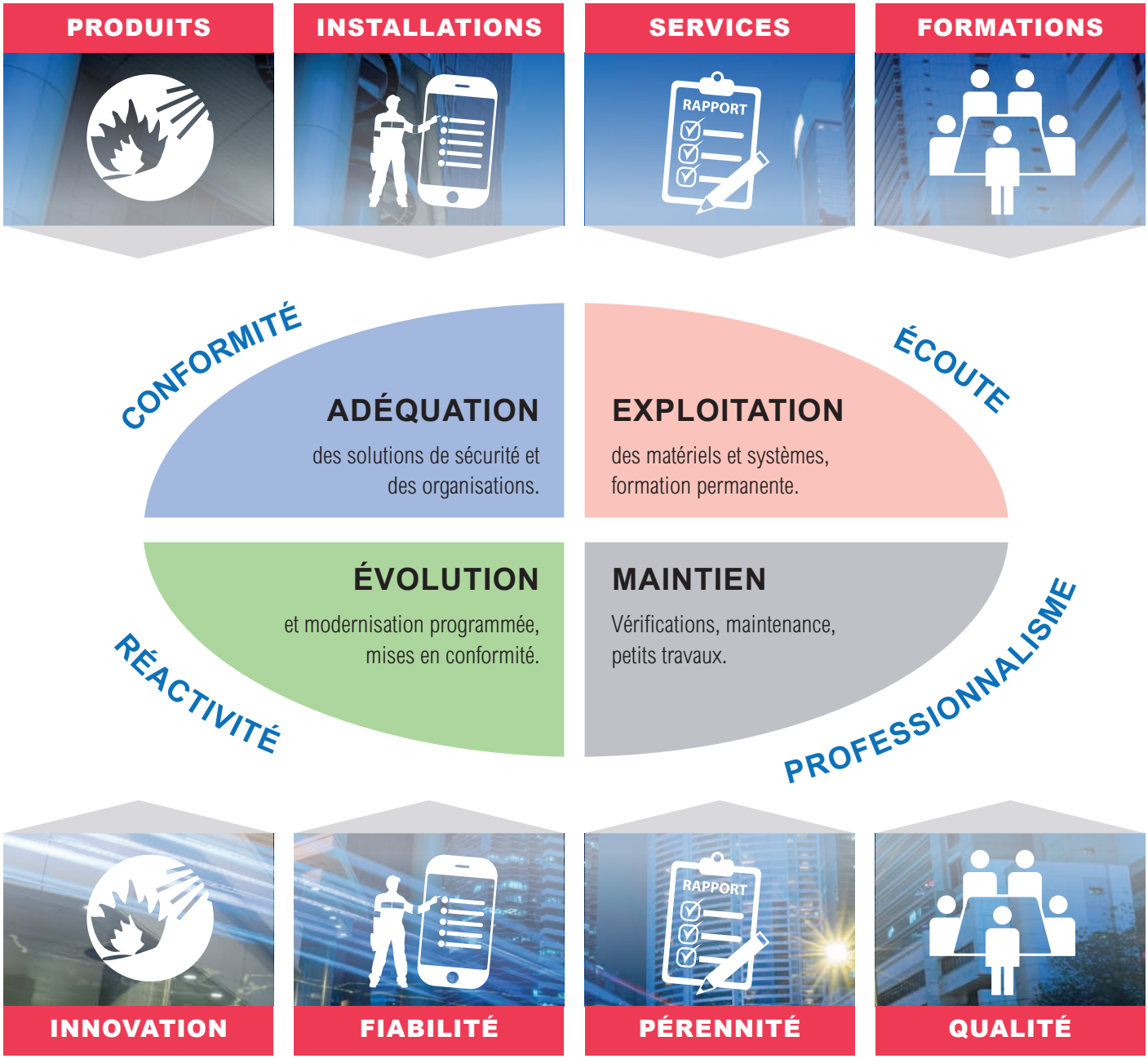

Chubb France vous accompagne

PROXIMITÉ

Chubb France vous accompagne au quotidien avec un réseau d'agences au plus proche des sites que vous nous confiez. Deux réseaux opérationnels de service d'installation et de maintenance vous sont dédiés : le réseau "Protection Incendie" (SICLI), le réseau "Systèmes" (CHUBB). Par notre proximité, nos forces de vente et département opérationnels spécialisées, nous bâtissons des relations de confiance sur le territoire.

PILOTAGE

La gestion de votre parc d'équipements de sécurité incendie, de sûreté et de vos installations de toutes tailles, multi-sites et multi-marques, est conduite par notre département des comptes nationaux, en liaison avec chaque unité opérationnelle de notre réseau en France. Vos risques spéciaux sont pris en compte par une équipe de spécialistes au service de nos experts métiers.

EXTRANET

Vous accédez à un extranet sécurisé. Vos besoins, devis, rapports d'intervention et factures y sont regroupés. L'état de chaque prestation confiée à nos entités de Chubb en France via les comptes nationaux vous est disponible sur connexion sécurisée pour un suivi précis et optimum.

50 AGENCES DE PROXIMITÉ

DIRECTION DES GRANDS PROJETS

COMPTES NATIONAUX MULTI-SITES / MULTI-TECHNIQUES

Nous sélectionnons les meilleures solutions de matériels et de services, et vous accompagnons à chaque étape de la vie de vos installations de sécurité.

Nos formateurs conseil établissent pour vous des programmes pédagogiques incendie et évacuation, des sessions SST (sécurité et santé au travail), et des plans d'opération internes en lien avec vos objectifs d'exploitation.

Sommaire

1 Prévention 8

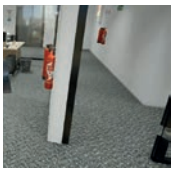

2 Extinction 42

3 Évacuation et secours 116

4 Applications 208

5 Index 224

1 Prévention

Sommaire

1.1 Conseil et formation 10

Contexte réglementaire (extraits) 10
Conseil 11
Formation 12

1.2 Plans, consignes et registres de sécurité 14

Contexte réglementaire (extraits) 14
Contexte normatif (extraits) 16
Plans de sécurité 17
Dossier d'étude 17
Plans d'intervention 18
Plans d'évacuation 19
Dossiers et plans particuliers 20
Les différents concepts graphiques 22
Les différents supports de finition 23
Consignes de sécurité 24
Registres et documents de sécurité 26

1.3 Signalisations 28

Contexte réglementaire et normatif (extraits) 28
Signalisation de sécurité 29
Signification des couleurs de sécurité 29
Choisir la bonne dimension de votre panneau de sécurité 29
Panneaux localisation extincteur 30
Panneaux et étiquettes classes de feu 32
Panneau bouche incendie 33
Panneaux RIA/PIA 33
Panneaux signalisation générale 34
Signalisation de sécurité complémentaire 36
Signalisation d'évacuation 38

CONSEIL ET FORMATION

Le risque est inhérent à la vie de toute entreprise ou activité professionnelle. L'employeur y est confronté en permanence, sa responsabilité est de surcroit susceptible d'être mise en cause en cas d'incident, d'incendie et de tout autre dégât se traduisant par une potentielle perte d'exploitation dommageable.

Chubb France propose ses prestations d'assistance, de formations et de conseils au moyen de programmes complets et d'outils adaptés aux besoins rencontrés.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Évaluation des risques

Article R4121-1	L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.
Article R4121-2	La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels est réalisée : 1° Au moins chaque année dans les entreprises d'au moins onze salariés ; 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ; 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur. La mise à jour du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection mentionnés au III de l'article L. 4121-3-1 est effectuée à chaque mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, si nécessaire.

Formation

Article L4141-2	L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice : 1° Des travailleurs qu'il embauche ; 2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ; 3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ; 4° A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours. Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.
Article R4227-39	La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Évaluation des risques

Article MS 46	§ 1. Pendant la présence du public, le service de sécurité incendie est composé selon le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements de l'une des façons suivantes : a) Par des personnes désignées par l'exploitant et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public ; b) Par des agents de sécurité-incendie dont la qualification est définie à l'article MS 48 ; […]
Article MS 48	§ 1. Les personnes désignées par l'exploitant, mentionnées au paragraphe 1.a de l'article MS 46 pour assurer la sécurité contre l'incendie, doivent avoir reçu une formation conduite à l'initiative et sous la responsabilité de l'exploitant. § 2. La qualification professionnelle des agents de sécurité incendie (chef du service, chef d'équipe et agents de sécurité) mentionnés au paragraphe 1b de l'article MS 46, doit être vérifiée dans les conditions définies par arrêté ministériel.

Chubb France, avec son équipe de conseillers techniques vous accompagne dans les différentes phases de déploiement de votre politique de prévention, que ce soit pour la création d'un dossier d'analyse des risques (document unique) ou plus globalement, lors d'un audit, suivi de recommandations sur votre organisation sécurité.

Notre mission consiste à vous aider à :

- Évaluer les risques présents dans votre entreprise,
- Analyser et préconiser un plan d'amélioration de la sécurité.

Nos principaux domaines d'application sont :

- La sécurité contre le risque incendie,
- la santé, sécurité et conditions de travail.

EXEMPLES DE PRESTATIONS

Évaluation des risques d'incendie

Objectif : Réaliser un état des lieux des dispositifs de sécurité existants dans votre établissement et définir son niveau de conformité. Prestation conforme à l'article L4121-1 du code du travail.

Organisation : Entretiens avec les divers responsables et visite complète de l'établissement.

Plan d'amélioration du risque.

Inventaire des moyens de protection et de secours.

Définition des priorités et délais d'application des mesures.

Proposition d'un plan d'action.

Conclusion : Appréciation d'ensemble sur le niveau de sécurité.

Remise d'un rapport écrit complet, informatisé et confidentiel.

Tableau forces/faiblesses.

Proposition de visite d'actualisation.

Réf. : ATSI

Code	W00389

Audit des signalisations de sécurité

Objectif : Identifier les réglementations en vigueur et adapter l'ensemble de la signalisation aux particularités de l'établissement.

Signalisation : Plans de sécurité, consignes, signalisation lumineuse, signalisation sonore, signalisation complémentaire.

Organisation : Visite complète et détaillée des locaux en présence du chargé de sécurité.

Remise d'un rapport détaillé et confidentiel.

Localisation précise de tous les éléments conseillés.

Mission réalisée sur la base de la norme NF X-08-070.

Réf. : signal

Code	W07966

Mise en place du Document Unique d'évaluation des risques et conditions de travail

Objectif : Étude de sécurité en application des articles R4121-1 et R4121-2.

Organisation : La mission se déroule en 3 phases.

1) Phase visite :

Travaux d'analyse, d'observation et de recueil d'informations.

Entretiens avec les personnes impliquées.

Compilation des données disponibles.

2) Phase étude :

Analyse des risques.

Élaboration des fiches de postes.

Évaluation des risques courants.

Évaluation des risques accidentels.

Évaluation des risques des entreprises extérieures.

3) Phase application :

Remise du dossier confidentiel.

Réf. : D.U.

Code	W00350

En savoir plus sur : **www.chubbfs.com**

Chubb France propose plus de 100 stages de formation. Ces différents stages répondent à l'ensemble des besoins des entreprises et collectivités locales et leur permettent de répondre à leurs obligations réglementaires ou encore, de les dépasser.

La gamme de stages proposée couvre les aspects opérationnels et organisationnels en matière de :

- Santé, sécurité au travail, secourisme.
- Sécurité incendie.

3 formules de formation sont proposées pour plus de souplesse :

- Dans vos locaux.
- En unités mobiles.
- En E-learning.

Les c+

- **Formateurs répartis sur l'ensemble du territoire national.**
- **26 unités mobiles de formation.**
- **Des innovations constantes (Simulateurs de flammes, réalité virtuelle, e-learning).**
- **Des formations qualifiantes et diplômantes (SST, ...).**

Nous sommes :

- Organisme de formation enregistré n° 11950501495.
- Certifié Qualiopi pour les actions de formation sous le n° 848588/r1.
- Habilités par l'INRS pour la formation des acteur SST sous le n° 1511942/2022/SST-01/O/CN.

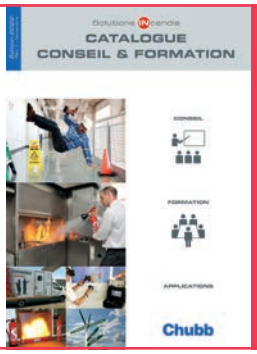

Retrouvez toutes nos formations : Assistance et conseils, l'incendie et l'explosion, Santé et sécurité au travail, Formation en unité mobile... dans notre catalogue CONSEIL & FORMATION.

www.chubbfs.com

EXEMPLES DE FORMATIONS

Sauveteurs Secouriste du Travail (SST)

Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
SST formation initiale Réf. : SST	W07703	• Acquérir des connaissances permettant de protéger ou secourir toute personne à l'intérieur de l'entreprise. • Permettre d'attendre l'arrivée des secours médicaux dans des conditions de sécurité pour une victime.	• Les accidents du travail liés à l'activité du site. • L'intérêt de la prévention. • Le rôle du SST. • Recherche des risques persistants pour protéger. • Les risques d'écrasement, d'électrisation, d'incendie, d'asphyxie ... • Examen rapide de la victime pour faire alerter. • Contrôles appropriés de l'état de la victime. • Secourir. • Les premiers soins et les bons gestes.	2 jours 4 à 10 participants	Dans vos locaux
SST maintien et actualisation des compétences Réf. : SST R	W07702	• Entretenir, actualiser et perfectionner ses connaissances en secourisme "SST". • Rester efficace dans les gestes à accomplir lors d'un accident. • Conserver la validité du diplôme initial.	• Les accidents du travail liés à l'activité du site. • L'intérêt de la prévention. • Le rôle du SST. • Mise en situation et simulation. • étude de cas particuliers propres aux risques du site.	1 jour 4 à 10 participants	

Retrouvez toutes nos formations : Assistance et conseils, L'incendie et l'explosion, Santé et sécurité au travail, Formation en unité mobile... dans notre catalogue CONSEIL & FORMATION.

En savoir plus sur : ***www.chubbfs.com***

Formation en Unité Mobile : exemple programme "Feu"

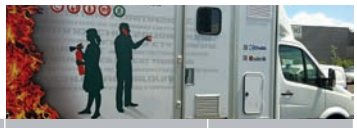

Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
Cofimobile Réf. : FRCM - feu	W07938	• Connaître les principes élémentaires du feu et de l'extinction. • Savoir choisir l'appareil adapté et éteindre un début d'incendie.	**Théorie :** • Les consignes de sécurité. • La conduite à tenir en cas d'incendie. • Les extincteurs. **Pratique :** • Exercices d'extinction sur feux selon différents scénarios. • Audition du signal sonore d'évacuation. • Évaluation concrète de la compréhension des consignes de sécurité.	3 sessions de 50 minutes par ½ journée Soit 18 participants par ½ journée	Dans vos locaux Place de stationnement - L : 10 m - l : 3 m - h : 3,5 m - 220 volts (16A)

Le rôle du 1er témoin incendie avec COFEASY

Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
Cofeasy : Comportement à tenir face à un départ de feu Réf. : COFEASY	W08038	Contrôler ses réflexes en cas d'incendie. Gérer son comportement sur un début d'incendie simulé. Revoir le contenu des consignes d'incendie. Reconnaître et savoir utiliser l'extincteur approprié au type de feu. Reconnaître et savoir utiliser les moyens de sécurité dans votre établissement. Valider les acquis.	**Méthode pédagogique :** Formation rapide et précise. Manipulation des extincteurs sur exercice en situation de feu simulé, présentation des moyens d'évacuation propres à l'établissement, remise d'une brochure pédagogique.	2 sessions de 1h15 par ½ journée Soit 16 participants par ½ journée	Dans vos locaux

Le rôle du 1er témoin incendie en réalité virtuelle

Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
Formation du premier témoin incendie en RÉALITÉ VIRTUELLE Réf. : FRV	W08172	Connaître les principes théoriques de naissance et de développement d'incendie. Développer la capacité d'analyse et de réaction du personnel face à la naissance d'un feu. Apprendre à réagir en cas de départ de feu lors d'exercices de mise en situation en RÉALITÉ VIRTUELLE.	**Méthode pédagogique :** • La conduite à tenir en cas d'incendie. • Les extincteurs. **Méthode pédagogique :** • Exercices de mise en situation de départ de feux avec application des consignes (alarme, alerte, choix et mise en œuvre de l'extincteur, évacuation).	½ journée 15 participants 30 minutes de théorie 10 minutes / stagiaire en réalité virtuelle	Dans vos locaux

Formation à la manipulation des extincteurs sur feux propres ou simulés

Désignation	Code	Objectif	Programme	Durée et nombre de participants	Lieu
Formation avec dispositif feux propres Réf. : AFD	W07735	Développer la capacité d'analyse et de réaction du personnel désigné. Apprendre à contrôler ses réflexes face à un feu. Acquérir un comportement et une gestuelle efficaces. Savoir éteindre les différentes classes de feux avec les différents types d'extincteurs (choix des produits et des moyens).	**Théorie :** • Les éléments du triangle du feu. • Les classes de feu. • Les agents extincteurs. • Les modes et procédés d'extinction. **Pratique :** • Manipulation d'extincteurs sur feux. • Intervention individuelle. • Travaux pratiques d'extinction. • Contrôle des connaissances par comportement. • évaluation et bilan.	½ journée 12 participants maximum	Dans vos locaux
Formation avec dispositif feux simulés Réf. : SIMU	W00263				

En savoir plus sur : **www.chubbfs.com**

PLANS, CONSIGNES ET REGISTRES DE SÉCURITÉ

L'information de sécurité décrit les dispositions à prendre par le salarié en cas de nécessité de réaction face au risque de sinistre ou d'accident. Dans un établissement recevant du public, l'information de sécurité permet également aux salariés de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public. Les secours utilisent des informations spécifiques dédiées aux nécessités d'intervention d'urgence.

Chubb France présente une gamme complète de plans, consignes et registres de sécurité.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Plans et consignes de sécurité

Article R4227-37	Dans les établissements mentionnés à l'article R. 4227-34, une consigne de sécurité incendie est établie et affichée de manière très apparente : 1° Dans chaque local pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes et pour les locaux mentionnés à l'article R. 4227-24 ; 2° Dans chaque local ou dans chaque dégagement desservant un groupe de locaux dans les autres cas. Dans les autres établissements, des instructions sont établies, permettant d'assurer l'évacuation des personnes présentes dans les locaux dans les conditions prévues au 1° de l'article R. 4216-2.
Article R4227-38	La consigne de sécurité incendie indique : 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ; 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ; 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ; 4° Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents ; 5° Les moyens d'alerte ; 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ; 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ; 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.
Article R4227-40	La consigne de sécurité incendie est communiquée à l'inspection du travail.

Registres

Article L4711-1	Les attestations, consignes, résultats et rapports relatifs aux vérifications et contrôles mis à la charge de l'employeur au titre de la santé et de la sécurité au travail comportent des mentions obligatoires déterminées par voie réglementaire.
Article L4711-5	Lorsqu'il est prévu que les informations énumérées aux articles L. 4711-1 et L. 4711-2 figurent dans des registres distincts, l'employeur est autorisé à réunir ces informations dans un registre unique dès lors que cette mesure est de nature à faciliter la conservation et la consultation de ces informations.
Article D4711-3	Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les observations et mises en demeure de l'inspection du travail ainsi que ceux concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.
Article R144-16	Dans les bâtiments à usage professionnel, le registre de sécurité comprend, outre les pièces attendues aux articles R. 141-10 et R. 141-11, les notices comportant les caractéristiques des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie et les informations permettant leur contrôle périodique et leur maintenance. Le maître d'ouvrage élabore le registre et le transmet aux utilisateurs qui le tiennent à jour. *Dispositions du code de la construction et de l'habitation applicable aux bâtiments à usage professionnels à compter du 1er janvier 2027 (décret 2025-1100).*

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Plans d'intervention

Article MS 41	Un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, doit être apposé à chaque entrée de bâtiment de l'établissement pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Le plan doit avoir les caractéristiques des plans d'intervention définies à la norme NF S60-303* relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie.
Article PE 27 (ERP de 5e cat.)	A l'entrée de chaque établissement, un plan schématique doit être apposé pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers (Arrêté du 1er décembre 2025). Ce plan dit plan d'intervention doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée, chaque étage ou l'étage courant de l'établissement.

Plans d'évacuation et consignes

Article MS 47	Des consignes précises, conformes à la norme NF S60-303* relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie, destinées aux personnels de l'établissement, constamment mises à jour, et affichées sur supports fixes et inaltérables doivent indiquer : - les modalités d'alerte des sapeurs-pompiers ; - les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel ; - la mise en œuvre des moyens de secours de l'établissement ; - l'accueil et le guidage des sapeurs-pompiers.
Article PE 27 (ERP de 5e cat.)	Des consignes précises, affichées bien en vue, doivent indiquer : - le numéro d'appel des sapeurs-pompiers ; - l'adresse du centre de secours le plus proche ; - les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre.
Article PE 35 (ERP de 5e cat.)	§ 1. Un plan de l'établissement, conforme aux dispositions de l'article MS 41 doit être apposé dans le hall d'entrée. § 2. Un plan d'orientation simplifié doit être apposé à chaque étage près de l'accès aux escaliers. § 3. Un plan sommaire de repérage de chaque chambre par rapport aux dégagements à utiliser en cas d'incendie doit être fixé dans chaque chambre.
Article J 40	§ 1. Des consignes relatives à la conduite à tenir en cas d'incendie doivent être : - remises à chacun des résidents ; - affichées dans les parties collectives.
Article O 21	§ 2. Une consigne d'incendie, est affichée dans chaque chambre ou appartement. Elle est rédigée en français et complétée par une bande dessinée illustrant les consignes. Sa rédaction en langue française peut être complétée par sa traduction dans les langues parlées par les usagers habituels. Cette consigne attire l'attention du public sur l'interdiction d'utiliser les ascenseurs en cas d'incendie, à l'exception de ceux conformes aux dispositions de l'article AS 4 du règlement de sécurité qui sont réservés à l'évacuation des personnes handicapées. Un plan d'évacuation dont les caractéristiques correspondent à celles des plans d'évacuation de la norme NF S60-303* relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie est apposé à chaque niveau à proximité du cheminement habituel.
Article U 48	Des consignes, affichées bien en évidence, doivent indiquer la conduite à tenir par les occupants en cas d'incendie.

Registres

Article R143-44 du CCH	Jusqu'au 30 juin 2026 inclus : Dans les établissements soumis aux prescriptions du présent chapitre, il doit être tenu un registre de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité et, en particulier : - l'état du personnel chargé du service d'incendie ; - les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie y compris les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap ; - les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ; - les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux.	A partir du 1er juillet 2026 (décret 2025-1100) : Dans les établissements soumis aux prescriptions du présent chapitre, il doit être tenu un registre de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité. Ce registre comprend, outre les pièces attendues aux articles R. 141-10 et R. 141-11 : 1° Les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux ; 2° L'état nominatif et hiérarchique des personnes appartenant au service de sécurité ; 3° Les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie, y compris les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap ; 4° Les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ; 5° Les dates des exercices de sécurité incendie.
Article R164-6 du CCH	L'exploitant de tout établissement recevant du public au sens de l'article R. 143-2 élabore le registre public d'accessibilité prévu à l'article L. 164-1. Celui-ci précise les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu. Le registre contient : 1° Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ; 2° La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ; 3° La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs. Les modalités du registre portent sur sa mise à disposition de l'ensemble du public et sur sa mise à jour régulière. Pour les points d'arrêt des services de transport collectif relevant du régime des établissements recevant du public et qui sont soumis aux dispositions de l'article L. 164-1, le registre public d'accessibilité peut porter sur l'ensemble d'une ligne ou d'un réseau. Un arrêté du ministre chargé de la construction et, le cas échéant, du ministre chargé des transports, précise le contenu et les modalités du registre public d'accessibilité, selon la catégorie et le type de l'établissement, en distinguant, d'une part, les catégories 1 à 4, d'autre part, la catégorie 5.	

Bâtiments d'habitation (Arrêté du 31 janvier 1986)

Plans et consignes de sécurité

Article 100	Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu d'afficher dans les halls d'entrée, près des accès aux escaliers et aux ascenseurs : - Les consignes à respecter en cas d'incendie. - Les plans de sous-sols et du rez-de-chaussée. - Les consignes particulières à chaque type d'immeuble à respecter en cas d'incendie doivent également être affichées dans les parcs de stationnement, s'il en existe, à proximité des accès aux escaliers et aux ascenseurs. À minima, les éléments suivants figurent sur les plans d'intervention : - l'emplacement des cloisonnements principaux et des cheminements des sous-sols ; - l'indication des dégagements, voies intérieures ou cours permettant d'atteindre l'extérieur du bâtiment ; - l'emplacement des ascenseurs et monte-charge, avec leurs accès ; - l'emplacement des locaux poubelles et réceptacle s'il existe un vide-ordures ; - l'emplacement des moyens de secours, notamment les prises de colonnes sèches et les commandes de désenfumage.
Article 7 de l'arrêté du 5 février 2013	Pour les immeubles collectifs d'habitation dont la demande de permis de construire ou de prorogation de permis de construire a été déposée avant le 5 mars 1987, les plans des sous-sols et du rez-de-chaussée ainsi que les consignes à respecter en cas d'incendie conformes au modèle fixé en annexe I sont affichés dans les halls d'entrée, près des accès aux escaliers et aux ascenseurs.

Registres

Article 101	Le propriétaire ou la personne désignée par ses soins est tenu de faire effectuer au moins 1 fois par an, les vérifications et l'entretien des installations concourant à la sécurité. Il doit pouvoir justifier ces opérations par la tenue d'un registre de sécurité.

** La norme NF S60-303 a été remplacée par la norme NF X 08-070.*

CONTEXTE NORMATIF

Normes applicables

Norme	Date	NF	Domaine
ISO 17398	Août 2004	NF 318	Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Classification, performance et durabilité des signaux de sécurité.
NF EN ISO 7010	Mars 2020	NF 318	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés. *(des amendements A1 à A6 complètent la NF EN ISO 70110).*
NF EN ISO 3864-1	Avril 2013	NF 318	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité Partie 1 : Principes de conception pour les signaux de sécurité et les marquages de sécurité.
NF EN ISO 3864-3	Avril 2012	NF 318	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité Partie 3 : Principes de conception pour les symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité.
NF EN ISO 3864-4	Avril 2013	NF 318	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité Partie 4 : Propriétés colorimétriques et photométriques des matériaux des signaux de sécurité.
NF ISO 17724	Avril 2013	NF 318	Symboles graphiques - Vocabulaire
NF X08-050-1	Octobre 2003	NF 318	Systèmes de sécurité photoluminescents - Partie 1 : Règles générales.
NF X08-050-2	Juillet 2008	NF 318	Systèmes de sécurité photoluminescents - Partie 2 : Définition des produits et équipements de sécurité photoluminescents.
NF X08-070	Décembre 2023	NF 318	Informations et instructions de sécurité Consignes et instructions, plans d'intervention, plans d'évacuation, plans et documentation technique de sécurité.
NF S60-303	-		Cette norme, citée par le règlement de sécurité des ERP a été remplacée par la norme NF X08-070.

NF 318 *Normes applicables dans le cadre de la marque NF - Affichage de sécurité (référentiel NF 318).*

Précisions relatives à la norme NF X08-070 pour la conception

Plan d'évacuation :
- Destiné aux occupants, conçu avec l'exploitant,
- Reflète la stratégie de sécurité retenue.

Plan d'intervention :
- Facilite l'intervention des secours internes et/ou externes,
- Permet une lecture opérationnelle, en situation d'urgence.

Plan de sécurité incendie :
- Informe les occupants à d'une résidence d'habitation sur les éléments et informations nécessaires à l'évacuation, au sauvetage, à la lutte contre un début d'incendie.
- Facilite l'intervention des secours dans les immeubles d'habitation.

Plan de chambre :
- Aide les occupants d'un local à sommeil à réagir face à un incendie, emprunter les itinéraires d'évacuation (dégagements, sorties, zones sécurisées, etc.).

Exemple de différents signaux :

Plans d'évacuation	Plans d'intervention	Plans de sécurité incendie	Plans de chambres
Système d'appel des secours	Désenfumage	Ascenseurs et monte-charge	Itinéraires d'évacuation
Extincteur sur roues	Machinerie ascenseur	Alimentation colonne sèche	Espaces d'attente sécurisés
Extincteur portatif	Alimentation colonne sèche	Commande de désenfumage	Moyens d'alerte
Service de sécurité incendie / PCSI Point fixe de sécurité incendie	Arrêt d'urgence électrique	Local à risques (exemple)	
Infirmerie / local de soins / armoire à pharmacie	Barrage d'eau incendie	Borne de recharge	
Point de rassemblement			

Précisions relatives à la norme NF X08-070 pour la maintenance

Nature de l'affichage	§	Tenues à jour par l'exploitant à intervalles réguliers (ou son représentant)	En cas de modification		Ces opérations peuvent être confiées, sous la responsabilité de l'exploitant, …
			Nature des modifications	Conséquences	
Consignes et instructions de sécurité	4.6	… s'assurer qu'elles sont toujours pertinentes.	… aux procédures de sécurité ou aux procédures d'urgence.	Vérification des consignes et instructions de sécurité et, si nécessaire, leur mise à jour.	… à une entité disposant d'une compétence suffisante.
Plans d'évacuation	5.3.8	… s'assurer qu'ils sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour.	… au local ou à l'établissement ou aux procédures de sécurité aux procédures d'urgence.	Vérification des plans d'évacuation et, le cas échéant, leur mise à jour.	
Plans de chambre	6.3.8	s'assurer qu'ils sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour.	… à l'établissement ou aux procédures de sécurité ou aux procédures d'urgence.	Vérification des plans de chambres et, le cas échéant, leur mise à jour.	
Plans d'intervention	8.2.8	… s'assurer qu'ils sont lisibles, visibles, compréhensibles et à jour.	… au local ou à l'établissement ou aux procédures de sécurité ou aux procédures d'urgence.	Vérification des plans d'intervention et, le cas échéant, leur mise à jour.	
Plans de sécurité incendie	7.3.8	… s'assurer qu'ils sont présents, lisibles, visibles, compréhensibles et à jour. (propriétaire ou le cas échéant, la personne désignée par ses soins).	… à l'immeuble ou à la résidence.	… à l'immeuble ou à la résidence : leur mise à jour.	… à une entité disposant d'une compétence suffisante (propriétaire ou le cas échéant, personne désignée par ses soins).

PLANS DE SÉCURITÉ

Les plans de sécurité sont des produits complexes à divers titres. Ils doivent être conçus et fabriqués pour répondre aux besoins particuliers de chaque client en tenant compte de l'environnement dans lequel ils seront installés.

Leur adaptation à cet environnement doit être réévaluée afin qu'à tout moment les messages de sécurité qu'ils délivrent soient parfaitement compréhensibles et efficaces.

		Imposée par	Pris en compte par la norme NF X08-070 *	Destination / Objectif	Observations
Consigne de sécurité		Code du travail Règlement ERP Règlement IGH Règlement habitations	Oui	Document indiquant aux personnes présentes les dispositions à prendre face à un problème de sécurité survenant (accident, incendie, …).	Sur tous les plans doivent figurer les informations suivantes : - Nom et adresse de l'établissement ; - Etage ; - Date de conception ; - Etc.
Plan d'évacuation		Règlement IGH	Oui	Plan à l'intention des occupants d'un établissement sur lequel sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation et sur lequel peuvent figurer les informations nécessaires au sauvetage, à la lutte contre un début d'incendie et au secours.	
Plan de chambre			Oui	Plan à l'intention des occupants d'un local à sommeil sur lequel sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation.	
Plan de sécurité incendie			Oui	Plan à l'intention des occupants d'une résidence d'habitation sur lequel sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation et sur lequel peuvent figurer les informations nécessaires au sauvetage, à la lutte contre un début d'incendie et au secours.	
Plan d'intervention	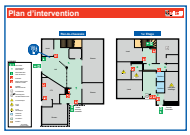	Règlement ERP Règlement habitation	Oui	Plan destiné à apporter les informations nécessaires pour faciliter l'intervention, en cas d'urgence, des services de secours internes (équipiers d'intervention, …) et/ou externes (sapeurs- pompiers, …). Sa conception permet une lecture opérationnelle, dans l'urgence.	
Documents et plans techniques de sécurité	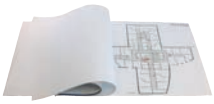		Oui	Plan à usage professionnel (services de secours, installateurs, mainteneurs, utilisateurs, …) destiné à transmettre une information ou une instruction technique sur les équipements de sécurité.	

** Les prescriptions de la NF X08-070 peuvent compléter celles des textes officiels (consignes, plans d'évacuation, plans d'intervention, plans de chambres, plans de sécurité incendie, ...).*

Exemple d'implantation générale

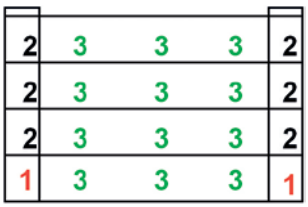

1 - Plan d'intervention général aux accès (RdC).

2 - Plan d'intervention de niveau sur chaque palier d'un escalier encloisonné (si nécessaire).

3 - Plan d'évacuation et consignes à proximité des escaliers et ascenseurs.

Les plans de sécurité incendie sont destinés à être implantés : dans chaque hall d'entrée ; à proximité des ascenseurs et des escaliers ; aux accès principaux ou sur demande des services de secours.

DOSSIER D'ÉTUDE

Les plans et consignes doivent être conçus selon votre organisation et vos risques spécifiques… c'est pourquoi, la réalisation des plans de sécurité doit faire l'objet d'une étude préalable et d'une mise à jour régulière préconisée par la norme NF X08-070.

Pour ce faire, nos collaborateurs bénéficient d'outils leur permettant de vous proposer, à travers une étude complète, des plans adaptés aux spécificités de votre établissement.

PLANS D'INTERVENTION

Plans d'intervention	Finition	Présentation	A3 420 x 297 mm	- 530 x 300 mm	A2 420 x 594 mm	A1 594 x 841 mm
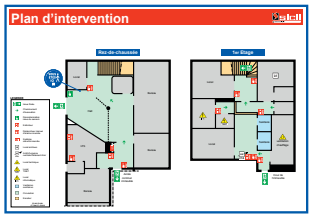	Plastifié	Standard	P0PI01	P0PI02	P0PI03	P0PI10
		Personnalisé	P0PI04	P0PI05	P0PI06	P0PI11
		Perspective	P0PI07	P0PI08	P0PI09	P0PI12
	Plastifié cadre aluminium	Standard	P0PI13	P0PI14	P0PI15	P0PI22
		Personnalisé	P0PI16	P0PI17	P0PI18	P0PI23
		Perspective	P0PI19	P0PI20	P0PI21	P0PI24
	PVC Expansé	Standard	P0PI25	P0PI26	P0PI27	P0PI37
	Stratifié (anti-vandalisme)	Standard	P0PI28	P0PI29	P0PI30	P0PI38
	Plexi 2 plaques	Standard	P0PI31	P0PI32	P0PI33	P0PI39
	Verre 2 plaques	Standard	P0PI34		P0PI35	P0PI40
	Dibond (aluminium sandwich)	Standard			P0PI36	P0PI41

Les éléments à faire figurer sont définis entre les parties lors de l'analyse. Notre devoir de conseil est de noter dans le registre de sécurité, les raisons pour lesquelles les éléments n'apparaissent pas sur le plan.

Options pour les plans d'intervention plastifiés

	A4 210 x 297 mm	A3 420 x 297 mm	- 530 x 300 mm	A2 420 x 594 mm	A1 594 x 841 mm
Cadre aluminium couleur	P0OP01	P0OP02	P0OP03	P0OP04	P0OP05
Cadre image actualisable		P0OP06		P0OP07	P0OP08
Cadre clic-clac actualisable	P0OP09	P0OP10			

Caractéristiques

Pour un plan d'intervention comportant	Si la plus grande dimension D du bâtiment est	Utiliser un plan de format	
1 niveau	D < 65 m	A3	420 x 297 mm
	D < 75 m	-	530 x 300 mm
	D < 90 m	A2	420 x 594 mm
	D > 90 m	A1	594 x 841 mm
2 niveaux	D < 45 m	A3	420 x 297 mm
	D < 55 m	-	530 x 300 mm
	D < 65 m	A2	420 x 594 mm
	D > 65 m	A1	594 x 841 mm
3 niveaux	D < 40 m	A3	420 x 297 mm
	D < 48 m	-	530 x 300 mm
	D < 55 m	A2	420 x 594 mm
	D > 55 m	A1	594 x 841 mm
4 niveaux	D < 30 m	A3	420 x 297 mm
	D < 35 m	-	530 x 300 mm
	D < 40 m	A2	420 x 594 mm
	D > 40 m	A1	594 x 841 mm
5, 6 niveaux	D < 25 m	A3	420 x 297 mm
	D < 30 m	-	530 x 300 mm
	D < 35 m	A2	420 x 594 mm
	D > 35 m	A1	594 x 841 mm

Éléments devant figurer sur les plans d'intervention

Les éléments devant figurer sur ces plans sont fonction du degré de précision requis, de la nature des locaux, etc. Ils doivent être fixés par accord entre les parties après avoir analysé, dans un concept global de sécurité incluant notamment la malveillance, les conséquences de l'affichage de certains éléments.

Les plans d'intervention doivent représenter l'intégralité des niveaux du bâtiment concerné. Dans le cas de niveaux identiques, la représentation d'un étage courant à la place des niveaux similaires est acceptée.

Quand la particularité du bâtiment le justifie, un plan d'intervention de niveau peut être réalisé. Dans ce cas, il ne représente que le niveau concerné.

Les éléments devant figurer sur les plans sont, s'ils existent :

- cloisonnements principaux et dégagements avec indication des différentes ouvertures (baies accessibles, fenêtres, portes ...) ;
- emplacement des locaux techniques et des zones ou locaux à risques particuliers ;
- emplacement des dispositifs et commandes de sécurité incluant les énergies renouvelables ;
- emplacement des organes de coupure, des fluides et des sources d'énergies ;
- emplacement des moyens d'extinction fixes et d'alarme ;
- emplacement des zones de mise en sécurité, (zones de transfert horizontal, espaces d'attente sécurisés ...) avec leurs portes de recoupement et si possible la mise en valeur du mur de recoupement de façade à façade ;
- cheminements des canalisations et conduits dangereux dont le risque pour les intervenants ne peut être supprimé par la mise en œuvre des organes de coupures précités (câbles d'installations photovoltaïques, canalisations de gaz ...) ;

et tout autre équipement ou information nécessaire à l'intervention des services de secours.

PLANS D'ÉVACUATION

Plans d'évacuation	Finition	Présentation	A3 420 x 297 mm	- 530 x 300 mm	A2 420 x 594 mm
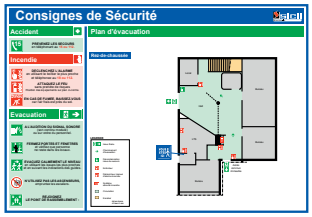	Plastifié	Standard	P0PE01	P0PE02	P0PE03
		Personnalisé	P0PE04	P0PE05	P0PE06
		Perspective	P0PE07	P0PE08	P0PE09
	Plastifié cadre aluminium	Standard	P0PE13	P0PE14	P0PE15
		Personnalisé	P0PE16	P0PE17	P0PE18
		Perspective	P0PE19	P0PE20	P0PE21
	PVC Expansé	Standard	P0PE25	P0PE26	P0PE27
	Stratifié (anti-vandalisme)	Standard	P0PE28	P0PE29	P0PE30
	Plexi 2 plaques	Standard	P0PE31	P0PE32	P0PE33
	Verre 2 plaques	Standard	P0PE34		P0PE35
	Dibond (aluminium sandwich)	Standard	P0PE42		P0PE36

Options pour les plans d'évacuation plastifiés

	A4 210 x 297 mm	A3 420 x 297 mm	- 530 x 300 mm	A2 420 x 594 mm	A1 594 x 841 mm
Cadre aluminium couleur	P0OP01	P0OP02	P0OP03	P0OP04	P0OP05
Cadre image actualisable		P0OP06		P0OP07	P0OP08
Cadre clic-clac actualisable	P0OP09	P0OP10			

Caractéristiques

Type de bâtiment	Si la plus grande dimension D du bâtiment est	Utiliser un plan de format	
Tout bâtiment	D < 55 m	A3	420 x 297 mm
	D < 70 m	-	530 x 300 mm
	D < 100 m	A2	420 x 594 mm
	D > 100 m	A1	594 x 841 mm
Bâtiment d'habitation	D < 25 m	A3	420 x 297 mm
	D < 35 m	-	530 x 300 mm
	D < 45 m	A2	420 x 594 mm
	D > 45 m	A1	594 x 841 mm

Éléments devant figurer sur les plans d'évacuation

Le plan d'évacuation est généralement affiché à l'intention des occupants d'un établissement sur lequel sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation :

- Les cheminements d'évacuation.
- Moyens de déclenchement d'alarme.
- Les portes de recoupement.
- L'emplacement de l'observateur "Vous êtes ici" (ne peut être ajouté après).
- Espace d'attente sécurisé.

Éléments pouvant figurer sur les plans d'évacuation

Sur le plan d'évacuation les informations nécessaires à la lutte contre un début d'incendie ou au secours peuvent figurer en accord avec l'exploitant de l'établissement :

- L'emplacement des moyens de 1er secours.
- L'emplacement d'éléments pouvant servir de repère visuel (ascenseurs, aménagements ...).
- Les éléments normalement prévus pour le plan d'intervention mais reportés sur le plan d'évacuation pour des raisons propres au fonctionnement de l'établissement.

DOSSIERS ET PLANS PARTICULIERS

Dossiers d'intervention

Les plans d'intervention obligatoires dans tous les établissements sont complétés par un dossier d'intervention plus aisé à utiliser lors des interventions.

Désignation	Code
Livret d'intervention A3 , papier indéchirable, de 1 à 10 pages.	P14746
Livret d'intervention A3 , papier indéchirable, de 11 à 20 pages.	P14747

- Ces dossiers reliés format A3 reprennent pour chaque niveau le plan d'intervention en plein A3.
- Destinés aux équipes d'intervention internes et aux secours extérieurs, le dossier peut être déposé au gardien, au service de sécurité s'ils sont présents 24h/24 ou installé dans un coffret.

P03024

P14396

Accessoires	Code	Spécifications
Coffret pour registre	P03024	Pour classeur A3 : 409 x 340 x 200 mm En tôle acier peinte rouge. Fermeture par serrure "triangle". Livré avec 1 clé.
Clé triangle	P0HS39	
Clé universelle	P14396	13 fonctions pour armoires de commande et systèmes de fermeture standard. Acier inoxydable.

Plans de Sécurité Incendie - Habitations

Le Plan de Sécurité Incendie Informe les occupants d'une résidence d'habitation sur les éléments et informations nécessaires à l'évacuation, au sauvetage, à la lutte contre un début d'incendie. Il permet aussi de faciliter l'intervention des secours dans les immeubles d'habitation.
Ses caractéristiques sont définies par la norme NF X08-070 (décembre 2023).

Finition	Présentation	A3 : 420 x 297 mm
Plastifié	Standard	P0PSI0

Versions plastifiées avec cadre aluminium, stratifiées anti vandalisme, Dibond : nous consulter.

Plans de chambre
Établissements avec locaux à sommeil

Les plans de chambres dans les établissements recevant du public avec locaux à sommeil ont pour objectif d'aider les occupants à réagir face à une début d'incendie.
Ses caractéristiques sont définies par la norme NF X08-070 (décembre 2023).

Désignation	Code	Dimensions
Plan de chambre plastifié pour hôtel avec consigne	P0PLAN	210 x 297 mm

- Le plan précise le positionnement de la chambre par rapport aux issues de secours les plus proches.
- Dans le cas particulier des hôtels, la consigne est complétée par une bande dessinée illustrant les consignes. Sa rédaction en langue française peut être complétée par sa traduction dans les langues parlées par les usagers habituels.

Plans de circulation

Ce plan précise les règles de circulation à respecter. Il est positionné en extérieur à l'entrée d'un site accueillant des poids lourds ou autres véhicules.

Désignation	Dimensions
Plan de circulation	Nous consulter

- Format sur mesure.
- Différentes finitions possibles, nous consulter pour une étude personnalisée.

Plan d'Établissements Répertoriés

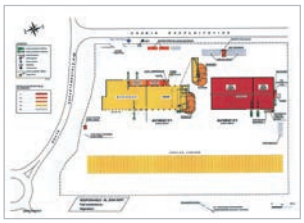

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours peuvent demander l'établissement d'un Plan d'Établissement Répertorié - PER pour des établissements présentant des risques particuliers.

Désignation
Plan d'établissement répertorié

- C'est un document technique destiné aux sapeurs-pompiers, leur permettant l'identification des risques et spécificités de l'établissement, ainsi que le dimensionnement et l'information des moyens de secours publics en cas de sinistre.
- Il est élaboré en concertation avec les sapeurs-pompiers.

Plan de cantonnement

Ils sont utilisés dans des établissements comportant d'importantes surfaces désenfumées ou des commandes déportées. Ces plans, placés à proximité immédiate des boîtiers de commande, permettent d'identifier rapidement les cantons et ouvrants concernés.

Désignation
Plan de cantonnement

Finition	Présentation	A4 210 x 297 mm	A3 420 x 297 mm	A2 420 x 594 mm	A1 594 x 841 mm	A0 841 x 1189 mm
Plastifié	Standard	P0PC04	P0PC03	P0PC02	P0PC01	P0PC00

Plan de sectorisation

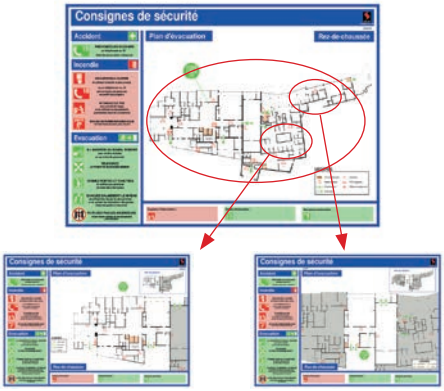

Les plans sectorisés permettent le respect de l'échelle et donc une lecture efficace sans vous imposer des formats de plans trop grands.

Désignation
Plan de sectorisation

LES DIFFÉRENTS CONCEPTS GRAPHIQUES

Plan standard 2 D	Désignation
	Plan standard 2D • Plan traditionnel et conventionnel.

Plan 3D	Désignation
	Plan 3D • Plan en perspective avec en plus la visualisation en transparence des volumes. • Représentation exacte des spécificités de construction risquant d'être mal interprétées lors de l'évacuation (ex : 1/2 niveau, rampes).

Plan perspective	Désignation
	Plan perspective • Plan avec effet de relief pour le repérage réaliste des lieux. • Pédagogie, simplicité de compréhension, rapidité de lecture et symboles réalistes / imagés. • Repérage dans l'espace pour intervention dynamique.

Plan personnalisé	Désignation
	Plan personnalisé • Création complète de la consigne selon un cahier des charges. • Représentation du plan de masse sur plan d'intervention ou d'évacuation. • Toute spécificité demandée.

LES DIFFÉRENTS SUPPORTS DE FINITIONS

Nous proposons une gamme complète de supports et finitions pour une intégration à la fois esthétique et résistante quel que soit l'environnement d'installation de vos plans de sécurité.
Consulter votre référent commercial pour le choix de votre finition.

Esthétique

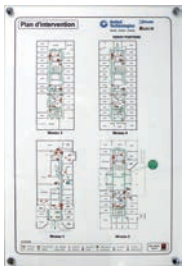

Caractéristiques
Plexiglas
Sous-verre
Aluminium

- Préconisé pour respecter l'image de votre environnement et pour une mise en avant de l'image de votre entreprise.
- Lieux d'installation :
  - zones de "DIRECTION GÉNÉRALE",
  - Showroom,
  - Couloirs et halls d'accueil.

Traditionnel en intérieur

Caractéristiques
Plastification
Sous-cadre

Actualisation régulière

Caractéristiques
Cadre actualisable

- Pour permettre la mise à jour fréquente des plans due à :
  - Réaménagement de locaux.
  - Cloisons intérieures amovibles.
  - Modification d'activité.
  - Modification de l'implantation des moyens de secours.

Extérieur

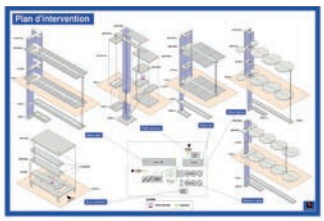

Caractéristiques
Aluminium
Stratifié

- Réalisation pour une performance remarquable aux agressions :
  résistance à l'eau, aux solvants, à la température, aux rayures, à l'abrasion naturelle et aux graffitis (nettoyage aisé).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Affichées dans votre établissement, les consignes de sécurité informent les visiteurs et sont un rappel au personnel des conduites à tenir en cas de nécessité et des actions à mener (alarme, évacuation…).

Consignes générales

P07791
P0KB81

P0D225

P0D840

P0D250
P0D249

Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription
Consigne générale	P07791	40 x 30 cm	Direct
Consigne générale	P0D225	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
Consigne générale trilingue	P0D840	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
Consigne générale avec support pour plan	P0D250	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
Consigne générale avec support pour plan	P0D249	60 x 40 cm	Fenêtre d'actualisation
Consigne générale	P0KB81	21 x 29,7 cm	Direct

Consignes particulières

P0D244

P0D156

P0D577

P0D904

P0G933

P0G938

P0G934

P0D241

P0D037
P0D036

P0D245

P0D246

P0D125

P0HHN0

Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière
Consignes de sécurité électrique	P0D244	40 x 30 cm	-	PVC Rigide
Soins aux électrisés	P0D156	40 x 30 cm	-	PVC Rigide
	P0D577	35 x 50 cm	-	Aluminium
Parc de stationnement	P0D904	21 x 29,7 cm	Direct	PVC Rigide
Cuisine	P0G933	21 x 29,7 cm	Direct	PVC Rigide
Chaufferie	P0G938	21 x 29,7 cm	Direct	PVC Rigide
Piscine	P0G934	21 x 29,7 cm	Direct	PVC Rigide
Camping	P0D241	40 x 30 cm	Direct	PVC Rigide
Consigne ascenseur	P0D037	10 x 15 cm	-	PVC Rigide
	P0D036	10 x 15 cm	-	Vinyl adhésif
Consigne Point Fixe	P0D245	21 x 29,7 cm	Direct	PVC Rigide
Numéros de téléphones utiles	P0D246	21 x 29,7 cm	Direct	PVC Rigide
Avis relatif au contrôle de sécurité	P0D125	21 x 29,7 cm	Direct	PVC Rigide
Consigne code du travail affichage obligatoire	P0HHN0	30 x 40 cm	-	PVC Rigide

Consignes sectorielles

P0D231

P0D230

P0D839

Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription
Consigne sectorielle avec visuel alarme	P0D231	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
Consigne sectorielle avec visuel alarme trilingue	P0D839	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation
Consigne sectorielle sans visuel alarme trilingue	P0D230	40 x 30 cm	Direct

Consignes hôtels / restaurants de type N/O

P0D842

P0D919

P0D032

Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière
Consigne 11 langues	P0D842	21 x 29,7 cm	-	PVC Rigide
Consigne bilingue - Français / Anglais	P0D919	21 x 10 cm	-	PVC Rigide
Consigne 8 langues avec dessin	P0D032	25 x 39 cm	-	PVC Rigide

Consignes établissements de types U/J

P0D234

P0D235

P0D923

P0D925
P0D926

Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière
Consigne couloir	P0D234	19 x 38 cm	Direct	PVC Rigide
Consigne salle de soin	P0D235	23 x 34,5 cm	Direct	PVC Rigide
Consigne chambre de malade	P0D923	15 x 21 cm	-	PVC Rigide
Consigne chambre de résident	P0D925	15 x 21 cm	-	PVC Rigide
	P0D926	15 x 21 cm	-	Vinyl adhésif

Consignes établissements scolaires de type R

P0D831

P0D237

P0D238

P0D240

P0D239

Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière
Consigne couloir (avec visuel alarme)	P0D831	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide
Consigne couloir (sans visuel alarme)	P0D237	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide
Consigne salle de sciences	P0D238	30 x 40 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide
Consigne salle de classe	P0D240	20 x 30 cm	-	PVC Rigide
Consigne chambre d'élève	P0D239	30 x 40 cm	-	PVC Rigide

Consignes bâtiments d'habitation

P0D130

Désignation	Code	Dimensions	Type d'inscription	Matière
Consigne habitation	P0D130	40 x 30 cm	Fenêtre d'actualisation	PVC Rigide

Accessoires

Désignation	Code
Marqueur Noir (pointe moyenne)	P0D272
Marqueur Noir (pointe fine)	P0D273
Marqueur Rouge (pointe fine)	P0D274
Ruban de balisage 100 m x 5 cm	P0D808

REGISTRES DE SÉCURITÉ

Les registres sont de véritables "livres de bord" de la sécurité de votre établissement. L'employeur doit conserver les documents des vérifications et contrôles des cinq dernières années, et en tout état de cause ceux des deux derniers contrôles.

Registre de sécurité - Tout établissement	Désignation	Code
	Registre sécurité - Tout établissement	P13976

Registres de sécurité du travail et de l'environnement	Désignation	Code
	Droit d'alerte et droit de retrait *Consignation des situations de travail pouvant entraîner un danger grave et imminent pour les travailleurs.*	P0D009
	Droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement *Consignation des produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre pouvant entraîner un risque grave sur la santé publique ou l'environnement.*	P0D008

P0D009

P0D008

Accessoires	Désignation	Code	Dimensions (H x L x P)
	Coffret pour registre A4*	P0HU67	380 x 320 x 65 mm
	Coffret pour registre de sécurité A4 Compact*	P13971	350 x 250 x 50 mm
	Coffret pour registre	P03024	Pour classeur A3 : 409 x 340 x 200 mm

P0HU67

P13971

P03024

* En tôle acier peinte rouge.
Fermeture par serrure "triangle".
Livré avec 1 clé.

Le coffret pour registre permet de tenir le registre de sécurité à disposition et donc d'en assurer la mise à jour.

Accessoires

P14396

Désignation	Code	Spécifications
Clé universelle	P14396	13 fonctions pour armoires de commande et systèmes de fermeture standard. Acier inoxydable.
Clé triangle	P0HS39	

DOCUMENTS DE SÉCURITÉ

Permis de feu	Désignation	Code
	Permis de feu (carnet de 25 liasses de 3 feuillets)	P13978

SIGNALISATIONS

Les produits d'affichage de sécurité dans un établissement font partie intégrante des mesures de prévention techniques et organisationnelles à mettre en place.

Les pictogrammes de sécurité permettent d'informer les occupants, de manière simple et compréhensive :

- Des règles de sécurité en vigueur dans l'établissement.
- Des dispositions relatives à la prévention des risques.
- De la présence de risques particuliers.
- Des cheminements à suivre pour évacuer en cas de sinistre.
- De la localisation des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Plans et consignes de sécurité

Article R4227-13	Une signalisation indique le chemin vers la sortie la plus proche ainsi que le chemin vers l'espace d'attente sécurisé ou l'espace équivalent le plus proche. Une autre signalisation identifie ces espaces. Les dégagements qui ne servent pas habituellement de passage pendant la période de travail sont signalés par la mention sortie de secours. L'**arrêté du 4 novembre 1993** : relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail. **Art. 4.** - Le chef d'établissement détermine, après consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel, la signalisation relative à la sécurité ou la santé qui doit être installée ou utilisée en fonction des risques. **Art. 5.** - Les travailleurs sont informés de manière appropriée sur les indications relatives à la sécurité ou à la santé fournies par la signalisation et la conduite à tenir qui en résulte. Le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs d'une formation adéquate, comportant, des instructions précises concernant la signalisation de sécurité ou de santé qui portent, notamment, sur la signification des panneaux, des couleurs de sécurité, des signaux lumineux et acoustiques. Cette formation doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire.

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Balisages et dégagements

Article CO 42	Des indications bien lisibles de jour et de nuit doivent baliser les cheminements empruntés par le public pour l'évacuation de l'établissement et être placées de façon telle que, de tout point accessible au public, celui-ci en aperçoive toujours au moins une, même en cas d'affluence. Cette signalisation doit être assurée par des panneaux opaques ou transparents, lumineux, de forme rectangulaire, conformes à la norme.

(Entretien) et signalisation

Article MS 72 § 2	Des pancartes indicatrices de manœuvre doivent être placées bien en évidence à proximité des appareils, des barrages et des mises en œuvre. Lorsqu'un appareil ou un dispositif n'est pas apparent, il doit être signalé par un panneau conforme aux signaux normalisés d'indication de localisation d'un équipement de lutte contre l'incendie ou d'un autre moyen d'alarme ou d'alerte définis à la norme NF X08-003 relative aux couleurs et signaux de sécurité.

Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF EN ISO 7010	Mars 2020	Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés. *(des amendements A1 à A8 complètent la NF EN ISO 70110).*

SIGNALISATION DE SÉCURITÉ

La signalisation joue un rôle essentiel, car elle assure toute l'information liée à la sécurité.
La signalisation est réglementée pour tous les établissements recevant du public, les locaux industriels, commerciaux et tertiaires sous forme de règlements de sécurité particuliers et/ou en référence au code du travail.

SIGNIFICATION DES COULEURS DE SÉCURITÉ

Couleur	Signification ou but	Indications et précisions
Rouge	Signal d'interdiction	Attitudes dangereuses
	Danger-alarme	Stop, arrêt, dispositifs de coupure d'urgence
	Matériel et équipement de lutte contre l'incendie	Identification et localisation
Jaune ou jaune-orange	Signal d'avertissement	Attention, précaution - Vérification.
Bleu	Signal d'obligation	Comportement ou action spécifique Obligation de porter un équipement individuel de sécurité
Vert	Signal de sauvetage ou de secours	Portes, issues, voies, matériels, postes, locaux
	Signal d'évacuation	Évacuation

CHOISIR LA BONNE DIMENSION DE VOTRE PANNEAU DE SÉCURITÉ

Hauteur du panneau	125 mm	250 mm	350 mm	450 mm	650 ou 850 mm

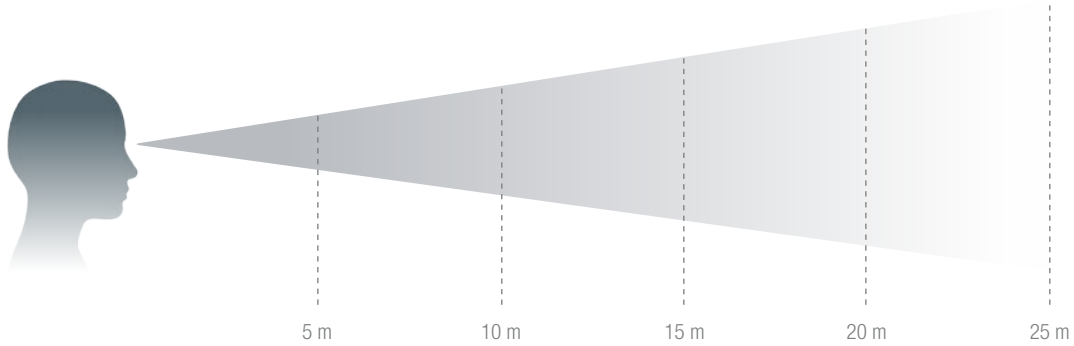

Les c+

Nous avons intégré dans certaines signalétiques un QR Code, permettant après son flash via un téléphone compatible à l'utilisateur d'accéder à une vidéo de courte durée :
- **présentant les caractéristiques de l'appareil (Extincteur, RIA),**
- **donnant les recommandations d'utilisation.**

PANNEAUX LOCALISATION EXTINCTEUR

Les panneaux extincteurs recto

P0HL24 - P01612 - P01593
P01592 - P01591

P01152

P01153

P09080 - P09081

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole extincteur	P0HL24	PVC	120 x 120 mm
	P01612	Vinyle adhésif photolumi-nescent	120 x 120 mm
	P01593	PVC	200 x 200 mm
	P01592	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
	P01591	PVC	300 x 300 mm
Symbole extincteur + flèche gauche	P01152	PVC	200 x 150 mm
Symbole extincteur + flèche droite	P01153	PVC	200 x 150 mm
Symbole extincteur mobile	P09080	PVC	200 x 200 mm
	P09081	PVC	300 x 300 mm

Les panneaux extincteurs en drapeau simple recto/verso

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole extincteur	P0HM86	Alu laqué blanc	200 x 200 mm
	P02006	Alu laqué blanc	300 x 300 mm
	P02073	Alu laqué blanc	400 x 400 mm
	P0HJW4	PVC	200 x 200 mm

Les panneaux extincteurs en drapeau double

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole extincteur	P03830	Aluminium laqué blanc photoluminescent	450 x 250 mm

Les panneaux extincteurs combinés RIA recto

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole extincteur/RIA	P09078	PVC	200 x 400 mm

Les panneaux extincteurs avec classes de feux recto

P09083

P09084

P09085

P09086

P09087

P09088

P09127

P09270

P05705
P05712
P05722

P05706
P05713
P05724

P05707
P05714
P05723

Désignation	Code	Finition	Dimensions
"A" eau pure	P09083	PVC	200 x 300 mm
"AB" eau pulvérisée avec additif	P09084	PVC	200 x 300 mm
"B" CO_2	P09085	PVC	200 x 300 mm
"BC" poudre	P09086	PVC	200 x 300 mm
"ABC" poudre polyvalente	P09087	PVC	200 x 300 mm
"D" feux de métaux	P09088	PVC	200 x 300 mm
"ABF"	P09127	PVC	200 x 300 mm
Panneau extincteur LI-ION	P09270	PVC	200 x 300 mm
Panneau extincteur CO_2 + QR code	P05707	PVC expansé 2 mm	110 x 150 mm
	P05714	PVC	150 x 200 mm
	P05723	Alu brossé	100 x 150 mm
Panneau extincteur eau + QR code	P05705	PVC expansé 2 mm	110 x 150 mm
	P05712	PVC	150 x 200 mm
	P05722	Alu brossé	100 x 150 mm
Panneau extincteur poudre + QR code	P05706	PVC expansé 2 mm	110 x 150 mm
	P05713	PVC	150 x 200 mm
	P05724	Alu brossé	100 x 150 mm

Les panneaux extincteurs avec classes de feux recto photoluminescent

P0HJH0

P0HJG7

P0HJR4

P0HJG9

P0HJG8

P0HJ01

Désignation	Code	Finition	Dimensions
"A" eau pure	P0HJH0	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
"AB" eau pulvérisée avec additif	P0HJG7	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
"B" CO_2	P0HJR4	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
"BC" poudre	P0HJG9	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
"ABC" poudre polyvalente	P0HJG8	PVC photoluminescent	150 x 200 mm
LI-ION	P0HJ01	PVC photoluminescent	150 x 200 mm

PANNEAUX ET ÉTIQUETTES CLASSES DE FEU

Les panneaux classes de feux recto

P00503 - P04002

P00504 - P04004

P00507 - P04003

P00505 - P04001

P00506 - P06243

P00512

P03105

Désignation	Code	Finition	Dimensions
"A" eau pure	P00503	PVC	200 x 200 mm
	P04002	PVC	120 x 120 mm
"AB" eau pulvérisée avec additif	P00504	PVC	200 x 200 mm
	P04004	PVC	120 x 120 mm
"ABC" poudre polyvalente	P00507	PVC	200 x 200 mm
	P04003	PVC	120 x 120 mm
"B" CO_2	P00505	PVC	200 x 200 mm
	P04001	PVC	120 x 120 mm
"BC" poudre	P00506	PVC	200 x 200 mm
	P06243	PVC	120 x 120 mm
"D" feux de métaux	P00512	PVC	200 x 200 mm
"F" feux de friteuse	P03105	PVC	200 x 200 mm

Les étiquettes classes de feux

P09089

P09090

P09091

P09092

P09093

P09094

P05742

P05743

P05744

P05745

Désignation	Code	Finition	Dimensions
"A" eau pure	P09089	Vinyle adhésif	125 x 40 mm
"AB" eau pulvérisée avec additif	P09090	Vinyle adhésif	125 x 40 mm
"B" CO_2	P09091	Vinyle adhésif	125 x 40 mm
"BC" poudre	P09092	Vinyle adhésif	125 x 40 mm
"ABC" poudre polyvalente	P09093	Vinyle adhésif	125 x 40 mm
"D" feux de métaux	P09094	Vinyle adhésif	125 x 40 mm
"B" CO_2 + QR code	P05742	Vinyle adhésif	120 x 40 mm
"AB" eau pulvérisée avec additif + QR code	P05743	Vinyle adhésif	120 x 40 mm
"BC" poudre + QR code	P05744	Vinyle adhésif	120 x 40 mm
"ABC" poudre polyvalente + QR code	P05745	Vinyle adhésif	120 x 40 mm

Les étiquettes classes de feux photoluminescentes

P05808

P05818

P05828

P05798

P05702

P05703

P05704

Désignation	Code	Finition	Dimensions
"A" eau pure	P05808	Vinyle adhésif photoluminescent	125 x 30 mm
"AB" eau pulvérisée avec additif	P05818	Vinyle adhésif photoluminescent	125 x 30 mm
"BC" poudre	P05828	Vinyle adhésif photoluminescent	125 x 30 mm
"ABC" poudre polyvalente	P05798	Vinyle adhésif photoluminescent	125 x 30 mm
"AB" eau pulvérisée avec additif + QR code	P05702	Vinyle adhésif photoluminescent	120 x 40 mm
"ABC" poudre polyvalente + QR code	P05703	Vinyle adhésif photoluminescent	120 x 40 mm
"B" CO_2 + QR code	P05704	Vinyle adhésif photoluminescent	120 x 40 mm

PANNEAU BOUCHE INCENDIE

Les panneaux d'indication

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Signalisation bouche incendie	P0HLT6	PVC	250 x 345 mm

PANNEAUX RIA/PIA

Les panneaux d'indication

P00508
P09216
P0D734

P05708
P05715

P0HM87
P09226

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole RIA recto	P00508	PVC	300 x 300 mm
	P09216		400 x 400 mm
	P0D734		200 x 200 mm
Symbole RIA recto/verso en drapeau simple	P0HM87	Alu laqué blanc	200 x 200 mm
	P09226		400 x 400 mm
Symbole RIA + QR code	P05708	PVC expansé 2 mm	110 x 150 mm
	P05715	PVC	150 x 200 mm

Les panneaux RIA en drapeau double mode d'emploi

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Mode d'emploi RIA/DMFB	P04148	Alu laqué blanc photoluminescent	450 x 250 mm

Les panneaux RIA/PIA en panneau simple mode d'emploi

P03888

P01241

P05317

P05319

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Mode d'emploi	P03888	PVC photoluminescent	200 x 250 mm
Mode d'emploi RIA/DMFA	P01241	PVC	140 x 180 mm
Mode d'emploi RIA/DMFB	P05317	PVC	140 x 180 mm
Mode d'emploi RIA/DMFA HT	P05510	PVC	140 x 180 mm
Mode d'emploi PIA BF et MF	P05319	PVC	140 x 180 mm

Les panneaux des couvertures anti-feu sont au chapitre 3.9 - Secours.

PANNEAUX SIGNALISATION GÉNÉRALE

Signalisation générale de sécurité

P0D412

P0D686 - P0D092

P0D706 - P0D132

P0D687 - P0D096

P0D708 - P0D119

P0D713 - P0D288

P0D689 - P0D103

P0D699 - P0D211

P0D867 - P0D866

P0D673 -P0D672

P0D685 - P0D684

P0D691 - P0D093

P0D683

P0D710 - P0D210

P0D970 - P0D971

P0D692

P0D665

P0D667

P0D669

P0D681

P0D679

P03469

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Ne rien stocker sous les RIA	P0D412	PVC Rigide	40 x 15 cm
Porte coupe feu à maintenir fermée	P0D686	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D092	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Sans issue	P0D706	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D132	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Commande de désenfumage	P0D687	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D096	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Coupure d'urgence	P0D708	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D119	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Accès pompiers	P0D713	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D288	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Coupure gaz	P0D689	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D103	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Arrêt gaz	P0D699	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D211	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Colonne sèche	P0D867	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D866	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Vanne arrêt gaz	P0D673	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D672	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Accès interdit à toute personne étrangère	P0D685	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D684	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Porte coupe feu ne pas mettre d'obstacle	P0D691	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D093	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Entrée interdite à tout personne non habilitée	P0D683	PVC Rigide	30 x 12 cm
Consigne sécurité gaz	P0D710	PVC Rigide	30 x 20 cm
	P0D210	Vinyl adhésif	30 x 20 cm
Ne pas encombrer sortie de secours	P0D970	PVC Rigide	30 x 20 cm
	P0D971	Vinyl adhésif	30 x 20 cm
Clapet coupe feu	P0D692	PVC Rigide	30 x 12 cm
Vanne pompier	P0D665	PVC Rigide	30 x 12 cm
Barrage gaz cuisine	P0D667	PVC Rigide	30 x 12 cm
Coupure eau	P0D669	PVC Rigide	30 x 12 cm
Vanne arrêt fioul	P0D681	PVC Rigide	30 x 12 cm
Désenfumage - ne pas encombrer	P0D679	PVC Rigide	30 x 12 cm
RIA maintenu sous air	P03469	PVC Rigide	100 x 50 cm

Signalisation générale de sécurité (suite)

P0D671

P0D954

P0D946

P0D705

P0G382

P0D739

P0D744 - P0D743

P0D742 -P0D741

P0D982 - P0D983

P0D987- P0D988

P0D984

P0D703 - P0D100

P0D707 - P0D287
P0D978 - P0D979

P0D712

P0D714 - P0D118

P0D960 - P0D961

P0D675

P0D962

P0D966

P13179

P0D976

P0D972

P14000

P0HC78

P13999

P09082

P14533

P04689

Désignation	Code	Finition	Dimensions
19 personnes maximum	P0D671	PVC Rigide	30 x 12 cm
Arrêt d'urgence	P0D954	PVC Rigide	30 x 12 cm
Coffret GDF	P0D946	PVC Rigide	30 x 12 cm
Défense d'entrer	P0D705	PVC Rigide	30 x 20 cm
Fermer la vanne gaz	P0G382	PVC Rigide	19 x 5 cm
	P0D739	Vinyl adhésif	19 x 5 cm
Porte coupe feu ne pas mettre d'obstacle	P0D744	PVC Rigide	15 x 5 cm
	P0D743	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
Porte coupe feu à maintenir fermée	P0D742	PVC Rigide	15 x 5 cm
	P0D741	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
Sans issue	P0D982	PVC Rigide	15 x 5 cm
	P0D983	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
Barrage gaz cuisine	P0D987	Vinyl	15 x 5 cm
Barrage gaz chaufferie	P0D988	PVC Rigide	15 x 5 cm
Commande de désenfumage	P0D984	PVC Rigide	15 x 5 cm
Local chaufferie	P0D703	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D100	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Local technique	P0D707	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D287	PVC	30 x 12 cm
Local rangement	P0D712	PVC Rigide	30 x 12 cm
Local électrique	P0D714	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D118	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
T.G.B.T.	P0D960	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D961	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Chaufferie gaz	P0D675	PVC Rigide	30 x 12 cm
Groupe électrogène	P0D962	PVC Rigide	30 x 12 cm
Poste de transformation	P0D966	Vinyl	30 x 12 cm
Local technique	P0D978	PVC Rigide	15 x 5 cm
	P0D979	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
Local surpresseur	P13179	PVC Rigide	15 x 5 cm
Armoire électrique	P0D976	PVC Rigide	15 x 5 cm
Gaine technique	P0D972	PVC Rigide	15 x 5 cm
Gaine pompier chaufferie	P14000	PVC Rigide	15 x 5 cm
Gaine pompier	P0HC78	PVC Rigide	25 x 7 cm
Service incendie	P13999	PVC Rigide	30 x 12 cm
Extincteur sous alarme	P09082	Vinyl adhésif	15 x 5 cm
Étiquette tension > 1000V	P04689	Vinyl adhésif	95 x 65 cm
Volet de désenfumage ne pas encombrer	P0D160	PVC Rigide	150 x 100 cm
Source centrale éclairage de sécurité	P14533	PVC Rigide	30 x 12 cm

Signalisation de sécurité - Dangers

P0D626
P0G227

P0D628

P0D612

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Danger électrique	P0D626	PVC Rigide	120 mm
	P0G227	Vinyl adhésif	120 mm
Danger général	P0D628	PVC Rigide	120 mm
Matière inflammable	P0D612	PVC Rigide	120 mm

Signalisation de sécurité - Interdiction

P0D598
P0D108

P0D599
P0D109

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Interdiction de fumer	P0D598	PVC Rigide	Dia : 200 mm
	P0D108	Vinyl adhésif	Dia : 200 mm
Ne pas utiliser sur flamme gaz	P0D599	PVC Rigide	Dia : 200 mm
	P0D109	Vinyl adhésif	Dia : 200 mm

Signalisation de sécurité - Obligation

P0D940

P09227

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Pictogramme handicap R/V	P0D940	PVC Rigide	39 x 39 cm
Guide ligne	P0MS00	Blanc dos adhésivé	176 mm x 1 m
Signalétique pour vitre	P09227	Adhésif	Bande de 1 m de 7 carrés bleus de 8 cm

SIGNALISATION DE SÉCURITÉ COMPLÉMENTAIRE

Panneaux de sécurité

Les panneaux PVC

P09214

P0HD38

P02067

P01952

P09554

P01157

P01906

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Déclencher l'alarme ici	P09214	PVC	200 x 200 mm
Prise d'incendie	P0HD38	PVC	200 x 100 mm
Chaufferie fioul	P02067	PVC	300 X 120 mm
Chaufferie gaz	P01952	PVC	300 X 120 mm
Bac à sable	P09554	PVC	200 x 80 mm
Absorbant	P01157	PVC	200 x 80 mm
Direction à suivre vers équipements de sécurité incendie	P01906	PVC	200 x 200 mm

Les panneaux PVC photoluminescents

P0D215

P05748

P04108

P04118

P05738

P01982

P03908

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Alarme	P09215	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
Vanne coupure gaz	P05748	PVC photoluminescent	400 x 100 mm
Colonne sèche	P04108	PVC photoluminescent	200 x 100 mm
Chaufferie	P04118	PVC photoluminescent	200 x 100 mm
Sans issue	P05738	PVC photoluminescent	400 x 100 mm
Commande de désenfumage	P01982	PVC photoluminescent	200 x 120 mm
Ne pas utiliser sur flamme gaz	P03908	PVC photoluminescent	200 x 200 mm

Panneaux d'interdiction

GPL

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Interdiction véhicules GPL	P02074	PVC	350 x 230 mm

Fumer

P0HFU1

P03898

P05778

P05788

P05777

P05779

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Panneau interdiction de fumer	P0HFU1	PVC	150 X 210 mm
Panneau "interdiction de fumer"	P03898	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
Panneau "défense de fumer"	P05778	PVC	300 x 300 mm
Panneau "zone non fumeur"	P05788	PVC	200 x 200 mm
Panneau "interdiction de vapoter"	P05777	PVC	150 X 210 mm
Panneau "interdiction de fumer ou vapoter"	P05779	PVC	150 x 210 mm

Interdit au public

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Interdit au public	P0H957	PVC	Ø : 300 mm

Panneaux d'obligation

Emplacement fumeur

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Panneau emplacement fumeur	P0HFU4	PVC	150 x 210 mm

Panneaux d'avertissement

Danger électrique

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Danger électrique	P03988	PVC photoluminescent	200 x 200 mm

SIGNALISATION D'ÉVACUATION

Les panneaux photoluminescents semi-rigides

P01824

P04058

P04068

P09116

P09108

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Sortie en bas	P01824	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Sortie à gauche	P04058	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Sortie à droite	P04068	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Flèche directionnelle	P09116	PVC photoluminescent	200 x 200 mm
Point de rassemblement	P09108	PVC photoluminescent	200 x 200 mm

Les panneaux PVC

P09119

P09117

P09118

P09115

P09107

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Sortie en bas	P09119	PVC	300 x 120 mm
Sortie à gauche	P09117	PVC	300 x 120 mm
Sortie à droite	P09118	PVC	300 x 120 mm
Flèche directionnelle	P09115	PVC	200 x 200 mm
Point de rassemblement	P09107	PVC	200 x 200 mm

Les panneaux de sortie

P0D873

P0D825
P0D206

P0D821
P0D121

P0D410

P0D411

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Panneau barre anti-panique	P0D873	PVC Rigide	40 x 20 cm
Sortie sous surveillance	P0D825	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D206	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Sortie de secours	P0D821	PVC Rigide	30 x 12 cm
	P0D121	Vinyl adhésif	30 x 12 cm
Ne pas encombrer sortie de secours (fond rouge)	P0D410	Forex	60 x 35 cm
Ne pas encombrer sortie de secours (fond vert)	P0D411	Forex	60 x 35 cm

Les panneaux complémentaires photoluminescents semi-rigides

P0HH19

P0HH21

P0HH20

P0HH22

P04088

P04098

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Descente à gauche	P0HH19	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Descente à droite	P0HH21	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Montée à gauche	P0HH20	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Montée à droite	P0HH22	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Sortie	P04088	PVC photoluminescent	300 x 120 mm
Sortie de secours	P04098	PVC photoluminescent	300 x 120 mm

Les brassards

P0HD37

P0DA27

Désignation	Code	Finition	Type de fixation
Brassard d'évacuation	P0HD37	Fond vert texte blanc	Brassard velcro
Brassard guide file	P0DA28	Fond jaune/vert texte jaune	Brassard lame
Brassard serre file	P0DA27	Fond jaune/vert texte jaune	Brassard lame

Panneaux recto verso prépercés grand format à suspendre

P09557

P09558

P09559

P0D408

P0D409

P0D941

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Sortie droite / gauche	P09557	PVC	890 X 300 mm
	P09558	PVC	600 X 300 mm
Sortie en bas	P09559	PVC	600 X 300 mm
Sortie + descente	P09560	PVC	600 X 300 mm
Sortie de secours (flèche en bas)	P0D408	PVC	600 x 235 mm
Sortie de secours	P0D409	PVC	600 x 235 mm
	P0D941	PVC Rigide	900 x 300 mm
Sortie droite / gauche	P0HLD0	PVC Rigide	100 x 300 mm
	P09572	PVC Rigide	200 x 300 mm

Accessoires

Désignation	Code
Chaînette de suspension au mètre	P0H866
Crochet de suspension à l'unité	P0H867
Aimant de suspension + crochet (Ø 16 - 10 kg)	P0SM03

Panneau recto seul prépercé grand format à suspendre

P09579

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Sortie en bas	P09579	PVC	600 X 300 mm

Panneaux pour espace d'attente sécurisé (EAS) (*)

1

2

3

4

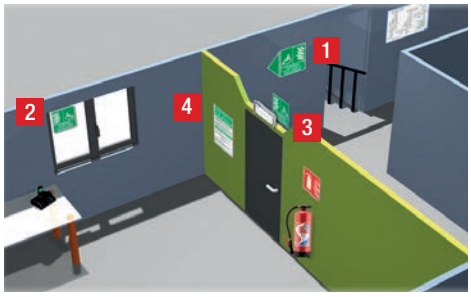

Désignation	Code	Finition	Dimensions	Photo N°
Panneau d'orientation vers l'EAS (flèche droite)	P0LI04	PVC	200 x 200 mm	1
Panneau d'orientation vers l'EAS (flèche gauche)	P0LI05	PVC	200 x 200 mm	
Panneau à coller à l'intérieur de la vitre de l'EAS	P0LI07	Vinyle adhésif	200 x 200 mm	2
Panneau de signalisation de l'EAS peut-être accolé à une flèche ref. P09115	P0LI06	PVC	200 x 200 mm	3
Consigne à l'intérieur de l'EAS	P0LI03	PVC	210 x 297 mm	4

(*) Conformes NF EN ISO 7010.

Points de rassemblement

P09530

P03345

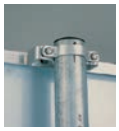
P07695

P0HQ07

Désignation	Code	Finition	Dimensions
1 panneau symbole + texte	P09530	PVC Prépercé	600 x 700 mm
1 panneau avec 2 raidisseurs	P03345	Aluminium	600 x 600 mm
1 panneau avec 2 raidisseurs	P0HAH1	PVC	600 x 600 mm

Prévoir 2 panneaux pour le recto verso.

Accessoires

Désignation	Code
Kit de fixation pour 1 panneau (brides simples diamètre 60 mm + visserie) (Il faut 2 kits pour un panneau)	P07695
Kit de fixation pour 2 panneaux recto verso (brides doubles diamètre 60 mm + visserie)	P0HQ07
1 poteau à sceller : H : 3.2 - Ø : 60 mm	P0HQ09
Obturateur plastique pour obturer le tube du poteau	P0HQ08

Signalisation de secours

P0HN58

P01614

P09125

P06246

P09109

P09115

P13146

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Symbole douche portable	P0HN58	PVC	300 x 120 mm
Symbole douche fixe	P01614	PVC	200 x 200 mm
Symbole laveur oculaire	P09125	PVC	200 x 200 mm
Texte lave-oeil	P06246	PVC	300 x 100 mm
Locaux de premier secours	P09109	PVC	200 x 200 mm
Flèche directionnelle	P09115	PVC	200 x 200 mm
Symbole trousse de secours	P13146	PVC	300 x 120 mm

Panneau accès pompiers

P0HF02

P0HJF3

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Disque pour accès pompiers	P0HF02	Vinyle adhésif	Ø : 200 mm
	P0HJF3	Vinyle adhésif	300 x 300 mm - Ø : 200 mm

Accessoires pour panneaux

Désignation	Code
Chaînette de suspension au mètre	P0H866
Crochet de suspension à l'unité	P0H867
Aimant de suspension + crochet (Ø 16 - 10 kg)	P0SM03
Ruban magnétique adhésif 20 x 100 mm	P0SM01
Carré magnétique adhésif 50 x 50 mm	P0SM02

2 Extinction

Sommaire

2.1 Extincteurs 44

Contexte réglementaire (extraits) 44
Réglementation des "PFAS" pour les agents extincteurs 45
Contexte réglementaire des gaz fluorés 47
Contexte normatif et contractuel / Référentiel R4 de l'APSAD / Maintenance des extincteurs 47
Critères de choix 48
Extincteurs portatifs 51
Extincteurs mobiles 55
Extincteurs à déclenchement automatique 56
Coffrets extincteurs 58
Housses et abris 63
Alarme extincteur 65
Supports 65

2.2 RIA (Robinets d'Incendie Armés) / PIA (Postes d'Incendie Additivés) 68

Contexte réglementaire (extraits) 68
Réglementation des "PFAS" pour les émulseurs 69
Contexte normatif et contractuel (extraits) 70
Mise en conformité d'installations de RIA 71
Maintenance d'une installation de RIA / PIA 72
Les produits 73
Critères de choix 74
RIA tournants pivotants 77
RIA tournants fixes / RIA 360 78
Spécifiques / Postes à eau 79
PIA / Dévidoirs 80
Accessoires 81
Armoires et housses pour RIA 83
Accessoires divers 85

2.3 Colonnes d'incendie 86

2.4 Poteaux et bouches d'incendie 90

2.5 Robinetterie 94

2.6 Tuyaux et accessoires 100

2.7 Émulseurs 104

2.8 Autres équipements de sécurité 108

Armoires et gondoles de stockage 108
Armoires de sécurité / Palettes de rétention 109
Bacs et pelles 110
Absorbants 111
Kits de dépollution 112
Obturateur de plaque d'égout / Protection au quotidien 113
Protection adaptée aux transports routiers 115

EXTINCTEURS

Par son action immédiate, l'extinction manuelle est un moyen efficace de première intervention dans la lutte contre l'incendie, dans l'attente de mise en œuvre éventuelle de moyens plus puissants. Une utilisation facile et rapide combinée à une grande maniabilité permettent à quiconque apercevant un départ de feu de l'utiliser.

La gamme d'extincteurs portatifs, sur roues et automatiques SICLI, associée à ses nombreux accessoires et matériels de sécurité incendie couvre l'ensemble des risques et configurations.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Article R4227-28	L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
Article R4227-29	Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 m² de plancher. Il existe au moins un appareil par niveau. Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Article MS 38	§ 1. Les établissements doivent être dotés de moyens d'extinction tels que : - extincteurs portatifs ; - extincteurs sur roues ; - seaux et seaux pompes d'incendie, pour permettre au personnel et éventuellement au public d'intervenir sur un début d'incendie.
Article MS 39	§ 1. Les moyens d'extinction doivent être répartis de préférence dans les dégagements, en des endroits visibles et facilement accessibles. Ils peuvent être protégés à condition de faire l'objet d'une signalisation claire. Ils ne doivent pas apporter de gêne à la circulation des personnes et leur emplacement, repéré par une signalisation durable, doit être tel que leur efficacité ne risque pas d'être compromise par les variations éventuelles de température survenant dans l'établissement. § 2. Les extincteurs portatifs sont judicieusement répartis et appropriés aux risques notamment électriques qu'ils doivent combattre. Il y a un minimum d'un appareil pour 200 m² et par niveau, avec un minimum de deux par établissement. Ils doivent être accrochés à un élément fixe, avec une signalisation durable, sans placer la poignée de portage à plus de 1,20 m du sol.

Immeubles de Grande Hauteur (Règlement de sécurité des IGH)

Article GH 51	§ 1. Des extincteurs portatifs appropriés aux risques, conformes aux dispositions des articles MS 38 et MS 39 du règlement de sécurité des établissements recevant du public sont installés près des dispositifs d'accès aux escaliers et, le cas échéant, près des dispositifs d'intercommunication entre compartiments. Ils sont également placés à tous les niveaux des immeubles, à proximité des accès aux locaux présentant des dangers particuliers d'incendie. Des extincteurs de 6 litres à eau pulvérisée sont judicieusement répartis, avec un minimum d'un appareil par 200 m² et un minimum de deux appareils par compartiment et par niveau.

ICPE (Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement)

Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts visés aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement.
Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat"...

Bâtiments d'habitation - Dispositions relatives aux parcs de stationnement (Arrêté du 31 janvier 1986)

Article 96	Des moyens de lutte contre l'incendie doivent être prévus et comprendre : 1° Pour tous les parcs : - Des extincteurs portatifs répartis à raison d'un appareil pour 15 véhicules, ces extincteurs doivent être soit alternativement des types 13A ou 21B, soit polyvalents du type 13A – 21B. - A chaque niveau une caisse de 100 litres de sable meuble munie d'un seau à fond rond et placée près de la rampe de circulation.

Des réglementations spécifiques existent pour d'autres cas tels que les activités de transport, de loisirs, de chauffage...

RÉGLEMENTATION "PFAS" POUR LES EXTINCTEURS

Extincteurs

Les PFAS contenus dans les agents extincteurs, aussi appelés agents fluorés, forment une immense famille de substances chimiques.
Certaines de ces substances faisaient déjà l'objet d'une interdiction (les PFOS, PFOA, PFCA, PFHxS et les PFHxA notamment).

Les PFAS des agents extincteurs font l'objet désormais d'une réglementation via le règlement européen 2025/1988.

Règlements européens en vigueur (Parlement européen et Conseil)

Dernier texte	Substance concernée	Commentaire - Résumé
Règlement n° 757/2010 du 24 août 2010 modifiant les annexes I et III du règlement (CE) n° 850/2004 (abrogé et remplacé par le règlement (CE) 2019/1021 du 20 juin 2019) : Réglementation "POP" (polluants organiques persistants)	PFOS	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFOS (acide perfluorooctane sulfonique) et substances apparentées à partir du 26 juin 2011.*
Règlement n° 2021/1297 du 4 août 2021 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : Réglementation "REACH"	PFCA	*Interdiction de mise sur le marché d'agents extincteurs contenant des PFCA (acides perfluorocarboxyliques) et substances apparentées à partir du 25 février 2023 ;* *Interdiction d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFCA et substances apparentées à partir du 4 juillet 2025.*
Règlement n° 2023/1608 du 30 mai 2023 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 2019/1021 : Réglementation "POP" (polluants organiques persistants)	PFHxS > 0,1 ppm (> 0,1 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFHxS (acide perfluorohexane sulfonique) et substances apparentées jusqu'au 29 août 2023.*
Règlement n° 2024/2462 du 19 septembre 2024 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : Réglementation "REACH"	PFHxA > 25 ppb (0,025 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFHxA (acide undécafluorohexanoïque) et substances apparentées jusqu'au du 10 avril 2026 pour certaines activités spécifiques.*
Règlement délégué n° 2025/1399 du 5 mai 2025 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 2019/1021 : Réglementation "POP" (polluants organiques persistants)	PFOA > 1 ppm (1 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché d'agents extincteurs contenant des PFOA (acide perfluorooctanoïque) et substances apparentées à partir du 4 juillet 2020 ;* *Interdiction d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFOA et substances apparentées à partir du 3 décembre 2025 ou 3 août 2028 (selon les cas).*
Règlement (UE) 2025/1988 du 2 octobre 2025 **+ Rectificatif du 8 octobre 2025** modifiant l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 en ce qui concerne les substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie : Réglementation "REACH"	PFAS > 1 ppm (1 mg/L)	*Interdiction progressive de mise sur le marché et utilisation des mousses anti-incendie contenant des PFAS jusqu'au 31 décembre 2030.*

Réglementation Française : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation

(2330, 2345, 2350, 2351, 2567, 2660, 2661, 2750, 2752, 2760, 2790, 2791, 2795, 3120, 3230, 3260, 3410, 3420, 3440, 3450, 3510, 3531, 3532, 3540, 3560, 3610, 3620, 3630, 3670, 3710, 4713)

Dernier texte	Commentaire - Résumé
Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances perpolyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des ICPE relevant du régime de l'autorisation	*Obligation de réaliser une campagne d'identification et d'analyse de certaines substances PFAS sur chaque point de rejets aqueux de l'établissement, à l'exception des points de rejet des eaux pluviales non souillées.*

Calendrier d'interdiction progressive de mise sur le marché et d'utilisation d'extincteurs et d'agents extincteurs contenant des PFAS > 1 mg/L dits "AFFF"

Règlement 2025/1988
Entrée en vigueur le 23 octobre 2025

23 octobre 2026 :
Interdiction de mise sur le marché d'extincteurs et de leurs additifs AFFF (hors extincteurs alcool-résistant).

23 avril 2027 :
Interdiction de mise sur le marché d'extincteurs alcool résistants et de leurs additifs AFFF.

Règlement 2025/1988
Fin d'autorisation d'utilisation de tous les extincteurs AFFF.

Période transitoire autorisant l'utilisation des extincteurs libérant une mousse anti incendie avec des PFAS > 1 mg/L pour tous les domaines d'activité

23/10/2025 → 23/10/2026 → 23/04/2027 → … → 31/12/2030

Tous nos extincteurs sont sans PFAS selon les exigences des règlements en vigueur sur les
PFOS, PFCA, PFOA, PFHxS, PFHxA et les PFAS, à l'exception de d'INdium mousse,
qui est un extincteur alcool résistant et qui contient des PFAS à une concentration supérieure à 1 mg/L.

Quelques points clés du règlement (UE) 2025/1988 du 2 octobre 2025
Le nettoyage des extincteurs ayant contenu des PFAS n'est pas prévu : même après un nettoyage aux meilleures techniques disponibles, des résidus de PFAS peuvent subsister dans les équipements et être présents dans les mousses anti-incendie sans fluor nouvellement installée.
La limite de concentration générale de 1 mg/L s'appliquera à toute mousse anti-incendie libérée par l'extincteur.
La fin d'utilisation des extincteurs AFFF (PFAS ≥ 1 mg/L) jusqu'au 31 décembre 2030 laisse assez de temps aux fabricants (et exploitants) pour remplacer le parc des extincteurs existants contenant des PFAS.
Le traitement biologique des eaux usées ou l'incinération de déchets contenant des PFAS à une température < à 1.100 °C doit être exclu.

Votre référent SICLI habituel est à votre disposition pour la mise en application des dispositions de la réglementation sur les PFAS.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DES GAZ FLUORÉS

Effet de serre

Règlement UE n° 2024/573 du parlement européen et du conseil du 17 février 2024 relatif aux gaz à effet de serre fluorés (abroge le règlement UE n° 517/2014).

CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

- La norme NF EN2 (S60-100) définit les classes de différents types de feux. Il en existe 5 (A, B, C, D, F).
- La norme NF EN3-7 définit les caractéristiques, performances et méthodes d'essai des extincteurs d'incendie portatifs.
- La norme 1866-1 porte sur les caractéristiques, les performances et la méthode d'essai des extincteurs mobiles.
- Tout extincteur (portatif ou mobile) mis sur le marché doit être marque CE, en application de la directive équipement sous pression 2014/68/EU.
- La norme NF S61-919 porte sur la maintenance des extincteurs d'incendie portatifs.
- La norme NF S61-922 porte sur les activités de services relatives à la maintenance des extincteurs portatifs, mobiles et fixes.
- Le règlement de certification I4 NF 285 APSAD porte sur le service d'installation et de maintenance d'extincteurs.

RÉFÉRENTIEL R4 DE L'APSAD

Ce référentiel est volontaire. Il concerne les installations d'extincteurs portatifs et mobiles mis en place dans des bâtiments du secteur industriel, commercial ou tertiaire, à usage d'un propriétaire, d'un exploitant ou d'autres entités prescriptrices de solutions incendie telles que par exemple l'assurance. Sa dernière édition de novembre 2016 a comme corolaire la certification **I4-NF 285** : certification de service n° 245/04 /04/285 ; installation et maintenance des extincteurs (www.cnpp.com et www.marque-nf.com).
Avoir une installation conforme au référentiel R4, c'est la garantie d'une protection incendie par extincteurs bien dimensionnée en fonction des risques présents ans vos établissements. Le certificat de conformité N4 ne peut vous être délivré que par une entreprise certifiée APSAD-NF Service. APSAD-NF Service est une référence pour les professions de l'assurance.

Notre certification APSAD-NF Service vous assure que toutes les phases d'installation et de maintenance d'un extincteur seront rigoureusement effectuées pour garantir une parfaite fiabilité de vos installations dans le temps.
Chubb France s'engage à respecter les 5 points suivants :
- 1 - Son devoir de conseil,
- 2 - Conception et réalisation de l'installation,
- 3 - Vérifications initiales et périodiques - maintenance,
- 4 - Moyens humains et matériels (formation du personnel),
- 5 - Organisation et suivi clients (traitement de l'information, des réclamations).

MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Du fait de nos certifications (APSAD-NF service), nous vous assurons de toute notre expertise pour la vérification et la maintenance de tous types d'extincteurs selon les référentiels suivants :
- Guide pour la maintenance des extincteurs mobiles,
- Norme NF S61-919 (Maintenance des extincteurs d'incendie portatifs),
- Procédures des différents fabricants,
- Référentiel APSAD R4.

Mode opératoire

Pour chaque type d'extincteur et quelle que soit la marque, nos prestations suivent des procédures visant à assurer le bon fonctionnement d'un extincteur.
La vérification porte entre autres sur :
- L'état physique du matériel,
- Le contrôle des différents éléments (tête, tuyau, diffuseur ...),
- Le contrôle de la charge de l'agent extincteur et/ou de l'agent propulseur.

Périodicité

- La périodicité des opérations est d'**au moins une fois/an** et peut varier en fonction du site, d'un risque particulier, ou d'un plan de prévention spécifique.
- En outre, **tous les 5 ans**, une maintenance additionnelle approfondie vous est proposée.
- Enfin, **tous les 10 ans** pour la révision décennale des extincteurs portables à poudre ou à eau, nous effectuons un test de pression sur le corps, la tête et la lance de l'appareil, conformément à nos prescriptions. A l'issue de ce test, un bilan est fait et peut donner lieu, selon les cas et dans votre intérêt, au changement de l'extincteur.

CRITÈRES DE CHOIX

	Eau pulvérisée	Eau + additif	Poudre ABC	Poudre BC	CO_2	Autres agents
Principes	L'eau avec ou sans additif éteint les feux de solides par refroidissement. L'additif permet d'augmenter la surface de contact entre l'eau et les braises. Les nouveaux additifs dit sans PFAS ont un effet "mouillant". Sur les feux de liquides tels que les hydrocarbures,ils forment une couche à la surface du liquide enflammé qui diminue l'apport en oxygène. Ils agissent ainsi par refroidissement et isolement.		La poudre ABC agit par isolement sur les feux de solides en créant une "croûte" sur les braises. Sur les feux de liquides ou de gaz, elle agit par inhibition en bloquant la réaction chimique de la flamme.	La poudre BC agit sur les feux de liquides ou de gaz, elle agit par inhibition en bloquant la réaction chimique de la flamme.	Le CO_2 éteint les feux de liquides inflammables par étouffement. En abaissant le taux d'oxygène dans l'air, il empêche la combustion.	Eau éventuellement avec des additifs spécifiques (lithium, liquides polaires, feux de classe F, ...). Poudres spécifiques (feux de classe D, ...). Autres gaz.
Les +	• Très efficace sur les feux "braisants". • L'eau ne souille que la partie enflammée. • Facilité d'utilisation par des "non-experts". • Non conductrice, Utilisable sur des installations électriques sous tension inférieure à 1000 V.		• Extrêmement volatile, la poudre permet d'atteindre tous les recoins. • Elle est efficace sur la plupart des feux. • Elle ne gèle pas. • Elle forme un écran qui protège l'utilisateur des rayonnements de chaleur.	• Extrêmement volatile, la poudre permet d'atteindre tous les recoins. • Elle ne gèle pas. • Elle forme un écran qui protège l'utilisateur des rayonnements de chaleur. • Elle est peu oxydante.	Le CO_2 est un gaz. Il n'y a donc pas de résidu d'agent extincteur. On parle d'extinction propre.	Adaptés aux risques spéciaux.
Les -	• L'eau gèle (déconseillée en extérieur) sauf pour les versions antigel. • L'eau + additif accentue l'effet corrosif de l'eau.		• La poudre éteint sans refroidir. • Elle s'étend largement au-delà du foyer, elle est salissante. • Elle peut avoir un effet oxydant. • Son utilisation est déconseillée sur le matériel électronique. • Baisse de visibilité.	• La poudre éteint sans refroidir. • Elle s'étend largement au-delà du foyer. • Baisse de visibilité. • Elle est salissante. • Elle est inefficace sur les feux de solides braisants.	• Le CO_2 n'est efficace qu'en zone fermée. • Il n'est pas utilisable sur les feux de solides car il n'a pas d'effet refroidissant sur les braises. • Sa portée est limitée. • Risque d'asphyxie	• Une formation est impérative pour un bon usage.
Applications	Utilisation uniquement sur les feux de solides.	Utilisation sur les feux de solides et liquides inflammables en nappe (hors alcool et liquides polaires).	Utilisation en extérieur et dans certaines conditions en intérieur (chaufferies, local HT ...).	Utilisation en extérieur et dans certaines conditions en intérieur (chaufferies fuel, local HT, étancheur, asphalteur, avitaillement d'aéronefs).	Utilisation sur les feux de liquides inflammables et matériels sensibles (par exemple les matériels électriques).	
Feux de classe A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui selon modèle
Feux de classe B	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui selon modèle
Feux de classe C	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui selon modèle
Feux de classe D	Non	Non	Non	Non	Non	Oui selon modèle
Feux de classe F	Non	Oui avec un additif spécifique	Non	Non	Non	Oui selon modèle

Extincteurs à eau & eau + additif

	Extincteurs portatifs						Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INgénio	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme INtuition	Gamme IN CO_2	Gamme IN PP / PP	Gamme INstant	Gamme INtense	
6 l	INgénio E6 AB	/	/	/	/	PP E6 AB	/	/	/
	/	/	INdium E6 Eau pure	/	/	/	/	/	/
9 l	INgénio E9 AB	/	INdium E6 Eau pure	/	/	PP E9 AB	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/
50 l	/	/	/	/	/	/	INstant E50 N2	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Extincteurs à poudre ABC

	Extincteurs portatifs						Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INgénio	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme INtuition	Gamme IN CO_2	Gamme IN PP / PP	Gamme INstant	Gamme INtense	
1 kg	/	/	/	/	/	IN PP1 ABC	/	/	/
2 kg	/	/	/	/	/	IN PP2 ABC	/	/	/
3 kg	/	/	/	IN P3 ABC	/	/	/	/	/
4 kg	/	/	/	/	/	IN PP4 ABC	/	/	/
6 kg	/	INtégral P6 ABC	INdium P6 ABC	/	/	PP P6 ABC PD 6 GA	/	/	IN PP6 ABC pendulaire
9 kg	/	INtégral P9 ABC	INdium P9 ABC	/	/	PP P9 ABC	/	/	P9 automatique 9 kg ABC
25 kg	/	/	/	/	/	/	INstant P25 ABC	/	/
50 kg	/	/	/	/	/	/	INstant P50 ABC	INtense P50 ABC	/
100 kg	/	/	/	/	/	/	/	INtense P100 ABC	/
150 kg	/	/	/	/	/	/	/	INtense P150 ABC	/
	/	/	/	/	/	/	/	INtense P150 ABC Industrie	/

Extincteurs à poudre BC

	Extincteurs portatifs						Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INgénio	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme IN CO_2	Gamme INtuition	Gamme IN PP / PP	Gamme INstant	Gamme INtense	
4 kg	/	/	/	/	/	/	/	/	IN PP4 BC gondole solvants
6 kg	/	/	/	/	/	/	/	/	IN PP6 BC gondole pétrole
9 kg	/	/	Indium P9 BC	/	/	/	/	/	/
50 kg	/	/	/	/	/	/	Instant P50 BC	Intense P50 BC	/

Extincteurs à CO_2

	Extincteurs portatifs						Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INgénio	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme IN CO_2	Gamme INtuition	Gamme IN PP / PP	Gamme INstant	Gamme INtense	
2 kg	/	/	/	IN CO_2 2	/	/	/	/	/
	/	/	/	IN CO_2 2 AM *	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	INtuition CO_2 2 FLEX	/	/	/	/
5 kg	/	/	/	IN CO_2 5 TOP	/	/	/	/	/
	/	/	/	IN CO_2 5 TOP AM *	/	/	/	/	/
10 kg 2 x 10 kg	/	/	/	/	/	/	/	INtense 10 kg CO_2	/
	/	/	/	/	/	/	/	INtense 2 x 10 kg CO_2	/
	/	/	/	/	/	/	/	INtense 2 x 10 kg 25 m CO_2	/
20 kg	/	/	/	/	/	/	/	INtense 20 kg CO_2	/
30 kg	/	/	/	/	/	/	/	INtense 30 kg CO_2	/
50 kg	/	/	/	/	/	/	/	INtense 50 kg CO_2	/

(*) Version amagnétique.

Extincteurs avec d'autres agents extincteurs

	Extincteurs portatifs						Extincteurs mobiles		Extincteurs automatiques
	Gamme INgénio	Gamme INtégral	Gamme INdium	Gamme IN CO_2	Gamme INtuition	Gamme IN PP / PP	Gamme INstant	Gamme INtense	
6 l	/	INtegral E6 AB Antigel	/	/	/	/	/	/	/
	/	INtegral E6 AF feux d'huiles	INdium E6 Mousse*	/	/	/	/	/	/
9 l	/	INtegral E9 Li-ion	/	/	/	/	/	/	/
	/	INtegral E9 AB Antigel	/	/	/	/	/	/	/
50 l	/		/	/	/	/	/	INtense E50 Eau Antigel	/
9 kg	/		INdium P9 métaux	/	/	/	/	/	/
50 kg	/		/	/	/	/	/	INtense P50 D	/

(*) L'INdium E6 Mousse contient des PFAS avec une concentration supérieure à 1 mg/L.

EXTINCTEURS PORTATIFS

La gamme INGÉNIO

La gamme INGÉNIO marque une nouvelle génération d'extincteurs, issue de plusieurs années de R&D et de plus de 200 ans d'expertise. Elle intègre des innovations inédites avec 4 brevets qui simplifient, fiabilisent la maintenance et renforcent la sécurité en toutes conditions. Elle utilise des matériaux recyclés et recyclables. INGÉNIO est efficace et facile à utiliser.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INGÉNIO E6 AB	P14491	550 x 273 x 184 mm Ø : 184 mm	9,34 kg	13 A - 144 B
INGÉNIO E9 AB	P14492	691 x 273 x 184 mm Ø : 184 mm	13,21 kg	21 A - 183 B

La gamme INTÉGRAL

Un extincteur simple et multi-usages, partenaire de la lutte contre l'incendie dans la plupart des locaux.
INTÉGRAL est efficace et simple, le bouton "coup de poing" situé sur la tête de l'extincteur rend la mise en pression évidente et rapide.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INTÉGRAL P6 ABC	P0J002	510 x 300 x 165 mm Ø : 150 mm	9,8 kg	27A - 233B - C
INTÉGRAL P9 ABC	P0J003	565 x 290 x 185 mm Ø : 170 mm	14,5 kg	34A - 233B - C

La gamme INDIUM

Un extincteur adapté aux environnements industriels et à tout type de feux.
INDIUM privilégie la rapidité d'action pour que l'utilisateur se concentre immédiatement sur le départ d'incendie.
Sa mise en pression est directe.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM P6 ABC	P0J006	500 x 300 x 165 mm Ø : 150 mm	9,8 kg	27A - 233B - C
INDIUM P9 ABC	P0J007	555 x 290 x 185 mm Ø : 170 mm	14,4 kg	34A - 233B - C

La gamme **INTÉGRAL spéciaux**

Un extincteur de la gamme INTÉGRAL pour intervenir sur les feux de batterie LITHIUM-ION de moyenne puissance.
Il contient un agent sans fluor qui offre un excellent effet de refroidissement et une technologie qui permet d'atteindre une distance de pulvérisation de 4 m pour plus de sécurité.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INTÉGRAL E9 Li-Ion	P0J072	705 x 390 x 205 mm Ø : 160 mm	15,6 kg	27A

La gamme **INTÉGRAL spéciaux**

Un extincteur de la gamme INTÉGRAL à eau et additif avec antigel pour une utilisation en extérieure avec de bonnes performances extinctrices. Un extincteur utilisable jusqu'à -20 °C.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INTÉGRAL E6 AB Antigel	P13795	550 x 300 x 165 mm Ø : 150 mm	10,1 kg	21A - 113B
INTÉGRAL E9 AB Antigel	P13796	585 x 310 x 205 mm Ø : 190 mm	15,3 kg	27A - 183B

Un extincteur de la gamme INTÉGRAL pour intervenir sur les feux d'huiles de cuisson (cuisines, friteuses industrielles ...).

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INTÉGRAL E6 AF Feux d'huile	P13692	550 x 280 x 165 mm Ø : 150 mm	10 kg	13A - 75F

La gamme **INDIUM spéciaux**

Un extincteur de la gamme INDIUM pour intervenir sur les feux de liquides en isolant le liquide en feu de l'oxygène.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM E6 Mousse AFFF *	P0J014	690 x 380 x 165 mm Ø : 150 mm	10,3 kg	13A - 113B

(*) Contient des PFAS à une concentration supérieure à 1 mg/L.

La gamme **INDIUM spéciaux**

Un extincteur dédié aux applications où un additif pourrait conduire à des dégradations (musées...).

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM E6 eau pure	P0J070	670 x 350 x 165 mm Ø : 150 mm	10,4 kg	21A
INDIUM E9 eau pure	P0J071	700 x 360 x 205 mm Ø : 190 mm	15,9 kg	27A

La gamme **INDIUM spéciaux**

Un extincteur avec une poudre spéciale plus performante pour les feux de liquides inflammables et les feux de gaz.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM P9 BC	P0J009	555 x 290 x 185 mm Ø : 170 mm	14,4 kg	233B

La gamme **INDIUM spéciaux**

Un extincteur dédié aux feux de métaux.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INDIUM P9 métaux	P0J010	555 x 290 x 185 mm Ø : 170 mm	14,4 kg	D

La gamme **IN CO_2 et INtuition CO_2**

Des extincteurs au CO2 pour une extinction sans dégâts. Idéal pour intervenir en cas d'incendie sur des matériels sensibles (machines, armoires électriques, salles informatiques...).

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
IN CO_2	P0J100	585 x 104 mm	6,30 kg	34B
	Existe en version amagnétique sous le code P0J103.			
IN CO_2 5 TOP	P0J102	935 x 136 mm	14,3 kg	89B
	Existe en version amagnétique sous le code P0J104.			
INTUITION CO_2 2FLEX	P14056	532 x 111 mm	5,26 kg	34B

La gamme **INTUITION**

Un extincteur livré avec son support transport utilisable en complément d'un extincteur 9 kg dans les unités de transport de marchandises dangereuses (ADR) de plus 7,5 T.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INTUITION P3 ABC	P13681	385 x 130 mm Ø : 130 mm	4,6 kg	13A - 89B - C

La gamme **IN PP 1, 2, 4**

Des extincteurs pour le transport et les utilisations privées.
INPP favorise la simplicité et la rapidité d'extinction ; un geste unique suffit pour que l'extincteur soit opérationnel.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
INPP 1 ABC	P0J400	280 x 95 x 145 mm Ø : 90 mm	2 kg	8A - 34B - C
INPP 2 ABC	P0J401	330 x 115 x 155 mm Ø : 110 mm	3,4 kg	13A - 89B - C
INPP 4 ABC	P0J402	410 x 300 x 162 mm Ø : 150 mm	6,7 kg	27A - 144B - C

La gamme **PP / PD**

Des extincteurs pour le transport et les utilisations privées.
Ils favorisent la simplicité et la rapidité d'extinction ; un geste unique suffit pour que l'extincteur soit opérationnel.

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein	Performances
PP E6 AB	P13702	280 x 560 mm Ø : 150 mm	10,4 kg	21A - 144B
PP E9 AB	P13703	300 x 520 mm Ø : 190 mm	14,6 kg	27A - 183A
PD 6 GA	P0L665	162 x 500 mm Ø : 150 mm	9,1 kg	21A - 183B - C
PP P6 ABC	P0J876	162 x 500 mm Ø : 150 mm	9,1 kg	21A - 183B - C
PP P9 ABC	P0J877	182 x 610 mm Ø : 170 mm	13,7 kg	34A - 233B - C

EXTINCTEURS MOBILES

La gamme **INSTANT**

Un extincteur simple, multi-usages, de petite et moyenne capacité pour la protection de vos locaux de stockage et de vos risques spécifiques. Déroulez le tuyau, activez le levier de mise en pression et intervenez sur le départ de feu.

Désignation	Code	Dimensions (H x L x P)	Poids plein	Performances
INSTANT E50 AB N2*	P0J537	105,5 x 48 x 64,5 cm	82 kg	A, B
INSTANT P25 ABC poudre ABC	P0J502	104 x 420 x 48 cm	56 kg	A, B, C
INSTANT P50 ABC poudre ABC	P0J503	103 x 48 x 56 cm	87 kg	A, B, C
INSTANT P50 BC poudre BC	P0J539	103 x 48 x 56 cm	87 kg	B, C

(*) INSTANT E50 AB N2 : Certifié EN1866-1:2007 par un organisme tierce accrédité (ISO 17065) et par un laboratoire accrédité ISO 17025.

La gamme **INTENSE**

Un extincteur mobile à grande capacité d'extinction dédié à des environnements industriels logistiques ou aéroportuaires.
INTENSE est robuste et adapté à des utilisations fréquentes par des utilisateurs avisés.

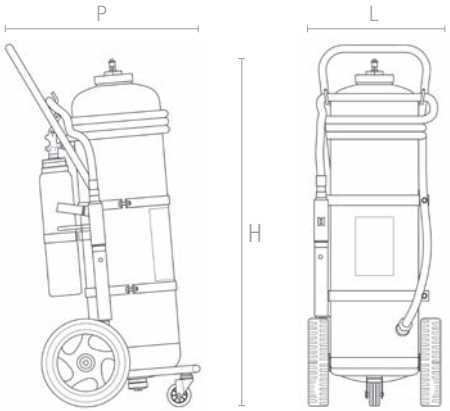

Désignation	Code	Dimensions (H x L x P)	Poids plein	Performances
INTENSE E50 EAU A eau + antigel	P0J519	114 x 80 x 49 cm	86 kg	A
INTENSE P50 ABC poudre ABC	P0J510	104 x 49 x 76 cm	88 kg	A, B, C
INTENSE P50 BC poudre BC	P0J511	104 x 49 x 76 cm	88 kg	B, C
INTENSE P50 D poudre D (métaux)	P0J540	104 x 49 x 76 cm	88 kg	D
INTENSE P100 ABC poudre ABC	P0J512	121 x 65 x 101 cm	180 kg	A, B, C
INTENSE P150 ABC poudre ABC	P0J513	125 x 65 x 117 cm	235 kg	A, B, C
INTENSE P150 ABC industrie	P0J541	125 x 65 x 117 cm	295 kg	A, B, C
INTENSE 10 KG CO_2	P0J514	130 x 36 x 60 cm	37 kg	B
INTENSE 2 x 10 KG CO_2	P0J516	105 x 110 x 65 cm	67 kg	B
INTENSE 2 x 10 KG 25 m CO_2	P0J814	105 x 110 x 65 cm	72 kg	B
INTENSE 20 KG CO_2	P0J515	99 x 44x 65 cm	66 kg	B
INTENSE 30 KG CO_2	P0J517	133 x 55 x 122 cm	89 kg	B
INTENSE 50 KG CO_2	P0J518	150 x 64 x 120 cm	156 kg	B

EXTINCTEURS À DÉCLENCHEMENT AUTOMATIQUE

Extincteurs à poudre	Désignation	Code
	IN PP4 BC gondole	P0J705
	IN PP6 BC gondole	P0J706

IN PP4 BC Gondole et **IN PP6 BC Gondole** sont des extincteurs automatiques destinés à la protection des gondoles à solvants et à pétrole lampant. Ils sont totalement automatiques ce qui favorise la simplicité et la rapidité d'action.
Le manomètre indique en permanence si l'extincteur est utilisable.

Caractéristiques techniques

P0J705 :
- Agent extincteur : 4 kg BIEX-O-NF.
- Dimensions hors tout (H x L) : 415 x 555 mm.
- Poids total : ≈ 7 kg.
- Ø : 160 mm.

P0J706 :
- Agent extincteur : 6 kg BIEX-O-NF.
- Dimensions hors tout (H x L) : 525 x 555 mm.
- Poids total : ≈ 9,6 kg.
- Ø : 160 mm.

Extincteurs à poudre	Désignation	Code
	IN PP6 ABC Pendulaire	P0J700

Un extincteur automatique dédié à la protection des chaudières à mazout, des locaux à poubelles..
IN PP6 ABC Pendulaire est totalement automatique ce qui favorise la simplicité et la rapidité d'action.
Son manomètre indique en permanence si l'extincteur est utilisable.

Caractéristiques techniques

- Agent extincteur 6 kg poudre : ABC ADEX K.
- Température de déclenchement : 68 °C.
- Pour obtenir l'efficacité extinctrice, l'élément sensible de la vanne doit être situé à une hauteur de 2 m maximum au-dessus du foyer.
- Protection de 5 m2 maximum et 12 m3 maximum.
- **IN PP6 Pendulaire ne doit pas être installé sur des feux de gaz.**
- Dimension hors tout (H x Ø) ≃ 350 x 245 mm.
- Poids total ≃ 9 kg.
- IN PP6 ABC Pendulaire est livré prêt à l'emploi avec un dispositif d'accrochage comportant deux maillons rapides, une chaîne de suspension permettant sa fixation sur un point d'ancrage en L qui doit pouvoir supporter une charge de 30 kg minimum. La hauteur entre le plafond et l'élément sensible est ajustable entre 360 et 930 mm.

Extincteur à poudre	Désignation	Code
	P9 Automatique 9 kg ABC	P0J338

Le P9 Automatique 9 kg ABC est la solution idéale pour éteindre les feux dans les dépôts de carburant, bacs de trempe, transformateurs et tout particulièrement les chaufferies à fuel domestique.

Caractéristiques techniques

- Agent extincteur 9 kg poudre : ABC 40.
- Température de déclenchement : 70 °C.
- **P9 automatique ne doit pas être utilisé sur des feux de gaz.**
- Dimension hors tout (L x H) ≃ 1250 x 1750 mm.
- Poids total 9 kg ≃ 28,8 kg.
- Le réservoir est placé à côté du risque et un système de tuyau permet de fixer le diffuseur juste au-dessus du risque.
- En cas de sinistre, le fusible libère le contrepoids qui provoque la percussion et la mise sous pression du réservoir. La poudre est propulsée dans la conduite jusqu'au diffuseur qui la répartit sur le feu.

Accessoire	Code
Contacteur de passage électrique	P0J347

FIREDETEC®

Armoires électriques

Cuisines professionnelles

Compartiments moteurs

Machines CNC

Sorbonnes de laboratoires

FireDETEC® est un système de lutte contre les incendies qui s'installe directement à l'intérieur des dispositifs ou des équipements à hauts risque.

Il utilise un tube de détection linéaire continu sous pression, qui détecte et déclenche la libération de l'agent extincteur.

Il met en œuvre différents types d'agents extincteur en fonction du risque :

- CO_2,
- F/K ea T,
- S-55.

Le système FireDETEC® existe sous deux configurations en fonction des volumes protégés :

- Les systèmes DIRECT pour les petits espaces fermés et les zones difficiles d'accès < 1 m³,

- Les systèmes INDIRECT pour les espaces fermés < 9 m³.

Agent extincteur *	Application	Type de système
CO_2	• Armoires électriques • Machines CNC • Sorbonnes de laboratoires	• Direct • Indirect • Indirect
FireDETEC® F/K ea	• Cuisines professionnelles (food trucks, cantines)	• Indirect
FireDETEC® TS-55	• Protection compartiment moteur (bus, machines agricoles, camions...)	• Indirect

(*) Agent extincteur conseillé par défaut.

Protection	Désignation	Code
Armoires électriques	Kit direct CO_2 2kg	428B07502501
	Kit direct CO_2 5kg	428B07502503
	Kit indirect CO_2 5kg	428B07504500
	Kit indirect CO_2 10kg	428B07504504
Cuisines professionelles	Kit cuisine complet	428B07503002
Compartiments moteur	Système Compact Line 7L	428B09026002
Machines CNC	Kit CO_2 5kg Machine CNC	428B07504502
	Kit CO_2 10kg Machine CNC	428B07504503
Sorbonnes	Kit CO_2 5kg Hotte labo	428B07504501
	Kit CO_2 10kg Hotte labo	428B07504505

*Chaque installation FIREDETEC **doit** faire l'objet d'une étude spécifique préalable, validée.*

COFFRETS EXTINCTEURS

Gamme esthétique

Coffret EXTIBOX *

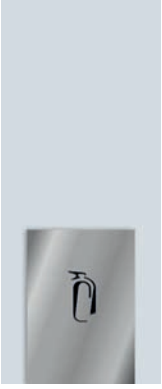

Version "cache"

Version "socle + capot"

Désignation	Code
Socle EXTIBOX blanc satiné	P03705
Socle EXTIBOX rouge brillant	P03706
Socle EXTIBOX noir brillant	P03707
Socle EXTIBOX polichrome argent	P03710
Socle EXTIBOX alu brossé	P03712
Capot EXTIBOX UP alu brossé	P03711
Capot EXTIBOX UP rouge brillant	P03713
Capot EXTIBOX UP blanc satiné	P03714
Capot EXTIBOX UP polichrome argent	P03715
Capot EXTIBOX UP noir brillant	P03716
Capot EXTIBOX UP dépoli	P03835

P03834

(*) Uniquement pour les extincteurs 6 litres et 6 kg.

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Ouverture par extraction du capot.
- Lest en option pour une pose sans fixation.

Caractéristiques techniques

- Socle utilisable seul ou avec capot
- Version cache pour fixation murale disponible
- Dimensions extérieures (H x L x P) et poids :
  - Socle : 28,5 x 20 x 22 cm - 1,3 kg,
  - Capot : 76 x 28 x 22 cm - 4 kg,
  - Cache : 75 x 28 x 22 cm - 3,5 kg.
- Matériaux : Composite aluminium, polyéthylène, polycarbonate.
- Revêtement : Laquage polyester.
- 180 combinaisons de couleurs disponibles.

Accessoires	Code
Panneau Classe de Feu A	P03831
Panneau Classe de Feu B	P03832
Panneau Classe de Feu ABC	P03833
Panneau Classe de Feu AB	P03834

Coffret IRYS

Désignation	Code
Coffret 1 extincteur 6-9 kg ou CO_2 2 kg	P03237
Coffret 2 extincteurs 6-9 kg ou CO_2 2 kg	P0HT26

P03834

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou au sol et dans les angles (Visserie non fournie).

Caractéristiques techniques

- Porte : ouverture à 180°.
- Matériaux : coffret et charnière aluminium 20 / 10e.
- Revêtement : Peinture époxy gris sablé ton pierre.
- Couleur spécifique sur devis.

P03237 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 72 x 31 x 21,5 cm.
- Poids : 3,5 kg.

P0HT26 :

- Dimensions extérieures (H x L x P) : 851 x 42 x 24 cm.
- Poids : 5,5 kg.

Accessoires	Code
Socle Plexiglass (400 x 280 x 15 mm)	P0HEM3
Panneau Classe de Feu A	P03831
Panneau Classe de Feu B	P03832
Panneau Classe de Feu ABC	P03833
Panneau Classe de Feu AB	P03834

Coffret MINERVA

Désignation	Code
Coffret esthétique 6.9 kg/l	P0JD01

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou au sol (possibilité d'enlever le socle). Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : coffret pied et charnière acier S235JR. Porte en aluminium : AG3.
- Revêtement : peinture époxy / porte noire RAL 9011 / pied gris RAL 7036.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage porte : aimant.
- Visualisation de la présence de l'extincteur (logo découpé).
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 (avec socle) 83 (sans socle) x 33 x 23 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 82 x 32.5 x 22,5 cm.
- Poids : 18 kg.

Coffret OMADA

Désignation	Code
Coffret esthétique 6.9 kg/l	P0JD02

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou au sol (possibilité d'enlever le socle). Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : coffret pied et charnière acier S235JR. Porte en aluminium : AG3.
- Revêtement : peinture époxy / porte noire RAL 9011 / pied gris RAL 7036.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : aimant.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : logo découpé.
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 (avec socle) 90 (sans socle) x 49,5 x 22,6 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 79 x 22,5 x 21 cm.
- Poids : 14,5 kg.

Gamme transport

Coffret TRANSPORT

Désignation	Code
Coffret transport 6 kg/l + fermeture	P0JD00
Coffret transport 9 kg/l + fermeture + vitre	P0HGT1

P0JD00

P0HGT1

Mise en œuvre

- Installation en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Homologation UTAC.
- Matériaux : polypropylène.
- Couleur : rouge RAL 3000.
- Plage thermique d'utilisation : -40 / +80 °C.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : 2 grenouillères.
- Emplacement pour la pose d'un cadenas ou d'un plombage.
- Maintien de l'extincteur par une sangle de fixation incluse.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.
- Dimensions :

	P0JD00	P0HGT1
Dimensions extérieures	65,6 x 31,4 x 23,9 cm	86,5 x 33,5 x 24,0 cm
Dimensions intérieures	58,8 x 22,2 x 21,6 cm	79,5 x 24,4 x 20,4 cm
Poids	2,35 kg	3,2 kg

Gamme industrielle intérieure

Coffret STRASBOURG	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 6.9 kg/l bouton poussoir	P01686
	Coffret 2 extincteurs 6.9 kg/l bouton poussoir	P01782

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylene anti choc, stabilité aux UV.
- Charnières inox qualité marine.
- Couleur : rouge / RAL 3000.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : ouverture rapide par bouton poussoir.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : non.
- IP : NA.

P01686 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 40 x 23 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 36 x 20 cm.
- Poids : 3.8 kg.

P01782 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 60 x 30 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 56 x 27 cm.
- Poids : 5,5 kg.

P01426 : Scellé.

Coffret STRASBOURG	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 6.9 kg/l + serrure à clé + vitre	P03230
	Coffret 2 extincteurs 6.9 kg/l+ serrure à clé + vitre	P03231

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylene anti choc, stabilité aux UV.
- Charnières inox qualité marine.
- Couleur : rouge / RAL 3000.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : non.
- IP : NA.

P03230 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 40 x 23 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 36 x 20 cm.
- Poids : 3.8 kg.

P03231 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 85 x 60 x 30 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 56 x 27 cm.
- Poids : 5,5 kg.

P06178 : Serrure + 2 clés.
P01458 : Fenêtre.
P06138 : Jeu de clés (X 2).

Coffret S BOX	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 6 kg/l	P0HTJ3

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Visserie non fournie.
- S'ouvre intégralement lors de la manipulation de la partie supérieure.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylene, stabilité aux UV.
- Couleur : rouge (RAL 3000).
- Visualisation de la présence de l'extincteur : oui.
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 69 x 26 x 22 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 24,5 x 20,5 cm.
- Poids : 3,8 kg.

Gamme industrielle intérieure et extérieure / polyéthylène

Coffret STANDARD	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 6 kg/l + serrure à clé + vitres	P03493
	Coffret 1 extincteur 9 kg/l + serrure à clé + vitres	P03494

Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000),
  - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.

P03493 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm.
- Poids : 3,8 kg.

P03494 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm.
- Poids : 5,5 kg.

P09502 : Kit 2 vitres + clés.
P0HDX5 : 1 serrure.
P0HGM9 : Clé.

Coffret STANDARD	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 6 kg/l à grenouillère	P0HP05
	Coffret 1 extincteur 9 kg/l à grenouillère	P0HP06

Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000).
  - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : grenouillère et goupille.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.

P0HP05 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm.
- Poids : 3,3 kg.

P0HP06 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm.
- Poids : 5,5 kg.

P0HCW0 : Grenouillère

Coffret STANDARD	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 6 kg/l + serrure à clé + vitres + alarme	P03495
	Coffret 1 extincteur 9 kg/l + serrure à clé + clé + vitres + alarme	P03496

Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000),
  - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- Alarme : 95 db à 1 m.
- Batterie : pile 9 v.
- IP : NA.

P03495 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 70 x 30 x 25,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 22 x 18 cm.
- Poids : 3,3 kg.

P03496 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26,3 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 75,5 x 21,5 x 20 cm.
- Poids : 5,5 kg.

P0HEE5 : Kit alarme.
P0HCW1 : Goupille réarmement alarme.
P09502 : Kit 2 vitres + clés.
P0HDX5 : 1 serrure.
P0HGM9 : Clé.

Coffret STANDARD	Désignation	Code
	Coffret 2 extincteurs 6 kg/l + serrure à clé + vitres	P0HDV6
	Coffret 2 extincteurs 9 kg/l + serrure à clé + vitres	P0HL92

Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000),
  - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.

P0HDV6 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 72 x 58,5 x 27 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 62 x 49 x 18 cm.
- Poids : 8 kg.

P0HL92 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 90 x 93 x 42 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 82 x 85 x 34 cm.
- Poids : 21 kg.

P09502 : Kit 2 vitres + clés.
P0HDX5 : 1 serrure.
P0HGM9 : Clé.

Coffret STANDARD	Désignation	Code
P14040 P14122	Coffret 2 extincteurs 6/9 kg/l + serrure à crochets + vitres	P14040
	Coffret 2 extincteurs 6/9 kg/l + serrure à crochets + clé + vitres	P14122

Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polypropylène, nylon, polycarbonate.
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000),
  - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 73,5 x 61,6 x 27 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 70 x 53 x 22,9 cm.
- Poids : 7,4 kg.

P14040 :
- Verrouillage : 2 crochets.

P14122 :
- Vitre à briser + serrure à clé.
- P14123 : Vitre à briser.
- P14124 : Clé triangulaire PE.

Gamme industrielle intérieure et extérieure / acier

Coffret STANDARD	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 6-9 kg/l + serrure à clé + vitre	P03388
	Coffret 2 extincteurs 6-9 kg/l + serrure à clé + vitre	P03398

Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : Acier électro zingué peint.
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000),
  - Fond : gris (RAL 7036).
- Porte : ouverture à 90°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : vitre.
- IP : NA.

P03388 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 87,2 x 35 x 27,2 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 80 x 28 x 22 cm.
- Poids : 9 kg.

P03398 :
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 97,2 x 58,5 x 27,2 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 90 x 50 x 22 cm.
- Poids : 15 kg.

P06198 : Vitre.
P06178 : Serrure + 2 clés.
P06138 : Jeu de clés (X 2).
P13856 : Marteau + chaînette.

Gamme industrielle intérieure et extérieure pour extincteurs CO_2

Coffret STANDARD	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 5 kg CO^2 + serrure à clé + vitre	P03632

Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polyéthylène haute densité renforcé anti UV.
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000),
  - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : vitre à briser + serrure à clé.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot.
- IP : NA.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 95 x 43,7 x 28 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 91,5 x 35,9 x 19,5 cm.
- Poids : 5,5 kg.

Coffret STANDARD	Désignation	Code
	Coffret 1 extincteur 5 kg CO^2 + serrure à crochets + vitre	P14128

Mise en œuvre

- Installation en intérieur et en extérieur.
- Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : polypropylène, nylon, polycarbonate.
- Résistance élevée aux flammes, aux hydrocarbures et huiles, aux rayons UV.
- Couleur :
  - Face avant : rouge (RAL 3000).
  - Fond : noir.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : 2 crochets.
- Visualisation de la présence de l'extincteur : hublot
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 86,5 x 33,5 x 24 cm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 81,6 x 26,4 x 20,4 cm.
- Poids : 3,2 kg.

HOUSSES ET ABRIS

Housses sans fenêtre pour extincteur portatif	Désignation	Code
	Housse sans fenêtre pour extincteur portatif 6 kg/l	P01330
	Housse sans fenêtre pour extincteur portatif 9 kg/l	P01334
	Housse sans fenêtre pour extincteur portatif 2 kg CO_2	P01300
	Housse sans fenêtre pour extincteur portatif 5 kg CO_2	P01290

Mise en œuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcro.

Caractéristiques techniques

- Tissu classé M1 (non inflammable).
- Matière : polyester enduit PVC.
- Impression texte "EXTINCTEUR" en blanc.
- Compatibles avec toutes nos gammes d'extincteurs portables.

Housses avec fenêtre pour extincteur portatif

Désignation	Code
Housse avec fenêtre pour extincteur portatif 6 kg/l	P05118
Housse avec fenêtre pour extincteur portatif 9 kg/l	P05128

Mise en œuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcro.

Caractéristiques techniques

- Tissus classé M1 (non inflammable).
- Matière : polyester enduit PVC.
- Fenêtre PVC cristal.
- Compatibles avec toutes nos gammes d'extincteurs portables.

Couverture chauffante

Désignation	Code
Couverture chauffante EXT9	P0CCEX

La couverture chauffante spécialement conçue pour les coffrets 9 l et 9 kg permet la mise hors gel :
• des extincteurs 9 litres AFFF,
• des extincteurs à eau pure, et
• des douches de sécurité.
La température limite basse d'utilisation est de -25°C.

Mise en œuvre

- Cette couverture se pose à l'intérieur des coffrets sans aucune fixation, il est juste à prévoir un trou de diamètre 12 mm dans le bas du coffret pour le passage du câble électrique et un tableau électrique de raccordement pour le branchement extérieur.

Caractéristiques techniques

- Dimensions (L x l) : 1780 x 210 mm.
- Lavable et utilisable en extérieur (IP 54).
- Non feu M2.
- 1 face bleue isolante.
- 1 face rouge chauffante.
- Température homogène (effet radiateur de la feuille d'aluminium).
- Déperditions limitées (calorifugée sur toute la surface).
- Installation et démontage rapide.
- Câble d'alimentation de 2 m non équipé d'une prise.
- Tension standard : 220 V.
- Puissance : 130 W.
- Sécurité électrique (appareil classe I ; fil de terre).
- Thermostat hors gel et protection thermique intégrés.
- Le déclenchement de la mise hors gel se fait à une température ambiante comprise entre -25 °C et +5 °C.
- Température au niveau de l'extincteur : 5 °C à 15 °C.

Housse pour extincteur mobile

Désignation	Code
Housse 50 l INtense	P0JD03
Housse 50 INstant / INtense	P0JD04

Mise en œuvre

- La housse est mise en place par le haut de l'extincteur et est maintenue en bas par une large bande de velcro qui passe sous le châssis.

Caractéristiques techniques

- Tissu classé M1 (non inflammable).
- Matière : polyester enduit PVC.
- Renfort en PVC classé M1 (Renfort de protection du tissu).
- Sangle de maintien + velcro.
- Poignée pour faciliter le déhoussage.
- Marquage EXTINCTEUR en blanc.

Désignation	Code
Housse ext roues 150 kg	P0J692
Housse ext roues 25 l / 25 kg	P0J693
Housse ext roues 100 kg	P0J694
Housse ext roues CO_2 50 kg	P0J695
Housse ext roues CO_2 30 kg	P0J696
Housse ext roues 100 l / 150 l	P0J697
Housse ext roues CO_2 20 kg	P0J698
Housse ext roues CO_2 10 kg	P0J699

Abri extincteurs mobiles	Désignation	Code
	Abri extincteurs mobiles	P14317

Mise en œuvre

- Fixation au sol (vis non fournies).

Caractéristiques techniques

- Matériaux : PE anti-UV.
- Couleur : rouge.
- Poids : 28 kg.
- Dimensions (H x L x P) : 125 x 120 x 140 cm.

ALARME EXTINCTEUR

Alarme extincteur	Désignation	Code
	Alarme ext CORDIA STOP VOL	P02285

L'alarme extincteur CORDIA STOP VOL, permet de contrôler la présence d'un extincteur relié à l'alarme par un câble. Quand l'extincteur est retiré de son socle, le câble sort de l'alarme qui émet une alarme sonore de 100 dB.

Pas de paramétrage nécessaire.

Déclenchement par câble fourni.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Boîtier ABS (couleur rouge)
- Dimensions (H x L x ép.) : 125 x 125 x 50 mm.
- Fixation au mur : par vis (non fournies).

Électriques :

- 1 pile 9 V (fournie).

SUPPORTS

Supports magnétiques	Désignation	Code
	Support magnétique DIA 155	P0SM00
	Support magnétique 160 x 500	P03040

P0SM00

P03040

Mise en œuvre

P0SM00 :

- Le support mural des extincteurs se fixe sur le support magnétique via les vis fournies avec les supports.
- Il est compatible avec tous types d'extincteurs des gammes Euro, Silice et IN.
- Pour les versions 9 litres et 9 kg, prévoir 2 aimants supplémentaires.

P0SM04 :

- Lot de 2 aimants additionnels.

P03040 :

- Le support magnétique intègre le support de fixation des extincteurs et sa pose se fait sans visserie.
- Il est compatible avec tous types d'extincteurs des gammes Silice et IN jusqu'à 9 l / 9 kg.

Caractéristiques techniques

P0SM00 :

- Matériaux : plastique avec face magnétique (4 aimants).
- Couleur : face avant rouge (RAL 3000).
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (Ø x Epais) : 155 x 16 mm.

P03040 :

- Matériaux : acier peinture epoxy avec plaque magnétique.
- Poids : 1,5 kg.
- Dimensions (H x L x P) : 500 x 160 x 4 mm.

Supports au sol

Désignation	Code
Support au sol pour extincteur CO_2 5 kg	P0HU69
Support au sol pour extincteur CO_2 2 kg	P0HU70
Support au sol pour extincteur 6/9 kg/l	P0HU71
Support au sol pour extincteur 6/9 kg/l	P0JD05

Mise en œuvre

- Le support se pose au sol, sans fixation.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Couleur : noir (RAL 9004).

P0HU69 :
- Diamètre (D) = 168 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 28,9 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

P0HU70 :
- Diamètre (D) = 108 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 30,3 x 20 x 20 cm.
- Poids : 1,5 kg.

P0HU71 :
- Diamètre (D) = 193 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 29,4 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

P0JD05 :
- Diamètre (D) = 210 mm.
- Dimensions (H x L x P) : 29,4 x 30 x 30 cm.
- Poids : 2,4 kg.

Support à roues

Désignation	Code
Chariot à roues 2 extincteurs	P0CH00

Mise en œuvre

- Les extincteurs sont maintenus chacun à l'aide d'une sangle réglable.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier zingué bichromaté.
- Encombrement (H x L x P) : 115 x 63 x 40,5 cm.
- Poids net : 12,5 kg.
- Charge utile : 30 kg.
- Châssis en acier zingué.

Compatibilité

- Tous les extincteurs CO_2 2 et 5 kg.
- Tous les extincteurs 6/9 kg/l des gammes Silice, Euro et Quartz.
- Tous les extincteurs versions 6/9 l et 6/9 kg de la gamme IN.
- Sangle velcro 70 cm (code : POHCG7).
- Roue (code : P05550) :
  - Diam roue : 300 mm.
  - Diam alésage : 25 mm.
  - Largeur moyeu : 58 mm.

  Attention : ces roues sont compatibles uniquement pour les modèles de chariots fabriqués depuis août 2023 (modification de la largeur du moyeu).

Supports transport

P0J350
P0J351
P0J352
P0L506

P14887
P14888

Supports CO_2 et supports 1 kg à 4 kg : nous consulter.

Désignation	Code
Support transport 1 kg - IN PP	P0J407
Support transport 2 kg - IN PP	P0J411
Support transport 3 kg - INTUITION	P0JFD4
Support transport 4 kg - INTUITION	P0J357
Support transport 6 kg - INTÉGRAL / INDIUM	P0J352
Support transport 6 kg - PP	P0L506
Support transport 6 l - INTÉGRAL / INDIUM / PP	P0J350
Support transport 6 l - INGENIO	P14887
Support transport 6 kg - INGENIO	P14887
Support transport 9 l - INGENIO	P14888
Support transport 9 kg - INGENIO	P14888
Support transport 9 kg - INTÉGRAL / INDIUM / PP	P0J353
Support transport 9 l - INTÉGRAL / INDIUM	P0J351
Support transport 2 kg - IN CO_2	P0L504
Support transport 5 kg - IN CO_2	P0L548

RIA (ROBINETS D'INCENDIE ARMÉS)
PIA (POSTES D'INCENDIE ADDITIVÉS)

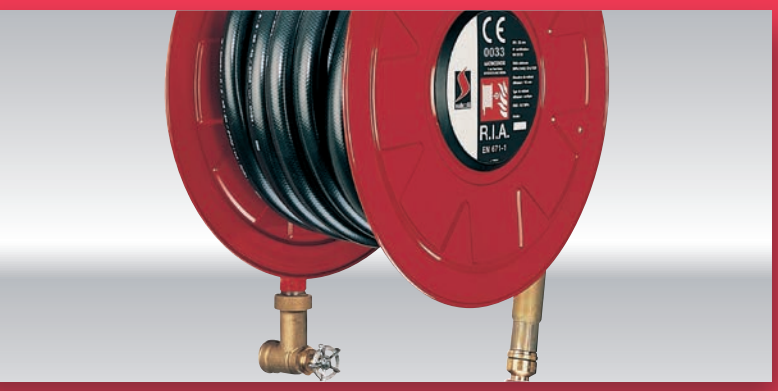

Les RIA/PIA sont des équipements de première intervention alimentés en eau permettant à toute personne non spécialisée d'agir immédiatement sur un départ de feu. Directement branchés sur une source d'eau, ils présentent l'avantage d'une grande puissance et d'une durée d'action importante. Ils sont implantés à l'intérieur des bâtiments, le plus près possible des risques à protéger.

Les RIA sont conçus pour permettre une première intervention d'urgence dans la lutte contre un incendie, en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Article R4227-28	L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
Article R4227-30	Si nécessaire, l'établissement est équipé de robinets d'incendie armés, de colonnes sèches, de colonnes humides, d'installations fixes d'extinction automatique d'incendie ou d'installations de détection automatique d'incendie.

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Article MS 14	§ 1. La composition, les caractéristiques hydrauliques et l'installation de robinets d'incendie armés doivent être conformes aux normes les concernant. § 2. Les robinets d'incendie armés sont désignés par leur diamètre nominal qui peut être DN 19/6, DN 25/8 ou DN 33/12. § 3. Les robinets d'incendie armés doivent être numérotés en une série unique.
Article MS 15	§ 1. Sauf impossibilité, les robinets d'incendie armés doivent être placés à l'intérieur des bâtiments, le plus près possible et à l'extérieur des locaux à protéger. § 2. Le nombre de robinets d'incendie armés et le choix de leurs emplacements doivent être tels que toute la surface des locaux puisse être efficacement atteinte. § 3. Dans les locaux présentant des risques importants d'incendie, tout point de la surface de ces locaux doit pouvoir être battu par au moins deux jets de lance. § 4. Si les robinets d'incendie armés sont placés dans des armoires ou coffrets, ceux-ci doivent être signalés et ne pas comporter de dispositifs de condamnation.

Immeubles de Grande Hauteur (Règlement de sécurité des IGH)

Article GH 51	§ 2. Il y a à chaque niveau autant de robinets d'incendie armés DN 25/8 que d'escaliers. Les robinets d'incendie armés, conformes aux dispositions des articles MS 14 à MS 17 du règlement de sécurité des établissements recevant du public, sont toujours installés dans les circulations horizontales communes, à proximité et hors des dispositifs d'accès aux escaliers. Ils ne doivent jamais se trouver sur les paliers d'ascenseurs qui peuvent être isolés par des portes coupe-feu au moment du sinistre. Ils sont disposés de telle façon que toute la surface des locaux puisse être efficacement atteinte par un jet de lance. Ces robinets d'incendie armés peuvent être alimentés par les colonnes en charge. La pression minimale au robinet d'arrêt du robinet d'incendie armé le plus défavorisé est de 4 bars en régime d'écoulement.

ICPE (Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement)

Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts vises aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement. Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat"...

RÉGLEMENTATION "PFAS" POUR LES ÉMULSEURS

Émulseurs

Les PFAS contenus dans les mousses anti-incendie, aussi appelés agents fluorés, forment une immense famille de substances chimiques. Certaines de ces substances faisaient déjà l'objet d'une interdiction (les PFOS, PFOA, PFCA, PFHxS et les PFHxA notamment).

Les PFAS des agents extincteurs font l'objet désormais d'une réglementation via le règlement européen 2025/1988. En voici une synthèse.

Votre référent SICLI habituel est à votre disposition pour la mise en application des dispositions de la réglementation sur les PFAS.

Règlements européens en vigueur (Parlement européen et Conseil)

Dernier texte	Substance concernée	Commentaire - Résumé
Règlement n° 757/2010 du 24 août 2010 modifiant les annexes I et III du règlement (CE) n° 850/2004 (abrogé et remplacé par le règlement (CE) 2019/1021 du 20 juin 2019) : polluants organiques persistants (POP)	PFOS	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation de mousses anti-incendie contenant des PFOS (acide perfluorooctane sulfonique) et substances apparentées à partir du 26 juin 2011.*
Règlement n° 2021/1297 du 4 août 2021 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : Réglementation "REACH"	PFCA	*Interdiction de mise sur le marché de mousses anti-incendie contenant des PFCA (acides perfluorocarboxyliques) et substances apparentées à partir du 25 février 2023 ; Interdiction d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFCA et substances apparentées à partir du 4 juillet 2025.*
Règlement n° 2023/1608 du 30 mai 2023 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 2019/1021 : Réglementation POP (polluants organiques persistants)	PFHxS > 0,1 ppm (> 0,1 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation de mousses anti incendie contenant des PFHxS (acide perfluorohexane sulfonique) et substances apparentées jusqu'au 29 août 2023.*
Règlement n° 2024/2462 du 19 septembre 2024 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : Réglementation "REACH"	PFHxA > 25 ppb (0,025 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation de mousses anti-incendie contenant des PFHxA (acide undécafluorohexanoïque) et substances apparentées jusqu'au du 10 avril 2026 pour certaines activités spécifiques.*
Règlement délégué n° 2025/1399 du 5 mai 2025 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 2019/1021 : Réglementation POP (polluants organiques persistants)	PFOA > 1 ppm (1 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché de mousses anti-incendie contenant des PFOA (acide perfluorooctanoïque) et substances apparentées à partir du 4 juillet 2020 ; Interdiction d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFOA et substances apparentées à partir du 3 décembre 2025 ou 3 août 2028 (selon les cas).*
Règlement (UE) 2025/1988 du 2 octobre 2025 **+ Rectificatif du 8 octobre 2025** modifiant l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 en ce qui concerne les substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie : Réglementation "REACH"	PFAS > 1 ppm (1 mg/L)	*Interdiction progressive de mise sur le marché et utilisation des mousses anti-incendie contenant des PFAS jusqu'au 23 octobre 2030 ou jusqu'au 23 octobre 2035 (selon les cas).*

Réglementation Française : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation

(2330, 2345, 2350, 2351, 2567, 2660, 2661, 2750, 2752, 2760, 2790, 2791, 2795, 3120, 3230, 3260, 3410, 3420, 3440, 3450, 3510, 3531, 3532, 3540, 3560, 3610, 3620, 3630, 3670, 3710, 4713)

Dernier texte	Commentaire - Résumé
Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances perpolyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des ICPE relevant du régime de l'autorisation	*Obligation de réaliser une campagne d'identification et d'analyse de certaines substances PFAS sur chaque point de rejets aqueux de l'établissement, à l'exception des points de rejet des eaux pluviales non souillées.*

2 octobre 2025 : Règlement 2025/1988 : émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L

23 octobre 2025 :
Entrée en vigueur

23 octobre 2026:
Interdiction générale de mise sur le marché d'émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L.
Début des contraintes :
- Utilisation sur foyer B,
- Étiquetage,
- Plan de gestion, ...

23 avril 2027 : Fin d'autorisation d'utilisation des émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L pour :
- La formation et les essais,
- Les services d'incendie publics et privés (sauf intervention sur industrie couverte par la directive 2012/18/U, SEVESO).

23 octobre 2035 : Fin d'autorisation de mise sur le marché et d'utilisation des émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L pour les :
- Site SEVESO (sauf aviation civile),
- Installations pétrolières & gazières offshore,
- Navires militaires,
- Navires civils équipés d'émulseurs placés à bord avant le 23 octobre 2025.

23 octobre 2030 :
- Fin d'autorisation d'utilisation pour les émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L : cas général,
- Fin d'autorisation d'utilisation des émulseurs sans PFAS provenant d'équipements nettoyés - limite fixée à 50 mg/L.

23/10/2025 → 23/10/2026 → 23/04/2027 → ... → 23/10/2030 → ... → 23/10/2035

Tous nos émulseurs sont conformes à la réglementation en vigueur au 12 décembre 2025.

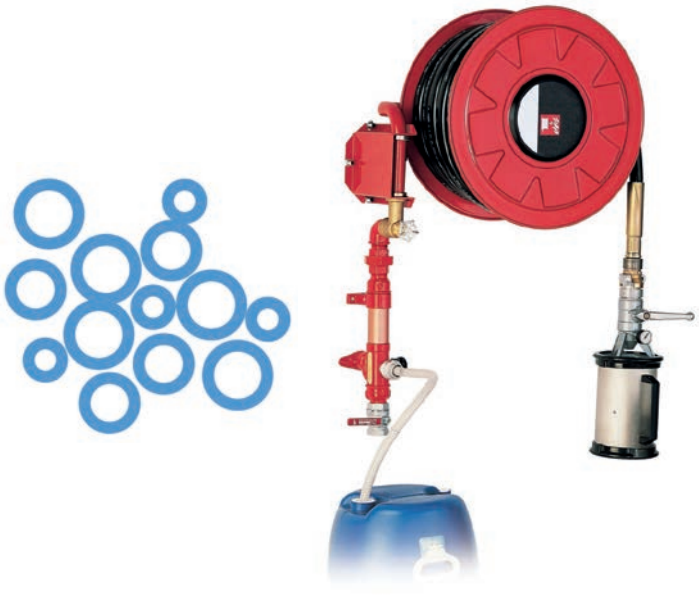

Quelques points clés du règlement 2025-1988 sur les émulseurs
Le nettoyage des installations ayant contenu des PFAS est autorisé.
Limite de 50 mg/L pour l'ensemble des PFAS présentes dans les mousses anti-incendie provenant des équipements nettoyés (responsabilité de l'exploitant).
Le traitement biologique des eaux usées ou l'incinération de déchets contenant des PFAS à une température < à 1 100 °C, doit être exclu.
Un an après l'entrée en vigueur du règlement : Les exploitants devront étiqueter les stocks de mousses anti-incendie non utilisés et les déchets contenant des PFAS provenant de l'utilisation de mousses anti-incendie, y compris les eaux usées. Texte de l'étiquetage : "AVERTISSEMENT : Contient des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) à une concentration égale ou supérieure à 1 mg/L pour la somme de tous les PFAS". Les déchets contenant des PFAS, y compris les eaux usées, provenant de l'utilisation de mousses anti-incendie devront être traités.

Votre référent SICLI habituel est à votre disposition pour la mise en application des dispositions de la réglementation sur les PFAS.

CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF EN 671-1	Juin 2012	Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 1 : robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides.
NF EN 671-3	Mai 2009	Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 3 : maintenance des robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides et des postes d'eau muraux équipés de tuyaux plats.
NF S62-201/A1	Novembre 2020 Février 2022	Matériels de lutte contre l'incendie - Robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides (R.I.A.) - Règles de conception, d'installation, de réception et de maintenance.
NF S62-203	Juillet 2023	Matériel de lutte contre l'incendie - Poste incendie additivé (PIA) - Règles de conception, d'installation, de réception et de maintenance.

Référentiels

Référentiel	Date	Domaine
APSAD R5	Décembre 2024	Référentiel APSAD R5 : robinets d'incendie armés et postes d'incendie additivés : règle d'installation et de maintenance.
APSAD J5/F5	Octobre 2019	Référentiel APSAD J5 / F5 de service, de validation et de maintenance d'installation de RIA / PIA.

En tant qu'entreprise certifiée APSAD J5/F5, nous sommes qualifiés pour concevoir, réaliser et valider les études et dossiers techniques permettant la délivrance des déclarations de conformité N5 et compte rendus de vérification périodique Q5.

Seules les sociétés titulaires de cette certification sont habilitées à délivrer ces documents pris en considération par les sociétés d'assurance.

Service de validation et de maintenance d'installations de RIA/PIA (référencée J5/F5)

Certification délivrée par CNPP cert. (www.cnpp.com)

ÉTUDE DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION

1. **Audit de l'installation**
   - Contrôle de la source d'eau, des moyens de mise en pression et du réseau en place.
   - Relevé des caractéristiques des RIA/PIA en place.
   - Définition de la classe de risque (activité, produits, moyens ...).
   - Relevé des cloisonnements, accès, issues et structures.
   - Définition des contraintes (risque de gel, aménagements pour passage réseau, positionnement des RIA/PIA, travail en hauteur, difficultés d'accès).
2. **Constat et préconisations de mise en conformité.**
3. **Pilotage et suivi de la réalisation des chantiers.**
4. **Réception du chantier et essais hydrauliques.**
5. **Établissement du dossier technique.**
6. **Délivrance des déclarations.**
7. **Proposition du contrat d'entretien.**

MISE EN CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION

Alimentation en eau / source

Mise en place de surpresseurs sur réseau "Eau de ville"

Mise en place de réserve d'eau surpressée autonome

Réseau de canalisations

Mise en place en comble

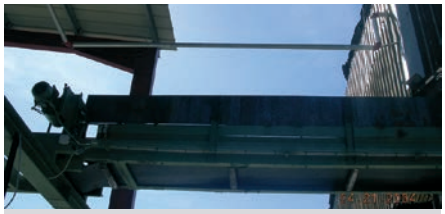

Mise en place en aérien

Mise en place enterrée

RIA

En intérieur

En extérieur

MAINTENANCE D'UNE INSTALLATION DE RIA/PIA

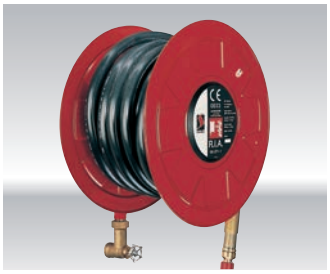

Une installation de RIA/PIA doit être entretenue régulièrement. La vérification effectuée par une entreprise certifiée F5 permet de garantir un service conforme aux exigences APSAD et aux normes en vigueur.

Elle permet le maintien de l'installation à son niveau de performance initiale et conditionne l'utilisation efficace du matériel.

Mode opératoire

La maintenance d'une installation de RIA en conformité avec les exigences APSAD prend en compte la totalité de l'installation : RIA/PIA, réseau et source.

Périodicité

Maintenance trimestrielle

Effectuée soit par le client soit par Chubb France. Elle concerne principalement la surveillance de l'installation.

Maintenance annuelle

Effectuée par Chubb France. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance trimestrielle plus toutes les opérations de maintenance annuelle soit : la source d'eau, le réseau de canalisation, le RIA/PIA lui-même et les mesures des pressions.

Maintenance quinquennale

Effectuée par Chubb France. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance annuelle plus toutes les opérations de maintenance quinquennale, la vidange et le nettoyage de la source d'eau ainsi qu(un essai à la pression maximale de service de tous les RIA.

Maintenance décennale

Effectuée par Chubb France. Elle concerne toutes les opérations effectuées lors de la maintenance quinquennale plus toutes les opérations de maintenance décennale ainsi que le contrôle de l'état de corrosion interne des tuyauteries (démontage et remontage des manchettes témoins).

Du fait de sa certification APSAD J5/F5, Chubb France vous assure la vérification et la maintenance de vos installations de RIA et de PIA (en accord avec le référentiel APSAD R5 et les normes NF S62-201 et NF S62-203).
Si l'installation dispose d'une déclaration de conformité N5, Chubb France est en mesure de vous délivrer un compte rendu de vérification périodique Q5 qui peut le cas échéant vous être réclamé par votre assureur.

Les RIA et PIA permettent une première intervention en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre.

La durée de fonctionnement de 20 mn au minimum est en adéquation avec les délais moyens d'intervention sur zone (source : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises).

Délai moyen d'intervention des secours

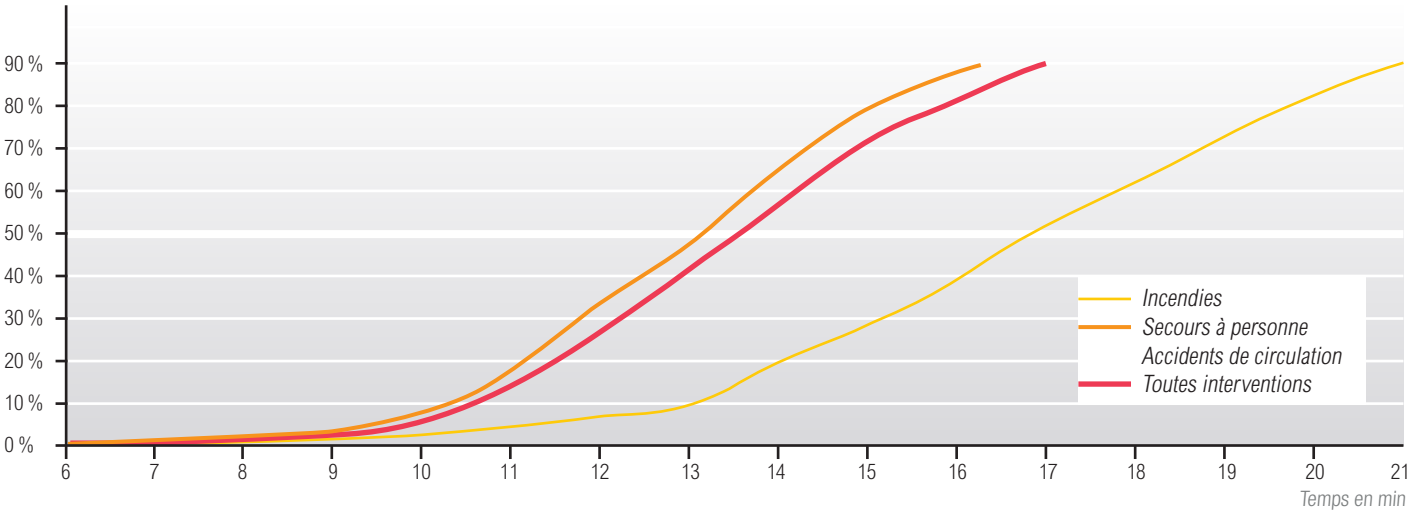

Source statistiques des services d'intervention et de secours - Édition 2025 (données : 2024)

Chubb France vous propose une gamme complète de RIA/PIA et d'accessoires pour vous permettre de répondre à la fois à vos impératifs économiques mais également aux exigences de votre activité.

Tous les RIA/PIA Chubb France sont certifiés selon la norme EN 671-1 et sont également estampillés NF 021 (sauf postes sur roues).

LES PRODUITS

Description d'une installation de RIA

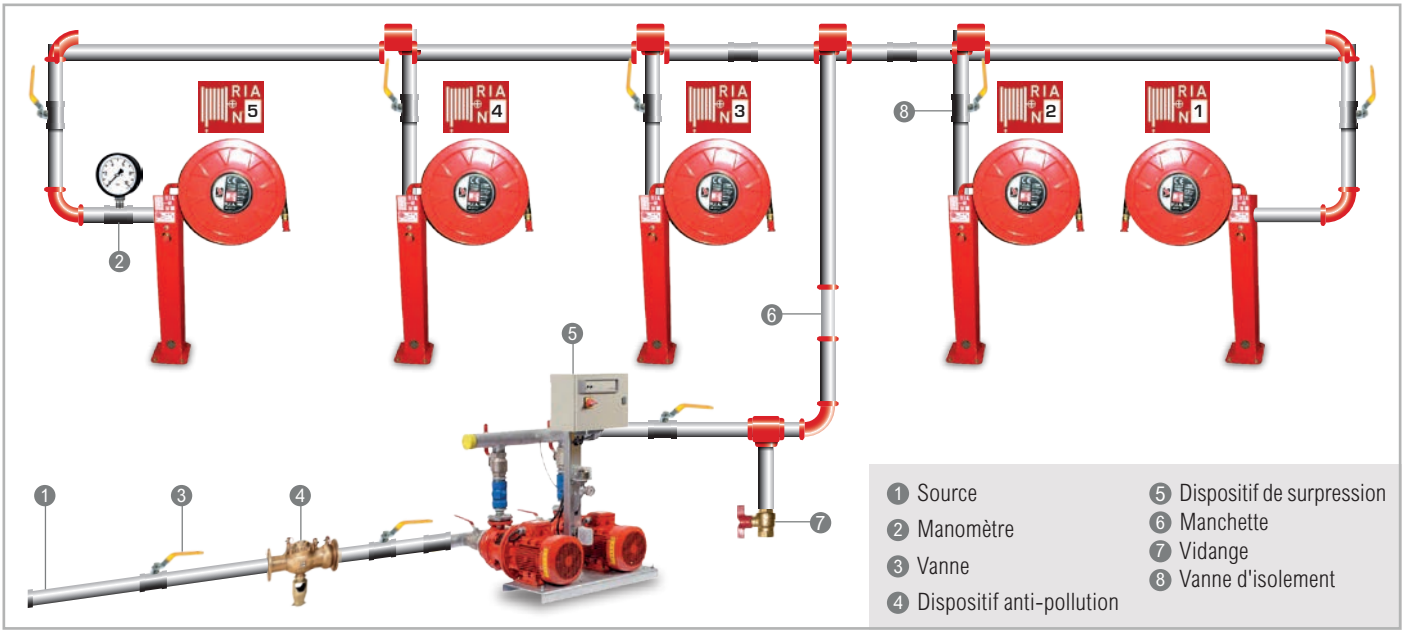

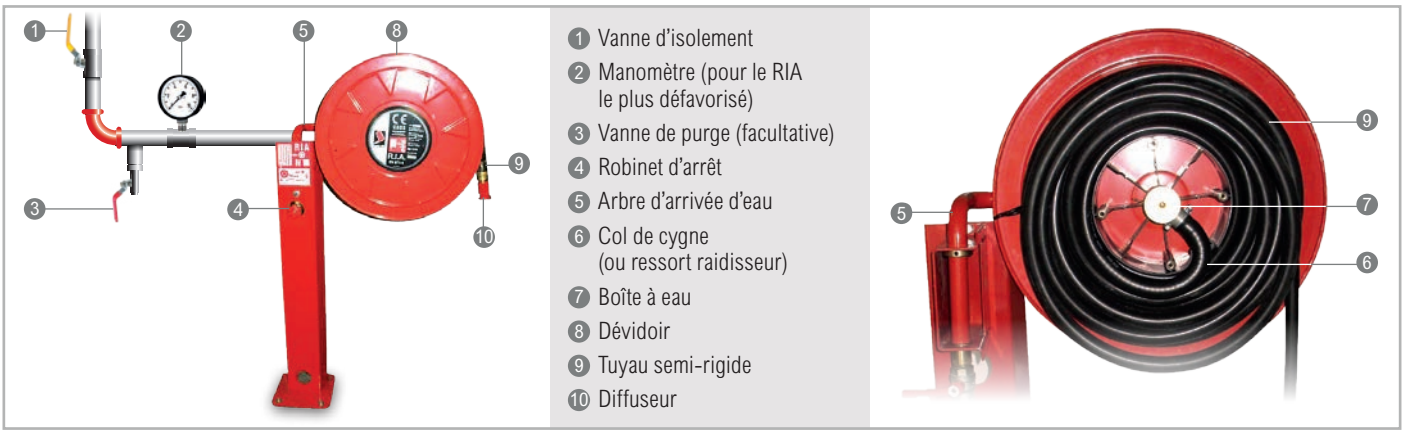

Description d'une installation de PIA

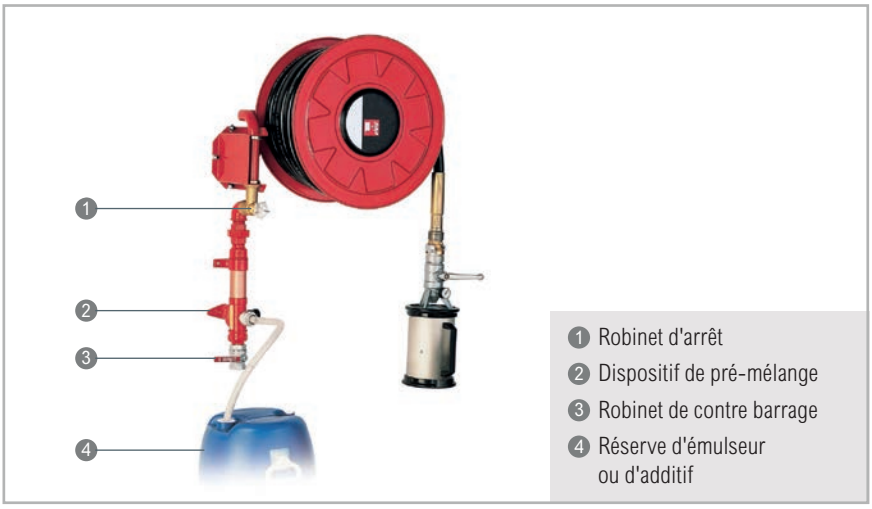

CRITÈRES DE CHOIX

	Tournant pivotant standard TOP PPE	Tournant pivotant standard haute tension TOP PPE HT	Tournant pivotant TOP PPE Inox	Tournant fixe TOP PFE	TOP compact 360	RIA sous armoire sur porte pivotante	Poste à eau	PIA (Poste d'Incendie Additivé)
Principes	L'utilisation d'un RIA tournant pivotant est préconisée là où un débattement par pivotement de la bobine par rapport au mur est possible.	L'utilisation d'un RIA tournant pivotant Haute Tension est préconisée là où un risque électrique est présent. La tension électrique doit être inférieure à 50 kV par rapport à la terre.	L'utilisation d'un RIA tournant pivotant Inox est préconisée pour les ambiances agressives et corrosives, les industries et stockages alimentaires, pharmaceutiques ...	L'utilisation d'un RIA tournant fixe est préconisée dans les locaux en enfilade où des niches présentant des contraintes d'encombrement ne permettent pas un débattement par pivotement de la bobine.	L'utilisation d'un RIA pivotant sur 360° est préconisée pour la protection des zones ou l'installation du RIA contre un mur n'est pas envisageable (terrain de camping, entrepôts ...). Le potelet permet diverses possibilités d'alimentation grâce aux lumières prévues à cet effet.	L'utilisation d'un RIA sous armoire est préconisée pour les faibles encombrements, et l'habillage esthétique du RIA.	L'utilisation d'un poste à eau est préconisée dans les lieux et locaux isolés nécessitant une grande longueur de tuyau. Le poste à eau n'est pas pris en compte dans le référentiel R5.	L'utilisation d'un PIA est préconisée pour les risques spéciaux notamment le risque de feu de classe B, feux de liquides inflammables.
Les +	L'intervention est favorisée par le pivotement à 180° de la bobine.	Adapté aux feux d'origine électrique.	Parfaitement adapté à l'industrie agro alimentaire.	Faible encombrement.	Totalement indépendant des constructions existantes ou pas, grâce à son potelet de fixation.	La porte permet de transformer un RIA fixe en RIA pivotant. L'armoire protège le RIA.	Grande longueur de tuyau d'alimentation et d'intervention.	Adaptés aux risques spéciaux. Peut-être également utilisé comme RIA.
Les -	Encombrement dû au fait du pivotement de la bobine.	Existe uniquement en DN 25/30 et 33/30m.	Existe uniquement en DN 33.	Existe uniquement avec le diffuseur DMF-A.	Existe uniquement en DN 25 et 33.	Existe uniquement en DN19 et DN25.		Existe uniquement en DN33 30 m.
Applications	Utilisation uniquement sur les feux de solides en intérieur et en extérieur avec une protection antigel.	Utilisation uniquement sur les feux de solides et feux électriques.	Utilisation uniquement sur les feux de solides en intérieur et en extérieur avec une protection antigel.	Utilisation uniquement sur les feux de solides en intérieur.	Utilisation uniquement sur les feux de solides en intérieur et en extérieur avec une protection antigel.	Utilisation uniquement sur les feux de solides en intérieur.	Utilisation en extérieur et en intérieur sur les feux de solides.	Utilisation sur les feux de solides et liquides inflammables, suivant l'émulseur choisi, en intérieur et en extérieur avec une protection antigel.
Feux de classe A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui selon émulseur
Feux de classe B	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui selon émulseur
Feux de classe C	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Feux de classe D	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Feux de classe F	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Robinet diffuseur

	DMF / A			DMF / B		DMF / A HT		DMF / A INOX
	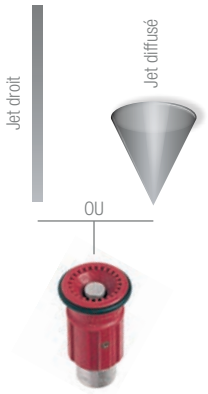			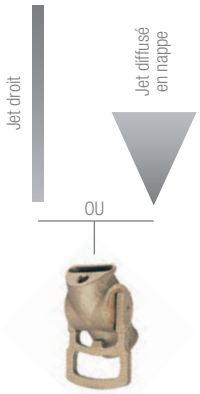		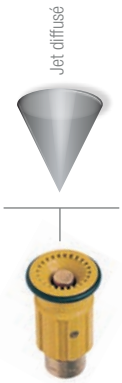		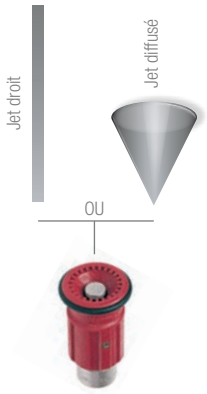
	DN 19	DN 25	DN 33	DN 25	DN 33	DN 25	DN 33	DN 33
Applications	Administratif Hôtel ...	Fabrication ...	Stockage ...	Fabrication ...	Stockage ...	Fabrication ...	Stockage ...	Fabrication, stockage ...

RIA tournant pivotant

	Standard TOP PPE				Haute tension TOP PPE HT		INOX TOP PPE	
	Lance LST avec diffuseur DMF / A		Lance LST avec diffuseur DMF / B		Lance LST avec diffuseur DMF / A HT		Lance LST avec diffuseur DMF / A	
	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	RIA TOP PPE LST-A 19-30	/	/	/	/	/	/
DN 25	RIA TOP PPE LST-A 25-20	RIA TOP PPE LST-A 25-30	RIA TOP PPE LST-B 25-20	RIA TOP PPE LST-B 25-30	/	RIA TOP PPE LST-A HT 25-30	/	/
DN 33	RIA TOP PPE LST-A 33-20	RIA TOP PPE LST-A 33-30	RIA TOP PPE LST-B 33-20	RIA TOP PPE LST-B 33-30	/	RIA TOP PPE LST-A HT 33-30	/	RIA TOP PPE LST-A 33-30 INOX

RIA tournant fixe

	Standard TOP PFE						INOX TOP PFE	
	Lance LST avec diffuseur DMF / A		Lance LST avec diffuseur DMF / B		Lance LST avec diffuseur DMF / A HT		Lance LST avec diffuseur DMF / A	
	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	RIA TOP PFE LST-A 19-30	/	/	/	/	/	/
DN 25	RIA TOP PFE LST-A 25-20	RIA TOP PFE LST-A 25-30	/	/	/	/	/	/
DN 33	RIA TOP PFE LST-A 33-20	RIA TOP PFE LST-A 33-30	/	/	/	/	/	/

RIA 360

	RIA Standard						RIA INOX	
	Lance LST avec diffuseur DMF / A		Lance LST avec diffuseur DMF / B		Lance LST avec diffuseur DMF / A HT		Lance LST avec diffuseur DMF / A	
	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	/	/	/	/	/	/	/
DN 25	/	RIA TOP COM-PACT LST-A 25-30	/	/	/	/	/	/
DN 33	/	RIA TOP COM-PACT LST-A 33-30	/	RIA TOP COM-PACT LST-B 33-30	/	/	/	/

RIA sous armoire sur porte pivotante

	RIA standard						RIA INOX	
	Lance LST avec diffuseur DMF / A		Lance LST avec diffuseur DMF / B		Lance LST avec diffuseur DMF / A HT		Lance LST avec diffuseur DMF / A	
	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	RIA sous armoire sur porte pivotante 19/30	/	/	/	/	/	/
DN 25	/	RIA sous armoire sur porte pivotante 25/30	/	/	/	/	/	/
DN 33	/	/	/	/	/	/	/	/

Poste à eau

	Standard						INOX	
	Lance LST avec diffuseur DMF / A		Lance LST avec diffuseur DMF / B		Lance LST avec diffuseur DMF / A HT		Lance LST avec diffuseur DMF / A	
	40 m	50 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 25	/	Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF/A	/	/	/	/	/	/
DN 33	Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF/A	/	/	/	/	/	/	/

PIA (Poste d'Incendie Additivé)

	PIA standard						PIA INOX	
	Diffuseur Bas foisonnement		Diffuseur Moyen foisonnement		Lance LST avec diffuseur DMF / A HT		Lance LST avec diffuseur DMF / A	
	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m	20 m	30 m
DN 19	/	/	/	/	/	/	/	/
DN 25	/	/	/	/	/	/	/	/
DN 33	/	PIA bas foisonnement 33/30	/	PIA moyen foisonnement 33/30	/	/	/	/

RIA TOURNANTS PIVOTANTS

RIA tournant pivotant TOP PPE

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA TOP PPE LST-A 19-20	P03164	19	20	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 19-30	P03165	19	30	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 25-20	P03155	25	20	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 25-30	P03156	25	30	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 33-20	P02082	33	20	DMF/A
RIA TOP PPE LST-A 33-30	P02083	33	30	DMF/A
RIA TOP PPE LST-B 25-20	P03162	25	20	DMF/B
RIA TOP PPE LST-B 25-30	P03163	25	30	DMF/B
RIA TOP PPE LST-B 33-20	P02125	33	20	DMF/B
RIA TOP PPE LST-B 33-30	P03154	33	30	DMF/B

RIA tournant pivotant haute tension TOP PPE HT

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA TOP PPE LST-A/HT 25-30	P03161	25	30	DMF/A/HT
RIA TOP PPE LST-A/HT 33-30	P03152	33	30	DMF/A/HT

RIA tournant pivotant TOP PPE INOX

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA TOP PPE LST-A 33-30	P03194	33	30	DMF/A

NOTA : le volant de la vanne d'arrêt est en aluminium.

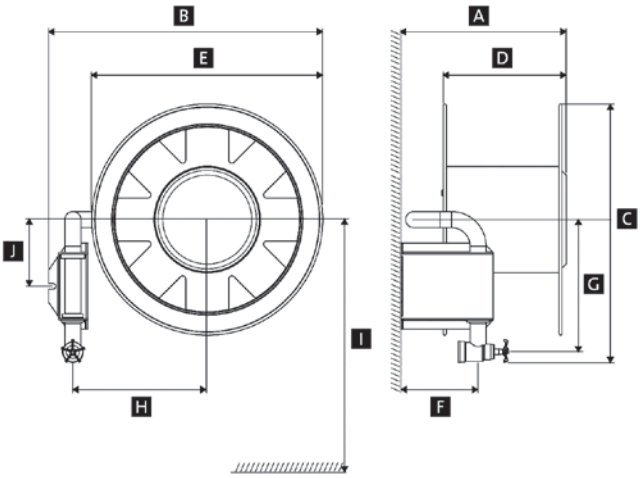

Encombrement

Code	Cap m	A mm	B mm	C mm	D mm	E mm	F mm	H mm	I mm	J mm	Poids kg
19	20	230	723	640	122	610	160	355	1200 < I < 1800	150	17
	30	230	723	640	122	610	160	355	1200 < I < 1800	150	25
25	20	268	723	640	168	610	160	355	1200 < I < 1800	150	20
	30	268	723	640	168	610	160	355	1200 < I < 1800	150	28
33	20	413	724	667	316	610	204	355	1200 < I < 1800	160	30
	30	413	724	667	316	610	204	355	1200 < I < 1800	160	37

Pour les installations sur des cloisons de faible épaisseur type placoplatre, se rapprocher du fabricant pour les préconisations d'installation.

Vanne d'alimentation :
- RIA DN 19 et 25 : vanne d'alimentation ¼ de tour,
- RIA DN 33 : ouverture progressive à volant.

RIA TOURNANTS FIXES

RIA tournant fixe	Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
	RIA TOP PFE LST-A 19-30	P02143	19	30	DMF/A
	RIA TOP PFE LST-A 25-20	P03122	25	20	DMF/A
	RIA TOP PFE LST-A 25-30	P03123	25	30	DMF/A
	RIA TOP PFE LST-A 33-20	P03103	33	20	DMF/A
	RIA TOP PFE LST-A 33-30	P03104	33	30	DMF/A

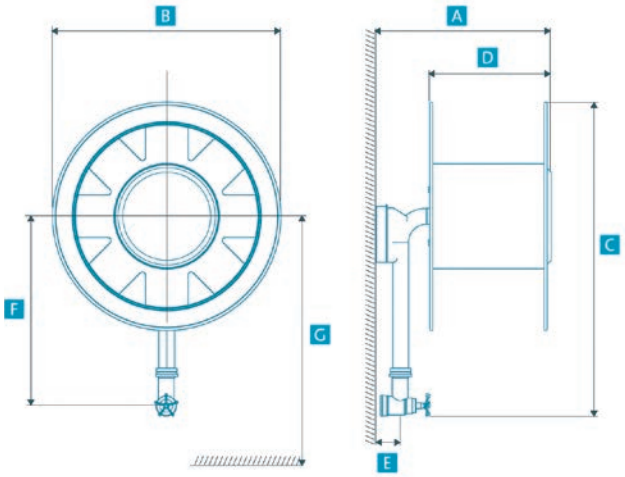

Encombrement

DN	Cap m	A mm	B mm	C mm	D mm	E mm	F mm	G mm	Poids kg
19	30	235	610	750	128	40	445	1200 < G < 1800	24
25	20	285	610	750	174	40	445	1200 < G < 1800	19
	30	285	610	750	174	40	445	1200 < G < 1800	27
33	20	460	610	750	316	50	435	1200 < G < 1800	29
	30	460	610	750	316	50	435	1200 < G < 1800	36

Pour les installations sur des cloisons de faible épaisseur type placoplatre, se rapprocher du fabricant pour les préconisations d'installation.

Vanne d'alimentation :
- RIA DN 19 et 25 : vanne d'alimentation ¼ de tour.
- RIA DN 33 : ouverture progressive à volant.

RIA 360

RIA TOP compact 360 (Potelet + RIA)	Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
	RIA TOP COMPACT 360 LST-A 25-30	P04425	25	30	DMF/A
	RIA TOP COMPACT 360 LST-A 33-30	P04414	33	30	DMF/A
	RIA TOP COMPACT 360 LST-B 33-30	P04418	33	30	DMF/B

Un kit hivernage permet la mise à l'abri du dévidoir pendant la saison hivernale. Il est composé de deux joints et de deux bouchons

Vanne d'alimentation :
- RIA DN 25 : vanne d'alimentation ¼ de tour.
- RIA DN 33 : ouverture progressive à volant.

Livré sans la housse.

SPÉCIFIQUES

RIA sous armoire sur porte pivotante

Désignation	Code	DN	Longueur	Diffuseur
RIA sous armoire sur porte pivotante	P09508	25	30	DMF / A

Caractéristiques

- RIA équipé de diffuseur DMF / A.
- Tôle 15/10e couleur blanc RAL 9010.
- Renfort de porte en tôle 20/10e.
- Serrure à clef et vitre pré-cassée.
- Étiquette logo RIA à apposer lors de l'installation.
- Dimensions : 695 x 695 x 285 mm.
- Utilisation exclusivement en intérieur.

Accessoires	Code
Vitre + serrure	P02384
Jeu de clé	P0RP55

Coffret RIA DN19-25-33 fixe et pivotant

Installation en intérieur et en extérieur.

Désignation	Code	Dimensions
Coffret RIA	P09519	- Hauteur : 1000 mm - Largeur : 1000 mm - Profondeur : 480 mm

Caractéristiques

- Matière : Polyéthylène.
- Couleur :
  - Porte rouge : RAL 3000,
  - Corps noir.

Habillage RIA DN33

Désignation	Code	Dimensions
Habillage	P09522	- Hauteur : 800 mm - Largeur : 950 mm - Profondeur : 460 mm

Caractéristiques

- Tôle 15/10e couleur blanc RAL 9010.
- Serrure à clef et vitre pré-cassée.
- Étiquette logo RIA à apposer lors de l'installation.
- Utilisation exclusivement en intérieur.

Accessoires	Code
Vitre + serrure	P02384
Jeu de clé	P0RP55

POSTE À EAU

Poste à eau

Pour une intervention sur une zone isolée ou extérieure.

Désignation	Code	DN	Longueur
Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF / A	P09524	33	40
Poste à eau sur roues avec diffuseur DMF / A	P09525	25	50

Accessoires SAV

Désignation	Code	DN	Longueur
Tuyau alimentation identique pour DN25 et DN33	P0HHL2	33	5 m

Caractéristiques

- Constitué d'un chariot et d'un poste à eau équipé d'un diffuseur DMF / A.
- Raccordement au réseau d'eau par 5 m de tuyau DN33.
- Dimensions :
  - Poste à eau : hauteur = 1245 mm, largeur = 630 mm, profondeur = 690 mm.
  - Roues (depuis sept. 2023) : diamètre = 300 mm, largeur de moyeu = 58 mm.

Accessoires	Code
Roue (x 1) Vérifier la largeur de moyeu avant toute commande.	P05500

PIA

Poste Incendie Additivé

S'utilise à la fois en mousse ou en eau comme un RIA classique.

Un code article comprend :
- le PIA,
- le proportionneur avec son tuyau d'aspiration,
- la lance.

P03278

P03277

P03276

Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
PIA bas foisonnement	P03217	33	30
PIA moyen foisonnement	P02183	33	30

La mousse est très efficace sur les feux de produits chimiques ou hydrocarbures, et peut empêcher ou limiter les évaporations de produits combustibles ou non. Le PIA est un moyen de 1ère intervention particulièrement adapté aux sites industriels et lieux de stockage divers.

Le PIA est un poste pivotant qui peut être utilisé soit en mousse bas ou moyen foisonnement, soit en eau pure, en fonction du réglage du prémélangeur.

Le référentiel APSAD R5 de septembre 2018 prévoit que les sources d'eau, d'émulseur ou d'additif doivent être capables d'assurer la pression au débit requis pour deux RIA/PIA pendant au moins 20 min. Pour les PIA, il convient de calculer la quantité d'émulseur requise en fonction de cet élément "temps".

Un bidon de 120 litres d'émulseur à concentration d'emploi 3% assure la protection durant 23 min 30 pour un PIA DN33.

Un bidon de 120 litres d'émulseur à concentration d'emploi 6% assure la protection durant 11 min 30 pour un PIA DN33.

Il s'agit du cas le plus défavorable, la pression et le débit diminuant à chaque PIA sur une boucle.

Il convient de réaliser un calcul précis en fonction des relevés faits sur site, et évidemment d'utiliser l'émulseur approprié au risque à protéger en tenant compte de sa concentration d'emploi.

Nota : sur un PIA la vanne d'alimentation en eau doit être toujours située à un niveau plus élevé que le niveau le plus haut de l'émulseur dans son contenant.

Accessoires SAV

Désignation	Code	Caractéristiques	Photo N°
émulseurs	Voir documentation émulseurs		-
Lance bas foisonnement	P03278	Débit à 8,5 bars 140l/mn *	1
Lance moyen foisonnement	P03277	Débit à 8,5 bars 140l/mn *	2
Prémélangeur	P03276	Avec robinet doseur réglable 5 positions permettant un dosage jusqu'à 6 %, équipé de son flexible d'aspiration longueur 1,5 m.	3
Tube aspiration	P0HLY8	Pour nouveaux PIA	-

* Débit : 8,5 bars à l'entrée du prémélangeur.

DÉVIDOIRS

Dévidoir tournant pivotant nu

Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m.

Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
Dévidoir RIA TOP PPE	P03280	33	20 ou 30 m
Dévidoir RIA TOP PPE	P03282	25	20 ou 30 m
Dévidoir RIA TOP PPE	P03284	19	20 ou 30 m

Dévidoir tournant fixe nu	Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
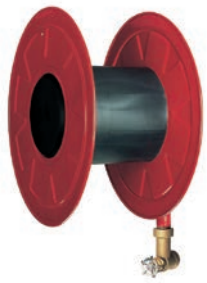	Dévidoir RIA TOP PFE	P0RN88	33	20 ou 30 m
	Dévidoir RIA TOP PFE	P0RN89	25	20 ou 30 m
	Dévidoir RIA TOP PFE	P03287	19	20 ou 30 m

Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m.

Dévidoir tournant pivotant INOX nus	Désignation	Code	DN	Longueur de tuyau adaptable
	Dévidoir RIA TOP PPE INOX	P03352	33	30 m

Permet d'adapter une longueur de tuyau de 20 ou 30 m. Fabrication en INOX 316 L.

ACCESSOIRES

Tuyaux semi rigides PVC (NF EN 694)	Désignation	Code	DN	Longueur
	Tuyau équipé lance LST	P03299	19	20
		P03308	19	30
		P03309	25	20
		P03310	25	30
		P03316	33	20
équipé de lance LST, d'un seul côté.		P03317	33	30
	Tuyau équipé lance LST HT	P03445	25	30
	Tuyau équipé lance LST HT	P03446	33	30

Tuyaux semi rigides PVC raccord INOX (NF EN 694)	Désignation	Code	DN	Longueur
	Tuyau équipé lance LST INOX	P03355	33	20
		P03356	33	30

Toutes nos longueurs de tuyaux sont équipées d'un système de préhension en inox 316 L et d'une lance LST sertie à about fileté en inox 316 L qui permet l'interchangeabilité entre plusieurs types de robinets diffuseurs ou lances à mousse suivant les besoins (et permet d'insérer le manomètre de contrôle de pression).

Robinets diffuseurs

P03329 - P03328
P03366 - P03365

P06002 - P05313

P01192

P0RO05 - P0RO04

Désignation	Code	DN
LST : DMF / A	P01192	19
	P03329	25
	P03328	33
LST : DMF / A INOX	P03365	33
LST : DMF / B	P06002	25
	P05313	33
LST : DMF / A HT	P0RO05	25
	P0RO04	33

Entrée filetée Femelle.

Accessoires RIA

P01648

P01638

P05988

P01241

P03338 P03339 P03344

P09130

Désignation	Code
Seau incendie à fond rond avec support	P01648
Support mural pour seau	P01708
Hache incendie à pic et tranchant	P01638
Hachette incendie à pic et tranchant	P05988
Support mural pour hache / hachette	P01698
Plaque 4 trous RIA DMF / A PVC 140x180	P01241
Plaque 4 trous RIA DMF / B PVC 140x180	P05317
Plaque 4 trous RIA DMF / A HT PVC 140x180	P05510
Clip de maintien en position du diffuseur DN19	P03338
Clip de maintien en position du diffuseur DN25	P03339
Clip de maintien en position du diffuseur DN33	P03344
Malette de contrôle pression digitale	P0HLY1
Malette de contrôle pression	P00625
Volant de manœuvre RIA DN 33 sans vis	P02283
Orienteur	P02244
Manomètre + robinet purgeur	P01628
Panneau RIA / PIA le plus défavorisé PVC 140 x 180 mm	P09130

Potelets pour RIA

P0HHE9

P0HHF5

P03397

Désignation	Code	Revêtement
Potelet polyvalent pour RIA	P0HHE9	Peinture époxy
	P0HHF5	Galvanisé
Potelet standard pour RIA pivotant	P03397	Inox
Platine pour adaptation RIA fixe, à monter sur potelet P0HHE9	P0HL82	Peinture époxy

- Pour potelets P0HHE9 et P0HHF5 :
  - à visser au sol EA = 200 x 200, 4 trous diamètre 17 mm.
  - Hauteur = 1,20 m.

Pour fixation indépendante du mur.

ARMOIRES ET HOUSSES POUR RIA ET MATÉRIELS INCENDIE

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire polyvalente pour RIA ou matériel incendie	P14387	- Hauteur : 1660 mm - Largeur : 859 mm - Profondeur : 569 mm

Utilisation en armoire RIA :
- Permet l'installation d'un RIA fixe ou pivotant.
- Côté latéral sur charnière pour permettre le pivotement du RIA.

Utilisation en armoire de stockage :
- Se fait par l'ajout de 2 à 4 étagères qui viennent bloquer le coté latéral.

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé, vitre à briser et marteau.
- Toit incliné.
- Étiquette "POSTE D'INCENDIE".
- Fond démontable.
- Tôle électro zinguée.
- Revêtement : peinture époxy rouge (RAL 3000).
- 4 pieds (hauteur : 400 mm), livrés non montés.

A poser au sol.

Accessoires	Code
Jeu de 2 clés N° 2131A	P06138
Serrure + jeu de clés	P06178
Vitre à briser	P06188
Marteau	P13856

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire murale compacte	P14333	- Hauteur : 650 mm - Largeur : 590 mm - Profondeur : 320 mm

Pour matériel incendie : tuyaux, tricoises, gants, raccords etc.

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé.
- Toit plat.
- Étiquette "POSTE D'INCENDIE" (20 x 3 cm) à coller.
- Armoire en acier électro zingué, épaisseur 0,8 mm.
- Revêtement : peinture époxy rouge (RAL 3000).
- 2 étagères incluses.

Accessoires	Code
Serrure complète	P14335
Marteau	P13856

Armoire	Désignation	Code	Dimensions
	Armoire sur pieds compacte	P14334	- Hauteur : 950 mm - Largeur : 1000 mm - Profondeur : 400 mm

Pour matériel incendie : tuyaux, tricoises, gants, raccords etc.

Caractéristiques

- Porte avec serrure à clé.
- Toit plat.
- Étiquette (20 x 3cm) "POSTE D'INCENDIE" à coller.
- Acier électro zingué, épaisseur 1 mm
- Revêtement : Peinture époxy rouge (RAL 3000).
- 2 étagères incluses.

Accessoires	Code
Pour matériel incendie	P14335
Marteau	P13856

Housses

Housse de protection pour RIA, s'adapte à l'ensemble des gammes de RIA et PIA.

Désignation	Code	Longueur du RIA
Housse pour RIA DN19	P03546	20 et 30 m
Housse pour RIA DN25	P03547	20 et 30 m
Housse pour RIA DN33	P0HJ88	20 et 30 m
Housse pour RIA TOP 360° DN25 / DN33	P0HHR8	

Couverture chauffante RIA

Protection thermique des RIA installés en extérieur ou en intérieur.

Désignation	Code
Couverture chauffante	P0CC00
Alimentation électrique 48V	P0CC02

Mise en œuvre

- Compatible avec l'ensemble de notre gamme de RIA :
  - du DN19/20 m,
  - au DN33/30 m.

Caractéristiques techniques

- Lavable et utilisable en extérieur (IP 54).
- M2 : difficilement inflammable.
- 1 face bleue isolante.
- 1 face rouge chauffante.
- Longueur de la couverture : 1 780 mm.
- Largeur de la couverture : 210 mm.
- Température homogène (effet radiateur de la feuille d'aluminium).
- Déperditions limitées (calorifugées sur toute la surface).
- Installation et démontage rapides par velcro.
- Câble d'alimentation de 2 m non équipé d'une prise.
- Tension standard : 48 V.
- Puissance : 300 W.
- Sécurité électrique (appareil classe I ; fil de terre).
- Thermostat hors gel et protection thermique intégrés.
- Le déclenchement de la mise hors gel se fait à une température ambiante comprise entre : -25 °C et +5 °C.
- La température limite basse d'utilisation est de : -25 °C.

ACCESSOIRES DIVERS

Tuyaux

Avec raccord symétrique Bronze.

Désignation	Code	Raccord	DN	Longueur
Tuyau avec raccord symétrique	P01172	Avec 2 x ½ raccord	25	20 m
	P01173	Avec 2 x ½ raccord	25	30 m
	P01174	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	25	20 m
	P01175	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	25	30 m
	P01184	Avec 1 x ½ raccord	33	20 m
	P01185	Avec 1 x ½ raccord	33	30 m
	P01186	Avec 2 x ½ raccord	33	20 m
	P01187	Avec 2 x ½ raccord	33	30 m
	P01188	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	33	20 m
	P01189	Avec 1 x ½ raccord sym + lance LST	33	30 m

Fûts de lance

Désignation	Code	Raccord	DN	Matière
Fût de lance Guillemin M24x200	P03018	Symétrique de 20	25	Bronze
Fût de lance Guillemin	P0H787	Symétrique de 20	25	Aluminium
	P03028	Symétrique de 40	40	Bronze
	P0H822	Symétrique de 40	40	Aluminium
	P03038	Symétrique de 65	65	Bronze
Fut de lance GFR Femelle M24x200	P03008	GFR (Fem) 20	25	Bronze

Fûts de lance

Fût de lance symétrique auto-étanche.

Désignation	Code	Raccord	DN	Matière
Fût de lance M36 x 200	P02968	DSP 40	40	Aluminium
Fût de lance M52 x 300	P02978	DSP 65	65	Aluminium

Fûts de lance

Fût de lance à douille à gorge pour tuyaux PVC semi rigides.

Désignation	Code	Raccord	Matière
Fût de lance à douille à gorge DAG 25	P01608	20	Bronze
Fût de lance à douille à gorge DAG 35	P01618	40	Bronze

Adaptateurs

Permet d'adapter sur une lance LST une longueur de tuyau ou un diffuseur équipé en raccord symétrique.

Désignation	Code	Raccord
Adaptateur	P0H277	Sym 20 x F M24 x 2 (pour DN19 et DN 25)
	P0H276	Sym 40 x F M36x2 (pour DN 33)

Matière : Bronze

COLONNES D'INCENDIE

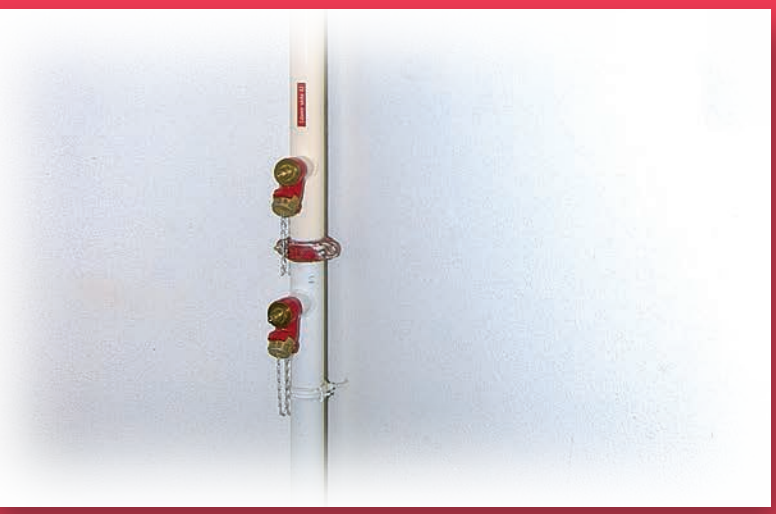

Les colonnes d'incendie sont des tuyauteries fixes et rigides destinées à véhiculer l'eau dans les différents niveaux d'un bâtiment et à faciliter l'intervention des Sapeurs-pompiers.

Les colonnes sèches sont alimentées à partir d'un véhicule de secours et d'une bouche ou d'un poteau d'incendie.

Les colonnes en charge sont alimentées par une réserve d'eau située dans le bâtiment. Elles sont réalimentées à partir d'un véhicule de secours et d'une bouche ou d'un poteau d'incendie.

Elles sont installées dans les habitations collectives, les bâtiments à usage industriel, les établissements recevant du public, les stationnements couverts et les immeubles de grande hauteur, soit en application d'une réglementation, soit à la demande des services de secours locaux.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Article R4227-28	L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
Article R4227-30	Si nécessaire, l'établissement est équipé de robinets d'incendie armés, de colonnes sèches, de colonnes humides, d'installations fixes d'extinction automatique d'incendie ou d'installations de détection automatique d'incendie.
Article R4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.
Article 8 de l'arrêté du 5 août 1992	Des colonnes sèches, conformes aux normes en vigueur, doivent être installées dans les escaliers protégés des bâtiments dont le plancher bas le plus élevé est à plus de 18 mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers.

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Colonnes sèches

MS 18 - Objet	§ 1. Des colonnes sèches sont installées dans chaque escalier protégé des établissements dont le plancher bas du dernier niveau est à plus de 18 mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers. § 2. La colonne sèche est installée de manière à permettre la mise en œuvre des matériels d'intervention des sapeurs-pompiers. Elle est conforme à la norme NF S61-759-1 : 2022
MS 19 - Raccords d'alimentation	§ 1. Les raccords d'alimentation des colonnes sèches doivent être placés en des endroits facilement accessibles aux sapeurs-pompiers, sur la façade la plus proche des bouches ou poteaux d'incendie. Ils doivent être signalés et une pancarte doit indiquer l'escalier ou le dispositif d'accès desservi. Sauf cas particulier, le regroupement de ces raccords d'alimentation est interdit. § 2. Le cheminement entre les raccords d'alimentation des colonnes sèches et les bouches ou poteaux d'incendie ne doit pas dépasser 60 mètres de longueur.
MS 20 - Prises d'incendie	Les prises d'incendie doivent être placées dans les cages d'escaliers ou dans leurs dispositifs d'accès.
MS 21 - Vidange et purge d'air	Les colonnes sèches doivent être munies d'un dispositif de vidange et de purge d'air.

Colonnes en charge

MS 22 - Généralités	§ 1. Les colonnes en charge peuvent être imposées dans certains établissements importants. § 2. Ces colonnes et leurs dispositifs d'alimentation doivent être conformes aux normes françaises.
MS 23 - Alimentation	§ 1. Le dispositif d'alimentation de chaque colonne (réservoir en charge, surpresseur, pompe, etc.) doit assurer en permanence, à l'un quelconque des niveaux, pendant le temps requis pour la stabilité au feu du bâtiment, avec un minimum d'une heure, un débit horaire de 60 mètres cubes sous une pression statique comprise entre 4,5 bars et 8,5 bars. § 2. Lorsque le débit est assuré par des réservoirs, ceux-ci doivent avoir une capacité telle qu'un débit de 60 mètres cubes par heure au moins soit exclusivement réservé au service d'incendie durant le temps requis au paragraphe précédent. Cette capacité peut être augmentée en fonction des risques particuliers de l'établissement. § 3. Chaque colonne en charge doit être alimentée de manière indépendante à partir de la nourrice située en aval des surpresseurs.
Article MS 24 - Réalimentation	§ 1. Les colonnes en charge doivent pouvoir être réalimentées à partir de deux orifices de 65 millimètres dotés de vannes, placés au niveau d'accès des sapeurs-pompiers et à moins de 60 mètres d'une bouche ou d'un poteau d'incendie. § 2. Les orifices de réalimentation doivent être signalés et porter l'inscription : "Réalimentation des colonnes en charge ; pression : .... bar."

Immeubles de Grande Hauteur (Règlement de sécurité des IGH)

GH 54 - Colonnes sèches	§ 1. Les immeubles de hauteur inférieure ou égale à 50 mètres au sens de l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation sont équipés sur toute leur hauteur de colonnes sèches. Pendant la construction de l'immeuble, l'une de ces colonnes sèches est installée de façon à pouvoir être utilisée à chaque niveau dès le début des travaux de second œuvre. § 2. Il y a une colonne sèche de diamètre nominal 100 millimètres par escalier ; cette colonne sèche comporte : - deux raccords d'alimentation de 65 millimètres placés à proximité des accès utilisables par les services d'incendie et de secours et dont les zones respectives de desserte sont clairement indiquées ; - une prise simple de 65 millimètres et deux prises simples de 40 millimètres situées dans les dispositifs d'intercommunication à chaque niveau.
GH 55 - Colonnes en charge	§ 1. Les immeubles d'une hauteur supérieure à 50 mètres au sens de l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation sont équipés sur toute leur hauteur de colonnes en charge. Pendant la construction de l'immeuble, l'une de ces colonnes est installée de façon à pouvoir être utilisée à chaque niveau dès le début des travaux de second œuvre. Son utilisation provisoire en colonne sèche peut être admise jusqu'à 100 mètres. § 2. Elles ne doivent pas être exposées au risque de gel, et sont situées dans chaque escalier. Toutefois, une colonne en charge peut être commune à un escalier desservant les niveaux en infrastructure et un escalier desservant les niveaux en superstructure s'ils sont superposés. Elles comportent une prise simple de 65 millimètres et deux prises simples de 40 millimètres situées dans les dispositifs d'intercommunication à chaque niveau. § 3. Leur dispositif d'alimentation (réservoirs en charge, surpresseurs, pompes, etc.) assure en permanence, à l'un quelconque des niveaux et dans chaque colonne, un débit de 1 000 litres par minute sous une pression comprise entre 7 et 9 bars. § 4. Les réservoirs ont une capacité telle que 120 m³ au moins soient exclusivement réservés au service d'incendie. Ils sont alimentés en permanence par les moyens propres à l'immeuble prévus à l'article GH 52, §1, avec un débit minimal de 1 000 litres par minute. Cette capacité pourra être réduite à 60 m³ dans les immeubles de hauteur inférieure à 100 mètres et de moins de 750 m² de superficie par compartiment, à condition que ces réservoirs puissent être réalimentés par l'un des deux moyens suivants : - soit automatiquement par les moyens propres de l'immeuble avec un débit minimal de 1 000 litres par minute ; - soit par les pompiers, à partir d'une colonne sèche de 100 millimètres. § 5. Lorsque les réservoirs sont placés en partie basse d'un immeuble, chaque colonne en charge est alimentée de manière indépendante à partir du collecteur ou de la nourrice situé en aval des surpresseurs. § 6. Chaque colonne en charge comporte deux raccords d'alimentation de secours de 65 millimètres et placés à proximité des accès utilisables par les services publics de secours et de lutte contre l'incendie et dont les zones respectives de desserte sont clairement indiquées.

Bâtiments d'habitation

Arrêté du 31 janvier 1986

Article 98	Les habitations de la troisième famille B et de la quatrième famille doivent comporter une colonne sèche de 65 millimètres par escalier. Cette colonne sèche doit être munie d'une prise de 40 millimètres par niveau ou d'une prise double de 40 millimètres dans le cas de niveau desservant des logements en " duplex " ou en triplex. Toutefois, elle n'est pas obligatoire dans les bâtiments collectifs d'habitation de la troisième famille B comportant au plus sept étages sur rez-de-chaussée et implantés de telle sorte qu'au rez-de-chaussée les accès au(x) hall(s) d'entrée soient atteints par la voie échelles définies à l'article 4 ci-avant. Les colonnes sèches doivent être conformes à la norme française en vigueur (*) et leurs prises placées à l'intérieur des sas lorsqu'il en existe. Le raccord d'alimentation de la colonne sèche doit être situé à 60 mètres au plus d'une prise d'eau normalisée accessible par un cheminement praticable, située le long d'une voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers et répondant aux spécifications de l'article 4 ci-avant. Les emplacements des points d'eau doivent être situés à 5 mètres au plus du bord de la chaussée ou de l'aire de stationnement des engins d'incendie. *NOTA : (*) Norme NF S61-759.*
Article 101	Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, ainsi que de toutes les installations fonctionnant automatiquement et des colonnes sèches.

Parcs de stationnements couverts ouverts au public

Arrêté du 09 mai 2006

Article PS 29	§ 3. Pour les parcs comportant au moins trois niveaux immédiatement au-dessus ou au-dessous du niveau de référence, des colonnes sèches de 65 millimètres sont disposées dans les cages d'escaliers ou dans les sas et comportent à chaque niveau, dans les sas, une prise de 65 millimètres et deux prises de 40 millimètres. Cette disposition impose la mise en place d'un ou plusieurs poteaux ou bouches d'incendie de 100 millimètres de diamètre, branchés sur une canalisation d'un diamètre au moins égal et implantés à moins de 60 mètres des orifices d'alimentation des colonnes sèches.

CONTEXTE NORMATIF

Normes applicables

Norme	Date	Partie	Nature de la colonne	Objet 1
NF S61-758	Juin 2007	/	Colonnes sèches et en charge	Robinetterie
NF S61-759-1	Janvier 2022	1	Colonnes sèches et en charge	Installation, réception et maintenance *(Remplace le § 4 et l'Annexe A de la NF S61-759 : 2011)*
		2	Colonnes en charge	-
		3	Colonnes spécifiques	Poteaux relais, colonnes horizontales diverses ou en eau morte
NF S61-759	Juin 2007	/	Colonnes sèches et en charge	Installation et maintenance
NF S61-759 /A1	Février 2011			
NF S61-759 /A2	Août 2011			
NF S61-759-2	Octobre 2024	/	Colonnes en charge	Installation, réception et maintenance
NF S61-759-3	Octobre 2024	/	Colonnes spéciales	Installation, réception et maintenance

MAINTENANCE DES COLONNES D'INCENDIE SÈCHES ET EN CHARGE

Chubb France, réalise ses prestations sur la base des normes NF S61-759 et NF S61-759-1 avec des équipes spécialisées et des véhicules adaptés qui assurent leurs prestations dans le cadre d'un périmètre de sécurité balisé.

Dans le cadre de la vérification annuelle, deux types d'essais sont proposés pour les colonnes sèches :

Essai hydrostatique (débit nul)

Cet essai permet de vérifier :

- L'étanchéité de la colonne, de sa traînasse et de ses purges, et de la robinetterie d'incendie.
- Le bon fonctionnement de la robinetterie.
- L'état des pièces constituantes.
- La présence des pièces facilement démontables (panneaux de signalisation, bouchons et chaînettes).

Il s'effectue à débit nul à la pression de 16 bar au niveau de l'alimentation de la colonne, sous eau exclusivement et pendant 10 minutes minimum.

Cet essai peut conduire à des réparations.

Essai hydraulique en régime d'écoulement

Cet essai qui doit être effectué au moins une fois tous les 5 ans permet de déceler la présence d'éventuels corps étrangers ou de réduction de passage dans la colonne, ou de défaillances sur les pièces constituantes et toute autre anomalie nécessitant une opération de remise en conformité.

Pour cela, on vérifie que le débit nominal/minimal de la colonne peut toujours être atteint jusqu'à la prise la plus défavorisée.

L'essai s'effectue exclusivement en eau, à une pression maximale de 15 bar au niveau de l'alimentation de la colonne.

En cas d'insuffisance, les cause(s) sont identifiées et des recommandations sont faites au propriétaire ou a l'exploitant afin d'éliminer le problème.

Cet essai peut conduire à des remises en conformité.

Dans le cadre de chantier de remise en état ou création d'installations, nous assurons :

- L'étude sur site.
- La conception de l'installation.
- La réalisation et le suivi de chantier.
- La réception du chantier.

PRISES INCENDIE POUR COLONNES

Prises incendie simple

Désignation	Code	Volant	Entrée	Sortie
Prise incendie simple	P01858	Non	M 40/49	Sym 40
	P01878	Non	M 66/76	Sym 65
	P01868	Oui	M 40/49	Sym 40
	P01888	Oui	M 66/76	Sym 65

- Matière : bronze.
- Raccordement : symétrique.
- Avec ou sans volant - Avec bouchon et chaînette.

Prises incendie double

Désignation	Code	Volant	Entrée	Sortie
Prise incendie double	P01898	Non	M 66/76	2 x Sym 40
	P05278	Non	M 102/114	2 x Sym 65
	P01908	Oui	M 66/76	2 x Sym 40
	P0H451	Oui	M 102/114	2 x Sym 65

- Matière : bronze.
- Raccordement : symétrique.
- Avec ou sans volant - Avec bouchon et chaînette.

Robinets de poste d'incendie

Désignation	Code	Entrée	Sortie
Robinet de poste d'incendie	P03178	M 26/34	Sym 20
	P03188	M 40/49	Sym 40
	P03198	M 66/76	Sym 65

- Entrée : mâle à volant - Sortie : inclinée symétrique Guillemin.
- Matière : bronze.
- Raccordement : Symétrique Guillemin.

BOUCHONS

Bouchons avec verrou et chaînette

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Bouchon avec verrou et chaînette	P0H420	Bronze	SYM 20
Bouchon avec verrou et chaînette	P02838	Bronze	SYM 40
Bouchon avec verrou et chaînette	P02848	Bronze	SYM 65
Bouchon avec verrou et chaînette	P05968	Bronze	SYM 100
Bouchon avec verrou et chaînette	P0HD60	Aluminium	SYM 20
Bouchon avec verrou et chaînette	P0HN97	Aluminium	SYM 40
Bouchon avec verrou et chaînette	P0HX79	Aluminium	SYM 65
Bouchon avec verrou et chaînette	P0H487	Aluminium	SYM 100

ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Volant avec vis

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Volant avec vis	P0HAD0	Aluminium	Carré de 12 livré avec vis

Joints pour raccords

Désignation	Code	Type	Caractéristiques
Joint PR RAC SYM 20/25	P02208	SYM	SYM 20/25
Joint PR RAC SYM 40/45	P02218	SYM	SYM 40/45
Joint PR RAC SYM 65/70	P02228	SYM	SYM 65/70

- Matière : butadiène nitrile acrylique.

Signalisations

P04108

P0HD38

P14000

P13999

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Panneau "Colonne sèche"	P04108	PVC Photolum	200 x 100 mm
Panneau "Prise incendie"	P0HD38	PVC	200 x 100 mm
Panneau "Gaine pompier"	P14000	PVC	150 x 50 mm
Panneau "Signalisation service incendie"	P13999	PVC	300 x 12 mm

Raccord d'alimentation

Voir chapitre "Robinetterie"

Clés pour raccords et Multifonctions

P05288

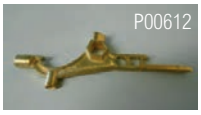
P00612

P0HK97

P01658

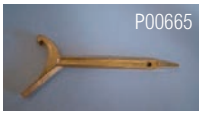
P00665

P03044

Désignation	Code	Matière
Clé à carré femelle de 12 à 5 fonctions	P05288	Aluminium
Clé universelle à 11 fonctions	P00612	Laiton
Clé à 5 fonctions	P0HK97	Laiton
Clé tricoise de 20 à 65	P01658	Acier
Clé tricoise de 20 à 65 anti étincelle	P00665	Laiton
Clé polyservices	P03044	Laiton

POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE

Les poteaux d'incendie et les bouches d'incendie sont des dispositifs de lutte contre l'incendie destinés à faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Il s'agit d'un réseau d'eau souterrain sous pression permettant d'alimenter les fourgons d'incendie.

Les points d'accès sont situés sur la chaussée, soit enterrés et accessibles par un regard, on parle alors de bouche d'incendie (BI), soit sous la forme d'un poteau d'environ un mètre de haut, on parle alors de poteau d'incendie (PI) ; on parle aussi d'hydrants.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Articles R.4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Article MS 5	§ 1 Quand les prises d'eau publiques sont trop éloignées ou d'un débit insuffisant la pose de bouches ou poteaux d'incendie normalisés peut être imposée. § 2 Ces appareils doivent être conformes aux normes françaises.
Articles GE6 à GE9, MS46 §1f, MS72, MS73	Vérifications techniques à la construction et lors de modifications ou aménagements, avant la mise en service, et au moins une fois par an.

Immeubles de Grande Hauteur (Règlement de sécurité des IGH)

Article GH 53	§ 1. Les bouches ou poteaux d'incendie sont installés conformément aux dispositions de l'article MS 5 du règlement de sécurité des établissements recevant du public. La distance les séparant des raccords d'alimentation des colonnes sèches ou des raccords d'alimentation de secours des colonnes en charge n'excède pas 60 mètres.

Parcs de stationnements couverts ouverts au public

Arrêté du 09 mai 2006

Article PS 29	§ 3. Pour les parcs comportant au moins trois niveaux immédiatement au-dessus ou au-dessous du niveau de référence, des colonnes sèches de 65 millimètres sont disposées dans les cages d'escaliers ou dans les sas et comportent à chaque niveau, dans les sas, une prise de 65 millimètres et deux prises de 40 millimètres. Cette disposition impose la mise en place d'un ou plusieurs poteaux ou bouches d'incendie de 100 millimètres de diamètre, branchés sur une canalisation d'un diamètre au moins égal et implantés à moins de 60 mètres des orifices d'alimentation des colonnes sèches.

CONTEXTE NORMATIF

Normes applicables

Poteaux d'incendie

Norme	Date	Domaine
NF EN 14384	Février 2006	Poteaux d'incendie.
NF EN 14384/CN	Décembre 2018	Poteaux d'incendie - Complément national à la NF EN 14384.

Bouches d'incendie

Norme	Date	Domaine
NF EN 14339	Février 2006	Bouches d'incendie enterrées.
NF EN 14339/CN	Décembre 2018	Bouches d'incendie enterrées - Complément national à la norme NF EN 14339.

Maintenance des poteaux et bouches d'incendie

Norme	Date	Domaine
NF S62-200	Juin 2019	Matériel de lutte contre l'incendie - Poteaux et bouches d'incendie - Règles d'installation, de réception et de maintenance.

MAINTENANCE DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE

Chubb France, réalise ses prestations avec des équipes spécialisées, du matériel de contrôle débit-pression homologués. Nous assurons les démarches administratives auprès des services de secours locaux.

Notre prestation comprend plus de 10 points de contrôle, tels que :

- Contrôle de la pression
- Contrôle du débit à 1 bar de pression (par exemple 60 m^3 / h pour 1 DN100)
- Contrôle de l'étanchéité des joints
- État de la vidange
- État et présence des éléments de robinetterie
- État de l'enveloppe
- Le remplacement des pièces défectueuses
- La remise d'un rapport détaillé

Nous assurons également la réalisation d'installations (prolongation du réseau après compteur). Cette prestation comprend :

- L'étude sur site
- La conception de l'installation (après compteur)
- La réalisation et le suivi de chantier
- La réception du chantier

POTEAUX D'INCENDIE NON RENVERSABLES

Poteau d'incendie non renversable à prises sous coffre

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 100 non choc - **Emeraude**	P0H303	100	1 x DN100 et 2 x DN65

- Pression de fonctionnement admissible : 16 bars.
- Débit normalisé : 60 m³/h.
- Hauteur d'incongelabilité : 1 m.

Poteau d'incendie non renversable à prises apparentes

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 100 non choc - **Saphir**	P0HV03	100	1 x DN100 et 2 x DN65

- Pression de fonctionnement admissible : 16 bars.
- Débit normalisé : 60 m³/h.
- Hauteur d'incongelabilité : 1 m.

Poteau d'incendie non renversable à prises apparentes

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 100 non choc - **Atlas Plus**	P0H459	100	1 x DN100 et 2 x DN65

- Pression de fonctionnement admissible : 16 bars.
- Débit normalisé : 60 m³/h.
- Hauteur d'incongelabilité : 1 m.

POTEAUX D'INCENDIE RENVERSABLES

Poteau d'incendie renversable à prises sous coffre

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 100 choc - **Elancio**	P0H462	100	1 x DN100 et 2 x DN65

- Pression de fonctionnement admissible : 16 bars.
- Débit normalisé : 60 m³/h.
- Hauteur d'incongelabilité : 1 m.

Poteau d'incendie renversable à prises sous coffre

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Poteau Incendie DN 150 choc - **Emeraude**	P0HLD8	150	1 x DN65 et 2 x DN100

- Pression de fonctionnement admissible : 16 bars.
- Débit normalisé : 120 m³/h.
- Hauteur d'incongelabilité : 1 m.

POTEAU D'ASPIRATION POUR RESERVOIRS AÉRIENS OU ENTERRÉS

Poteau d'aspiration	Désignation
	Poteaux d'aspiration

- Utilisable pour les zones de risque où le réseau de défense incendie n'est plus accessible.
- Les réservoirs aériens ou enterrés sont la solution pour des poteaux sous pression (cas des réservoirs aériens) ou des réseaux secs (cas des réservoirs enterrés).
- Cet appareil de protection incendie permet le raccordement au niveau du sol du matériel mobile des services de lutte contre l'incendie, avec un réservoir dont le niveau haut se situe au-dessus ou au-dessous du clapet de l'appareil suivant la configuration de l'installation et du poteau.

BOUCHES D'INCENDIE

Bouche incendie

Désignation	Code	DN alimentation	DN sortie
Bouche Incendie DN 100	P0HC52	100	1 x DN100

- Pression de fonctionnement admissible : 16 bars.
- Débit normalisé : 60 m³/h.
- Hauteur d'incongelabilité : 1 m.

ACCESSOIRES

Clés pour poteau d'incendie et bouche d'incendie

P06425

P00772

P0H174

P00786

Désignation	Code	Caractéristiques
Clé tous services	P06425	DN 20 à 65
Clé Fédérale	P00772	-
Clé à carré de 30 + crochet pour bouche incendie	P0H174	-
Clé de barrage articulé	P00786	Longueur : 0,74 m
	P0HO90	Longueur : 1,5 m

Épingle de protection

Désignation	Code	Caractéristiques
Épingle de protection	P0HFD0	Tube : • Diamètre : 6 cm, • Longueur : 60 cm, • Largeur 60 cm, • Poids : 7,5 kg, • Matière : Acier peint rouge (RAL 3000).

Clés tricoises et diverses	Voir chapitre "Robinetterie"

ROBINETTERIE

Toute pièce de robinetterie se définit par son appellation, par le métal qui la compose, par le ou les types de raccords dont elle est pourvue ainsi que par les caractéristiques dimensionnelles de ces derniers.

La lutte contre l'incendie c'est "prendre" l'eau à sa source… et s'en servir pour intervenir.
Et cela grâce à : la robinetterie, les tuyaux, les émulseurs, les équipements complémentaires.

CONTEXTE NORMATIF

Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF E29-572	Octobre 2020	Demi-raccords symétriques (système Guillemin) sans verrou mobile.
NF E29-579	Décembre 2019	Raccords à gros filet rond - ISO PN 16.
NF S61-701	Septembre 2020	Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie - Raccords destinés à la lutte contre les incendies - Sécurité et performances.

CONTEXTE PRODUITS

Les appellations

Elles décrivent toujours le rôle propre à chaque pièce.

	Raccord > Pièce servant à raccorder deux éléments.
	Jonction > Pièce servant de liaison entre deux raccords différents.
	Division > Pièce servant à transformer un élément en plusieurs autres.

Les métaux

En robinetterie d'incendie on utilise deux principaux alliages :

- Les alliages de cuivre,
- Les alliages d'aluminium.

Les types de raccords

LES RACCORDS SYMÉTRIQUES

Comme leur nom l'indique, ils sont absolument identiques sur le plan mécanique, c'est à dire qu'ils s'assemblent indifféremment les uns avec les autres.
Dans le domaine de l'incendie on utilise les 3 modèles ci-après :

Le raccord symétrique "GUILLEMIN" conforme à la norme NF E29-572.

- Il est équipé d'un joint plat et se serre à l'aide d'une clé tricoise.
- Il est utilisé en alimentation, refoulement et aspiration.

Le raccord symétrique auto-étanche "DSP" conforme à la norme NF S61-701.

- Il est équipé d'un joint à lèvre, d'où son appellation de "raccord auto-étanche".
- Il est utilisé en alimentation et refoulement.

Le raccord symétrique auto-étanche "Aspiration-Refoulement" conforme à la norme NF S61-701.

Raccord auto-étanche qui se serre à l'aide d'une clé tricoise.

- Il est utilisé en aspiration et refoulement.

LES RACCORDS GFR À "GROS FILETS RONDS"

Ils sont composés de pièces mâles et femelles et sont conformes à la norme NF E29-579.

- Ils se composent d'une partie filetée mâle et d'une partie femelle à écrou tournant qui contient le joint d'étanchéité.
- Ils sont utilisés en refoulement avec des tuyaux semi-rigides.

½ RACCORDS SYMÉTRIQUES

½ raccords symétriques DSP et AR sans verrou à douille F ou M

P02728
P0H020
P0H408

P02718
P02748
P01216

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord sans verrou à douille filetée F	P02728	Aluminium	DSP 40 FF 40/49
	P0H020		DSP 65 FF 66/76
	P0H408		AR 100 FF 102/114
½ raccord sans verrou à douille filetée M	P02718		DSP 40 FM 40/49
	P02748		DSP 65 FM 66/76
	P01216		AR 100 FM 102/114

- Raccordement : douille filetée femelle "F" ou douille filetée mâle "M".

½ raccords symétriques DSP avec verrou à douille annelée

P02578
P02598

P02588

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord avec verrou à douille annelée	P02578	Aluminium	DSP 40 DA 45
	P02598		DSP 65 DA 70
½ raccord avec verrou à douille annelée réduite	P02588		DSP 40 DAR 35

- Raccordements : DA = douille annelée - DAR : douille annelée réduite.

½ raccords symétriques Guillemin sans verrou à douille filetée F ou M

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord sans verrou à douille filetée F	P0H413	Bronze	SYM 20 F 26/34
	P02808		SYM 40 F 40/49
	P0HG80		SYM 65 F 66/76
	P0HR83	Aluminium	SYM 40 F 40/49
	P0R240		SYM 65 F 66/76
	P0HT88		SYM 100 F 102/114
½ raccord sans verrou à douille filetée M	P02798	Bronze	SYM 40 M 40/49
	P02818		SYM 65 M 66/76
	P00820		SYM 100 M 102/114
	P0HQ31	Aluminium	SYM 20 M 26/34

- Raccordement : douille filetée femelle "F" ou douille filetée mâle "M".

½ raccords symétriques douille filetée M ou F avec bouchon

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord sans verrou à douille filetée M	P01918	Bronze	SYM 65 M 66/76
	P05258		SYM 100 M100
½ raccord sans verrou à douille filetée F	P01928		SYM 65 F 66/76
	P05268		SYM 100 F100

- Raccordement : douille filetée femelle "F" ou douille filetée mâle "M".

½ raccords symétriques Guillemin avec verrou à douille annelée

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
½ raccord avec verrou à douille annelée	P02648	Bronze	SYM 20 DA 25
	P02658		SYM 40 DA 45
	P02688		SYM 65 DA 70
	P0HE22	Aluminium	SYM 40 DA 45
	P0HI36		SYM 100 DA 110
½ raccord avec verrou à douille annelée réduite	P02678	Bronze	SYM 40 DAR 35

RACCORDS GFR

Raccords de transformation Mâle ou Femelle	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
	Raccord de transformation	P0H128	Aluminium	DSP 40 GFR M20
		P01220		DSP 40 GFR F20

JONCTIONS

Jonctions symétriques Guillemin avec verrou filetée F ou M	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
	Jonction SYM avec verrou fileté femelle	P02918	Bronze	SYM 40 F 40/49
		P00838		SYM 65 F 66/76
		P0H840		SYM 100 F 102/114
		P0H421	Aluminium	SYM 40 F 40/49
		P0H708		SYM 65 F 66/76
		P0HJ35		SYM 100 F 102/114
	Jonction SYM avec verrou fileté mâle	P0H475	Bronze	SYM 20 M 26/34
		P02928		SYM 40 M 40/49
		P01214		SYM 65 M 66/76
		P0H407	Aluminium	SYM 40 M 40/49
		P0R255		SYM 65 M 66/76
		P0H488		SYM 100 M 102/114

Jonctions double à réduction	Désignation	Code	Matière	Entrée	Sortie
	Jonction double à réduction	P02858	Aluminium	DSP 65	DSP 40
		P02868		AR 100	DSP 65
		P02898	Bronze	SYM 40	SYM 20
		P02908		SYM 65	SYM 40
		P00688		SYM 100	SYM 65
		P0HS41	Aluminium	SYM 40	SYM 20
		P0HE27		SYM 65	SYM 40
		P0HR15		SYM 100	SYM 65

DIVISIONS À ROBINETS À SOUPAPES

Divisions à robinets à soupapes	Désignation	Code	Entrée	Sortie
	Division à robinets à soupapes 2 sorties	P02938	DSP 65	2 X DSP 40
		P00607	AR 100	2 X DSP 65
	Division à robinets à soupapes 3 sorties	P00686	DSP 65	1 X DSP 65 ET 2 X DSP 40
		P0H189	SYM 65	1 X SYM 65 ET 2 X SYM 40

BOUCHONS

Bouchons avec verrou et chainette	Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
	Bouchon avec verrou et chaînette	P02758	Aluminium	DSP 40
		P02778		DSP 65
		P0H938		AR 100
		P05968	Bronze	SYM 100
		P02838		SYM 40
		P0H420		SYM 20
		P02848		SYM 65
		P0HD60	Aluminium	SYM 20
		P0HN97		SYM 40
		P0HX79		SYM 65
		P0H487		SYM 100

LANCES INCENDIE

Lances incendie	Désignation	Code	Type
	Lance à débit réglable DSP40, 150 à 500 l/mn à 6 bar	P04876	DSP 40
	Lance à débit réglable GFR20, 40 à 150 l/mn à 6 bar	P04877	GFR 20

- Les lances d'incendie sont conformes à la norme NF S61-820.

ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Robinets de barrage

Désignation	Code	Entrée	Sortie
Robinet de barrage	P03208	F 26/34	F 26/34
	P03218	F 40/49	F 40/49

- Matière : bronze.
- Raccordement : entrée et sortie femelle, à tête inclinée.

Joints pour raccords

Désignation	Code	Type	Caractéristiques
Joint PR RAC SYM 20/25	P02208	SYM	SYM 20/25
Joint PR RAC DSP 40/45	P02248	DSP	DSP 40/45
Joint PR RAC SYM 40/45	P02218	SYM	SYM 40/45
Joint PR RAC SYM 65/70	P02228	SYM	SYM 65/70
Joint PR RAC SYM 100/110	P02238	SYM	SYM 100/110
Joint about de lance DN 25	P02278	-	-
Joint about de lance DN 33	P02288	-	-

- Matière : butadiène nitrile acrylique.

Clés pour raccords / clés multifonctions

P05288

P00612

P0HK97

P01658

P00665

P03044

P14396

Désignation	Code	Matière
Clé à carré femelle de 12 à 5 fonctions	P05288	Aluminium
Clé universelle à 11 fonctions	P00612	Laiton
Clé à 5 fonctions	P0HK97	Laiton
Clé tricoise de 20 à 65	P01658	Acier
Clé tricoise de 20 à 65 anti étincelle	P00665	Laiton
Clé polyservices	P03044	Laiton
Clé universelle pour armoires de commande et systèmes de fermeture standard - 13 fonctions	P14396	Acier inoxydable

Raccords de ventilation

P02948

P02958

P0HC78

P13999

P14000

Désignation	Code	Matière	Caractéristiques
Raccord de ventilation ZAG	P02948	Aluminium	Ø 300 mm
Bouchon pour raccord de ventilation ZAG	P02958	Aluminium	Ø 300 mm
Panneau "Gaine pompiers"	P0HC78	PVC	250 x 70 mm
Panneau "Service incendie"	P13999	PVC Rigide	30 x 12 cm
Panneau "Gaine pompier chaufferie"	P14000	PVC Rigide	15 x 5 cm

TUYAUX ET ACCESOIRES

Les tuyaux d'incendie sont destinés au transport de l'eau des moyens de secours.

Les tuyaux d'incendie servent à l'aspiration, l'alimentation ou le refoulement d'eau, à partir d'un point d'eau naturel, ou d'un point d'eau artificiel.

CONTEXTE NORMATIF

Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF EN ISO 14557	Mai 2021	Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux d'aspiration et flexibles en caoutchouc et en plastique.
NF S61-112	Juin 2019	Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux de refoulement aplatissables de diamètres 25 - 45 - 70 - 110 - 152.
NF S61-521	Mai 2011	Équipements des services d'incendie et de secours - Dévidoirs à roues utilisés pour la lutte contre les incendies.
NF S61-701	Septembre 2020	Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie - Raccords destinés à la lutte contre les incendies - Sécurité et performances.
NF EN 1947	Août 2014	Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux de refoulement semi-rigides et flexibles pour pompes et véhicules.

PRENDRE L'EAU À SA SOURCE

L'aspiration ou l'alimentation

L'aspiration ou l'alimentation consiste à alimenter une pompe (FPT, moto pompe) à partir d'un point naturel (rivière, étang…) …

Avec un tuyau armé (NF S61-112)

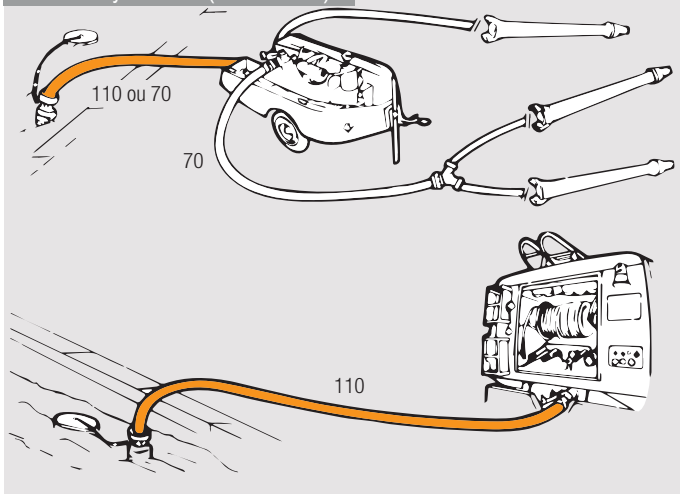

… ou d'un point d'eau artificiel (poteau, bouche d'incendie ou réserve d'eau sous pression).

Avec un tuyau souple (NF S61-112)

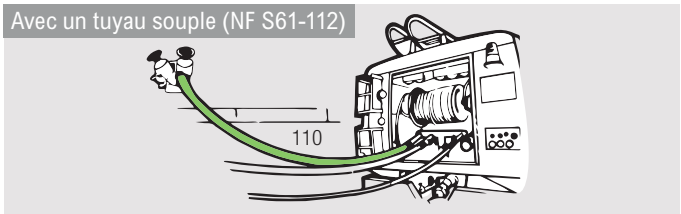

S'EN SERVIR POUR INTERVENIR

Le refoulement

Les tuyaux de refoulement servent à l'alimentation en eau des lances d'incendie. Ils sont dits souples si leur section ne devient circulaire que lorsqu'ils sont en charge, semi-rigides dans le cas contraire.

Avec tuyau souple (NF S61-112)

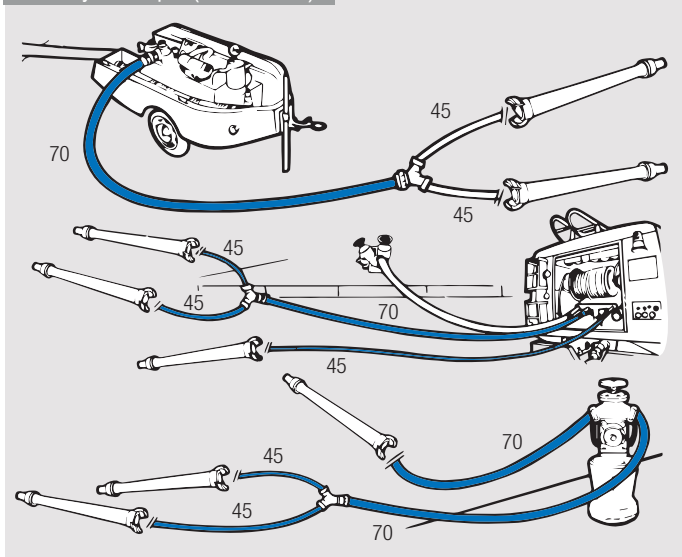

Avec tuyau semi-rigide (NF EN 1947)

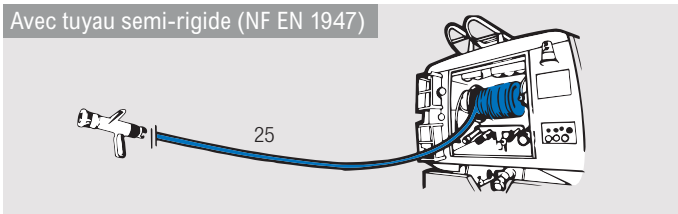

TUYAUX D'ASPIRATION

Tuyaux d'aspiration armés

Désignation	Code	Ø	Long. m	Caractéristiques
Tuyau d'aspiration armé	P01938	45	2	Symétrique aluminium
	P01948	45	4	Symétrique aluminium
	P01958	70	2	Symétrique aluminium
	P01988	110	4	AR aluminium

Tube intérieur en caoutchouc synthétique lisse
Renforcement par 4 plis textile et spirale métallique
Extérieur : caoutchouc résistant à l'abrasion
Température d'utilisation : 90°C maximum

TUYAUX DE REFOULEMENT

Tuyaux de refoulement PIL (Paroi Interne Lisse) gamme DURAFLEX

Pour utilisation intensive, par exemple en milieu industriel.

Désignation	Code	Ø	Long. m	Raccords	Pression de service	Pression de rupture
Tuyau de refoulement PIL	P01998	25	20	Symétrique bronze	22	65
	P02008	45	20	Symétrique bronze	18	50
	P02018	45	20	DSP aluminium	18	50
	P02038	45	40	DSP aluminium	18	50
	P02058	70	20	DSP aluminium	18	50
	P02068	70	40	Symétrique bronze	18	50
	P02078	70	40	DSP aluminium	18	50
	P02098	110	20	AR aluminium	15	45

Tube intérieur en caoutchouc synthétique lisse
Renforcement par 4 plis textile et spirale métallique
Extérieur : caoutchouc résistant à l'abrasion
Température d'utilisation : 90°C maximum
Couleur : rouge
Sans entretien : ne doit pas être séché, nettoyage facile
Très flexible et léger
Résistant à de fortes concentrations d'ozone

Tuyaux de refoulement PIL (Paroi Interne Lisse) gamme VC

Pour sapeurs pompiers et industrie.

Désignation	Code	Ø	Long. m	Coul.	Raccords	Pression de serv.	Pression de rupt.
Tuyau de refoulement PIL	P00525	45	40	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	P00526	45	15	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	P0R431	70	20	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	P00532	70	40	Rouge	DSP aluminium	17	50
	P00533	70	40	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	P00545	25	20	Rouge	Symétrique aluminium	17	50
	P00746	45	20	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	P00792	70	20	Rouge	DSP aluminium	17	50
	P00793	45	40	Rouge	DSP aluminium	17	50
	P00916	45	20	Rouge	DSP aluminium	17	50
	P02007	25	40	Rouge	Symétrique aluminium	17	50
	P02012	45	5	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	P02013	45	10	Rouge	Symétrique bronze	17	50
	P09526	110	10	Rouge	AR aluminium	12	36
	P09527	110	20	Rouge	AR aluminium	12	36
	P09528	110	40	Rouge	AR aluminium	12	36
	P0HES4	70	40	Rouge	Sans raccord	17	50

Gaine textile (chaîne et trame) en fibres de polyester.
Tissage croisé sur métier circulaire.
Revêtement intérieur en caoutchouc synthétique EPDM (Éthylène Propylène Diène PolyMéthylène) adhérant à la gaine par vulcanisation à 150° de vapeur d'eau saturée.
Revêtement extérieur PAR (Plastique Acrylique Réticulé)
Couleur : rouge, jaune

La contexture croisée renforçant la protection de la trame permet une résistance optimale à la pression et à l'abrasion, offrant ainsi longévité et souplesse. Les fils, soigneusement choisis pour assurer un entretien facile suppriment les problèmes de séchage et de putrescibilité.

La parfaite adhérence du caoutchouc à la gaine textile et l'étanchéité absolue sont contrôlées systématiquement.

Tuyau semi-rigide — Voir chapitre "RIA"

ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

Madriers de franchissement en Caoutchouc

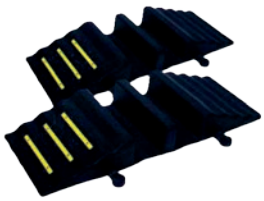

Désignation	Code
Largeur 307 mm, longueur 865 mm (x1) - Prévoir 4 unités pour un seul ensemble.	P0H560
Largeur 300 mm, longueur 1016 mm (x1) - Prévoir 4 unités pour un seul ensemble.	P0H561

- Un madrier de franchissement est un double plan incliné, réservant en son centre le passage pour plusieurs flexibles, permettant aux véhicules de les franchir sans les endommager, charge maxi. 13 T/essieu.
- Fabriqué en caoutchouc synthétique.
- 4 éléments de dimensions identiques constituent un madrier complet.

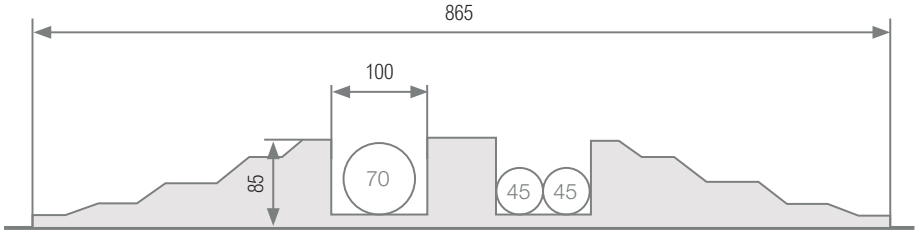

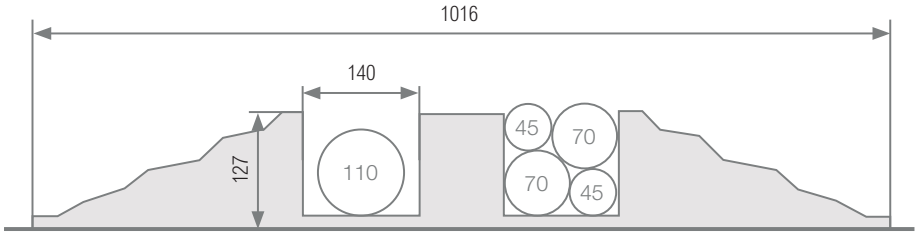

Dévidoirs

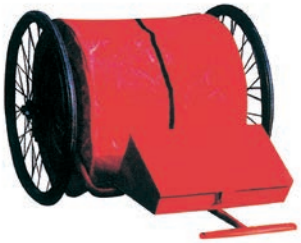

Désignation	Code
Dévidoir mobile normalisé à roues bâton, pour 200 m de tuyau DN70 (sans coffre)	P0HCQ1
Dévidoir mobile normalisé à roues bâton, pour 200 m de tuyau DN70 (avec coffre)	P0HX77
Housse pour dévidoir mobile, DN70 – 200 m maxi	P03532
Prémélangeur pour tuyau PIL, avec poignée de portage, réglable, 0 - 3 et 6% Raccords DSP 40, débit à 6 bars = 200 l/mn	P0H002

- Livré sans tuyau et sans housse.
- Tuyau voir section "Tuyaux de refoulement" du chapitre "Tuyaux et accessoires".

Seau pompe portable

Désignation	Code
Seau pompe sapeur-pompier	P0R395

- Tuyau : 2 mètres.
- Diffuseur : laiton type DM A.

ÉMULSEURS

CHOIX DE L'ÉMULSEUR : Les normes NF EN 1568 définissent les spécifications des émulseurs.

Les industries pétrolières exigent la certification GESIP pour une utilisation à un taux d'application de 2 litres/m²/mn. Les aéroports demandent la certification OACI pour l'utilisation de l'émulseur sur feux de kérosène.

Les installations de mousse à eau foisonnement peuvent faire appel au référentiel APSAD R12. Ce sujet est à voir avec l'exploitant et son assureur.

CONTEXTE NORMATIF

Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF EN 1568-1	Février 2018	Agents extincteurs - Émulseurs - Partie 1 : spécifications pour les émulseurs moyen foisonnement destinés à une application à la surface de liquides n'ayant pas d'affinité pour l'eau.
NF EN 1568-2	Février 2018	Agents extincteurs - Émulseurs - Partie 2 : spécifications pour les émulseurs haut foisonnement destinés à une application à la surface de liquides n'ayant pas d'affinité pour l'eau.
NF EN 1568-3	Mars 2018	Agents extincteurs - Émulseurs - Partie 3 : spécifications pour les émulseurs bas foisonnement destinés à une application à la surface de liquides n'ayant pas d'affinité pour l'eau.
NF EN 1568-4	Février 2018	Agents extincteurs - Émulseurs - Partie 4 : spécifications pour les émulseurs bas foisonnement destinés à une application à la surface de liquides ayant une affinité pour l'eau.

CRITÈRES DE CHOIX D'UN ÉMULSEUR

Le choix d'un émulseur dépendra de plusieurs facteurs :
- Nature du feu,
- Certification,
- Nature de l'émulseur,
- Concentration d'utilisation,
- Le taux d'application,
- Utilisation en bas, moyen ou haut foisonnement,
- Type d'émulseur, protéinique ou synthétique.

CONTEXTE PRODUITS

Nature de l'émulseur

Les bases synthétiques (garanties 10 ans) ont beaucoup évolué ces dernières années et supplantent les bases protéiniques (garanties 5 ans). Elles offrent des solutions sans PFAS (PFAS < 1 mg/L) et sont ainsi beaucoup plus respectueuses de l'environnement.

LA CONCENTRATION D'UTILISATION

La concentration d'utilisation est donnée par le fabricant de l'émulseur et l'appareil d'injection peut nécessiter un réglage particulier en fonction du type d'émulseur pour une même concentration donnée.

LE TAUX D'APPLICATION

Le taux d'application est le nombre de litres de solution moussante (eau + émulseur) appliqués sur un feu, par m² et par minute.
Ce taux permet de calculer la quantité d'émulseur et le nombre de moyens de diffusion de la mousse nécessaires pour éteindre un feu, ou pour le contenir en attendant des renforts extérieurs.
Généralement, il est retenu le taux de 2 pour les feux d'hydrocarbures, 3 à 5 pour les feux d'hydrocarbures additivés, 7 à 10 pour les feux de produits polaires.

Le foisonnement

Le foisonnement d'une solution moussante (eau + émulseur) est conditionné essentiellement par l'appareil servant à projeter la mousse (lance, canon, dégueuloir, générateur ...).
Il s'agit du coefficient du volume de mousse produit par rapport à la quantité de solution moussante.

Bas foisonnement : < 20
Spécifique aux moyens mobiles, pour une portée importante.

Moyen foisonnement : de 50 à 300
Plus utilisé en installation fixe sur les bacs de rétention.

Haut foisonnement : de 500 à 1000
Utilisé uniquement pour le noyage de grands locaux fermés.

RÉGLEMENTATION "PFAS" POUR LES ÉMULSEURS

Émulseurs

Les PFAS contenus dans les mousses anti-incendie, aussi appelés agents fluorés, forment une immense famille de substances chimiques. Certaines de ces substances faisaient déjà l'objet d'une interdiction (les PFOS, PFOA, PFCA, PFHxS et les PFHxA notamment).

Les PFAS des agents extincteurs font l'objet désormais d'une réglementation via le règlement européen 2025/1988. En voici une synthèse.

Votre référent SICLI habituel est à votre disposition pour la mise en application des dispositions de la réglementation sur les PFAS.

Règlements européens en vigueur (Parlement européen et Conseil)

Dernier texte	Substance concernée	Commentaire - Résumé
Règlement n° 757/2010 du 24 août 2010 modifiant les annexes I et III du règlement (CE) n° 850/2004 (abrogé et remplacé par le règlement (CE) 2019/1021 du 20 juin 2019) : polluants organiques persistants (POP)	PFOS	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation de mousses anti-incendie contenant des PFOS (acide perfluorooctane sulfonique) et substances apparentées à partir du 26 juin 2011.*
Règlement n° 2021/1297 du 4 août 2021 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : Réglementation "REACH"	PFCA	*Interdiction de mise sur le marché de mousses anti-incendie contenant des PFCA (acides perfluorocarboxyliques) et substances apparentées à partir du 25 février 2023 ; Interdiction d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFCA et substances apparentées à partir du 4 juillet 2025.*
Règlement n° 2023/1608 du 30 mai 2023 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 2019/1021 : Réglementation POP (polluants organiques persistants)	PFHxS > 0,1 ppm (> 0,1 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation de mousses anti-incendie contenant des PFHxS (acide perfluorohexane sulfonique) et substances apparentées jusqu'au 29 août 2023.*
Règlement n° 2024/2462 du 19 septembre 2024 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : Réglementation "REACH"	PFHxA > 25 ppb (0,025 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation de mousses anti-incendie contenant des PFHxA (acide undécafluorohexanoïque) et substances apparentées jusqu'au du 10 avril 2026 pour certaines activités spécifiques.*
Règlement délégué n° 2025/1399 du 5 mai 2025 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 2019/1021 : Réglementation POP (polluants organiques persistants)	PFOA > 1 ppm (1 mg/L)	*Interdiction de mise sur le marché de mousses anti incendie contenant des PFOA (acide perfluorooctanoïque) et substances apparentées à partir du 4 juillet 2020 ; Interdiction d'utilisation d'agents extincteurs contenant des PFOA et substances apparentées à partir du 3 décembre 2025 ou 3 août 2028 (selon les cas).*
Règlement (UE) 2025/1988 du 2 octobre 2025 + Rectificatif de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du 8 octobre 2025 : Réglementation REACH modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 en ce qui concerne les substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie	PFAS > 1 ppm (1 mg/L)	*Interdiction progressive de mise sur le marché et utilisation des mousses anti-incendie contenant des PFAS jusqu'au 23 octobre 2030 ou jusqu'au 23 octobre 2035 (selon les cas).*

Réglementation Française : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation

(2330, 2345, 2350, 2351, 2567, 2660, 2661, 2750, 2752, 2760, 2790, 2791, 2795, 3120, 3230, 3260, 3410, 3420, 3440, 3450, 3510, 3531, 3532, 3540, 3560, 3610, 3620, 3630, 3670, 3710, 4713)

Dernier texte	Commentaire - Résumé
Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances perpolyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des ICPE relevant du régime de l'autorisation	*Obligation de réaliser une campagne d'identification et d'analyse de certaines substances PFAS sur chaque point de rejets aqueux de l'établissement, à l'exception des points de rejet des eaux pluviales non souillées.*

2 octobre 2025 : Règlement 2025/1988 : émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L

23 octobre 2025 : Entrée en vigueur

23 octobre 2026: Interdiction générale de mise sur le marché d'émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L.
Début des contraintes :
- Utilisation sur foyer B,
- Étiquetage,
- Plan de gestion, ...

23 avril 2027 : Fin d'autorisation d'utilisation des émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L pour :
- La formation et les essais,
- Les services d'incendie publics et privés (sauf intervention sur industrie couverte par la directive 2012/18/U, SEVESO).

23 octobre 2030 :
- Fin d'autorisation d'utilisation pour les émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L : cas général,
- Fin d'autorisation d'utilisation des émulseurs sans PFAS provenant d'équipements nettoyés - limite fixée à 50 mg/L.

23 octobre 2035 : Fin d'autorisation de mise sur le marché et d'utilisation des émulseurs contenant des PFAS > 1 mg/L pour les :
- Site SEVESO (sauf aviation civile),
- Installations pétrolières & gazières offshore,
- Navires militaires,
- Navires civils équipés d'émulseurs placés à bord avant le 23 octobre 2025.

23/10/2025 → 23/10/2026 → 23/04/2027 → ... → 23/10/2030 → ... → 23/10/2035

GAMME SYNTHÉTIQUE

ECOPOL 3N

Utilisation sur hydrocarbures.
Certifications :
• EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures),
• Marine : Approuvé "HOCNF" (Harmonised Offshore Chemical Notification Format).

Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
P13727 (1)	200 litres	Ø 57 x 97 cm
P13726 (1)	1000 litres	120 x 100 x 116 cm

Caractéristiques techniques

- Émulseur de nouvelle génération sans fluor (PFAS), basé sur l'association d'agents tensioactifs hydrocarbonés.
- Concentration d'emploi : 3 %.
- Aspect : liquide.
- Densité à 20°C : 1.04 +- 0,04.
- pH à 20°C : 7,5 +- 1,0.
- Viscosité : newtonien.
- Sédiments : 0 %.
- Point de congélation : -10°C.
- Température d'utilisation : -9°C / + 50°C.
- Durée de vie : 10 ans (dans son emballage d'origine, stocké à -30°C / + 60°C).
- Foisonnement :
  - Bas : oui,
  - Moyen : oui,
  - Haut : non.

ECOPOL 3%

Utilisation sur hydrocarbures, solvants polaires, et feux de solides.
Certifications :
• EN 1568-1 (moyen foisonnement),
• EN 1568-2 (haut foisonnement),
• EN 1568-3 (bas foisonnement hydrocarbures),
• EN 1568-4 (bas foisonnement polaires),
• Industrie Pétrolière : certificat Gesip certificats Lastfire (Hydrocarbures et Solvants Polaires),
• Marine : certificat Bureau Veritas,
• Haut Foisonnement : certificat selon APSAD R12,
• OACI : niveau B.

Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
P09566	120 litres	Ø 50 x 75 cm
P09532 (1)	200 litres	Ø 57 x 97 cm
P09533 (1)	1000 litres	120 x 100 x 116 cm

Caractéristiques techniques

- Émulseur sans PFAS (fluor), formulé sur l'association de polymères naturels hydrophiles et d'agents tensioactifs hydrocarbonés.
- Concentration d'emploi : 3 %.
- Aspect gel vert.
- Densité à 20 °C : 1.06 ± 0.02 kg/dm^3 (pseudoplastique).
- pH à 20 °C : 7.0 ± 1.0.
- Viscosité* à 20 °C : 1500 ± 200 mPa.s.
- Sédiments : < 0.1 %.
- Tensions superficielle à 3 % : 25 ± 2 mN/m.
- Point de congélation : -16 °C
- Température d'utilisation : - 10°C / +50 °C. (cette plage peut varier fortement selon les matériels utilisés).
- Durée de vie : 10 ans (dans son emballage d'origine, stocké à -30°C / + 60°C).
- Foisonnement :
  - Bas : oui,
  - Moyen : oui,
  - Haut : oui.

(1) Ne conviennent pas pour l'installation d'un PIA sur un potelet P0HHE9, P0HHF5.

ÉMULSEUR D'ESSAI

Émulseur écologique d'essai BIO T6	Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
	P09568	20 litres	29 x 25 x 37 cm

Sans fluor, sans glycol, utilisable à 1 %, 3 % ou 6 %, pour exercices sur feux d'hydrocarbures et de solvants polaires.

AGENT ANTI-MOUSSE

Agent anti-mousse (D FOAM)	Code	Conditionnement (l)	Dimensions du conditionnement
	P09567	20 litres	29 x 25 x 37 cm

Cet agent est sans silicone.
Il supprime le pouvoir moussant, des mousses anti-incendie.
Il est à utiliser avec des PIA réglés à 3 %.

ANALYSE

Analyse	Code	Analyse Qualité émulseurs
	W01527	Prestation d'analyse d'un échantillon de 1 l d'émulseur quel que soit la marque et le type.

ARMOIRES ET GONDOLES DE STOCKAGE

Armoire à solvants

Désignation	Code
Armoire à solvants AMS 10	P08068

Capacité de stockage : 10 litres.

Cette armoire est destinée au stockage de produits inflammables.

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation murale ou à poser. Visserie non fournie.

Caractéristiques techniques

- Matériaux (coffret et charnières) : tôle acier épaisseur 1,2 mm.
- Revêtement : peinture polyester cuite au four, beige RAL 1013.
- Porte : ouverture à 180°.
- Verrouillage : serrure à battant avec clé interchangeable.
- Bac de rétention fixe avec bouchon de vidange.
- Étagère fixe au-dessus du bac de rétention.
- Extincteur automatique : 120 g de CO_2.
- Déclenchement par ampoule thermique à 68°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 450 x 500 x 200 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 325 x 440 x 180 mm.
- Poids à vide : 12 kg.

Matériel de rechange	Code
Sparklet 120 g CO_2	P0N062

Gondoles de stockage

Désignation	Code
Gondole à solvants petit modèle - RAL 1013 beige	P02358

Capacité de stockage : 55 flacons de 1 litre.

Cette gondole est destinée à la protection contre l'incendie de rayonnages contenant des produits inflammables.

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Revêtement : peinture époxy beige, RAL 1013.
- Extincteur automatique : 4 kg poudre BC (BI EX O-NF) avec 2 rampes de diffusion.
- Déclenchement par ampoule thermique : 68°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 500 x 1000 x 370 mm.
- Poids : 30 kg.

Matériel de rechange	Code
IN PP4 BC gondole	P0J705
1/2 bride	P02567

Désignation	Code
Gondole à solvants grand modèle - RAL 1013 beige	P01688

Capacité de stockage : 70 flacons de 1 litre.

Cette gondole est destinée à la protection contre l'incendie de rayonnages contenant des produits inflammables.

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.

Caractéristiques techniques

- Matériaux : acier.
- Revêtement : peinture époxy gris, RAL 908.
- Extincteur automatique : 4 kg poudre BC (BI EX O-NF) avec 2 rampes de diffusion.
- Déclenchement par ampoule thermique : 68°C.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 450 x 1270 x 500 mm.
- Poids : 33.6 kg.

Matériel de rechange	Code
IN PP4 BC gondole	P0J705
1/2 bride	P02567

ARMOIRE DE SÉCURITÉ

Armoire de sécurité	Désignation	Code
	Armoire de sécurité 90 min au feu	P03380

Capacité de stockage : 250 litres.
Résistance de 90 mn au feu selon la courbe normalisée ISO 834.
Homologuée 90 mn au feu selon :
DIN 12925-1 et EN 14470-1.

Mise en œuvre

- Installation en intérieur uniquement.
- Fixation : à poser.
- Livrée avec 3 étagères et bac de rétention.

Caractéristiques techniques

- Construction double parois.
- Matériaux : acier 15/10e.
- Panneaux d'isolation thermique entre les parois supprimant les ponts thermiques.
- Signalisation par symboles normalisés.
- Point de fixation pour mise à la terre.
- Orifices de ventilation.
- Conduits de ventilation avec système thermofusible permettant d'isoler l'intérieur de l'armoire en cas d'incendie.
- Joints de portes thermodilatants.
- Portes à fermeture automatique 2 points de verrouillage par pennes autobloquants.
- Serrure à clé.
- Système de maintien des portes en position ouverte avec fermeture automatique préréglée à 50 °C.
- Revêtement : peinture époxy (RAL 9010 blanc).
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 1950 x 1137 x 620 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 1620 x 1000 x 410 mm.
- Poids : 453 kg.

Accessoires	Code
Caillebotis	P03384

PALETTES DE RÉTENTION

Palette de rétention	Désignation	Code
	Palette de rétention 131 x 91 x 38 cm	P0HCQ5

Volume du bac : 230 litres.

Caractéristiques

- Stockage : 2 fûts.
- Caillebotis et bac : polyéthylène.
- Résistance aux produits chimiques (acides, bases, …), produits corrosifs.
- Adapté au stockage des huiles et lubrifiants
- Poids à vide : 25 kg.
- Charge admissible (en charge répartie) : 800 kg.

Désignation	Code
Palette de rétention 124 x 81,5 x 35 cm	P0HDB8

Volume du bac : 200 litres.

Caractéristiques

- Stockage : 2 fûts.
- Matière palette : acier.
- Matière caillebotis : acier galvanisé.
- Charge admissible : 800 kg.
- Transportable à vide par chariot élévateur.

BACS ET PELLES

Chaufferies, parkings, habitations, ERP et locaux industriels.

Bac à sable

P13710

P13178

P09554

P01157

Désignation	Code
Bac à sable + couvercle (tôle rouge)	P13710

Caractéristiques techniques

- Matière : tôle 10/10e avec peinture.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 435 x 575 x 400 mm.
- Livré non monté.
- Poids : 11 kg.
- Capacité : 100 l.

Accessoires	Code	Dimensions extérieures
Panneau : Bac à sable	P09554	200 x 80 mm
Panneau : Absorbant	P01157	200 x 80 mm
Sac de 25 kg de sable	P02237	
Sac de vermiculite : 100 l (10 kg)	P13178	

Bac à sable et à sel

P14048
P14047
P14049

Capacité : 108,5 l.
Utilisation en extérieur ou en intérieur.

Désignation	Code
Bac à sable / sel rouge avec fermeture à crochets sans couvercle	P14047
Couvercle rouge seul	P14048
Pelle noire clipsable	P14049

Caractéristiques techniques

- Matière : polypropylène, nylon.
- Matière résistante aux flammes, aux hydrocarbures et huiles, aux rayons UV.
- Couvercle étanche muni d'un joint.
- Pelle (en option) clipsable à l'intérieur du couvercle.
- Poids : 6,3 kg.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 570 x 655 x 520 mm.
- Dimensions intérieures (H x L x P) : 537 x 490 x 373 mm.

Bac de rétention

Désignation	Code
Bac de rétention en tôle pour brûleur	P03428

Caractéristiques techniques

- Tôle laquée rouge.
- Étanche.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 500 x 500 x 50 mm

Pelle à rebords pour absorbant

P01836

Désignation	Code
Pelle à rebord pour absorbant	P01836

Caractéristiques techniques

- Manche en bois de 1 m.

Accessoires	Code
Support mural pour pelle	P01698

Batte, pelles et seau

P04318

P06048

P01648

Désignation	Code
Pelle de projection manche en bois peint en rouge - Manche droit - 1 m	P04318
Pelle de projection manche en bois peint en rouge - Manche poignée - 0,85 m	P04328
Pelle de projection manche en bois peint en rouge - Manche poignée - 0,70 m	P0H478
Pelle plastique avec manche - Aluminium rétractable (Hauteur de manche réglable entre 480 et 715 mm)	P0HKE3
Batte à feu 6 lames + manche 1,50 m	P06048
Seau de projection 11 l avec support de fixation	P01648

ABSORBANTS

Produits non toxiques, sans odeur, sans danger pour l'environnement.
Améliorent la propreté et la sécurité des postes de travail.

Absorbant	Désignation	Code
	Perlite calibrée expansée	P04308

Applications : cuisines, chaufferies, ateliers.

Mise en œuvre

- Absorbant granulé minéral tous liquides.
- Utilisation en intérieur et extérieur.
- Résiste à la pluie et au balayage par le vent.

Caractéristiques techniques

- Absorbe : Huiles, graisses, essences, lubrifiants , vernis, peinture , détergent, carburants, …
- Excellente qualité asséchante.
- Grande résistance mécanique.
- Antidérapant.
- Sac de 100 litres (9 kg).

Absorbant	Désignation	Code
	Absorbant minéral	P0HDN4

Applications : locaux batteries, chariot élévateurs.

Mise en œuvre

- Absorbant granulé minéral attapulgite tous liquides.
- Utilisation en intérieur et en extérieur.

Caractéristiques techniques

- Pouvoir absorbant sur gasoil et eau : 150 %.
- Perte d'absorption au contact du feu : 1 %.
- Excellente tenue à l'écrasement.
- Sac de 20 kg (environ 40 l).

Absorbant	Désignation	Code
	PROSORB	P0HDN2

Mise en œuvre

- Absorbant granulé végétal tous liquides.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 32 l. par sac.
- Bois résineux, ignifugé déshydraté, dépoussiéré.
- Testé par le CNPP – classement M1.
- Sac de 45 l (6,1 kg).

Absorbant	Désignation	Code
	Boudin absorbant	P0HDN3

Idéal en protection autour de machines ou pour circonscrire un déversement accidentel.

Mise en œuvre

- Tous liquides et produits chimiques à faible concentration.

Caractéristiques techniques

- Absorption : 4 l. par boudin.
- Boudin microfibre pur polypropylène.
- Ne coule pas une fois saturé.
- Incinérable. Ne forme ni poussière, ni gaz toxique.
- Lot de 20 boudins Ø 80 mm x 1200 mm.

KITS DE DÉPOLLUTION

Ils sont utilisés en préventif ou curatif.
Ils doivent être conservés à proximité des zones de stockage de liquides, dans des véhicules d'intervention, engins de travaux publics, véhicules ADR…

Kit de dépollution	Désignation	Code
	Kit dépollution hydrocarbures 20 L	P09206

Caractéristiques techniques

- Kit absorbant d'intervention avec couverture étanche pour lutter contre les déversements accidentels d'hydrocarbures.
- Capacité d'absorption : jusqu'à 2 0 litres d'hydrocarbures (hydrophobe).

Composition

- 1 sac transport nylon très résistant avec poignée (dimensions (H x L x prof.) : 42 x 32 x 10 cm).
- 1 tapis absorbant multi-épaisseurs avec revers étanche 74 x 74 cm.
- 20 feuilles absorbantes pour hydrocarbures : 40 x 50 cm.
- 2 sacs de récupération.
- 1 paire de gants jetable.

Kit de dépollution	Désignation	Code
	Kit dépollution hydrocarbures 48 L	P09207

Caractéristiques techniques

- Kit absorbant d'intervention permettant de lutter contre les déversements accidentels d'hydrocarbures.
- Capacité d'absorption : jusqu'à 48 litres d'hydrocarbures (abosrbant hydrophobe).

Composition

- 1 sacoche en nylon très résistante (dimensions (H x L x prof.) : 52 x 45 x 15 cm).
- 30 feuilles absorbantes pour hydrocarbures : 40 x 50 cm.
- 5 feuilles d'essuyage technique.
- Un boudin Ø : 8 cm x 3 m.
- 2 sacs de récupération.
- Une paire de gants.

Kit de dépollution	Désignation	Code
	Kit dépollution produits chimiques 19 L	P09208

Caractéristiques techniques

- Kit d'intervention d'urgence permet d'absorber jusqu'à 19 L de déversements accidentels de liquides (huile, eau, alcools, ...) et produits chimiques (acides, bases, solvants, ...).

Composition

- 1 un sac en nylon très résistant avec poignées (dimensions (H x L x prof.) : 42 x 32 x 10 cm).
- 30 feuilles absorbantes : 40 x 25 cm.
- 5 feuilles d'essuyage technique.
- 2 sacs de récupération.
- Une paire de gants.

Kit de dépollution	Désignation	Code
	Kit dépollution produits chimiques 46 L	P09209

Caractéristiques techniques

- Kit absorbant d'intervention permettant de lutter contre les déversements accidentels de tous les produits liquides et chimiques.
- Capacité d'absorption : jusqu'à 46 litres.

Composition

- 1 sacoche en nylon très résistante (dimensions H x L x prof.) : 52 x 45 x 15 cm).
- 50 feuilles absorbantes : 40 x 50 cm.
- 5 feuilles d'essuyage technique.
- 2 boudins Ø : 8 cm x 1,20 m.
- 2 sacs de récupération.
- Une paire de gants.

OBTURATEUR PLAQUE D'ÉGOUT

Obturateur plaque d'égout	Désignation	Code
	Obturateur plaque d'égout	P09210

Caractéristiques techniques

- Obturateur en polyuréthane avec poignées compatible à la nouvelle législation ADR.
- Il permet l'obturation des grilles d'égouts et avaloirs d'eau pluviale.
- Dimensions : 70 x 70 cm.
- Épaisseur 9 mm.
- Poids : 4 kg

PROTECTION AU QUOTIDIEN

Boîtes de sécurité

Boîte à clé	Désignation	Code
	Boîte à clé rouge (vitre à briser + clé) sans marteau	P03418

Conçue pour recevoir des clés de sécurité telles que celles des chaufferies, locaux techniques…

Caractéristiques techniques

- Boite à clé laquée rouge
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 160 x 120 x 45 mm.

Accessoires	Code
Marteau brise glace	P13856
Jeu de clés n°H520	P06148
Serrure complète	P06158
Vitre à briser (106 x 57 x 2 mm)	P06168

Boîte à clé	Désignation	Code
	Boîte à clé ABS	P14129

Conçue pour recevoir des clés de sécurité telles que celles des chaufferies, locaux techniques….

Caractéristiques techniques

- Boite à clé en ABS
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 125 x 134 x 45 mm.

Boîte à clé	Désignation	Code
	Boîte à clé	P06078

Conçue pour recevoir des clés de sécurité ascenseur.

Caractéristiques techniques

- Serrure à triangle mâle encastrée.
- Tôle laquée rouge.
- Dimensions extérieures (H x L x P) : 210 x 112 x 32 mm.

Accessoire	Code
Clé triangulaire femelle de 14	P06088

Coffrets de sécurité

Coffrets et registres de sécurité	Désignation	Code
	Coffret registre de sécurité pour classeur A4	P0HU67
	Coffret pour registre de sécurité pour classeur A4 Compact	P13971
	Coffret registre de sécurité pour classeur A3	P03024

P0HU67 P13971 P03024

Permet de tenir le registre de sécurité à disposition et donc d'en assurer la mise à jour.

Caractéristiques techniques

- Tôle acier peinte rouge.
- Fermeture par serrure "triangle" / Livré avec 1 clé.

P0HU67 :

- Dimensions extérieures Coffret A4 (H x L x P) : 355 x 305 x 62 mm.

P13971 :

- Dimensions extérieures Coffret A4 (H x L x P) : 350 x 250 x 50 mm.

P03024 :

- Dimensions extérieures Coffret A3 (H x L x P) : 409 x 340 x 200 mm.

Accessoire	Code
Clé triangle femelle de 8	P0HS39

Boîtier sous verre dormant

Boîtier sous verre dormant	Désignation	Code	Dimensions (H x L x P)
	Boîtier sous verre dormant	P03056	250 x 250 x 150 mm
		P03045	300 x 300 x 180 mm
		P03046	450 x 450 x 250 mm
		P03049	600 x 600 x 300 mm
		P03050	600 x 600 x 450 mm

Conçus pour la protection d'une vanne ou d'un robinet de sécurité.

Accessoires	Code
Jeu de clés	P06148
Marteau	P13856
Serrure complète	P06158

Accessoires	Code	Dimensions	Pour coffret
Vitres transparentes brisables	P0HJX9	190 x 170 mm	P03056
	P0HHA1	370 x 370 mm	P03046
	P0HHA2	370 x 445 mm	P03049 et P03050
	P0HHA3	237 x 220 mm	P03045

PROTECTION ADAPTÉE AUX TRANSPORTS ROUTIERS

Gilet de sécurité et triangle	Désignation	Code
	Triangle de présignalisation européen	P0HDQ7
	Gilet de sécurité (EN 471)	P0HDO4

En France : gilet et triangle sont obligatoires depuis octobre 2008.

Utilisé en cas de panne, le gilet de sécurité vous permet d'être visible et permet d'éviter les accidents…

Caractéristiques techniques du triangle

- Hauteur : 385 mm.
- Pliable, sur support au sol.
- Avec bandes centrales réfléchissantes rigides.

Trousse de 1er secours	Voir chapitre "Secours"

3 Évacuation et secours

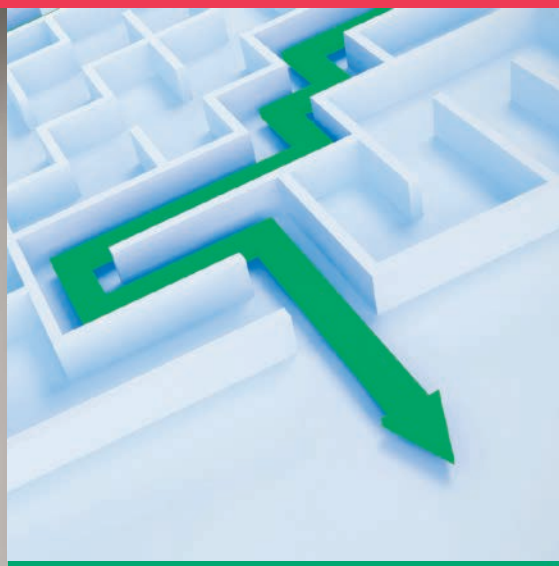

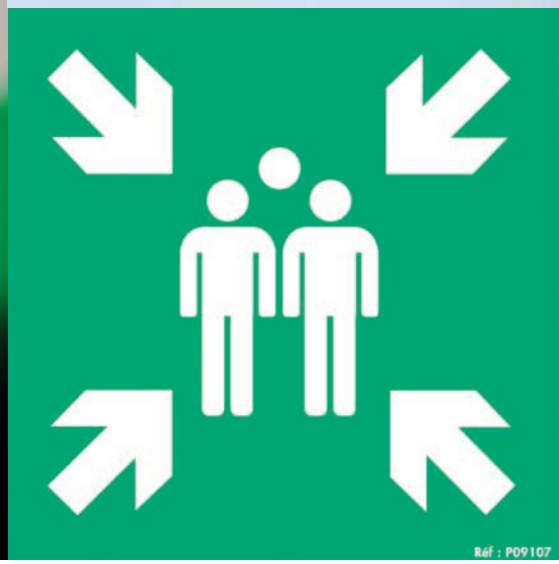

Sommaire

3.1 Désenfumage 118

Contexte réglementaire, normatif et contractuel (extraits) 118
Maintenance des systèmes de désenfumage 120
Conformité / Mise en conformité d'installations de désenfumage 121

3.2 Portes coupe-feu 124

Contexte réglementaire, normatif et contractuel (extraits) 124
Maintenance des portes coupe-feu 126
DAD secouru 126

3.3 Éclairage de sécurité 130

Contexte réglementaire et normatif (extraits) 130
Maintenance des BAES, BAEH, LSC et des sources centrales 131
Classification des équipements / Critères de choix 132
Équipements périphériques 133
Gamme Maintenance de BAES SATI / BAEH SATI 134
Éclairage de sécurité d'évacuation SATI 135
Éclairage de sécurité bi-fonctions SATI 136
Éclairage de sécurité d'ambiance SATI 137
Éclairage de sécurité d'habitation standard ou SATI 138
Éclairage de sécurité portable 139
Système adressable 140
Éclairage de sécurité d'évacuation adressable 141
Éclairage de sécurité bi-fonctions d'évacuation adressable / Éclairage de sécurité d'ambiance ATEX adressable 142
Éclairage de sécurité d'ambiance adressable 143
Sources centrales d'éclairage de sécurité 144
LSC luminaires pour sources centrales d'éclairage de sécurité / LSC - Critères de choix 145

3.4 DAAF / DAACO 150

Contexte réglementaire et normatif (extraits) 150
Détecteurs avertisseurs autonomes de fumées (DAAF) / Détecteurs avertisseurs de CO (DAACO) 151

3.5 Alarmes Type 4 152

Contexte réglementaire (extraits) 152
Maintenance des alarmes Type 4 153
Équipements d'alarme de type 4 SON'écla 154
Déclencheurs manuels pour type 4 SON'écla / Accessoires pour déclencheurs manuels MCP 155
Outils de réarmement pour déclencheurs manuels d'équipement d'alarme de type 4 155
Diffuseurs alarme type 4 SON'écla 156
Équipement d'alarme de type 4 radio Chubb 157
Déclencheurs manuels pour équipement d'alarme de type 4 radio Chubb 159
Diffuseurs pour équipement d'alarme de type 4 radio Chubb 160
Transpondeur pour équipement d'alarme de type 4 radio Chubb 162
Synoptiques pour équipement d'alarme de type 4 radio Chubb 163

3.6 PPMS / Alarme menace 164

Introduction 164
Contexte réglementaire et normatif (extraits) 165
Équipements / Prestations 166
Alarme menace radio Chubb pour PPMS 167
Déclencheurs manuels alarme menace radio Chubb 168
Diffuseurs alarme menace radio Chubb 170
Transpondeur alarme menace radio Chubb 173
Télécommande / Module relais alarme menace radio Chubb 174
Synoptiques d'alarme menace radio Chubb 175

3.7 Détecteurs de gaz portables 176

Contexte réglementaire (extraits) 176
Les risques 177
Nos prestations 178
Détecteurs 179

3.8 Protection respiratoire 188

Contexte réglementaire et normatif (extraits) / Formation de l'utilisateur 188
Le risque 189
Nos prestations 190
Classification des appareils / Critères de choix 191
Appareils isolants d'adduction d'air / Appareils isolants autonomes 192
Appareils filtrants 193
Appareils d'évacuation / Accessoires 195

3.9 Secours 196

3.10 Défibrillateurs 202

DÉSENFUMAGE

Les gaz toxiques dégagés sont responsables de 90 % des morts dans les incendies, et de surcroît, la fumée est le premier facteur de déclenchement de la panique.

Le désenfumage est donc un des éléments fondamentaux de l'évacuation. Il a pour objet de contrôler le mouvement des fumées et de les extraire suffisamment pour limiter les risques, faciliter l'évacuation des occupants et l'intervention des secours. Cela doit aussi permettre d'empêcher la propagation du feu tout en évacuant la chaleur.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Article R4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée
Article 15 de l'arrêté du 5 août 1992	Avant leur mise en service les installations de désenfumage doivent faire l'objet d'un contrôle par un technicien compétent. Une notice comportant les caractéristiques des installations de désenfumage et les informations permettant leur contrôle périodique et leur maintenance doit être transmise aux utilisateurs des locaux. Cette notice fait partie du dossier de maintenance des lieux de travail prévue à l'article R. 235-5 du code du travail.
IT n° 246	Instruction technique n° 246 - Relative au désenfumage dans les établissements recevant du public.
IT n° 263	Construction et désenfumage des volumes libres intérieurs dans les ERP (*atriums*).
R. 144-8	L'arrêté définissant le règlement de sécurité applicable pour les bâtiments à usage professionnel prévu par l'article R. 141-1 détermine les conditions dans lesquelles les bâtiments et locaux sont pourvus d'un dispositif de désenfumage. *Dispositions du code de la construction et de l'habitation applicable aux bâtiments à usage professionnels à compter du 1er janvier 2027 (décret 2025-1100).*

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Article DF 4	**Application** § 3. Les matériels entrant dans la constitution de l'installation de désenfumage doivent être conformes aux textes et normes en vigueur, en particulier à celles concernant les systèmes de sécurité incendie visés à l'article MS 53. De plus, les matériels suivants : - dispositifs de commande ; - coffrets de relayage, doivent être admis à la marque NF.
Article DF 9	**Entretien et exploitation** Il doit être procédé périodiquement par un personnel compétent aux opérations suivantes : - entretien des sources de sécurité selon les dispositions de l'article EL 18 ; - entretien courant des éléments mécaniques et électriques selon les prescriptions des constructeurs ; - entretien du système de sécurité selon les dispositions de l'article MS 68 et suivant la notice du constructeur. Les règles d'exploitation et de maintenance sont définies à l'article MS 69 et dans la norme NF S61-933.
Article DF 10	**Vérifications techniques** § 1. Les installations de désenfumage doivent être vérifiées dans les conditions prévues aux articles GE 6 à GE 10. § 2. La périodicité des vérifications est de un an. Elles concernent : - le fonctionnement des commandes manuelles et automatiques ; - le fonctionnement des volets, exutoires et ouvrants de désenfumage ; - la fermeture des éléments mobiles de compartimentage participant à la fonction désenfumage ; - l'arrêt de la ventilation de confort mentionné à l'article DF 3, § 5 ; - le fonctionnement des ventilateurs de désenfumage ; - les mesures de pression, de débit et de vitesse, dans le cas du désenfumage mécanique. § 3. Lorsque existent une installation de désenfumage mécanique et un système de sécurité incendie de catégorie A ou B, les vérifications sont effectuées tous les trois ans par un organisme agréé.
IT n° 246	Instruction technique n° 246 - Relative au désenfumage dans les établissements recevant du public.
IT n° 263	Instruction technique n° 263 - relative à la construction et au désenfumage des volumes libres intérieurs dans les établissements recevant du public.

Immeubles de Grande Hauteur (Règlement de sécurité des IGH)

Arrêté du 30 décembre 2011

Article GH 59	**Entretien des installations** Le propriétaire est tenu de faire effectuer en application de l'article R. 122-16 du code de la construction et de l'habitation l'entretien des installations techniques et de sécurité de l'immeuble. Les installations techniques et de sécurité de l'immeuble sont exploitées par des personnes compétentes, et maintenues en bon état de fonctionnement. Elles font toujours l'objet d'un contrat d'entretien. La preuve de l'existence des contrats d'entretien, les fiches de procédures, les consignes écrites d'exploitation et les rapports de vérifications sont annexés au registre de sécurité. Les agents composant le service de sécurité incendie et d'assistance à personnes connaissent et appliquent les procédures d'exploitation de ces installations pour en faire usage de façon opportune.
IT	Instruction Technique relative au désenfumage dans les immeubles de grande hauteur.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

-	Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts vises aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement. Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat"...

Bâtiments d'habitation (Arrêté du 31 janvier 1986)

Article 101	Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, ainsi que toutes les installations fonctionnant automatiquement et les colonnes sèches. Il doit s'assurer, en particulier, du bon fonctionnement des portes coupe-feu, des ferme-portes ainsi que des dispositifs de manœuvre des ouvertures en partie haute des escaliers. Il doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.

CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF S61-931	Février 2014	Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Dispositions générales.
NF S61-932	Décembre 2024	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie (SMSI).
NF S61-933	Décembre 2022	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'exploitation et de maintenance.
NF S61-933 /A2	Février 2024	
NF S61-933 /A3	Janvier 2025	
NF S61-937	Décembre 1990	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS).
NF S61-937 /A1	Décembre 2006	
NF S61-937-1	Décembre 2003	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 1 : prescriptions générales.
NF S61-937-6	Octobre 2010	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 6 : exutoire et ouvrant de désenfumage (ouvrages composés).
NF S61-937-7	Octobre 2010	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 7 : compatibilité pour intégration dans un SSI des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur (DENFC).
NF S61-937-8	Juillet 2018	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 8 : ouvrants télécommandés d'amenée d'air naturel en façade.
NF S61-937-9 /A1	Mars 2013	Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 9 : coffret de relayage pour un ventilateurs de désenfumage.
NF S61-937-10	Mars 2012	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 10 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des volets de désenfumage.
NF S61-937-12	Octobre 2015	Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S)- Partie 12 : écran mobile de cantonnement.
NF S61-938	Août 2022	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs de Commandes Manuelles (DCM) - Dispositifs de Commandes Manuelles Regroupées (DCMR) - Dispositifs de Commande avec Signalisation (DCS) - Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC).
NF S61-939-1	Janvier 2014	Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Alimentations pneumatiques de sécurité - Partie 1 : bouteille à usage unique de dioxyde de carbone comprimé.
NF S61-940	Juin 2000	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alimentations Électriques de Sécurité (AES) - Règles de conception.
NF EN 12101-1 /A1	Juin 2006	Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur - Partie 1 : spécifications relatives aux écrans de cantonnement de fumée.
NF EN 12101-2	Mai 2017	Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur - Partie 2 : dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur.

Référentiels

Référentiel	Date	Domaine
R17 APSAD	Mai 2023	Systèmes de désenfumage naturel. Règle d'installation.
I17 / F17 APSAD	Mai 2024	Certification APSAD de service d'installation et/ou de maintenance des systèmes de désenfumage naturel.

RÉFÉRENTIEL R17 DE L'APSAD

Le référentiel concerne les systèmes de désenfumage naturel installés dans tous types de bâtiments. Il s'applique aux établissements pour lesquels une installation de désenfumage naturel est imposée par la réglementation ainsi qu'à tout autre bâtiment industriel et commercial sur demande du prescripteur.

Il définit les exigences relatives à la conception, à l'installation et à la maintenance des dispositifs d'évacuation naturelle des fumées et de chaleur (exutoires de fumées et de chaleur et ouvrants de façade).

Règlement F17 Certification APSAD de service de maintenance de systèmes de désenfumage naturel

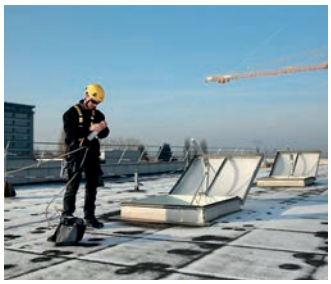

En tant qu'entreprise certifiée Chubb France applique les différents référentiels en vigueur pour assurer la vérification et la maintenance des installations de systèmes de désenfumage naturel (Norme NF S61-933, Référentiel APSAD R17, Référentiel de Certification de Service d'installation et de maintenance I17 / F17).

La périodicité des opérations de maintenance est d'au moins une fois par an et peut varier en fonction de la réglementation applicable au site, d'un risque particulier, ou d'un plan de prévention spécifique.

Notre prestation annuelle se décompose de la façon suivante :

Audit technique

La visite de vos installations par nos techniciens vous permet de connaître l'état général de vos systèmes, et la cohérence des caractéristiques aérauliques.

Vérification de tous les mécanismes

Nous vérifions la signalisation, l'accessibilité, la bonne fixation, l'intégrité et le bon fonctionnement des dispositifs de commande.

Nous contrôlons les Alimentations Pneumatiques de Sécurité (APS) et vérifions l'étanchéité des liaisons pour les systèmes pneumatiques.

Nous vérifions les treuils (dont le sens d'enroulement du câble), câbles , poulies, et protections réglementaires pour les systèmes mécaniques.

Nous vérifions les Dispositifs Adaptateurs de Commande (DAC), Détecteurs Autonomes Déclencheurs (DAD) et détecteurs automatiques pour les systèmes électriques.

Vérification des Dispositifs d'évacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (DENFC)

Nous effectuons des essais réels d'ouverture et de fermeture des DENFC, vérifions les temps d'ouverture, contrôlons le sens de pose des vérins, le fonctionnement des verrouillages, le bon état des charnières, et des embases et remplissages. Les dispositifs d'auto-commande thermosensibles sont examinés.

Nos techniciens interviennent dans le respect des règles EHS, disposent des équipements de protection et de sécurité anti-chute adaptés, sont habilités au travail en hauteur et à l'utilisation de nacelles élévatrices si nécessaire.

Transmission d'un rapport détaillé

Chaque installation fait l'objet d'un rapport détaillé, et un code barre est affecté à chaque équipement afin d'assurer une traçabilité précise de la prestation de maintenance.

Le rapport signale également toute amélioration à mettre en œuvre pour une meilleure sécurité : Signalétique, encombrement aux accès des commandes, réparations, préconisations d'amélioration ou de mise en conformité...

Délivrance de compte rendu

Délivrance d'un compte rendu de vérification Q17, sous condition qu'une N17 ait été préalablement établie.

CHUBB FRANCE EST CERTIFIÉE APSAD I17 / F17 (voir : www.cnpp.com)

UNE EXPÉRIENCE DE 230 000 DISPOSITIFS VÉRIFIÉS

UNE GLOBALISATION DU SERVICE / VÉRIFICATION/MAINTENANCE / MISE EN CONFORMITÉ

En tant qu'entreprise certifiée APSAD I17 / F17, nous sommes qualifiés pour concevoir, réaliser et valider les études et dossiers permettant la délivrance des certificats N17.

Seules les entreprises titulaires de cette certification sont habilitées à délivrer ces certificats.

Certification de services de maintenance
et d'installation de systèmes de désenfumage naturel

(voir : www.cnpp.com)

CONFORMITÉ DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE

En désenfumage, si les réglementations définissent ce que nous devons faire, ce sont les normes qui expliquent comment cela doit être fait.

Chubb France vous apporte donc son expertise, selon vos risques et les textes qui vous sont applicables. Un désenfumage bien conçu et conforme, c'est un paramètre essentiel pour le bon déroulement d'une évacuation en cas d'incendie (sauvegarde des vies), la meilleure possibilité de réduire les effets du sinistre (dégâts matériels), et la garantie du respect de votre contrat d'assurances (conséquences financières).

Le désenfumage s'inscrit dans une logique générale de sécurité incendie ; il y a souvent des inter-actions avec le compartimentage, la détection incendie, ou l'extinction automatique.

Cette nécessité de cohérence générale implique de faire appel à des professionnels qualifiés pour les opérations de maintenance ou de réparation.

Il existe différents systèmes de désenfumage, naturels ou mécaniques.

Les systèmes naturels s'appuient sur les phénomènes de convection et de balayage des fumées chaudes : des appareils (DENFC) doivent s'ouvrir en partie haute, permettant l'évacuation des fumées grâce à la possibilité d'établir des mouvements d'air du bas vers le haut.

Le dimensionnement des installations dépendra des volumes, de l'activité, et des énergies utilisables pour l'ouverture des appareils.

Les systèmes de désenfumage mécaniques, quant à eux, sont conçus autour de moteurs d'extraction des fumées, raccordés à des réseaux aérauliques, généralement équipés de volets de désenfumage ;

Dans la majorité des cas, ces systèmes mécaniques sont associés à un SSI centralisant le traitement des alarmes incendies.

La configuration de ces systèmes implique une connaissance précise des réglementations et normes applicables, différentes selon chaque type de site. Il pourra effectivement s'ajouter différents équipements complémentaires selon les cas (Cantonnement, amenées d'air, commandes spécifiques ...).

ÉTUDE DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION

1. **Audit de l'installation**
   - Définition de la classe de risques (activité, produits, moyens, construction, aménagement ...).
   - Relevé des cloisonnements, accès, issues, structures, volumes, surfaces.
   - Détermination des réglementations applicables.
   - Définition des contraintes (aménagements à prévoir, travail en grande hauteur, accès difficiles ...).
   - Sécurisation de l'installation pour intervention.
2. **Constat et préconisations de mise en conformité**
3. **Pilotage et suivi de la réalisation des chantiers**
4. **Réception du chantier et essais dynamiques**
5. **Établissement du dossier technique**
6. **Délivrance des Certificats N17**
7. **Proposition du contrat d'entretien**

MISE EN CONFORMITÉ D'INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE

Travaux de rénovation d'une installation de désenfumage

Exutoires défectueux

Livraison du matériel conforme à la norme NF S61-937

Mise en place des sécurités et acheminement des appareillages en toiture

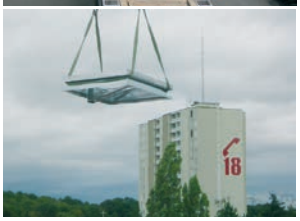

Dépose des dômes et installation de la liaison pneumatique

Préparation de la trémie avant installation de la réhausse

Mise en place des nouveaux exutoires et raccordement de la liaison pneumatique

Matériel conforme prêt à fonctionner

Mise en place de treuils de commande, de coffrets CO_2, de DAC électriques

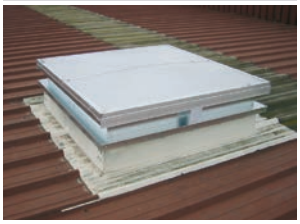

Mise en place ou remplacement de protection des commandes manuelles, réservées aux personnes autorisées et aux services de secours

Mise en place ou réfection de tringlerie ou liaison cuivre pour ouverture et fermeture de dispositifs de désenfumage

Remplacement de vérins à gaz ou pneumatiques sur ouvrants de désenfumage, dans le respect des courses et forces initialement installées

Mise aux normes en vigueur des anciennes installations à tirer-lâcher, par la mise en place de DENFC de type B avec treuils de refermeture

Exigences françaises en matière de remplacement de DENFC

Les appareils doivent désormais être :

- CE et conformes à la norme NF EN 12 101-2,
- De Type B (ouverture / fermeture),
- Certifiées Re 300 (300 cycles de mise en sécurité) + 10 000 (essais d'ouverture en aération),
- Certifiés SL 0 (enneigement), SL 250 (25 daN / m²), altitude < 400 m, SL 500 (50 daN / m²), 400 < altitude > 800 m,
- Certifiés T 00 (température ambiante 0 °C),
- Certifiés B 300 30° (exposition à la chaleur),
- Certifiés WL 1500 (charge éolienne).

Écrans de cantonnement (sur étude)

La réglementation impose, sur certains volumes à désenfumer, de mettre en place des écrans de cantonnement pour canaliser les fumées chaudes en partie haute, et faciliter ainsi leur extraction.

Il existe aujourd'hui des solutions pratiques, légères, et adaptables à toutes les configurations.

PORTES COUPE-FEU

Le compartimentage est une mesure constructive permettant de faire obstacle, pendant une durée plus ou moins longue, à la propagation d'un incendie de la zone sinistrée vers une autre zone.

Les portes coupe-feu, généralement à fermeture automatique, font obstacle au feu et aux fumées, facilitent l'évacuation et l'intervention des secours, et limitent les coûts de destruction par le feu. Ces équipements sont essentiels pour la prévention et la protection contre l'incendie.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Article R4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Article MS 59	**Généralités** § 1. Le système de mise en sécurité incendie est constitué de l'ensemble des équipements qui assurent les fonctions nécessaires à la mise en sécurité d'un établissement en cas d'incendie, soit à partir des informations transmises par le système de détection incendie (lorsque celui-ci existe), soit à partir d'ordres en provenance de commandes manuelles. Il comprend : - des dispositifs actionnés de sécurité, répartis éventuellement par zones de mise en sécurité ; - les équipements nécessaires pour assurer la commande des dispositifs actionnés de sécurité. § 2. Les dispositifs et équipements constituant le système de mise en sécurité incendie doivent être conformes aux normes en vigueur. De plus, les centralisateurs de mise en sécurité incendie intégrés aux systèmes de sécurité incendie de catégorie A ou B doivent être admis à la marque NF Centralisateurs de mise en sécurité incendie et être estampillés comme tels, ou faire l'objet de toute autre certification de qualité en vigueur dans un Etat-membre de la Communauté économique européenne. Cette certification devra alors présenter des garanties équivalentes à celles de la marque NF Centralisateurs de mise en sécurité incendie, notamment en ce qui concerne l'intervention d'une tierce partie indépendante et les performances prévues dans les normes correspondantes.
Article MS 60	**Automatismes** § 1.Les dispositifs de désenfumage doivent être commandés par la détection automatique d'incendie, lorsque les dispositions particulières l'imposent. Cette disposition ne s'applique pas au désenfumage des cages d'escaliers dont la commande doit être uniquement manuelle. Dans le cas où le présent règlement prévoit que le fonctionnement de la détection automatique entraîne le déclenchement des dispositifs actionnés de sécurité (système de sécurité incendie de catégorie A), ce déclenchement doit s'effectuer sans temporisation. […] § 3. Les seuls dispositifs actionnés de sécurité pouvant être télécommandés par l'alarme d'un système de sécurité incendie de catégorie D ou E sont les portes résistant au feu à fermeture automatique (au sens de l'article CO 47) et le déverrouillage des portes d'issue de secours (visées à l'article CO 46 § 2). § 4. Au moment de leur mise en œuvre, les mécanismes de commande des dispositifs actionnés de sécurité doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal en cours de validité délivré par un laboratoire agréé. Ce procès-verbal est délivré à la suite d'un essai de contrôle de l'aptitude à l'emploi de ces mécanismes. De plus, en complément des matériels visés à l'article DF 4, les portes résistant au feu et les clapets télécommandés doivent être admis à la marque NF.

Immeubles de Grande Hauteur (Règlement de sécurité des IGH)

Arrêté du 30 décembre 2011

Article GH 25	**Dispositifs d'intercommunication** § 1. Conformément aux dispositions de l'article R. 122-10 du code de la construction et de l'habitation, les communications d'un compartiment à un autre et avec des escaliers sont assurées par des dispositifs coupe-feu de degré deux heures ou EI 120 munis de deux blocs-portes pare-flammes de degré une heure ou E 60 et coupe-feu de degré une demi-heure ou EI 30, pouvant être franchis par des personnes isolées sans mettre en communication directe l'atmosphère des deux compartiments et d'un compartiment avec un escalier. Un dispositif d'intercommunication entre deux compartiments relie deux circulations horizontales communes.
Article GH 32	**Dispositions complémentaires concernant les paliers de desserte des ascenseurs** § 1. Une plaque signalétique bien visible rappelle la nécessité de laisser libre de tout obstacle le dégagement nécessaire au fonctionnement des portes coupe-feu à fermeture automatique. L'inscription est en lettres blanches sur fond rouge.
Article GH 59	**Entretien des installations** Le propriétaire est tenu de faire effectuer en application de l'article R. 122-16 du code de la construction et de l'habitation l'entretien des installations techniques et de sécurité de l'immeuble. Les installations techniques et de sécurité de l'immeuble sont exploitées par des personnes compétentes, et maintenues en bon état de fonctionnement. Elles font toujours l'objet d'un contrat d'entretien. La preuve de l'existence des contrats d'entretien, les fiches de procédures, les consignes écrites d'exploitation et les rapports de vérifications sont annexés au registre de sécurité. Les agents composant le service de sécurité incendie et d'assistance à personnes connaissent et appliquent les procédures d'exploitation de ces installations pour en faire usage de façon opportune.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

-	Les prescriptions de fonctionnement sont constituées par l'ensemble des dispositions, édictées par le préfet au moment de la déclaration, de l'enregistrement ou de l'autorisation d'une ICPE, que l'exploitant devra respecter afin de protéger les intérêts vises aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement. Elles portent notamment sur les modalités de fonctionnement et d'exploitation de l'installation, sur les moyens d'intervention en cas de sinistre, les moyens d'analyse et de contrôle. Elles fixent le plus souvent des obligations de "résultat"...

Bâtiments d'habitation

Article 5 de l'arrêté du 5 février 2013	Dans les parties communes des bâtiments d'habitation de troisième et quatrième famille tels que définis à l'article 3 de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié susvisé, dont la demande de permis de construire ou de prorogation de permis de construire a été déposée avant le 5 mars 1987, des blocs-portes séparant les locaux poubelles des autres parties du bâtiment sont mis en place lorsque ces locaux ne s'ouvrent pas sur l'extérieur du bâtiment ou sur des coursives ouvertes. Ces blocs-portes sont coupe-feu de degré une demi-heure ou de classe EI 30 au moins. Les portes sont munies de ferme-porte et s'ouvrent sans clé de l'intérieur, dans le sens de la sortie en venant de ces locaux. Dans les bâtiments de troisième et quatrième famille, lorsqu'il n'existe pas de porte pour les escaliers mettant en communication les sous-sols et le reste du bâtiment, des blocs-portes sont installés. Ces blocs-portes sont coupe-feu de degré une demi-heure ou de classe EI 30 au moins. Les portes des blocs-portes sont munies de ferme-porte et s'ouvrent sans clé de l'intérieur, dans le sens de la sortie en venant de ces locaux.
Article 101 de l'arrêté du 31 janvier 1986	Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an, les vérifications des installations de détection, de désenfumage, de ventilation, ainsi que toutes les installations fonctionnant automatiquement et les colonnes sèches. Il doit s'assurer, en particulier, du bon fonctionnement des portes coupe-feu, des ferme-portes ainsi que des dispositifs de manœuvre des ouvertures en partie haute des escaliers. Il doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.

CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

Normes applicables

Norme	Date	Domaine
NF S61-931	F évrier 2014	Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Dispositions générales.
NF S61-932	Décembre 2024	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie (SMSI).
NF S61-933	Décembre 2022	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'exploitation et de maintenance.
NF S61-933 /A2	Février 2024	
NF S61-933 /A3	Janvier 2025	
NF S61-937-1	Décembre 2003	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 1 : prescriptions générales.
NF S61-937-2	Décembre 2003	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 2 : porte battante à fermeture automatique.
NF S61-937-3	Décembre 2004	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 3 : porte coulissante à fermeture automatique.
NF S61-937-4	Juin 2005	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 4 : rideau et porte à dévêtissement vertical.
NF S61-937-5	Mars 2012	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS) - Partie 5 : compatibilité pour intégration dans un SSI des clapets coupe-feu.
NF S61-940	Juin 2000	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alimentations Électriques de Sécurité (AES) - Règles de conception.
NF S61-961	Septembre 2007	Matériels de détection d'incendie - Systèmes Détecteurs Autonomes Déclencheurs (SDAD).
NF EN 13501-2	Mai 2023	Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 2 : classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation.
NF EN 1634-1 /IN1	Mars 2018	Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 1 : essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres.
NF EN 1634-2	Mai 2010	Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 2 : caractérisation de la résistance au feu pour les éléments de quincailleries.
NF EN 1634-3	Juin 2005	Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 3 : essais d'étanchéité aux fumées des portes et fermetures.

Référentiels

Référentiel	Date	Domaine
APSAD R16	Juin 2020	Référentiel APSAD R16 : Dispositifs de compartimentage - règle d'installation.
APSAD I16 / F16	Janvier 2022	Référentiel APSAD I16/F16 : Installation et maintenance de dispositifs de compartimentage résistants au feu.

MAINTENANCE SELON NF S61-933 ANNEXE F

- Constat d'état général : encombrement, obstacles éventuels, déformation, percements, état des parements, signalétique, état des supports...
- Constat de fermeture, commande manuelle ou automatique.
- Constat de fonctionnement : vitesse de fermeture, rebond, réarmement.
- Contrôles ligne fusibles, rails, guides, butées, chicanes, joints, charnières, ferme-portes, sélecteurs...

TRAVAUX

- Réglage et révision des rails et galets.
- Remplacement de guide au sol, butée d'arrêt.
- Remplacement de ventouses électromagnétiques et de Détecteurs Autonomes Déclencheurs (DAD).
- Nettoyage et reprise des parements.
- Remplacement de module ou porte totale (rénovation).
- Création (installation porte neuve NF).

Porte battante

Porte coulissante

Porte à dévêtissement vertical

DAD SECOURU

Ce DAD a la particularité de pouvoir être piloté par des détecteurs de différentes technologies, permettant d'adapter le système de détection aux conditions d'exploitation et d'éviter ainsi les déclenchements intempestifs dus aux poussières ou vapeurs éventuellement présentes.

DAD Secouru	Désignation	Code
	Détecteur Autonome Déclencheur	428446300035V (Sans marque) 428446300035CS (Marque CHUBB)

En cas d'alarme feu, un DAD assure la commande à sécurité positive d'organes asservis :
- La fermeture d'une porte coupe-feu (simple ou double battant).
- Le déclenchement d'un organe de désenfumage.
- L'ouverture d'un exutoire de fumée.
- La fermeture de clapets ou de volets dans une gaine de conditionnement d'air.

Certification

- Certifié NF SSI sous le n° DAD 021 A.

Caractéristiques techniques

- Couleur : Blanc.
- Dimension (L x H x P) : 300 x 185 x 65 mm.
- Poids : 2,4 kg.
- Alimentation : 230 VAC (+10 % -15 %) - 50 Hz.
- Tension de fonctionnement : 24 VDC.
- Indice de protection : IP 33 - IK 03.
- Classe de protection contre les chocs électriques : classe II.
- Protection par fusible :
  - F1 = F 500 mA L 250 VAC (secteur),
  - F2 = F 250 mA L 250 VAC (sortie DAS),
  - F3 = F 250 mA L 250 VAC (batteries).
- Batteries (x 2) : 12 V DC / 1,2 Ah.
- Autonomie : 4 heures en veille.
- 1 entrée boîtier de commande manuelle : 2 Boîtiers de Commande Manuelle (BCM) maximum.
- 1 entrée détecteurs automatiques : 2 détecteurs de même technologie (optique) maximum.
- 1 entrée boucle de réarmement externe.
- 1 relais répétition de commande : 1 RTC, 125 VCC ou 125 VAC, 2A.
- 1 sortie organes asservis : 3 organes au maximum avec une puissance totale max. de 4 W.

DÉTECTEURS ASSOCIABLES PAR UN DAD SECOURU

C.Scan O	Désignation	Code
	Détecteur optique de fumée	428640000008

Le détecteur C.Scan O met en œuvre :
- Une technologie avancée de capteur optique qui permet d'une part d'augmenter les performances et d'autre part de limiter les conséquences de l'empoussièrement et de l'encrassement.
- Un traitement numérique du signal par circuit ASIC pour garantir sensibilité et stabilité.

C.Scan TV	Désignation	Code
	Détecteur thermovélocimétrique	428640000010

Le détecteur C.Scan TV met en œuvre :
- Un capteur thermique de précision (CTN) et
- Un traitement numérique du signal par circuit ASIC pour garantir sensibilité et stabilité.

C.Scan T	Désignation	Code
	Détecteur thermostatique	428640000009

Le détecteur C.Scan T met en œuvre :
- Un capteur thermique de précision (CTN) et
- Un traitement numérique du signal par circuit ASIC pour garantir sensibilité et stabilité.

Matériel associé

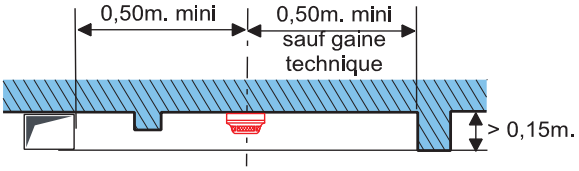

Désignation	Code
Socle C.Scan	428640000011

ACCESSOIRES ET MAINTIENS MAGNÉTIQUES

Ventouses murales	Désignation	Code
	Ventouse 24V à rupture 20 kg	428430110001
	Ventouse 24V à émission 20 kg	428430110004
	Ventouse 48V à rupture 20 kg	428430110002
	Ventouse 48V à émission 20 kg	428430110005

Ventouses au sol	Désignation	Code
	Ventouse au sol 24V à rupture 50 kg	428430110012
	Ventouse au sol 48V à rupture 50 kg	428430110013

Ventouse magnétique renforcée au sol :
- 24 ou 48 Vcc à rupture,
- 50 daN,
- Avec bouton poussoir de commande locale.

Potence murale	Désignation	Code
	Potence murale	428430110003

Potence murale ou au sol pour ventouse magnétique.
- Longueur du pied : 250 mm.
- Dimensions du pied : 25 x 25 mm.
- Dimensions du socle : 80 x 80 mm.
- 4 trous de fixation (vis M6 non fournies).

BCM MCP3A-000SF-A207-03C	Désignation	Code
	BCM pour DAD + Capot	428627000026

Boîtier de commande manuelle pour Détecteur Autonome Déclencheur (DAD).

JOINTS INTUMESCENTS (SUR ÉTUDE)

Les portes résistant au feu sont généralement pourvues de joints "intumescents". L'endommagement ou l'absence de cet élément entraînera l'inefficacité de résistance au feu, car il assure une fonction d'étanchéité essentielle. L'identification précise du type et du modèle est nécessaire.

Flexilodice EF DLV | Flexilodice EF BI GW QS | Flexilodice EF L DW | Flexilodice EF L DW | Flexilodice EF L DW | Flexilodice EF L DW

Joints intumescents rigides

Palusol P | Palusol PM | Palusol PL | Palusol W | Palusol 100, 104

Joints intumescents étanches aux fumées

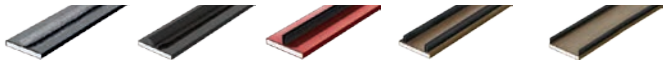

Palusol EF BR | Palusol EF V | Palusol EF DL | Palusol EF DL MAG 2 | Palusol EF SDL

FERME-PORTES (SUR ÉTUDE)

Les réglementations imposent la mise en place de ferme-portes pour le compartimentage de locaux spécifiques, afin de garantir la fermeture, ou refermeture de portes résistant au feu. Ces équipements doivent être adaptés à la dimension et au poids des portes afin de pouvoir remplir leur fonction. Ils sont donc dimensionnés selon chaque configuration.

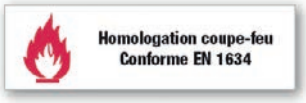

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

L'éclairage de sécurité joue un rôle prépondérant dans l'organisation efficace de l'évacuation d'un bâtiment.

L'éclairage de sécurité, s'il est en bon état de fonctionnement, lorsque l'éclairage normal ou de remplacement est défaillant permet :

- L'évacuation sûre et facile des personnes vers l'extérieur,
- Les manœuvres intéressant la sécurité,
- D'éviter la panique.

Le vieillissement des appareils d'éclairage de sécurité est normal et inévitable.

Les installations d'éclairage de sécurité doivent faire l'objet de vérifications et contrôles périodiques par des personnes compétentes ou des organismes agréés.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La réglementation prévoit des installations , vérifications et contrôles périodiques dans chaque catégorie d'établissement :

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Article R4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible.
Article R4227-14	Les établissements disposent d'un éclairage de sécurité permettant d'assurer l'évacuation des personnes en cas d'interruption accidentelle de l'éclairage normal. La conception, la mise en œuvre et les conditions d'exploitation et de maintenance de cet éclairage ainsi que les locaux qui peuvent en être dispensés en raison de leur faible superficie ou de leur faible fréquentation sont définis par un arrêté des ministres chargés du travail et de l'agriculture.
Arrêté du 14 décembre 2011	Installations d'éclairage de sécurité - Article 4 - L'éclairage de sécurité doit : - assurer l'éclairage d'évacuation ; - assurer l'éclairage d'ambiance ou antipanique ; - permettre la mise en oeuvre des mesures de sécurité et l'intervention éventuelle des secours.
Article R144-11	Les bâtiments et locaux disposent d'installations d'éclairage de sécurité qui sont conçues et réalisées de manière à assurer : 1° L'éclairage d'évacuation qui permet à toute personne d'accéder à l'extérieur par l'éclairage des cheminements, des sorties, de la signalisation de sécurité, des obstacles et des indications de changements de direction ; 2° L'éclairage d'ambiance ou anti panique, lorsqu'il est requis. Ces installations permettent également la mise en œuvre des mesures de sécurité et l'intervention éventuelle des secours. *Dispositions du code de la construction et de l'habitation applicable aux bâtiments à usage professionnels à compter du 1er janvier 2027 (décret 2025-1100).*

Établissements Recevant du Public (Règlement de sécurité des ERP)

Article R143-8	L'éclairage de l'établissement lorsqu'il est nécessaire doit être électrique. Un éclairage de sécurité doit être prévu dans tous les cas.
Article EC 8	**Fonctions de l'éclairage de sécurité** § 1. L'éclairage de sécurité a deux fonctions : - l'éclairage d'évacuation ; - l'éclairage d'ambiance ou d'anti-panique. § 2. L'éclairage d'évacuation doit permettre à toute personne d'accéder à l'extérieur, en assurant l'éclairage des cheminements, des sorties, des indications de balisage visées à l'article CO 42, des obstacles et des indications de changement de direction. Cette disposition s'applique aux locaux recevant cinquante personnes et plus et aux locaux d'une superficie supérieure à 300 m² en étage et au rez-de-chaussée et 100 m² en sous-sol. § 3. L'éclairage d'ambiance ou d'anti-panique doit être installé dans tout local ou hall dans lequel l'effectif du public peut atteindre cent personnes en étage ou au rez-de-chaussée ou cinquante personnes en sous-sol.
Article EC 9	**Éclairage d'évacuation** § 1. Les indications de balisage visées à l'article CO 42 doivent être éclairées par l'éclairage d'évacuation, si elles sont transparentes par le luminaire qui les porte, si elles sont opaques par les luminaires situés à proximité. § 2. Dans les couloirs ou dégagements, les foyers lumineux ne doivent pas être espacés de plus de 15 mètres. § 3. Les foyers lumineux doivent avoir un flux lumineux assigné d'au moins 45 lumens pendant la durée de fonctionnement assignée.
Article EC 10	**Éclairage d'ambiance ou d'anti-panique** § 1. L'éclairage d'ambiance ou d'anti-panique doit être allumé en cas de disparition de l'éclairage normal/remplacement. § 2. Cet éclairage doit être basé sur un flux lumineux minimal de 5 lumens par mètre carré de surface du local pendant la durée assignée de fonctionnement. Le rapport entre la distance maximale séparant deux foyers lumineux voisins et leur hauteur au-dessus du sol doit être inférieur ou égal à 4.

Immeubles de Grande Hauteur (Règlement de sécurité des IGH)

Article GH 41	**Locaux de service électrique** § 1. Les locaux de service électrique sont les locaux renfermant des matériels électriques et dont l'accès est réservé aux personnes qualifiées, chargées de l'entretien et de la surveillance des matériels. Ils doivent : … - disposer soit d'un éclairage minimal visé à l'article GH 48, soit d'un éclairage de sécurité constitué par des blocs autonomes fixes et des blocs autonomes portables d'intervention (BAPI).
Article GH 48	**Éclairage** … § 2. Éclairage minimal : … d) En complément de l'éclairage minimal, des blocs autonomes d'évacuation, conformes aux dispositions de la norme NF EN 60598-2-22 (octobre 2000), sont installés dans les sas et les escaliers. Pour palier la défaillance de l'éclairage de remplacement prescrit à l'article GH 43, de tels blocs autonomes d'évacuation sont installés dans les circulations privatives ainsi que des blocs d'ambiance dans les locaux de plus de 50 personnes où la densité d'occupation est supérieure à une personne pour 10 m².

Bâtiments d'habitation

Arrêté du 31 janvier 1986 Article 27	L'escalier "protégé" doit : - Être desservi à chaque niveau par une circulation horizontale protégée, avec laquelle il ne communique que par une seule issue. - Ne comporter aucune gaine, trémies, canalisation, vide-ordures, accès à des locaux divers, ascenseurs, à l'exception de ses propres canalisations électriques d'éclairage, des colonnes sèches, des canalisations d'eau et chutes d'eau, métalliques, des canalisations de gaz visées à l'article 54. - Comporter un éclairage électrique constitué soit par une dérivation issue directement du tableau principal (sans traverser les sous-sols) et sélectivement protégée, soit par des blocs autonomes de type non permanent conformes aux normes françaises les concernant. L'installation des blocs autonomes visés ci-dessus est obligatoire dans les escaliers des habitations de la 4e famille. Les conduits non encastrés doivent être classés en catégorie C2 (au sens de la norme NF C32-070).
Arrêté du 31 janvier 1986 Article 101	... Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins... doit également assurer l'entretien de toutes les installations concourant à la sécurité et doit pouvoir le justifier par la tenue d'un registre de sécurité.

Parcs de stationnement des bâtiments d'habitation

Arrêté du 31 janvier 1986 Article 94	Que l'éclairage soit naturel ou artificiel, l'éclairage doit être suffisant pour permettre aux personnes de se déplacer et de repérer aisément les issues. De plus le parc de stationnement doit comporter un éclairage de sécurité permettant d'assurer un minimum d'éclairement pour repérer les issues en toutes circonstances et effectuer les opérations intéressant la sécurité. Pour ce faire, l'éclairage de sécurité doit être constitué par des couples de foyers lumineux, l'un en partie haute, l'autre en partie basse, assurant un éclairage d'une puissance d'au moins 0,5 W/m² de surface du local et un flux lumineux émis d'au moins 5 lumen/m². L'éclairage de sécurité doit permettre la visibilité des inscriptions ou signalisations visés à l'article 92 ci-dessus soit par éclairage direct, soit par des lampes conçues spécialement pour matérialiser de telles indications. Les foyers lumineux visés au 2ème alinéa ci-dessus doivent être placés le long des allées de circulation utilisables par les piétons et près des issues. Les foyers lumineux placés en partie basse doivent être situés au plus à 0,50 m du sol. Les sources d'électricité destinées à alimenter les foyers lumineux susvisés doivent être autonomes ; elles peuvent être constituées soit par des blocs autonomes répondant aux dispositions de l'arrêté du 2 octobre 1978 du ministère de l'intérieur, soir par un groupe électrogène. L'éclairage de sécurité doit pouvoir fonctionner pendant une heure.

CONTEXTE NORMATIF

La norme NF C71-830 du 5/08/2003 définit les principes généraux relatifs à la maintenance des Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité (BAES) et des Blocs Autonomes d'éclairage d'Habitation (BAEH).
L'ensemble de l'installation doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques.

- **Une fois par mois** : témoin de charge et lampes de secours ou tubes fluorescents.
- **Tous les six mois** : autonomie de la batterie.
- **Une fois par an** (NF C71-830) : vérification complète par une personne qualifiée comportant les 13 opérations essentielles dont le contrôle d'autonomie de la batterie pendant une 1 heure minimum.

MAINTENANCE DES BAES, BAEH, LSC ET DES SOURCES CENTRALES

Chubb France vous propose une prestation de qualité qui se base sur un savoir-faire et une grande expérience acquis depuis plus de vingt ans.

En respect des règles de l'art et des normes en vigueur, le passage de notre technicien vous permettra de vous assurer du bon fonctionnement de votre éclairage de sécurité.

Maintenance des BAES, BAEH et LSC

Le déroulement de notre prestation est conforme aux 13 opérations décrites par la norme NF C71-830 :

- 1 - Vérification visuelle de l'aspect des blocs lumineux et de l'adaptation au risque.
- 2 - Contrôle préalable de la présence secteur sur les blocs lumineux.
- 3 - Coupure de l'alimentation secteur des blocs lumineux.
- 4 - Vérification de l'allumage de chaque bloc en mode secours.
- 5 - Vérification des fonctions réglementaires de la télécommande BAES.
- 6 - Contrôle de l'autonomie réglementaire (sauf installations SATI).
- 7 - Contrôle des composants des blocs.
- 8 - Aspect des accumulateurs (BAES et BAEH).
- 9 - Nettoyage des appareils et remplacement éventuel des étiquettes de signalisation.
- 10 - Rétablissement de l'alimentation secteur des blocs lumineux.
- 11 - Apposition ou complément de l'étiquette de vérification.
- 12 - établissement du rapport de visite.
- 13 - Inscription sur le registre de sécurité.

Maintenance des sources centrales

En complément des points ci-contre concernant les LSC, les opérations de maintenance pour les sources centrales sont :

- 1 - Contrôle du local de la source : température, ventilation, accès réservé, local identifié, local cloisonné, extincteur adapté, éclairage de sécurité et BAPI.
- 2 - Contrôle du coffret antipanique (si présent) par allumage des LSC d'ambiance.
- 3 - Vérification du fonctionnement du report de défaut au PC de sécurité ou à l'accueil à la coupure secteur.
- 4 - Mesure des courants sur chaque sortie, calcul du courant total, vérification que ce courant est inférieur à la valeur indiquée sur l'étiquette constructeur et à la capacité de la source.
- 5 - Vérification de la présence d'un courant de charge des batteries.
- 6 - Validation de l'autonomie de la source (1 heure ou 6 heures pour les établissements avec locaux à sommeil).

Les c+

Chubb France préconise systématiquement le remplacement des blocs de secours et luminaires sur sources centrales usagés, et en informe le client lors de la visite précédant le remplacement :

- **Remplacement des BAES et LSC à incandescence de plus de 8 ans (70 000 heures de fonctionnement).**
- **Remplacement des BAES et LSC à LED de plus de 10 ans (87 500 heures de fonctionnement).**
- **Mise en place sur chaque bloc d'un code barre d'identification.**
- **Rapports de vérification détaillés par bloc en spécifiant le modèle de chaque équipement.**
- **Documents transmis immédiatement sous format numérique.**
- **Pour la maintenance des luminaires sur sources centrales, nous appliquons la trame de la norme NF C71-830 ainsi que les préconisations des fabricants.**

CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

1	**ÉCLAIRAGE D'ÉVACUATION dit de balisage**	L'éclairage d'évacuation permet à toute personne d'accéder à l'extérieur par l'éclairage des cheminements, des sorties, de la signalisation de sécurité, des obstacles et des indications de changements de direction.
2	**ÉCLAIRAGE D'AMBIANCE dit anti-panique**	L'éclairage d'ambiance ou anti-panique doit être réalisé dans chaque local où la réglementation l'impose, Il doit être uniformément réparti sur la surface du local et basé sur un flux lumineux d'au moins 5 lumens par mètre carré de surface du local.

BAES	Bloc Autonome d'éclairage de Sécurité : équipé d'accumulateur, et alimenté par la même source que l'éclairage général, il s'allume en mode secours en cas de coupure du secteur.
LSC	Luminaire sur Source centrale : non équipé d'accumulateur, il est relié à une source équipée de batteries qui pilotera son allumage en cas de coupure secteur.

BAES standard	BAES de technologie simple, nécessitant un contrôle mensuel d'allumage en veille et en secours, et semestriel de son autonomie.
BAES SATI	BAES de technologie avancée, équipé d'un micro-processeur effectuant automatiquement les tests mensuels et semestriels, et validant son état par l'allumage d'un voyant sur le BAES.
BAES adressable	BAES SATI de haute technologie, établissant une communication avec une base centralisée, permettant de gérer à distance toutes les informations de son état
BAES incandescent	BAES dont les lampes de secours sont constituées d'ampoules à incandescence ayant une durée de vie approximative de 1 000 heures et une consommation > 3 W.
BAES fluo	BAES dont l'éclairage de secours est assuré par un tube à fluorescence, d'une durée de vie approximative de 10 000 heures et une consommation > 4 W.
BAES à leds	BAES dont l'éclairage de secours est assuré par des Leds électroluminescentes, d'une durée de vie de plus de 40 000 heures et une consommation < 1 W.
Télécommande	Équipement obligatoire (hors habitations) devant être raccordé aux BAES afin de pouvoir mettre au repos les blocs en cas de coupure volontaire du secteur. Selon les modèles, les télécommandes peuvent intégrer d'autres fonctions en option, comme le lancement de tests sur l'installation.

Les ampoules à incandescence et les tubes fluorescents sont interdits de fabrication en Europe (Règlement européen 244/2009, Règlement (UE) 2019/2020 & directive européenne 2011/65/UE sur la réduction des substances dangereuses, ...). Les installations qui en sont qui en sont équipées sont amenées à être remplacées.

CRITÈRES DE CHOIX DES BAES/BAEH

La technologie SATI permet à l'exploitant de s'affranchir des contrôles mensuels des BAES standards (évacuation et ambiance).

Chubb France a fait le choix de proposer essentiellement de la technologie SATI, sauf en habitations (BAEH) où ces tests ne sont pas exigés.

BAES évacuation

Type	Mode d'éclairage	Modèle de base	Version étanche
		SUR DEMANDE	
SATI	Incandescence (ampoules)	Les ampoules à incandescence et les fluorescents sont interdits de fabrication eu Europe	
	LED	UNILED+ 45C / ULTRALED 45 / ULTRALED 2-45	UNILED+ 45C CES / ULTRALED 2 45 ES
Adressable	LED	PLANETE 45 ADR / CRISTALWAY / CRISTALWAY XL	PLANETE 2 45 ADR ES

BAEH habitation

Type	Mode d'éclairage	Modèle de base	Version étanche
Standard	LED	STD 2-8 / S10	STD 2-8 ES
SATI	LED	ULTRALED 8 / ULTRALED 2-8 / ULTRALED JOUR 2 (Bi-Fonction)	ULTRALED 2 8 ES / ULTRALED JOUR 2 ES (Bi-Fonction)
Adressable	LED	PLANETE JOUR 2 (Bi-Fonction)	PLANETE JOUR 2 ES (Bi-Fonction)

BAES ambiance

Type	Mode d'éclairage	Modèle de base	Version étanche
SATI	LED	ULTRALED 2-400 / UNILED 2-400	ULTRALED 2 400 ES / UNILED 2-400 ES
Adressable	LED	PLANETE 2 400 ADR	PLANETE 2 400 ADR ES

BAES industrie et bapi

Type	Mode d'éclairage	Modèle de base	Version étanche
Bloc Autonome Portable d'Intervention (BAPI)	LED	LP50 / LP100	-
	LED	-	BAPI Atex 251A
	LED	-	BAPI 1500 BLOCTECH
Bloc phares SATI	LED	ULTRALED 2000 / BEAMTECH	ULTRALED 2000 ES
Bloc phares adressable	LED	PLANETE 2000 ADR / BEAMTECH ADR	PLANETE 2000 ES ADR
Bloc ATEX adressable	LED	-	PLANETE 400 AD ADR

ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES

Télécommandes

Toute installation d'éclairage de sécurité, en ERP comme en ERT, est soumise au règlement de sécurité ou au code du travail, qui imposent de pouvoir réaliser une mise au repos centralisée des BAES (fonctions d'allumage et d'extinction).

Ces équipements proposent également des fonctionnalités d'exploitation s'adaptant ainsi à l'activité des établissements.

TLU 500-2

La TLU 500-2 est une des télécommandes les plus polyvalentes du marché, qui est compatible avec 90% des BAES des principales marques pour les fonctions réglementaires.
Utilisée avec des blocs de marque Sicli, Luminox ou Eaton, elle dispose de fonctionnalités supplémentaires :

- Pilotage des BAES/BAEH pour les ERP avec locaux à sommeil,
- Visibilité augmentée,
- Pilotage de mise au repos automatique en cas de coupure volontaire,
- Pilotage de fonction antipanique pour salle de spectacles,
- Synchronisation ou décalage des tests SATI,
- Test lampes et test batteries, secteur présent.

Désignation	Code
Télécommande standard / SATI — Remplace P01306 et P0V845	P0V667

Mise en œuvre

- Montage sur rail oméga au tableau électrique.

Caractéristiques techniques

- Fonctionnement : + 5 °C à + 40 °C.
- Alimentation : 230 V - 50 / 60 Hz.
- Raccordement (section) : 2,5 mm².
- Nombre maximum de BAES télécommandables : 500.
- Montage et emplacement : Rail Omega (5 modules).
- Dimensions : 90 x 88 x 60 mm.

TL CGline+

La TL CGline+ est une télécommande dédiée aux blocs adressables de Luminox/ Eaton. Elle permet :

- La communication des blocs adressables avec la centrale,
- Le pilotage des blocs à fonction dynamique,
- Le pilotage des blocs en fonction évacuation adaptative.

Désignation	Code
Télécommande blocs Luminox adressables	P0V852

Mise en œuvre

- Montage sur rail oméga au tableau électrique.

Caractéristiques techniques

Fonctionnement : + 5 °C à + 40 °C.

- Alimentation : 230 V - 50 / 60 Hz (+ alim 12vcc).
- Raccordement (section) : 2,5 mm².
- Nombre maximum de BAES télécommandables : 400.
- Montage et emplacement : Rail Omega (5 modules).
- Dimensions : 90 x 88 x 60 mm.

Plaque de recouvrement

Plaque propreté

Lors du remplacement de BAES, les dimensions des blocs peuvent être différentes. Pour pouvoir recouvrir proprement l'empreinte du bloc déposé, il est possible d'intercaler une plaque PVC prédécoupée :

- Blocs d'évacuation,
- Blocs d'ambiance.

Désignation	Code
Plaque de recouvrement BAES	P0V850

Mise en œuvre

- À intercaler derrière le nouveau bloc (+ double face).

Caractéristiques techniques

- Plaque PVC.
- Dimensions : 330 x 160 mm.
- Épaisseur : 2 mm.
- Usinage intérieur : 210 x 60 mm.

GAMME MAINTENANCE DE BAES SATI / BAEH SATI (1)

	Désignation	Code
UNILED + 45 C	BAES d'évacuation SATI LED pour installations nécessitant le maintien de blocs de petit gabarit	P0V386
UNILED + 45 CES		P0V387

Bloc autonome SATI 100% LED.
De dimensions réduites, il s'intègre facilement dans tout type de bâtiment :
- Bâtiment tertiaire,
- Bâtiment industriel.

Certification
- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C71-800.

Mise en œuvre
- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Permet de réutiliser la pré plaque de la plupart des blocs Sicli et Luminox anciennes générations sans re-câblage.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques
- Boîtier : AA.
- Indices de protection :
  - IP42 - IK07 (P0V386),
  - IP66 - IK10 (P0V387).
- Flux : 45 lm .
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 3 * 1.2V / 0.8 Ah.
- Consommation : 1,2 W.
- Poids : 0.6 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 240 x 74 x 80 mm.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

	Désignation	Code
ULTRALED 45	BAES d'évacuation SATI LED	P0V342

- Bloc autonome d'éclairage d'évacuation SATI 100% LED.
- Label NF Environnement.

Certification
- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-800 et NF Environement.
- N° de certif. : T09001.

Mise en œuvre
- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques
- Boîtier : EPSILON.
- Indices de protection : IP43 - IK08.
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd : 3 * 1,2 V / 0,8 Ah.
- Consommation : 1,2 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 215 x 105 x 45 mm.
- Pictogramme au format de la norme en vigueur.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

	Désignation	Code
ULTRALED 8	BAEH habitation SATI LED	P0V343

- BAEH habitation SATI - 100% LED.
- Label NF Environnement.

Certification
- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-805 et NF Environement.

Mise en œuvre
- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Montage plafond avec kit d'éclairage par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques
- Boîtier : EPSILON.
- Indices de protection : IP43 - IK08.
- Flux : 8 lm.
- Autonomie : 5 heures.
- Lampes témoin et secours : 2 LEDs blanches.
- Batterie : Ni-Cd 3 * 1,2 V / 0,8 Ah.
- Consommation : 1,2 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 215 x 105 x 45 mm.
- Pictogramme au format de la norme en vigueur.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

(1) Gamme maintenance : ces produits ne peuvent être mis en place que dans le cadre d'un remplacement de produits identiques, impliquant le simple maintien des normes initiales en place ; ils ne peuvent pas faire l'objet d'une installation neuve qui devrait alors répondre aux normes en vigueur.

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'ÉVACUATION SATI

ULTRALED 2 - 45

Désignation		Code
BAES d'évacuation SATI	Remplace P0V342 réservé pour la maintenance	P0V653

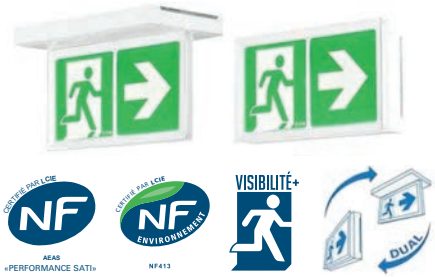

Le bloc peut être positionné au mur ou au plafond, sans adjonction d'accessoire.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-800 et NF Environement.

Mise en œuvre

- Deux types de pose (mural ou plafond).
- Patère de fixation "nid d'abeille" transparente.
- Multiples entrées de câbles bi-matière.
- Niveau à bulle intégré.
- Embrochage et débrochage simplifié.

Caractéristiques techniques

- Flux 45 lm + fonction VISIBILITE+.
- Système de test automatique (SATI).
- Boîtier polycarbonate blanc RAL9003.
- Indices de protection : IP43 - IK07.
- Raccordement sur bornes automatiques pour fils rigides et souples section de 0,5 à 2,5 mm².
- Alimentation : 220 - 240 V AC, 50/60 Hz.
- Consommation : 0,65 W.
- Plage de température ambiante: 5 °C à 45°C.
- Batterie : LifePo.
- Source lumineuse : LED.
- Dimensions Boîtier : 120 x 228 x 34 mm
  - Diffuseur lumineux : 14.4 mm.

Accessoires	Code
Cadre d'encastrement	P0V676
Grille de protection	P01314

ULTRALED 2 - 45 ES

Désignation	Code
BAES d'évacuation SATI IP66	P0V655

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-800 et NF Environement.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.
- Paramétrable en visibilité augmentée.
- Bornes sans vis pour fils souples ou rigides.
- Sections de 0,5 à 2,5 mm².

Caractéristiques techniques

- Boîtier : polycarbonate blanc.
- Indices de protection : IP66 - IK08.
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : LEDs.
- Batterie : LifePo.
- Consommation : 0,6 W.
- Plage de température ambiante : 5 °C à 45°C.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 231 x 125 x 34 mm.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

ULTRALED 2 - 45 SPOT

Désignation	Code
BAES d'évacuation SATI SPOT	P0V954

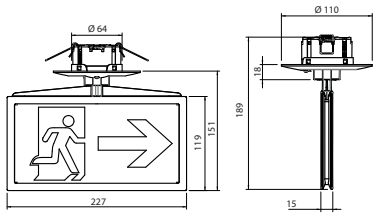

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-800 et NF C71-820.

Mise en œuvre

- Montage encastré.
- Paramétrable en visibilité augmentée
  Installation facilitée par l'utilisation d'une scie cloche de dimension standard (ø 67mm).
- Bornes sans vis pour fils souples ou rigides.
  Sections de 0.5 à 2.5 mm².

Caractéristiques techniques

- Boîtier : polycarbonate blanc (RAL9003).
- Indices de protection : IP43 - IK04.
- Flux : 45 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours à LEDs.
- Batterie : LifePo.
- Consommation : 0.6 W.
- Poids : 0,64 kg.
- Plage de température ambiante 5 °C à 45 °C.

MATRIX CGLINE+	Désignation	Code
	BAES d'évacuation SATI Adaptatif IP42	P12044
	BAES d'évacuation SATI Adaptatif IP65	P12045

Le Matrix est un Bloc évacuation dont la signalétique est paramétrable selon le besoin (2 choix) :

0	1	2	3	4	5
■	←	→	↑	↓	✕

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-800, et NF C71-820.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Bornes automatiques pour fils rigides et souples pour section de 0,5 à 2,5 mm²
- Paramétrable pour 2 signalétiques différentes, sélectionnables manuellement en raccordant un interrupteur, ou automatiquement en raccordant un contact sec.

Caractéristiques techniques

- Flux 45 lm.
- Système de test Test automatique SATI. Compatible avec les systèmes ADR et CGLine+.
- Indices de protection IP42 / IP65 / IK07.
- Alimentation : 230 V ~50/60 Hz.
- Plage de température ambiante : 5 °C à 35 °C.
- Batterie : Li-Ion
- Source lumineuse : Matrice de LEDs
- Dimensions : 145 x 249 x 42,5 mm
- Classe II
- Poids IP42 : 0,6 kg / IP65 : 0,7 kg.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ BI-FONCTIONS SATI

	Désignation	Code
ULTRALED JOUR 2	BAES / BAEH SATI IP43	P0V738
ULTRALED JOUR 2 ES	BAES / BAEH SATI IP66	P0V739

- Bloc bi-fonctions (BAES/ BAEH) pour les ERP avec locaux à sommeil.
- Son fonctionnement est obligatoirement lié à une liaison avec un SSI via la télécommande, laquelle doit impérativement être de la même marque que le bloc (Eaton TLU 500-2 - code P0V667).

Certification

- Certifié NF EN 60598.2.22, NF C71-820, NF C71-803 et NF Environement.

Mise en œuvre

- Nouveau concept d'éclairage :
  - Pose murale : éclairement de la porte et de la zone attenante du couloir,
  - Pose plafond : éclairement du couloir de part et d'autre de l'appareil.
- Installation express : mixage possible de BAES et BAES/BAEH sur une même ligne de télécommande.

Caractéristiques techniques

- Faible consommation : < 1 W.
- Éclairage d'évacuation : 45 lms / 1 heure.
- Éclairage de remplacement : 8 lms / 5 heures.
- Indices de protection :
  - IP43 - IK08 (P0V738),
  - IP66 - IK08 (P0V739).
- Bloc HQE : impact environnemental minimisé.
- Tests automatiques (SATI) et utilisation possible en mode adressable avec supervision.
- Embarque 2 protocoles de communication : ADR et CGLine+.
- Compatible avec les systèmes de gestion ADR1024 et CGLine+.
- Éligible au CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).
- Longue durée de vie.
- Entrées de câbles multiples (5 pour la version IP43 ; 4 pour la version IP66).
- Câblage traversant possible.
- Éclairement uniforme du pictogramme EN 1838.
- Entrées de télécommande non polarisées et protégées contre l'application accidentelle du secteur.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'AMBIANCE SATI

	Désignation	Code
ULTRALED 2 - 400	BAES d'ambiance SATI — Remplace P02882 et P0V448	P0V656
ULTRALED 2 - 400 ES	BAES d'ambiance SATI IP66	P0V657

P0V656 P0V657

- Bloc autonome d'éclairage d'ambiance extra plat, non permanent, 100% LED.
- Permet un éclairage d'ambiance en plafond très discret (montage rasant avec cadre d'encastrement).

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-801 et NF Environement.

Mise en œuvre

- Montage plafond en saillie ou rasant avec cadre d'encastrement.

Superficie de couverture

- 80 m².

Caractéristiques techniques

- Flux : 400 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Indices de protection :
  - IP43 - IK07 (P0V656),
  - IP66 - IK08 (P0V657).
- Sources lumineuses : à LED.
- Batterie : LifePo 3,2 V / 3 Ah.
- Consommation : 0,6 W.
- Poids : 0,4 kg.
- Dimensions boîtier (L x H x l) : 120 x 228 x 31,2 mm.

Accessoire	Code
Cadre d'encastrement	P0V676

	Désignation	Code
UNILED 2 - 400	BAES d'ambiance SATI	P0V736
UNILED 2 - 400 ES	BAES d'ambiance SATI	P0V737

Bloc d'ambiance ou anti-panique 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-801, NF C71-820 et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Montage plafond en saillie ou rasant.

Superficie de couverture

- 72 m².

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP42 - IK07 (P0V736), IP65 - IK10 (P0V737).
- Flux : 360 lumens.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : leds.
- Batterie : 3,6 V / 1,7 Ah.
- Consommation : 2 W.
- Dimensions (L x H x l) : 270 x 120 x 50 mm.
- Poids : 0,4 kg.
- Dimensions boîtier : 120 × 228 × 31,2 mm.

	Désignation	Code
BEAMTECH 500 SATI ES	BAES d'ambiance 500 lumen SATI IP65	P0V953
BEAMTECH 1000 SATI ES	BAES d'ambiance 1000 lumen SATI IP65	P0V665
BEAMTECH 2000 SATI ES	BAES d'ambiance 2000 lumen SATI IP65	P0V958

Certification

- NF EN 60598-1.
- NF EN 60598-2-22.
- NF EN 62034.
- NF C71-8010.
- NF C71-820.

Mise en œuvre

- Convient pour les locaux de grande hauteur.
- Réglage de la lumière en concentré ou en panoramique.
- Réglage directionnel ce chaque phare en 360°.
- Accessoire : P0V952 - Cadre encastrement pour BEAMTECH 500.

Superficie de couverture

- P0V953 : 100 m²,
- P0V665 : 200 m²,
- P0V958 : 400 m².

Caractéristiques techniques

- Tests automatiques (SATI).
- Autonomie 1 heure.
- IP65 - IK07.
- Raccordement : bornes automatiques jusqu'à 1.5 mm²
- Tension d'alimentation : 220/240 Vca, 50-60 Hz.
- Fonctionnement en température ambiante : +5 °C /+50 °C.
- Boîtier en polycarbonate RAL9003.
- Puissance lumineuse :
  - P0V953 : 1 phare 500 lm,
  - P0V665 : 2 phares 1000 lm,
  - P0V958 : 4 Phares 2000 lm.
- Poids :
  - P0V953 0,9 kg,
  - P0V665 1,3 kg,
  - P0V958 2,5 kg.
- Dimensions boîtier:
  - P0V953 : 311 x 155 x 69 mm,
  - P0V665 : 155 × 456 × 32 mm,
  - P0V958 : 466 x 311 x 69 mm.

	Désignation	Code
ULTRALED 2000	Bloc phare d'ambiance SATI	P0V450
ULTRALED 2000 ES	Bloc phare d'ambiance SATI	P0V451

Bloc phares d'ambiance ou anti-panique 100% LED, adapté aux locaux de grande hauteur.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598.222, NF C71-801, NF C71-820, et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Mural ou plafond.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Superficie de couverture

- 400 m².

Caractéristiques techniques

- Indices de protection :
  - IP42 - IK07 (P0V450),
  - IP65 - IK07 (P0V451).
- Flux : 2000 lumens.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : leds.
- Batterie : 1 bloc de 32 x 1,2 V / 1.6 Ah.
- Consommation : 6 W.
- Poids : 4,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 402 x 259 x 277 mm.

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'HABITATION STANDARD OU SATI

La Norme NF C15-100 définit que les blocs de secours installés en bâtiment d'habitation doivent être conformes à la norme NF C71-805, relative aux BAEH. C'est donc ce type de bloc qui doit être installé en escaliers et circulations, hors parcs de stationnement ou locaux techniques.

	Désignation	Code
STD 2.8	BAEH standard	P0V732
STD 2.8 ES	BAEH standard	P0V733

Bloc habitation 100% LED.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60 598.222, NF C71-805.

Mise en œuvre

- Montage mural, ou plafond avec kit accessoire par la tranche.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection :
  - IP42 - IK07 (P0V732),
  - IP65 - IK10 (P0V733).
- Flux : 8 lumens.
- Autonomie : 5 heures.
- Lampes témoin et secours : leds.
- Batterie : 3,6 V / 0,8 Ah.
- Consommation : 2 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 270 x 120 x 50 mm.
- Entraxe de fixation identique au S10L.

Accessoires	Code
Set de 3 étiquettes de balisage en option (étiquette flèche gauche, droite, bas)	P0V668
Drapeau	P0V849
Cadre encastrement	P0V848

ULTRALED 2 - 8	Désignation	Code
	BAEH SATI — Remplace P0V343 réservé pour la maintenance	P0V654

Le bloc peut être positionné au mur ou au plafond, sans adjonction d'accessoire.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-805 et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Montage mural, ou plafond.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP43 - IK07
- Flux : 8 lumens.
- Autonomie : 5 heure.
- Système de test Test automatique (SATI)
- Source lumineuse LED
- Batterie : LifePo.
- Consommation : 2 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions Boîtier : 120 x 228 x 34 mm. Diffuseur lumineux : 14,4 mm.
- Alimentation : 220 - 240 V AC, 50/60 Hz.
- Plage de température ambiante 5 °C à 45 °C.
- Patère de fixation "nid d'abeille" transparente pour une reprise aisée des perçages existants.
- Multiples entrées de câbles bi-matière.
- Niveau à bulle intégré pour une installation simple et rapide.
- Livré avec étiquettes de balisage non collées, configurables (simple & double faces).

Accessoires	Code
Cadre d'encastrement	P0V676
Grille de protection	P01314

ULTRALED 2 - 8 ES	Désignation	Code
	BAEH SATI IP66	P0V663

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C71-805 et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.
- Faible encombrement.

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP66 - IK08.
- Flux : 8 lm.
- Autonomie : 5 heures.
- Strip leds.
- Batterie : LifePo.
- Consommation : 0,6 W.
- Plage de température ambiante : 5 °C à 45 °C.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 231 x 125 x 34 mm.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

BAPI (BLOC AUTONOME PORTABLE D'INTERVENTION)

	Désignation	Code
LP50	BAPI - 50 Lumen	P0V893
LP100	BAPI - 100 Lumen	P0V894

Cette gamme permet de répondre aux exigences de la réglementation dans certains types de locaux (éclairage sécuritaire pour locaux techniques...).
Branchées sur une prise de courant, ces lampes s'allument automatiquement en cas de coupure secteur. S'agissant d'un bloc d'ambiance portatif, sa puissance doit être à minima cohérente avec la superficie du local (5 lumens au m²).

Exemple : un BAPI 50 est adapté pour un local jusqu'à 10 m².

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP44 - IK08.
- 100% LED.
- 2 positions : Veilleuse et Phare.
- Maintenance réduite.
- Temps de recharge : 24 heures.
- Batterie : Nickel-hydrure métallique haute température.
- Autonomie : 1 heure.
- Option longue autonomie 3h : flux réduit de 50 %.
- Livré avec un cordon secteur de 2 mètres.
- Livré avec un support de fixation mural.
- Alimentation : 230 V - 50/600 Hz.
- Classe II.

BAPI 1500 MAGNÉTIQUE	Désignation	Code
	Bloc Autonome Portable d'Intervention (BAPI)	P0V920

Cette lampe BAPI possède une batterie Lithium Ion rechargeable. Elle ne doit pas être allumée en charge. À 100 % de luminosité, son autonomie est de 2,5 h avec 1500 lumen.
Des aimants positionnes sous le socle permettrons de placer le BAPI sur une surface métallique avec une grande stabilité

Caractéristiques techniques

- Indice de protection : IP54.
- Lampes : 30 x LED - 15 W.
- Flux lumineux Jusqu'à 1500 lumens environ.
- Temps de charge : 6 heures.
- Témoin de capacité de charge.
- Températures d'utilisation : 10 °C jusqu'à 35 °C.
- Batterie : Lithium Ion 3,7 V / 6600 mAh.
- Dimensions : 161 x 169 x 224 mm.
- Poids : 820 g.
- 3 réglages de flux lumineux : 25 % / 50 % / 100 %.
- Autonomie : 2.5 h à 100 %, 6h à 50 %, 12h à 25 %.
- Alimentation : Chargeur 230V avec connecteur USB.

	Désignation	Code
BAPI Atex 251A	BAPI ATEX seul (sans chargeur)	P12143
Chargeur BAPI Atex 251A	Chargeur pour BAPI Atex 251A	P12144

P12143

P12144

Pour les locaux électriques de plus de 20 m², ou lorsque les interventions peuvent durer plus d'une heure dans le local, il peut être conseillé d'opter pour des BAPI plus puissants ou avec une autonomie plus importante.

Certification

- Le produit est conforme à : BAS00ATEX2176X / IECEX TSA 05.0017X.

Mise en œuvre

- Bloc autonome portable d'intervention, apte à être utilisé en zones ATEX classées 1 ou 2 en gaz, et 21 et 22 en poussières.
- Bandoulière de transport fournie.
- Adapté pour applications de secours ou de surveillance cycliques, courtes ou prolongées.

Caractéristiques techniques

- II 2GD Ex ib op is IIC, T4 Gb, Ex ib op is IIIB T170°C, Db -20°C to +40°C.
- Indices de protection : IP67.
- Dimensions (l x H x L) : 130 x 140 x 185 mm.
- Poids : 1,750 kg (hors chargeur)
- Zones gaz : 1 et 2
- Zones poussières : 21 et 22.
- Batterie : LI-ION RECHARGEABLE jusqu'à 500 cycles de recharge.
- Autonomie : jusqu'à 24 heures.
- Recharge : 8 à 10 heures.
- Éclairement : 60 lumen à 5 m.

SYSTÈME ADRESSABLE

Centrale pour système d'éclairage de sécurité par BAES adressables.

Si les systèmes SATI permettent au responsables de sites d'être exemptés d'effectuer les tests d'autonomie semestriels réglementaires sur les BAES, les systèmes adressables permettent, pour leur part, de les libérer également des essais et contrôles mensuels obligatoires ; effectivement, l'identification et la localisation de tout défaut est transmise automatiquement à l'exploitant qui a été préalablement enregistré.

Un système adressable d'éclairage sécurité implique des blocs adressables, télécommandes et centrale de la même marque.
Il est possible de faire évoluer une installation classique vers un système adressable en procédant au remplacement progressif des blocs au fil de leur vétusté ; lorsque tous les blocs sont compatibles, il suffit de mettre en place les télécommandes et la centrale. Si le câblage était conforme à l'origine, il peut être conservé à l'identique.

CENTRALE CGLINE+	Désignation	Code
	Centrale pour pilotage d'éclairage de sécurité adressable	P0V710

Pour système à raccorder sur réseau informatique du site (réseau LAN).
Gestion jusqu'à 800 blocs autonomes répartis sur 4 lignes maximum.

Caractéristiques techniques

- Le Web Serveur intégré permet la supervision à distance via un réseau LAN.
- Adresse unique des appareils : ID Number attribué en usine à chaque bloc autonome.
- Fonction de recherche automatique des blocs installés ne nécessitant pas d'attribution d'adressage manuel.
- Possibilité d'adressage des blocs autonomes par liaison infrarouge grâce au boîtier de programmation infrarouge BIP.
- Attribution de libellés correspondant à la localisation des blocs autonomes, 20 caractères maximum par appareil.
- Classification des blocs sur 2 à 16 zones par ligne.
- Réalisation des tests réglementaires en automatique (test fonctionnel et test d'autonomie).
- Possibilité de définir jusqu'à 8 groupes de tests
- Sauvegarde automatique du registre de sécurité informatique pendant 4 ans.
- Service d'envoi automatique d'e-mail en cas de défaut. Jusqu'à 10 adresses électroniques réparties en 2 groupes hiérarchiques.
- Accès protégé par mots de passe hiérarchisés (niveaux administrateur et utilisateur).

WEB CONTROLLER COMPACT 160	Désignation	Code
	Centrale pour pilotage d'éclairage sécurité adressable	P0V987

Caractéristiques techniques

- Écran LCD 320 * 480 et clavier intégrés.
- Pour connecter jusqu'à 160 blocs CGLine+ (2 lignes de 80).
- Web serveur intégré pour une gestion à distance.
- Envoi d'e-mail automatique à l'apparition de défaut (jusqu'à 10 destinataires).
- Fonction de recherche automatique de blocs ne nécessitant aucun adressage manuel.
- Répartition possible des blocs sur 4 zones de 20 blocs par ligne (indépendamment du câblage).
- Configuration de l'heure et la fréquence des tests fonctionnels et d'autonomie.
- Gestion du journal de tests automatiques avec carte mémoire (4 ans exportable via USB, logiciel VisionGuard ou internet).
- Possibilité de configurer, remplacer ou ajouter des blocs CGLine+ en local via l'écran ou à distance via l'interface web-serveur.

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'ÉVACUATION ADRESSABLE

	Désignation	Code
CRYSTALWAY	BAES d'évacuation SATI adressable	P0V707
CRYSTALWAY XL	BAES d'évacuation SATI adressable	P0V708

Gamme "design", conçue sur une plaque transparente esthétique.
- Peut être fixée en applique, en drapeau, au plafond, en suspension filaire.
- Bloc compatible en installation SATI seule.

Certification
- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF-EN 60598-2-22, NF C71-800 et NF C71-820.

Mise en œuvre
- Montage mural, ou plafond, ou en applique ou suspendu.
- Montage rasant avec cadre d'encastrement (code : P0V718).

Caractéristiques techniques
- Indices de protection : IP42 - IK04.
- Flux : 45 lumens en secours/ paramétrable 50 ou 500 cd en veille.
- Autonomie : 1 heure.
- Strip de leds.
- Batterie : Li-Ion 3,6 V / 620 mAh (P0V722).
- Consommation : 0,45 W.
- Poids : 0,43 kg.
- Dimensions (L x H x l) :
  - P0V707 : 133 x 231 x 30 mm,
  - P0V708 (XL) : 183 x 331 x 30 mm.

PLANETE 2 - 45 ADR	Désignation	Code
	BAES d'évacuation SATI adressable — Remplace P0V701	P0V658

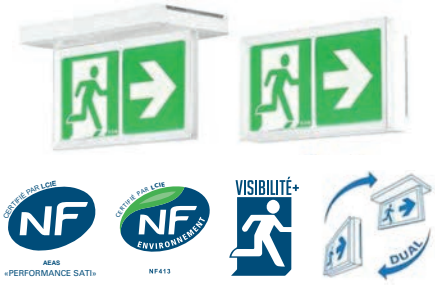

- SATI adressable 100% LED.
- Protocoles ADR et CG Line+.
- Peut se positionner au mur ou au plafond, sans adjonction d'accessoire.

Certification
- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF-EN 60598-2-22, NF C71-800 et NF Environnement.

Mise en œuvre
- Deux types de pose (mural ou plafond).
- Patère de fixation "nid d'abeille" transparente.
- Multiples entrées de câbles bi-matière.
- Niveau à bulle intégré.
- Embrochage et débrochage simplifié.

Caractéristiques techniques
- Flux 45 lm + fonction VISIBILITE+.
- Système de test automatique (SATI) et adressable.
- Boîtier polycarbonate blanc RAL9003.
- Indices de protection IP43 - IK07.
- Raccordement bornes automatiques pour fils rigides et souples section de 0,5 à 2,5 mm².
- Alimentation 220 - 240 V AC, 50/60 Hz.
- Consommation : 0,65 W.
- Plage de température ambiante 5 °C à 45 °C.
- Batterie LifePo.
- Source lumineuse LED.
- Dimensions Boîtier : 120 x 228 x 34 mm
  - Diffuseur lumineux : 14.4 mm.
- Poids : 0,5 kg.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

PLANETE 2 - 45 ADR ES	Désignation	Code
	BAES d'évacuation adressable IP66	P0V660

- SATI adressable 100% LED.
- Protocoles ADR et CG Line+.
- Degré d'étanchéité renforcé (IP66).

Certification
- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-800 et NF C71-820 et NF Environnement.

Mise en œuvre
- Montage mural, en milieux humides ou poussiéreux.
- 5 entrées de câbles en thermoplastique élastomère.
- Niveau à bulle intégré
- Possibilité de câblage traversant.

Caractéristiques techniques
- Indices de protection : IP66 - IK08.
- Flux : 45 lumens.
- Autonomie : 1 heure.
- Strip de leds.
- Batterie : Li-Ion 3 x 1,2 V / 0,6 Ah.
- Consommation : 0,6 W.
- Poids : 0,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 231 x 86 x 34 mm.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ BI-FONCTIONS ADRESSABLE

	Désignation	Code
PLANETE JOUR 2	BAES / BAEH SATI adressable bi-fonction	P0V730
PLANETE JOUR 2 ES	BAES / BAEH SATI adressable bi-fonction	P0V731

Les PLANETE JOUR 2 sont des blocs bi-fonctions (BAES/ BAEH) pour les ERP avec locaux à sommeil, compatibles avec les systèmes de gestion adressables ADR1024 et CGLine+.

Certification

- Certifié NF EN 60598-2-22, NF C71-820, NF C71-803 et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Nouveau concept d'éclairage :
  - Pose murale : éclairement de la porte et de la zone attenante du couloir,
  - Pose plafond : éclairement du couloir de part et d'autre de l'appareil.
- Installation Express : possibilité de mixer BAES et bi-fonction sur la même ligne de télécommande.

Caractéristiques techniques

- Indice de protection :
  - IP43 - IK08 (P0V730),
  - IP66 - IK08 (P0V731).
- Faible consommation : < 1 W.
- Éclairage d'évacuation : 45 lms / 1 heure.
- Éclairage de remplacement : 8 lms / 5 heures.
- Bloc HQE : impact environnemental minimise.
- Tests automatiques (SATI) et utilisation possible en mode ADRESSABLE avec supervision.
- Embarque 2 protocoles de communication : ADR et CGLine+.
- Compatible avec les systèmes de gestion ADR1024 et CGLine+.
- Éclairement uniforme du pictogramme EN 1838.
- Entrées de télécommande non polarisées et protégées contre l'application accidentelle du secteur.

Accessoire	Code
Grille de protection	P01314

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'AMBIANCE ATEX ADRESSABLE

PLANÈTE 400 ADR	Désignation	Code
	BAES d'évacuation et d'ambiance ATEX SATI adressable	P0V835

- Bloc autonome ATEX (antidéflagrant) SATI 100% LED.
- Équipé d'une enveloppe en aluminium et verre pour les atmosphères explosibles (gaz et poussières).
- Convvient pour tous les groupes de gaz (IIA, IIB, IIC).

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-800, NF C71-801 et NF C71-820.
- Marquage ATEX :
  - Ex II 2G - EExdIICT6,
  - Ex II 2D - T85°C.

Mise en œuvre

- Montage mural ou plafond.

Superficie de couverture

- 80 m².

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP65 - IK07.
- Flux : 330 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Lampes témoin et secours : 32 LEDS blanches.
- Batterie : Ni-Cd 5 * 1,2V / 1,7 Ah.
- Consommation : 0,7 W.
- Poids : 6 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 490 x 190 x 165 mm.
- Adapté aux groupes de gaz : IIA - IIB - IIC.

Accessoires	Code
Socle pour prise	P0V515
Prise 5 pôles	P0V514

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ D'AMBIANCE ADRESSABLE

PLANETE 2 - 400

Désignation	Code
BAES d'ambiance SATI adressable — Remplace P0V703	P0V661

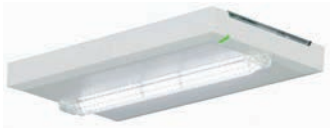

Le PLANETE 2 - 400 est un bloc autonome d'éclairage d'ambiance extra plat, non permanent, 100% LED. Il permet de réaliser un éclairage d'ambiance en plafond très discret (montage rasant avec cadre d'encastrement).

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22 et NF C71-801 et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Montage plafond en saillie ou rasant avec cadre d'encastrement.

Superficie de couverture

- 80 m².

Caractéristiques techniques

- Flux : 400 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Indices de protection : IP43 - IK07.
- Sources lumineuses : LEDS.
- Batterie : LifePo 3,2 V / 3 Ah.
- Consommation : 0,6 W.
- Poids : 0,4 kg.
- Dimensions boîtier (L x H x l) : 120 x 228 x 31,2 mm.

Accessoire	Code
Cadre d'encastrement	P0V676

PLANETE 2 400 ADR ES

Désignation	Code
BAES d'ambiance SATI adressable IP66	P0V950

Le PLANETE 400 est un bloc d'ambiance adressable IP66. Plat et léger, il peut s'encastrer facilement dans un faux plafond.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-800 et NF C71-820 et NF Environnement

Mise en œuvre

- Montage mural, en milieux humides ou poussiéreux.
- 5 entrées de câbles en thermoplastique élastomère.
- Niveau à bulle intégré.
- Possibilité de câblage traversant.

Superficie de couverture

- 80 m².

Caractéristiques techniques

- Bloc SATI.
- Indices de protection :
  - IP42 - IK08 (P0V703),
  - IP66 - IK08 (P0V702).
- Flux : 1 heure - 400 lm.
- Lampes témoin et de secours : 32 LEDS blanches.
- Dimensions (L x H x l) : 280 x 90 x 38 mm.
- Consommation : 1,2 W.

BEAMTECH 1000 ADR ES

Désignation	Code
BAES d'ambiance SATI adressable IP65	P0V666

Le Beamtech 1000 est un bloc d'ambiance adressable de puissance intermédiaire. Plat et léger, il peut s'encastrer facilement dans un faux plafond.

Certification

- NF EN 60598-1.
- NF EN 60598-2-22.
- NF EN 62034.
- NF C71-801.
- NF C71-820.

Mise en œuvre

- Convient pour les locaux de grande hauteur.
- Réglage de la lumière en concentré ou en panoramique.
- Réglage directionnel ce chaque phare en 360°.

Superficie de couverture

- 200 m².

Caractéristiques techniques

- Tests automatiques (SATI).
- Versions 2 phares (1000 lm).
- Autonomie : 1 heure.
- Indices de protection : IP65 - IK07.
- Raccordement :
  bornes automatiques jusqu'à 1.5 mm².
- Tension d'alimentation : 220/240 Vca, 50-60 Hz.
- Boîtier en polycarbonate RAL9003.
- Poids : 1,3 kg.
- Fonctionnement en température ambiante :
  +5 °C /+50 °C.
- Dimensions boîtier : 155 × 456 × 32 mm.

	Désignation	Code
PLANETE 2000 ADR	Bloc phare d'ambiance adressable	P0V705
PLANETE 2000 ES ADR	Bloc phare d'ambiance adressable	P0V706

L'ULTRALED 2000 est un bloc phares d'ambiance ou anti-panique 100% LED, adapté aux locaux de grande hauteur.

Certification

- Certifié à la marque NF AEAS (Appareils Électriques Autonomes de Sécurité) selon les normes NF EN 60598-2-22, NF C71-801, NF C71-820, et NF Environnement.

Mise en œuvre

- Mural ou plafond.
- En grande hauteur, à positionner sous le niveau bas des écrans de cantonnement (désenfumage).

Superficie de couverture

- 400 m².

Caractéristiques techniques

- Indices de protection :
  - IP42 - IK07 (P0V705),
  - IP65 - IK07 (P0V706).
- Flux : 2000 lm.
- Autonomie : 1 heure.
- Batterie : 1 bloc de 32 x 1,2 V / 1.6 Ah.
- Consommation : 6 W.
- Poids : 4,5 kg.
- Dimensions (L x H x l) : 402 x 259 x 277 mm.

SOURCES CENTRALES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Le cadre réglementaire impose, pour certains ERP de 1ère ou 2ème catégorie, d'assurer l'éclairage de sécurité avec une source centrale.
Cet équipement doit être dimensionné en fonction du réseau de luminaires (LSC) qui y est raccordé, et qui est conçu selon les mêmes règles que celles des BAES.

Les sources centrales et les LSC doivent répondre aux normes et aux réglementations qui leurs sont propres et doivent absolument être compatibles.

	Désignation	Code
SC EDS 48V 170W	Source centralisée URA EDS 48V 170W	P12050
SC EDS 48V 360W	Source centralisée URA EDS 48V 360W	P12051
SC EDS 48V 480W	Source centralisée URA EDS 48V 480W	P12052
SC EDS 48V 720W	Source centralisée URA EDS 48V 720W	P12053
SC EDS 48V 1200W	Source centralisée URA EDS 48V 1200W	P12054

Coffret antipanique (P13109)

Certification

- Conforme à la norme NF EN 50171.

Mise en œuvre

- Nombre de départs protégés : 6 en standard.
- Option fonction antipanique via module (code : P13109).

Caractéristiques générales

- Alimentation : 230 Vac, 50 Hz.
- Tension résiduelle de sortie : < 50 mV crête à crête.
- Rendement : > 85 %.
- Autonomie : 1 heure à puissance nominale.
- Charge des batteries : 80 % de capacité restituée après 12 heures de recharge.
- Température d'utilisation : 0 °C à + 40 °C.
- Degré d'hygrométrie : 95 % à 25 °C.

Caractéristiques spécifiques

Référence	Puissance	Poids	Dimensions (mm)	Batteries	Volume d'air à renouveler*
P12050	170 W	37 kg	600 X 225 X 650	4 X 12V 7Ah	0,05 m³/h
P12051	360 W	43 kg	600 X 225 X 650	4 X 12V 12Ah	0,08 m³/h
P12052	480 W	50 kg	600 X 225 X 650	4 X 12V 18Ah	0,13 m³/h
P12053	720 W	65 kg	600 X 225 X 650	4 X 12V 24Ah	0,22 m³/h
P12054	1200 W	105 kg	600 X 225 X 895	8 X 12V 24Ah	0,28 m³/h

** Le local où est installée la source centralisée d'éclairage sécurité doit être CF2h et ventilé.*

Pour rappel :

- 1 source centrale d'éclairage de sécurité doit être d'une puissance adaptée à la consommation globale des luminaires qui y sont raccordés, en incluant une réserve de puissance de 20 %.
- Les luminaires de secours (LSC) doivent être conformes à la norme NF EN 60598-2-22, et compatibles avec la tension de sortie de la source (24V, 48V,110V, 220V, ou 230V) ; un LSC peut être compatible avec plusieurs tensions, mais sa consommation pourra alors être différente selon la tension utilisée.
- Les LSC dédiés à l'évacuation (porteurs d'une signalétique normalisée verte) doivent être allumés en permanence.
- Les LSC dédiés à l'éclairage antipanique peuvent être éteints en permanence, sous réserve d'être pilotés par un coffret antipanique, surveillant la rupture du secteur pour les allumer le cas échéant.
- Le local où est située la source centrale doit être, comme tout local électrique, d'accès réservé, identifié, équipé d'un éclairage de sécurité et d'un extincteur adapté, coupe-feu 2 heures et ventilé selon le volume d'air à renouveler qui est préconisé ; une température excessive du local endommagera la source centrale ou aura une incidence sur l'autonomie.

AEES 230V/1000VA	Désignation	Code
	Source centrale 230V / 1000VA / 800W / 1 heure	P0V875

Source centrale pour alimentation de luminaires en courant alternatif 230 V / 1 heure.

Caractéristiques techniques

- Source centrale pour éclairage de sécurité en 1000 VA.
- Puissance de 800 W pour une autonomie de 1 heure garantie.
- 6 départs fusibles 2A.
- Alimentation : 230 Vac / 50 Hz.
- Coffret (H x L x P) : 900 x 755 x 500 mm.

Accessoires	Code
Afficheur déporté	P0V878
Coffret antipanique	P0V871

AEES 230V/4500VA	Désignation	Code
	Source centrale 230V / 4500VA / 3400W / 6 heures	P0V872

Source centrale pour alimentation de luminaires en courant alternatif 230 V / 6 heures (ERP avec locaux à sommeil sans source de remplacement).

Caractéristiques techniques

- Source centrale pour éclairage de sécurité en 4500 VA.
- Puissance de 3400 W pour une autonomie de 6 heure garantie.
- 12 départs fusibles 4A.
- Alimentation tri-400 Vac / 50Hz.
- Montage mural.
- Coffret (H x L x P) : 1850 x 755 x 690 mm.

Accessoires	Code
Afficheur déporté	P0V878
Coffret antipanique	P0V871

LSC LUMINAIRES POUR SOURCES CENTRALES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Les LSC sont des luminaires de secours, déliés au balisage évacuation ou à l'éclairage d'ambiance comme les BAES, mais alimentés par une source équipée de batteries et dimensionnée en fonction de l'installation, du nombre et de la consommation des blocs.

Le remplacement de LSC impose donc le respect des tensions, des consommations, et de la puissance d'éclairement pour les blocs d'ambiance. Dans le respect de ces paramètres, notre sélection de luminaires est compatible avec toutes les sources conventionnelles, et permet d'équiper les configurations les plus courantes.

LSC - CRITÈRES DE CHOIX

Type	Désignation	Code	Tension de sortie de la source					Consommation		Autres caractéristiques				
			24V (cc)	48V (cc)	110V (cc)	220V (cc)	230V (ac)	Consommation courante du bloc	Consommation sur tension différente (230V)	Surface de couverture	Lumen	IP	IK	Température
Évacuation	LSC EVACUATION CRISTALWAY 24/48	P0V818	oui	oui	non	non	non	1,5 W	-	-	45	42	04	+5 °C à +35 °C
	LSC UNILED 2 24-48/45	P0V659	oui	oui	non	non	non	0,6 W	-	-	45	42	07	-20 °C à +40 °C
	LSC UNILED 2 24-48/45 ES	P13106	oui	oui	non	non	non	0,6 W	-	-	45	65	10	-20 °C à +40 °C
	LSC UNILED 2 110-220/45	P13107	non	non	oui	oui	oui	0,7 W	-	-	45	42	07	-20 °C à +40 °C
	LSC UNILED 2 110-220/45 ES	P13108	non	non	oui	oui	oui	0,7 W	-	-	45	65	10	-20 °C à +40 °C
	LSC EVACUATION LUMIO 48/230	P0V976	non	oui	oui	oui	oui	1,7 W (48V)	2,9 Va	-	45	42	08	-25 °C à +40 °C
	LSC EVACUATION LUMIO 48/230 IP65	P0V977	non	oui	oui	oui	oui	1,7 W (48 V)	2,9 Va	-	45	65	08	-25 °C à +40 °C
	LSC EVACUATION LUMIO DRAPEAU	P0V978	non	oui	oui	oui	oui	1,7 W (48 V)	2,9 Va	-	45	42	08	-25 °C à +40 °C
	LSC EVACUATION PRIMO3 / 48	P0V821	non	oui	non	non	non	0,95 W	-	-	45	65	10	-20 °C à +40 °C
	LSC EVACUATION PRIMO3 / 230	P0V822	non	non	non	oui	oui	1,2 Va		-	45	65	10	-20 °C à +40 °C
Ambiance	LSC UNILED 2 - 400 24/48	P0V662	oui	oui	non	non	non	3,6 W	-	80 m²	400	42	07	-20 °C à +40 °C
	LSC AEES LUMIO 400 48/230	P0V979	non	oui	oui	oui	oui	5,4 W (48 V)	11 Va	80 m²	400	42	08	-25 °C à +40 °C
	LSC AEES LUMIO 400 IP 65	P0V980	non	oui	oui	oui	oui	5,4 W (48 V)	11 Va	80 m²	400	65	08	-25 °C à +40 °C
	LSC NEXITEC 1000 24/48 ES	P0V664	oui	oui	non	non	non	8,6 W	-	200 m²	1000	65	10	-10 °C à +40 °C
	LSC LUNA 1100 48/230	P0V828	non	oui	oui	oui	oui	12,5 W (48 V)	13,4 Va	220 m²	1100	64	08	-25 °C à +40 °C
	LSC URA 1250L 48/230	P0V000	non	oui	oui	oui	oui	9,4 W (48 V)	11,5 Va	250 m²	1250	66	06	-5 °C à +35 °C
	LSC HALOPRO 230V 3000 LUMEN	P12166	non	non	non	non	oui	30 W	-	600 m²	3000	66	06	-10 °C à +40 °C
	LSC ZENIT ZG4 LD-LF48 2400 LUMEN	P12167	non	non	non	oui	oui	34,93 W	-	480 m²	2400	42	04	-10 °C à +40 °C

Luminaires d'évacuation

LSC EVACUATION CRISTALWAY 24/48	Désignation	Code
	Luminaire Luminox Cristalway 24/48V	P0V818

Luminaire d'évacuation design (ERP, immeubles tertiaires de standing...) en 24 ou 48 Volts.

Certification

- Conforme à la norme NF EN 60598-2-22 et UTE C71-802.

Mise en œuvre

- Montage mural, en applique ou au plafond en drapeau.

Caractéristiques techniques

- Tension : 24 ou 48 Vcc.
- Indices de protection : IP42 - IK04.
- Lampe secours : Strip de 24 leds.
- Consommation : 1,5 W.

	Désignation	Code
LSC UNILED 2 24-48/45	Luminaire d'évacuation IP42 / IK07 pour source centrale 24 ou 48V	P0V659
LSC UNILED 2 24-48/45 ES	Luminaire d'évacuation IP65 / IK10 pour source centrale 24 ou 48V	P13106
LSC UNILED 2 110-220/45	Luminaire d'évacuation IP42 / IK07 pour source centrale 110 ou 220V	P13107
LSC UNILED 2 110-220/45 ES	Luminaire d'évacuation IP65 / IK10 pour source centrale 110 ou 220V	P13108

Certification

- Conforme à la norme NF EN 60598-2-22 et UTE C71-802.

Mise en œuvre

- Bornier sans vis avec connexion automatique.
- Livré avec presse-étoupe (version étanche).
- Livré avec 3 étiquettes de balisage autocollantes.

Caractéristiques techniques

- Raccordement : bornes automatiques pour fil rigide et souple (section de 0.5 à 2.5 mm²).
- Plage de température ambiante : -20° C à +40 °C.
- Source lumineuse : Strip de leds.
- Classe de protection : II (110 / 220 Vca/Vcc) / III (24 / 48 Vcc).
- Poids : 0,5 kg.
- Consommation :
  - 24/48 Vcc : 0,6 W,
  - 110/220 Vca/Vcc : 2.9 VA / 0,7 W.

Accessoires	Code
Cadre d'encastrement	P0V848
Accessoire d'éclairage par la tranche	P0V849

	Désignation	Code
LSC EVACUATION LUMIO 48/230	Luminaire AEES évacuation mural / IP42 / tensions 48 à 230 V	P0V976
	Luminaire AEES évacuation mural / IP65 / tensions 48 à 230 V	P0V977
	Luminaire AEES évacuation drapeau / IP42 / tensions 48 à 230 V	P0V978

P0V976

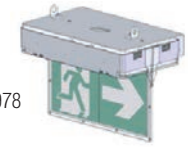
P0V978

Certification
- Conformes selon la directive DBT n° 2006/95/CE :
  - NF EN 60598-2-22,
  - NF EN 60598-1.

Mise en œuvre
- Ouverture rapide sans outils.
- Raccordement automatique, repiquage possible.
- Pictogrammes repositionnables.
- Fond transparent multi-empreinte.

Caractéristiques techniques
- 48 Vdc à 220 Vdc / 230 Vac - 50 Hz.
- Dimensions (L x H x P) : 229 x 124 x 53 mm.
- Indices de protection : IP42 - IK08 ; IP65 - IK08.
- Consommation :
  - 1,7 W à 48 V,
  - 1,4 W à 110 ou 220 V,
  - 2,9 Va à 230 V.

LSC EVACUATION PRIMO3 / 48	Désignation	Code
	Luminaire Kaufel Primo3 48 V	P0V821

Luminaire d'évacuation
(Industriel, chambre froide...).

Certification
- Conforme aux normes NF EN 60598-2-22 et NF Environnement.

Mise en œuvre
- Montage mural.

Caractéristiques techniques
- Tension : 48 Vcc.
- Indices de protection : IP65 - IK10.
- Consommation : 0,95 W.

LSC EVACUATION PRIMO3 / 230	Désignation	Code
	Luminaire Kaufel Primo3 230V 60 L	P0V822

Luminaire d'évacuation
(Industriel, chambre froide...).

Certification
- Conforme aux normes NF EN 60598-2-22 et NF Environnement

Mise en œuvre
- Montage mural.

Caractéristiques techniques
- Tension : 230 Vca.
- Indices de protection : IP65 - IK10.
- Consommation : 1,2 VA.

Luminaires d'ambiance / antipanique

LSC UNILED 2 - 400 24/48	Désignation	Code
	Luminaire d'ambiance LUMINOX UNILED 2 - 400 lumens 24/48 V Remplace P0V823	P0V662

LSC 400 lumens pour source centrale en 24 ou 48 V.

Certification
- Certifié NF EN 60598-2-22 / NF C71-802.

Superficie de couverture
- 80 m².

Caractéristiques techniques
- Boîtier Polycarbonate Blanc RAL9003.
- Dimensions : 270 x 120 x 50 mm.
- Consommation : 3,6 W.
- Indices de protection : IP42 - IK07.
- Poids : 0,5 kg.

LSC NEXITEC 1000 24/48 ES	Désignation	Code
	Luminaire d'ambiance LUMINOX NEXITEC - 1000 lumens 24/48 V	P0V664

LSC 1000 lumens pour source centrale en 24 ou 48 V.

Certification
- Certifié NF EN 60598-2-22 / NF C71-802.

Superficie de couverture
- 200 m².

Caractéristiques techniques
- Boîtier Polycarbonate Blanc RAL9003.
- Dimensions : 308 x 125 x 53 mm.
- Consommation : 8,6 W.
- Indices de protection : IP65 - IK10.
- Poids : 0,7 kg.

LSC AEES LUMIO 400 48/230

Désignation	Code
Luminaire AEES Ambiance 400 Lumen / IP42 / tension 48 à 230 V	P0V979
Luminaire AEES Ambiance 400 Lumen / IP65 / tension 48 à 230 V	P0V980

Certification

- Conforme selon la directive DBT n° 2006/95/CE :
  - NF EN 60598-2-22,
  - NF EN 60598-1.
- NF Environnement.

Mise en œuvre

- Ouverture rapide sans outils.
- Raccordement automatique, repiquage possible.
- Fond transparent multi-empreinte.

Superficie de couverture

- 80 m².

Caractéristiques techniques

- Dimensions (L x H x P) : 229 x 124 x 53 mm.
- Flux lumineux : 470 lumen.
- Indices de protection : IP42 & IP65 - IK08.
- Consommation :
  - 5,4 W à 48 V,
  - 5 W à 110 ou 220 V,
  - 11 Va à 230 V.

LSC LUNA 1100 48/230

Désignation	Code
Luminaire ambiance AEES VERTIV Luna 1100 / tension 48 à 230 V	P0V828

LSC 1100 lumens pour source centrale de 48 à 230 V.

Certification

- Certifié NF EN 60598-2-22 / NF C71-802.

Superficie de couverture

- 220 m².

Caractéristiques techniques

- Boîtier Polycarbonate Blanc
- Dimensions : 365 x 90 x 38 mm.
- Indices de protection : IP64 - IK08.
- Consommation : 12,5 W.
- Poids : 0,480 kg.

LSC HALOPRO 3000 230V

Désignation	Code
LSC d'ambiance 3000 Lumen AC/230V	P12166

Certification

- Conforme selon les normes NF EN 60598-1, NF EN 60598-2-22, UTE C71-802.

Mise en œuvre

- Idéal pour les grands espaces, secouru par une source en 230 V(AC), le HALOPRO dispose d'un faisceau large de plus de 120 °.
- Grâce à sa technologie 100 % LED et à son facteur de puissance supérieur à 0,9, il permet de réduire la consommation à 30 W contre 150 W pour un projecteur classique halogène.
- HALOPRO s'intègre en toute discrétion dans tous les types de bâtiments grâce à son coloris noir et à ses dimensions réduites. Son degré IP66 lui permet d'être installé en environnements industriels, en extérieur ou milieu humide.

Superficie de couverture

- 600 m².

Caractéristiques techniques

- Dimensions (L x H x P) : 200 x 173 x 60 mm.
- Tension : 230 Vac.
- Consommation : 30 W.
- Indices de protection : IP66 - IK06.
- Poids : 830 g
- Classe I (terre à raccorder).
- Puissance lumineuse : 3000 Lumen.

Attention : ne fonctionne qu'à partir d'une source sortant en 230 V (courant alternatif).

LSC ZENIT 2400 220/230

Désignation	Code
LSC d'ambiance 2400 Lumen AC/DC	P12167

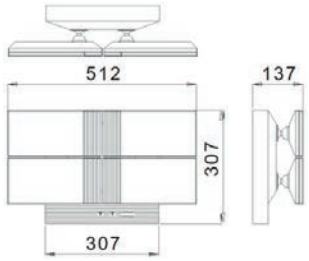

Certification

- Ce produit est conforme à NF EN IEC 60598-1: 2021/A11:2022, NF EN IEC 60598-2-22: 2022, NF C 71-802: 2001.

Mise en œuvre

- LSC type Bloc phares, composé de deux corps :
  - le 1er d'entre eux se compose d'une base où sont logées l'électronique,
  - le 2ème se compose de quatre ensembles optiques comptant chacun un réflecteur en aluminium à haut rendement, et un diffuseur transparent. Il est orientable et rattaché à la base grâce à une rotule. I y a un système de fixation et de connexion rapide.
- Ce LSC admet une tension alternative et continue (AC/DC).

Superficie de couverture

- 480 m².

Caractéristiques techniques

- Dimensions : voir schéma.
- Couleur standard : blanc.
- Tension : 220Vcc / 230Vac.
- Consommation : 34,93 W.
- Indices de protection : IP42 - IK04.
- Classe II.
- Puissance lumineuse : 2400 Lumen.

LSC URA 1250L 48/230

Désignation	Code
Luminaire URA Ambiance 1250 Lumen / IP66 / tension 48 à 230 V	P0V000

Certification

- Conforme à la norme NF EN 60598-2-22 et UTE C71-802.

Mise en œuvre

- Fixation en suspension ou fixé sur le plafond.
- Bornier automatique accessible sans démontage du produit.
- Câblage traversant offrant la possibilité de faire du chainage de produit.

Superficie de couverture

- 250 m².

Caractéristiques techniques

- Indices de protection : IP66 - IK06.
- Température d'utilisation : -5 °C à 35 °C.
- Source lumineuse : 108 LEDs.
- Dimensions (L x H x P) : 690 x 45 x 55 mm.
- Consommation :
  - 9,4 W à 48, 100 ou 220 VDC,
  - 11,5 VA à 230 VAC.

DAAF / DAACO

Les statistiques montrent qu'un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes. Ces incendies entraînent de nombreux décès chaque année notamment à cause des fumées.

L'installation de DAAF dans les habitations permet d'avertir rapidement les occupants.
Les DAACO ont pour objectif de détecter les émanations de monoxyde de carbone, gaz mortel issu d'une mauvaise combustion des appareils de chauffage.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les obligations relatives aux détecteurs de fumée normalisés ont été définies par :
- Loi n° 2010-238 du 9 mars 2010,
- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,
- Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011,
- Décret n° 2015-114 du 02 février 2015,
- Arrêté du 5 février 2013.

Thème	Responsabilité
Installation des détecteurs	• Propriétaire du logement.
Entretien des détecteurs	• Logements à caractère saisonnier, logements-foyers, résidences hôtelières à vocation sociale, logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et locations meublées : Propriétaire du logement. • Autres logements : Occupant du logement.

Localisation	
Dans les parties privatives, au moins un détecteur est installé dans chaque logement, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres.	Il est interdit d'installer des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation.

CONTEXTE NORMATIF

Norme	Date	Domaine
NF EN 14604	Novembre 2005	Dispositif d'alarme de fumée.
NF S61-967	Juin 2024	Matériel de lutte contre l'incendie - Détecteurs avertisseurs autonomes de fumée - Règles d'installation et de maintenance.

La norme NF S61-967 introduit la notion de niveaux de sécurité incendie en tenant compte des facteurs suivants :
- Nature des risques,
- Configuration du logement,
- Nature de la pièce surveillée,
- Profil des occupants.

Les niveaux de sécurité sont les suivants :

Niveau de sécurité 1
Niveau réglementaire
- Un détecteur de fumée par logement.

Niveau de sécurité 2
Protection de base
- Au moins un détecteur de fumée par étage, dans les zones de circulation, avec :
  Au moins 1 des détecteurs de fumée à moins de 3 mètres des portes des chambres
  ET un détecteur de fumée dans la pièce de vie principale (hors cuisines).

Niveau de sécurité 3
Protection renforcée
- Niveau 2 avec ajout d'un détecteur de fumée dans chaque chambre.

Niveau de sécurité 4
Protection maximale
- Niveau 3 avec interconnexion de tous les détecteurs.

DÉTECTEURS AVERTISSEURS AUTONOMES DE FUMÉES (DAAF)

DAAF

428640000183
428640000108
P0DF41

Désignation	Code	Caractéristiques
DAAF 10Y29 (boîte carton)	428640000108	Pile lithium scellée ; Autonomie de la pile : 10 ans ; Application : habitat.
DAAF 10Y29 (boîte carton) + embase adhésive pour fixation du DAAF	P0DF41	
DAAF 5Y29NF (boîte carton)	428640000183	Pile alcaline 9V remplaçable fournie ; Autonomie de la pile : 5 ans ; Applications : habitat et véhicules de loisir (caravane, camping-car, mobil home, bateaux, ...)

Caractéristiques communes à tous les DAAF

- Capteur photoélectrique.
- Bouton test permettant de vérifier le bon fonctionnement.
- Puissante alarme de 85 dB.
- Émission d'un signal sonore "pile en fin de vie".
- Limites de températures : de 0 à 40 °C.
- Installation facile avec support de montage fourni.
- Garantie produit : 5 ans.
- CE, Norme EN 14604, Certifié NF.
- Le bouton "hush" (Pause), permet de désactiver temporairement l'alarme.
- Cette fonction de mise en sourdine est très utile près de la cuisine ou dans les autres endroits sujets aux fausses alarmes.

DÉTECTEURS AVERTISSEURS DE CO (DAACO)

DAACO

K10LLCO

K10LLDCO

K7CO

K7DCO

Désignation	Code	Caractéristiques
K10LLCO	428640000135	Pile lithium scellée de 10 ans ; Garantie produit : 10 ans.
K10LLDCO	428640000136	Pile lithium scellée de 10 ans ; Garantie produit : 10 ans ; Affichage numérique et mise en mémoire des pics détectés de niveau de monoxyde de carbone.

Caractéristiques communes

- L'alimentation sur pile de l'appareil assure une protection même en cas de coupure de courant.
- Bouton de test.
- Puissante alarme de 85 dB.
- Émission d'un signal sonore lorsque l'appareil est à remplacer.
- Facilité d'installation et d'entretien.
- Testé selon la EN 20291 : 2001.
- Capteur électrochimique.
- Durée de vie du capteur : 10 ans.

Caractéristiques mécaniques

	K10LLCO	K10LLDCO
Dimensions (L x l x P)	11,6 x 7,2 x 4 cm	11,6 x 7,2 x 4 cm
Poids	140 g	140 g

Désignation	Code	Caractéristiques
K7CO	428640000184	2 piles alcaline 9V remplaçables (fournies) ; Autonomie des piles : 5 ans ; Applications : habitat et véhicules de loisir (caravane, camping-car, mobil home, bateaux, ...).
K7DCO	428640000185	2 piles alcaline 9V remplaçables (fournies) ; Autonomie des piles : 5 ans ; Applications : habitat et véhicules de loisir (caravane, camping-car, mobilhome, bateaux, ...). Affichage numérique et mise en mémoire des pics détectés de niveau de monoxyde de carbone.

Caractéristiques mécaniques

	K7CO	K7DCO
Dimensions (L x l x P)	11,9 x 7,2 x 3,9 cm	11,9 x 7,2 x 3,9 cm
Poids	117 g	117 g

ALARMES TYPE 4

Les équipements d'alarme de type 4 sont destinés à donner l'ordre d'évacuation en cas d'incendie.

Fonctionnant sur pile ou via secteur, l'alarme (ici de type 4) est un outil indispensable pour permettre à toute personne au sein d'un établissement de lancer un signal audible de tout point du bâtiment, complété par un signal visuel.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs : arrêté du 4 novembre 1993

Article 14	[...] Un équipement d'alarme au moins de type 3 doit être installé dans les établissements dont l'effectif est supérieur à 700 personnes et dans ceux dont l'effectif est supérieur à 50 personnes lorsque sont entreposées ou manipulées des substances ou préparations dangereuses. Un équipement d'alarme au moins de type 4 doit être installé dans les autres établissements. Toutefois, si le chef d'établissement souhaite disposer d'une temporisation il doit installer un équipement d'alarme du type 2 a ou 2 b au minimum et respecter toutes les contraintes liées à ce type.

Établissements Recevant du Public (règlement de sécurité des ERP)

Nature de l'exploitation		Catégories	1	2	3	4	5	Textes réglementaires
		Effectif	+1500 P	701 à 1500 P	301 à 700 P	< 300 P	Selon Ets	
L	Salles de spectacles, projection							Article L16
M	Magasins de vente, centre commerciaux							Articles M32 et M57
N	Restaurants et débits de boisson							Article N18
P	Salles de jeux							Article P22
R	Enseignement (excepté les internats)							Artlcle R31
T	Salles d'exposition							Artlcle T49
V	établissements de culte							Artlcle V12
W	Administrations, banques, bureaux							Artlcle W14
X	établissements sportifs couverts							Artlcle X26
Y	Musées							Artlcle Y21
GA	gares							Artlcle GA44

NOTA : le minimum réglementaire concernant les équipements d'alarme dans les ERP de type U (sauf cas particuliers) est le type 3.

Établissements concernés par la mise en oeuvre d'un équipement d'alarme de type 4.

Bâtiments d'habitation / Logements-Foyers : arrêté du 31 janvier 1986

Article 60	[...] Un moyen d'alarme sonore audible de tout point du niveau doit pouvoir être actionné à chaque niveau dans les circulations communes. Des dispositifs sonores doivent être placés à chaque niveau du bâtiment si les unités de vie reçoivent au plus 10 personnes, et dans chaque unité de vie si le nombre de leurs occupants est supérieur à 10.

Le fonctionnement des équipements d'alarme de type 4 doit être d'une grande fiabilité pour assurer une organisation efficace de l'évacuation. Comme tous les matériels de sécurité incendie, leur installation doit être accompagnée d'un contrôle et d'une maintenance périodiques.

Nous réalisons une fois par an le contrôle de votre installation avec essai réel.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LA MAINTENANCE (EXTRAITS)

Code de la construction et de l'habitation

Article R143-34	Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du présent titre.

Code du travail

Article R. 4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible. La périodicité des contrôles et les interventions sont consignées dans un dossier qui est, le cas échéant, annexé au dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3. Ce dossier regroupe notamment la consigne et les documents prévus en matière d'aération, d'assainissement et d'éclairage aux articles R. 4222-21 et R. 4223-11.
Article R. 4224-19	Lorsque l'entreprise quitte les locaux, l'employeur restitue le dossier de maintenance des lieux de travail au propriétaire ou le transmet à l'occupant suivant.

Établissements recevant du public

Article MS 62	**Classement** §1. Les systèmes d'alarme doivent satisfaire d'une part aux principes définis ci-après et, d'autre part, aux dispositions des normes en vigueur, en particulier la norme relative aux équipements d'alarme. Cette norme classe les équipements d'alarme en quatre types par ordre de sévérité décroissante, appelés 1, 2a ou 2b, 3 et 4. Les dispositions particulières à chaque type d'établissement précisent dans chaque cas les types d'équipements d'alarme qui doivent être utilisés pour chaque catégorie d'établissement.

Habitations collectives

Arrêté du 31 janvier 1986

Article 101	**Obligations des propriétaires** Le propriétaire ou la personne désignée par ses soins doit : Vérifier le fonctionnement des installations tous les ans, assurer l'entretien, tenir un registre de sécurité.

PRESTATIONS

- La passation de consignes auprès du responsable sécurité avant essai.
- Le contrôle des équipements.
- Le déclenchement de l'alarme sonore.
- Le contrôle du bon fonctionnement de chaque diffuseur.
- Le contrôle de l'autonomie minimale (5 minutes).
- Le contrôle de chaque déclencheur manuel.
- La mise en place d'une étiquette de maintenance.
- La remise d'un rapport détaillé avec recommandations.
- L'inscription dans le registre de sécurité.

ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 SON'ÉCLA

Type 4 piles SON'ECLA	Désignation	Code
	Équipement d'alarme de type 4 avec piles	428630140017CS (Marque CHUBB)

Lors d'une alarme feu, diffuse le signal sonore et la signalisation visuelle d'évacuation pendant 5 minutes.

Certification

- Conforme aux exigences de la NF S32-001 (signal sonore d'évacuation d'urgence).

Constitution

- 1 Type 4 avec piles en coffret avec 1 transducteur piézo, 2 flash rouges et 1 déclencheur manuel à membrane déformable.
- 2 piles 9 V DC.
- 1 manuel d'installation.

Caractéristiques techniques

- Couleur : blanc (RAL 9010).
- Dimensions (L x H x P) : 300 x 185 x 85 mm.
- Poids : 800 g.
- Alimentation : livré avec 2 piles 9 V DC.
- Autonomie : supérieure à une année en état de veille.

Accessoire	Code
Pile alcaline 9V (à l'unité, en prévoir deux).	4288112042

Type 4S NN SON'ECLA	Désignation	Code
	Équipement d'alarme de type 4 secteur	428630140109 (Sans marque) 428630140109CS (Marque CHUBB)

Lors d'une alarme feu, diffuse le signal sonore et la signalisation visuelle d'évacuation pendant 5 minutes.

Certification

- Conforme aux exigences de la NF S32-001 (signal sonore d'évacuation d'urgence).

Constitution

- 1 T4S NN avec un déclencheur manuel à membrane déformable, un diffuseur sonore et deux flash rouges.
- Options :
  - déclencheurs manuels,
  - diffuseurs sonores et /ou lumineux,
  - module télécommande TMS300.

Caractéristiques techniques

- Couleur : blanc (RAL 9010).
- Dimensions (L x H x P) : 300 x 185 x 85 mm.
- Poids : 1100 g.
- Indice de protection : IP 30 - IK 03.
- Alimentation : 230 VAC (+10 % -15 %) / 50 Hz. Secouru par 2 piles Ni-MH 9V rechargeables fournies.

Accessoires	Code
Accumulateur CCU Ni-Mh 9V PP3 (à l'unité, en prévoir deux).	4288999088

Synoptique

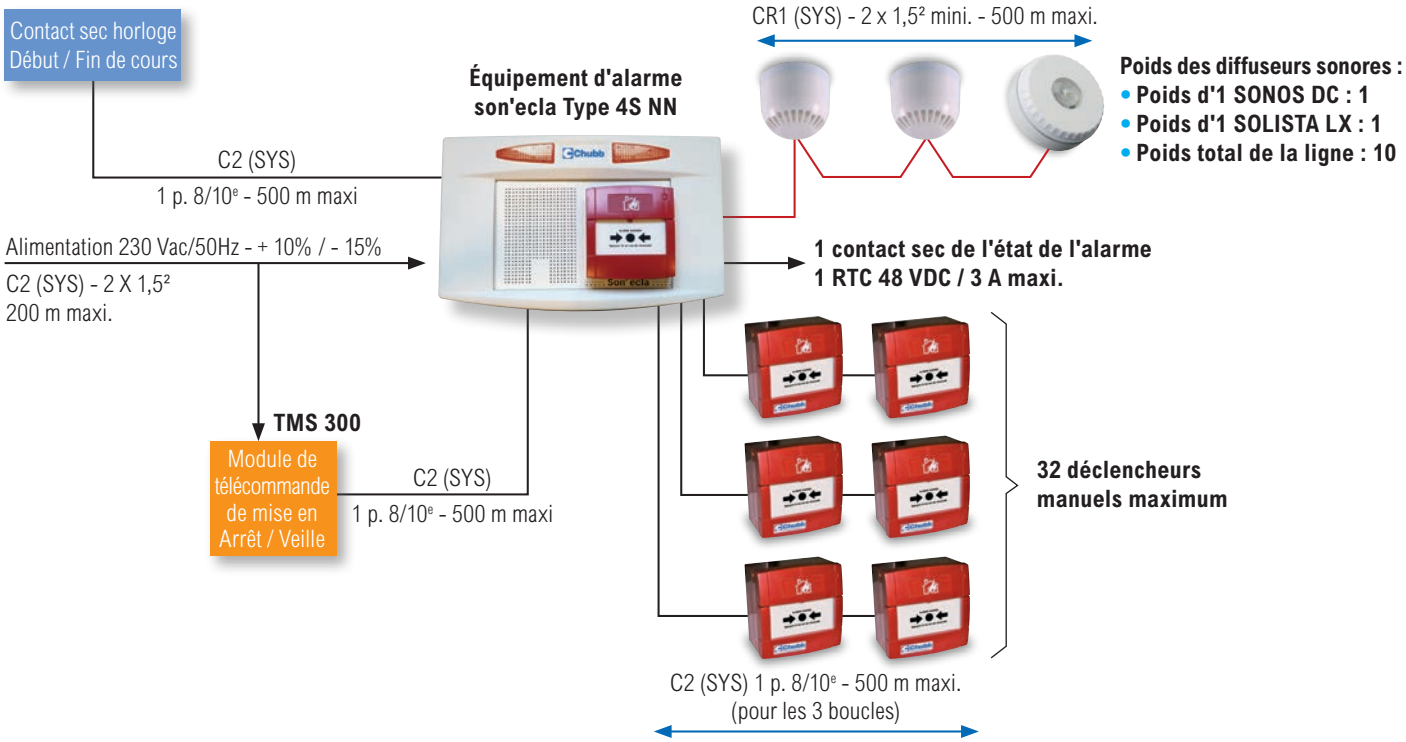

DÉCLENCHEURS MANUELS POUR ALARME TYPE 4 SON'ÉCLA

Déclencheur manuel MCP	Désignation	Code
	DM gamme SON'ECLA avec capot	428627000006
	DM gamme SON'ECLA sans capot	428627000005K

Permet de prendre en compte une alarme suite à une action manuelle. Possibilité de test par clé plastique sans avoir à ouvrir le boîtier.

Certification

- Certifié CE sous le numéro 0832-CPD-0648.

Mise en œuvre

- Montage en saillie.

Équipement

- Contact sec (30 VDC - 2A).
- Membrane déformable.
- Couvercle de protection pouvant être plombé.
- Si nécessaire, il peut être équipé sur site d'un verre à briser à la place de la membrane déformable.

Caractéristiques techniques

- Dimensions (H x L x P) : 108 x 94 x 61 mm.
- Matière : Noryl.
- Couleur : rouge.
- Poids : 110 à 160 g.
- Température de fonctionnement : -25 °C, +50 °C.
- Degré de protection : IP 24D / IK07.
- Raccordement : par câble de section jusqu'à 1,5 mm².

ACCESSOIRES POUR DÉCLENCHEURS MANUELS

Accessoires gammes MCP (SON'ECLA)

Lot de 10 clés	Désignation	Code
	Pour DM gamme SON'ECLA	428627100005

Description

Permet de réarmer les déclencheurs manuels des alarmes type 4 de la gamme SON'ECLA.
Permet aussi le test du déclencheur manuel sans avoir à ouvrir le boîtier.

Livré par lot de 10 clés.

Couvercle de protection pour DM gamme MCP	Désignation	Code
	À l'unité	428627100004

Outil de réarmement de déclencheurs manuels (multi-marques)

FULGURO MAX - Outil multimarques	Désignation	Code
	Accessoires pour le réarmement de DM multimarques	428690100024

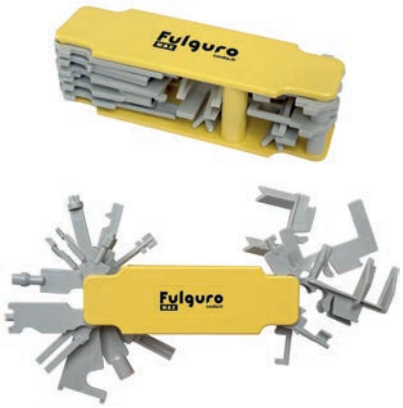

Description

Outil multifonctions de réarmement et d'ouverture de la plupart des déclencheurs manuels (DM) présents en France.
D'utilisation utile pour les installateurs/mainteneurs et pour les exploitants : sur un même site, les DM rouges, verts ou autres, ne sont pas toujours de la même marque.
Multifonctionnel, il permet d'intervenir pour tester, réarmer ou ouvrir les déclencheurs. Son design facilite le dégagement de la clé à utiliser.
D'un encombrement optimisé pour une bonne tenue dans la main, dans une boîte à outils ou dans une poche.
Permet gain de temps et d'efficacité sur site, réarmement sans effort, notamment lors des actions rotatives.

Encombrement optimisé de l'outil qui intègre :
- 17 clés de réarmement (Clés présentes : Cordia KAC (x2), DEF, Siemens, Nugelec, Neutronic (x2), Finsecur, Sewosy, Ura / Legrand , Axendis, Fike, Izyx, Finsecur Sextant, Arkeon, ESSER / Honeywell),
- 2 outils d'aide à l'ouverture de façade.

Design facilitant le dégagement de la clé à utiliser.

Caractéristiques techniques

- Dimensions (H x L x P) : 122 x 26 x 39 mm.
- Matière : Polycarbonate.
- Poids : 72 g.

DIFFUSEUR POUR ALARME TYPE 4 SON'ÉCLA

Diffuseur sonore - SONOS

Désignation	Code
Diffuseur sonore socle bas	428640200021
Diffuseur sonore socle haut	428640200022

Diffuse le signal sonore d'évacuation.

Les SONOS DC (socles haut et bas) sont des diffuseurs sonores non autonomes au sens de la norme NF S61-936.

Certification
- Certifiés NF SSI sous le numéro DS 010 B.

Présentation
- Le diffuseur sonore et lumineux est livré avec un socle bas.

Mise en œuvre
- Montage en saillie.
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis compatible avec des sections de câbles jusqu'à 2,5 mm².

Signal sonore
- 32 sons sélectionnables par cavalier dont le son NF S32-001.

Caractéristiques techniques
Mécaniques :
- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions SONOS DC socle bas (L x P) : 100 x 82 mm.
- Dimensions SONOS DC socle haut (L x P) : 97 x 104 mm.
- Poids : < 250 g.

Électriques :
- Plage d'alimentation : 17 à 60 Vcc.
- Consommation moyenne sous 24 Vcc / 48 Vcc : 9 mA.
- Puissance acoustique : 97 dB à 1 m.

Environnement :
- Indice de protection : IP30 - SONOS DC socle bas.
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

Diffuseur lumineux mural - SOLISTA

Désignation	Code
Dispositif Visuel d'Alarme Feu (DVAF) socle bas	428640000122

Couverture :

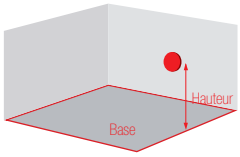

Diffuse le signal visuel d'évacuation.

Certification
- Certifiés NF SSI sous le numéro DL019 A0.

Présentation
- Le code intègre le socle bas.

Mise en œuvre
- Montage au mur impérativement.
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis.
- Câble : 1,5 mm² maximum.

Signal lumineux
- Couleur du signal lumineux : rouge.
- Fréquence de clignotement configurable par interrupteur entre 0,5 Hz et 1 Hz.

Couvertures certifiées
- Hauteur : 2,4 m / Base : 2,5 x 2,5 m.
- Hauteur : 2,4 m / Base : 7,5 x 7,5 m.

Caractéristiques techniques
Mécaniques :
- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions :
  - diamètre : 93 mm
  - hauteur : 37 mm (socle bas).
- Poids : 100 g.

Électriques :
- Plage d'alimentation : 9 à 60 V DC.
- Courant d'alimentation : 25 mA maximum.

Environnement :
- Indice de protection : IP33C.
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

Diffuseur lumineux plafond - SOLISTA

Désignation	Code
Dispositifs Visuels d'Alarme Feu (DVAF) socle bas	428640000124

Couverture :

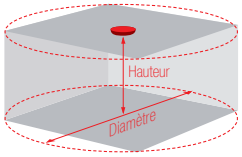

Diffuse le signal visuel d'évacuation.

Certification
- Certifiés NF SSI sous le numéro DL018 A0.

Présentation
- Le code intègre le socle bas.

Mise en œuvre
- Montage au plafond impérativement.
- Raccordement direct dans le socle.
- Raccordement sur bornes à vis.
- Câble : 1,5 mm² maximum.

Signal lumineux
- Couleur du signal lumineux : rouge.
- Fréquence de clignotement configurable par interrupteurs 0,5 Hz et 1 Hz.

Certification
- Hauteur : 3 m / Diamètre : 3 m.
- Hauteur : 3 m / Diamètre : 7,5 m.

Caractéristiques techniques
Mécaniques :
- Boîtier ABS (couleur blanche).
- Dimensions :
  - diamètre : 93 mm
  - hauteur : 37 mm (socle bas).
- Poids : 100 g.

Électriques :
- Plage d'alimentation : 9 à 60 V DC.
- Courant d'alimentation : 25 mA maximum.

Environnement :
- Indice de protection : IP33C.
- Température d'utilisation : - 25 °C à + 70 °C.

ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO CHUBB

Alarme type 4 pile RF	Désignation	Code
	Équipement d'alarme de type 4 à pile radio Chubb + DM + Diffuseurs sonores et lumineux	428430140040

428430140065

Fonctions

- L'équipement d'alarme T4 à pile RF Chubb fait partie d'un système d'alarme sonore et visuelle autonome utilisé pour donner l'ordre d'évacuation du public et du personnel.
- Lors d'une alarme feu, diffusion du signal sonore conforme à la NF S32-001 et activation de la signalisation visuelle pendant 6 minutes et 30 secondes.

Constitution

- 1 alarme T4 pile RF Chubb comprenant :
  - 1 déclencheur manuel à membrane déformable,
  - 1 diffuseur sonore et lumineux,
  - 2 piles 1,5V - AA alcaline,
  - 1 pile 9V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés pour le réarmement et l'ouverture du boîtier.

Signal sonore

- Conforme à la NF S32-001.
- Pression acoustique du son à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
  Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats : rouge.
- Fréquence : 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 268 x 135 x 50 mm).
- Indice de protection : IP40 - IK07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore/lumineux : 1 pile 9V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 min 30 s.
- Température de fonctionnement : -10 °C à + 55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens déclencheurs de la série 47 et 57)	428430140065

Alarme type 4 secteur RF

Désignation	Code
Équipement d'alarme de type 4 secteur radio Chubb + DM + Diffuseurs sonores et lumineux	428430140048

428430140065

Fonctions

- L'équipement d'alarme T4 secteur RF Chubb fait partie d'un système d'alarme sonore et visuelle autonome utilisé pour donner l'ordre d'évacuation du public et du personnel.
- Lors d'une alarme feu, diffuser le signal sonore conforme à la NF S32-001 et activation de la signalisation visuelle pendant 6 minutes et 30 secondes.

Mise en œuvre

- Nécessite un raccordement électrique.

Constitution

- 1 alarme T4 secteur RF Chubb comprenant :
  - 1 déclencheur manuel à membrane déformable,
  - 1 diffuseur sonore et lumineux,
  - 1 batterie Ni-Mh 12V - 600 mAh.
- 1 notice.
- 2 clés pour le réarmement et l'ouverture du boîtier.

Signal sonore

- Conforme à la NF S32-001.
- Pression acoustique du son à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
  Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats : rouge.
- Fréquence : 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 265 x 150 x 53 mm.
- Indice de protection : IP40 - IK07.

Électriques :

- Protection chocs électriques : Classe II.
- Alimentation principale : 230 VAC, 50Hz.
- Consommation au primaire : > 10mA.
- Alimentation secondaire :
  batterie Ni-Mh 12V - 600 mAh (4288112101).
- Autonomie (hors secteur) :
  > 100 h en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 min 30 s.
- Température de fonctionnement :
  -10 °C à + 55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Synoptique

Alimentation 230 Vac
50 Hz +/- 10 %

Câble C2 - 2 x 1,5²

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens déclencheurs de la série 47 et 57)	428430140065

DÉCLENCHEURS MANUELS POUR ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO CHUBB

Déclencheur manuel T4 RF	Désignation	Code
	Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb	428430140041

428430140065

Fonction

- Déclencheur manuel radio.

Constitution

- 1 déclencheur manuel radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés de réarmement.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Rouge (RAL 3020).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 89 x 89 x 55 mm.
- Poids : 240 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.
- En option, possibilité d'ajouter un capot (code : 428430140064).

Électriques :

- Alimentation carte radio : livré avec 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 ° C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens déclencheurs de la série 47 et 57)	428430140065

Déclencheur manuel T4 RF IP65	Désignation	Code
	Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb	428430140042

428430140065

Fonction

- Déclencheur manuel étanche radio.

Constitution

- 1 déclencheur manuel radio étanche comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés de réarmement.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Rouge (RAL 3020).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 115 x 115 x 68 mm.
- Poids : 410 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : livré avec 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 ° C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens déclencheurs de la série 47 et 57)	428430140065

DIFFUSEURS POUR ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO CHUBB

Diffuseur lumineux T4 RF

Désignation	Code
Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb	428430140045

Fonction

- Diffuseur lumineux radio.

Constitution

- 1 diffuseur lumineux radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
  Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats : rouge.
- Fréquence : 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 460 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal lumineux :
  1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale :
  6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore T4 RF

Désignation	Code
Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb	428430140047

Fonction

- Diffuseur sonore radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- Conforme à la NF S32-001.
- Pression acoustique du son à 2 mètres :
  > 90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 470 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore :
  1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale :
  6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore / lumineux T4 RF

Désignation	Code
Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb	428430140063

Fonction

- Diffuseur sonore et lumineux radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore et lumineux radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- Conforme à la NF S32-001.
- Pression acoustique du son à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L) - Rouge. Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats : rouge.
- Fréquence : 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 470 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore / lumineux : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +70 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore T4 IP65

Désignation	Code
Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb	428430140044

Fonction

- Diffuseur sonore étanche radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- Conforme à la NF S32-001.
- Pression acoustique du son à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 121 x 169 x 58 mm.
- Poids : 491 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale : 6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

TRANSPONDEUR POUR ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO CHUBB

Transpondeur étanche T4 RF

Désignation	Code
Pour équipement d'alarme type 4 radio Chubb	428430140043

Fonction

- Transpondeur étanche radio.

Constitution

- 1 transpondeur étanche radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Gris (RAL 7035).
- Matière : PVC.
- Dimension (H x L x P) : 100 x 100 x 35 mm.
- Poids : 226 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

NOTA : Le délai entre chaque changement d'état (mise en état d'alarme / réarmement) augmente lors de l'ajout de transpondeurs.
Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal (Inclus les transpondeurs ainsi que les diffuseurs paramétrés en mode transpondeurs (Le bon fonctionnement du système doit être vérifié au préalable).

SYNOPTIQUES D'ÉQUIPEMENT D'ALARME DE TYPE 4 RADIO CHUBB

- Mise en œuvre d'un équipement d'alarme de type 4 à pile ou secteur disposé à proximité de l'issue de secours.

  Dans cet exemple, il est considéré que les diffuseurs sonores et lumineux sont audibles et visibles en tout point.

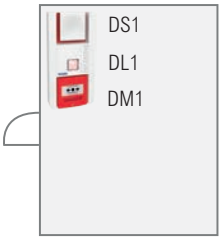

Dispositif en mode transpondeur ou transpondeur

Zone de couverture radio des transpondeurs ou des diffuseurs en mode transpondeur.

Zone de couverture radio des équipements d'alarme ou déclencheur manuel ou diffuseur non paramétré en mode transpondeur.

- Mise en œuvre d'un équipement d'alarme de type 4 à pile ou secteur disposé à proximité d'une des issues de secours et d'un déclencheur manuel à proximité de la seconde issue. Dans cet exemple, il est considéré que :
  - Les diffuseurs sonores et lumineux sont audibles et visibles en tout point,
  - L'équipement d'alarme de type 4 composé de DM1,DL1 et DS1 et le déclencheur manuel DM2 sont situé respectivement dans la même zone de couverture radio.

  Lorsque le déclencheur DM2 est déclenché, ce dernier active les diffuseurs DS1 et DL1 de l'équipement d'alarme.

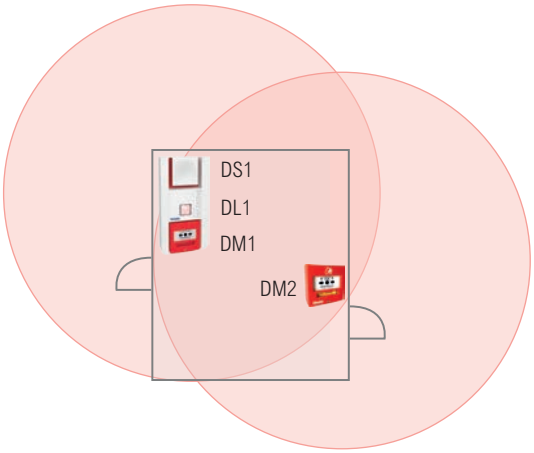

- Mise en œuvre d'un équipement d'alarme de type 4 à pile ou secteur disposé à proximité d'une des issues de secours et d'un déclencheur manuel à proximité de la seconde issue.

  Les 2 dispositifs (équipement d'alarme de type 4 composé de DM1/DL1/DS1+ le DM2) n'étant pas situés dans la même zone de couverture radio, il est nécessaire d'ajouter un transpondeur T1 qui couvrira la zone des 2 dispositifs. Dans cet exemple, il est considéré que :
  - Le diffuseur sonore et lumineux est audible et visible en tout point. En cas de diffuseur sonore et/ou lumineux supplémentaire requis, il peut par exemple être positionné en lieu et place du transpondeur, et paramétré en mode transpondeur,
  - Le transpondeur T1 a dans sa zone de couverture radio l'équipement d'alarme de type 4 composé des DM1, DL1 et DS1 et du déclencheur manuel DM2.

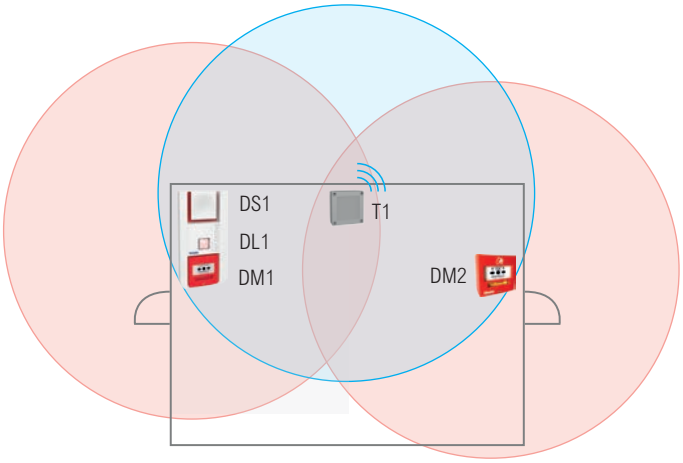

- Mise en oeuvre sans l'utilisation de "bloc" d'équipement d'alarme de type 4, de diffuseur(s) en mode transpondeur et de transpondeur(s).

  Le diffuseur sonore DS1 est paramétré en mode transpondeur pour étendre le signal radio au DM1.

  Un transpondeur :
  - T1 a été ajouté permettant de couvrir la zone du DS1, DM2, DL1 et du T2,
  - T2 a été ajouté permettant de couvrir la zone du DL1, DM2, DM3 et du T1.

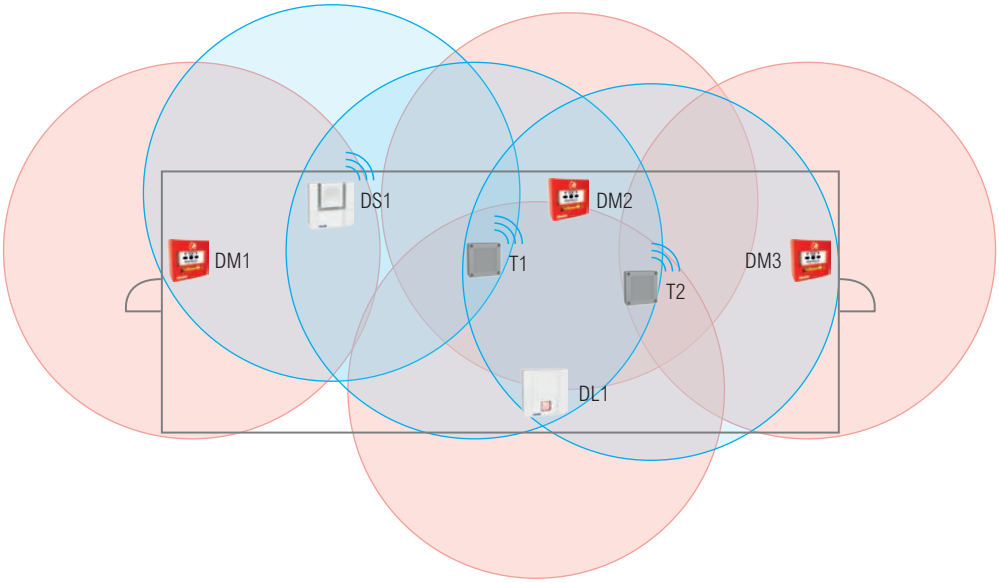

PPMS / ALARME MENACE

PPMS

Plan Particulier de Mise en Sûreté

La mise en œuvre des 1er PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) date de 2002.

Aujourd'hui, les établissements scolaires doivent disposer d'un PPMS unifié prenant en compte les risques naturels et technologiques ainsi que les risques menaces.

La norme NF S61-942 a spécifié les modalités de conception et d'installation de l'alarme menace (tous établissements).

INTRODUCTION

Alerte nationale	Le signal national d'alerte, prévu par le décret n° 90-394 du 11 mai 1990 est déclenché par les autorités en cas : • de risque majeur naturel : - Inondation, - Feu de forêt, - Tempête, - Cyclone, - Séisme, - Glissement de terrain, - Avalanche, - éruption volcanique. • de risque technologique : - Accident industriel résultant d'un transport de matière dangereuse (nuage toxique, explosion, explosion suivie d'un nuage toxique), - Rupture de barrage, - Accident nucléaire. En cas d'alerte nationale, des consignes spécifiques sont à disposition. Elles portent sur les conduites à tenir selon les différents types de situations pouvant être rencontrées (inondation, accident nucléaire, attentat...).
Alerte locale / Mise en sûreté	Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) unifié doit être mis en place dans chaque établissement scolaire (écoles maternelles, primaires, élémentaires et établissements du second degré). Il a pour objectif de répondre aux questions suivantes : • Quand déclencher l'alerte locale ? • Comment déclencher l'alerte locale ? • Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ? • Où et comment mettre les élèves et les personnels en sûreté ? • Comment gérer la communication avec l'extérieur ? • Quels documents et ressources sont indispensables ? Le PPMS doit être déclenché dans les cas suivants : • Risques naturels, • Risques technologiques -> Confinement, • Attentat ou intrusion extérieure -> évacuation ou confinement. Les moyens d'alerte locale en cas de confinement (ou de déclenchement du PPMS de façon plus générale) sont laissés au choix et à l'initiative du chef d'établissement. Il peut s'agir par exemple : • de la voix humaine, • d'une sonnerie, • d'une sirène, • de haut-parleurs. Il n'y a donc pas de moyen imposé. La seule exigence est que cette information soit différente du signal d'alarme incendie / évacuation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Mise en sûreté

En matière de mise en sûreté, ces établissements sont soumis à l'ensemble des textes ci-dessous :

Référence du texte	Points clés
Circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 Relative à la mise en place des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).	• Obligation de mise en place de PPMS. • Prise en compte des risques majeurs (naturels et technologiques).
Bulletin officiel – Hors-série n°3 du 30 mai 2002.	• Définit les éléments devant figurer dans le PPMS.
Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 Relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015.	Abrogée par la circulaire du 08 juin 2023.
Circulaire n° 2015-206 du 25 novembre 2015 Relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015.	Abrogée par l'instruction du 12 avril 2017.
Circulaire n° 2015-211 du 04 décembre 2015 Relative aux mesures de sécurité dans les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche après les attentats du 13 novembre 2015.	• Obligation de mise à jour des PPMS. • Obligation de surveillance de la voie publique et des abords des établissements. • Obligation de gestion des flux aux entrées et sorties des établissements. • Obligation de réalisation d'exercices "PPMS".
Instruction du 22 décembre 2015 Relative à la protection des espaces scolaires.	Abrogée par l'instruction du 12 avril 2017.
Instruction du 29 juillet 2016 Relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016.	Abrogée par l'instruction du 12 avril 2017.
Instruction du 12 avril 2017 Relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires.	Partiellement abrogée par la circulaire du 08 juin 2023. L'abrogation porte sur les parties de l'instruction relatives au PPMS "Attentat-intrusion". Les annexes 1 à 4 restent applicables.
Annexe 1 de l'instruction du 12 avril 2017	• Mise à jour du PPMS "attentat-intrusion".
Annexe 2 de l'instruction du 12 avril 2017	• Organisation d'un exercice attentat - intrusion.
Annexe 3 de l'instruction du 12 avril 2017	• L'alarme attentat-intrusion.
Annexe 4 de l'instruction du 12 avril 2017	• Aide au diagnostic de mise en sûreté.
Circulaire du 08 juin 2023 Relative à l'unification des PPMS	• Mise en place d'un PPMS unifié comprenant 3 parties : - Partie 1 : description de l'école ou de l'établissement. - Partie 2 : organisation interne de l'école ou de l'établissement et conduites à tenir face aux menaces et risques majeurs. - Partie 3 (optionnelle) : outils au bénéfice des directeurs d'école et des chefs d'établissement.
Guide d'élaboration du PPMS	• Document édité par le ministère de l'éducation nationale qui synthétise les obligations pour la mise en place du PPMS.
G2016 Guide SGDSN MEN 616100	• Guide de bonne pratique édité par le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale à destination des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école portant sur la vigilance attentats : les bons réflexes.

Des dispositions spécifiques ont été également demandées dans les établissements d'accueil du jeune enfant ou les établissements relevant de la protection de l'enfance :

Référence du texte	Points clés
Circulaire du 17 août 2016 Relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.	• Obligation de mise en place d'un protocole de sûreté (basé sur les PPMS). • Définition des éléments devant figurer dans le protocole de sûreté. • Obligation d'exercices de mise en sûreté.

Enfin, certaines académies peuvent avoir des exigences complémentaires ou aggravantes.

Des référents sûreté sont en place dans les rectorats, ils peuvent demander des mesures spécifiques.

CONTEXTE NORMATIF

Norme	Date	Domaine
NF S61-942/A1	Février 2023 Février 2024	Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Alarme menace.

ÉQUIPEMENTS

Trousse de secours PPMS	Désignation	Code	Dimensions
	Trousse de secours PPMS 20/30 personnes	P0TS03	435 x 340 x 110 mm

La composition et les caractéristiques de la trousse de secours se trouve au chapitre 3.9 - Secours.

PRESTATIONS

Information des familles

INFORMATION DES FAMILLES
Les bons réflexes en cas d'accident majeur*

EN CAS D'ALERTE
Signal émis par des sirènes :
- 3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
- chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
- un silence de 5 secondes séparé chacun des cycles.

METTEZ VOUS EN SÉCURITÉ - REJOIGNEZ SANS DÉLAI UN BÂTIMENT

ÉCOUTEZ LA RADIO - RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS
- Fréquence France Bleu : Mhz
- Fréquence France Info : Mhz
- Fréquence France Inter : Mhz
- Fréquence radio locale conventionnée par le préfet : Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves à été prévu dans son école ou établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

*Selon la fiche 2 du guide d'élaboration des ppms

Chubb sicli

Ce document reprend intégralement ce qui est indiqué dans la fiche 2 du guide d'élaboration du PPMS.

Il peut être remis par exemple au responsable d'établissement.

Le fichier est un pdf modifiable dans lequel le responsable de l'établissement pourra renseigner les fréquences des radios correspondant à sa zone géographique.

Ce document est disponible sur simple demande.

ALARME MENACE RADIO CHUBB POUR PPMS

Alarme menace à pile RF	Désignation	Code
	Alarme menace sonore et lumineuse à pile radio Chubb + DM + Diffuseurs sonore et lumineux	428430140049

428430140065

Fonctions

- L'alarme menace à pile RF Chubb permet de répondre aux prescriptions du Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de l'instruction du ministère de l'intérieur et de l'éducation nationale et le guide de bonnes pratiques publié par le secrétariat générale de la défense et de la sécurité nationale pour les alertes attentats dans les établissements scolaires.
- Il permet également de sécuriser l'ensemble des établissement recevant du public.
- 2 sons PPMS disponibles :
  - Le 1er son correspond à "Attentat-Intrusion" déclenché par le DM noir,
  - Le 2ème son correspond à "Risque majeur" déclenché par le DM bleu.
- Le déclenchement d'un DM noir ou bleu lance le processus d'alarme pendant 6 minutes et 30 secondes.
- En cas d'installation d'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb dans la même zone de couverture que l'alarme menace, l'alarme incendie est prioritaire sur l'alarme menace. Ainsi, lorsqu'une alarme incendie est en cours de diffusion, il est impossible de lancer un processus d'alarme menace. Également, si une alarme menace est en cours de diffusion et que l'alarme incendie est déclenchée, la diffusion de l'alarme menace sera interrompue et le processus d'alarme incendie activé.

Signal sonore

- Pression acoustique du son à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
  Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats : bleue.
- Fréquence : 1Hz +/- 12 %.

Constitution

- 1 alarme menace à pile RF Chubb comprenant :
  - 1 déclencheur manuel à membrane déformable,
  - 1 diffuseur sonore et lumineux,
  - 2 piles 1,5V - AA alcaline,
  - 1 pile 9V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline,
  - 1 notice,
  - 2 clés pour le réarmement et l'ouverture du boîtier.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 268 x 135 x 50 mm).
- Indice de protection : IP40 - IK07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore/lumineux : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement :
  -10 °C à + 55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes :
  16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens déclencheurs de la série 47 et 57)	428430140065

DÉCLENCHEURS MANUELS ALARME MENACE RADIO CHUBB

Déclencheur attentat/intrusion RF

Désignation	Code
Pour alarme menace radio Chubb	428430140050

428430140065

Fonction

- Boîtier menace 1er son "Attentat-Intrusion".
- En cas d'installation d'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb dans la même zone de couverture que l'alarme menace, l'alarme incendie est prioritaire sur l'alarme menace. Ainsi, lorsqu'une alarme incendie est en cours de diffusion, il est impossible de lancer un processus d'alarme menace. Également, si une alarme menace est en cours de diffusion et que l'alarme incendie est déclenchée, la diffusion de l'alarme menace sera interrompue et le processus d'alarme incendie activé.

Constitution

- 1 boîtier menace radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés de réarmement.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Noir (RAL 9004).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 87 x 87 x 52 mm.
- Poids : 250 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.
- En option, possibilité d'ajouter un capot (428430140046).

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 ° C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens déclencheurs de la série 47 et 57)	428430140065

Déclencheur attentat/intrusion RF - IP 65

Désignation	Code
Pour alarme menace radio Chubb	428430140051

428430140065

Ci-dessous les caractéristiques qui diffèrent du déclencheur manuel radio (428430140050) :

Fonction

- Boîtier menace étanche 1er son "Attentat-Intrusion".

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Dimension (H x L x P) : 117 x 117 x 84 mm.
- Poids : 382 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens boîtiers de la série 47 et 57)	428430140065

Déclencheur manuel PPMS bleu RF

Désignation	Code
Pour alarme liée à un risque majeur (PPMS)	428430140052

428430140065

Fonction

- Déclencheur manuel 2ème son "Risque majeur".
- En cas d'installation d'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb dans la même zone de couverture que l'alarme menace, l'alarme incendie est prioritaire sur l'alarme menace. Ainsi, lorsqu'une alarme incendie est en cours de diffusion, il est impossible de lancer un processus d'alarme menace. Également, si une alarme menace est en cours de diffusion et que l'alarme incendie est déclenchée, la diffusion de l'alarme menace sera interrompue et le processus d'alarme incendie activé.

Constitution

- 1 déclencheur manuel radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.
- 2 clés de réarmement.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Bleu (RAL 5005).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 87 x 87 x 52 mm.
- Poids : 250 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.
- En option, possibilité d'ajouter un capot (428430140046).

Électriques :

- Alimentation carte radio : 2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 ° C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens déclencheurs de la série 47 et 57)	428430140065

Déclencheur manuel PPMS bleu - RF - IP65

Désignation	Code
Pour alarme liée à un risque majeur (PPMS)	428430140053

428430140065

Ci-dessous les caractéristiques qui diffèrent du déclencheur manuel radio (428430140052) :

Fonction

- Déclencheur manuel étanche 2ème son "Risque majeur".

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Dimension (H x L x P) : 117 x 117 x 84 mm.
- Poids : 382 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Accessoire	Code
Clé de réarmement à l'unité (compatible avec les anciens déclencheurs de la série 47 et 57)	428430140065

DIFFUSEURS ALARME MENACE RADIO CHUBB

Alarme lumineuse menace / PPMS - RF	Désignation	Code
	Pour alarme menace / PPMS radio Chubb	428430140055

Fonction

- Diffuseur lumineux radio.

Constitution

- 1 diffuseur lumineux radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
  Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats : bleue.
- Fréquence : 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 460 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal lumineux : 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale :
  6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes :
  16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore menace / PPMS - RF	Désignation	Code
	Pour alarme menace / PPMS radio Chubb	428430140056

Fonction

- Diffuseur sonore radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- 2 sons préprogrammés en fonction du type de déclencheur manuel "Attentat-Intrusion" ou "Risque majeur".
- Pression acoustique du son à 2 mètres :
  > 90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 470 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore :
  1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale :
  6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

Nombre de zones d'alarmes indépendantes :
16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.

- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore et lumineux menace / PPMS - RF	Désignation	Code
	Pour alarme menace / PPMS radio Chubb	428430140054

Fonction

- Diffuseur sonore et lumineux radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore et lumineux radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- 2 sons préprogrammés en fonction du type de déclencheur manuel "Attentat-Intrusion" ou "Risque majeur".
- Pression acoustique du son à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Signal visuel

- Classe lumineuse : < 10 m (Option L).
  Le volume cubique de couverture pour ce dispositif mural est de H x L x l : 2,25 x 2,54 x 2,54 m lorsqu'il est installé à une hauteur de 2,25 m à l'exception du volume couvert par l'angle de 0 ° à 15 °.
- Couleur des éclats : bleue.
- Fréquence : 1Hz +/- 12 %.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 460 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore et lumineux :
  1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale :
  6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes :
  16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur sonore et lumineux menace / PPMS - RF - IP 65	Désignation	Code
	Pour alarme menace / PPMS radio Chubb	428430140058

Fonction

- Diffuseur sonore étanche radio.

Constitution

- 1 diffuseur sonore étanche radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline et 1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline.
- 1 notice.

Signal sonore

- 2 sons préprogrammés en fonction du type de déclencheur manuel "Attentat-Intrusion" ou "Risque majeur".
- Pression acoustique du son à 2 mètres : > 90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 121 x 169 x 58 mm.
- Poids : 491 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Alimentation signal sonore :
  1 pile 9 V 0,62 Ah - 6LR61 alcaline (4288112042).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale :
  6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes :
  16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Diffuseur (son/message) menace / PPMS - RF	Désignation	Code
	Pour alarme menace / PPMS (son / message) radio Chubb	428430140062

Fonctions

- Diffuseur sonore et message enregistré radio Chubb sur secteur 230 VAC.

Constitution

- 1 diffuseur sonore et message enregistré radio comprenant 1 batterie Ni-Mh 12V - 600 mAh.
- 1 notice.

Mise en œuvre

- Nécessite un raccordement électrique.

Signal sonore

- 2 messages préprogrammés :
  - Message diffusé lors du déclenchement d'un DM noir : "Votre attention s'il vous plait, veuillez appliquer les consignes du plan de mise en sûreté "Intrusion" immédiatement." (2 fois) "L'alarme va retentir."
- Message diffusé lors du déclenchement d'un DM bleu : "Votre attention s'il vous plait, veuillez appliquer les consignes du plan de mise en sûreté "Risque Majeur" immédiatement." (2 fois) "L'alarme va retentir.."
- Pression acoustique du son à 2 mètres : >90 dB (Classe B).

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 64 mm.
- Poids : 830 g.
- Indice de protection : IP40 - IK07.

Électriques :

- Protection chocs électriques : Classe II.
- Alimentation principale : 230 VAC, 50Hz, 10 mA.
- Alimentation secondaire : batterie Ni-Mh 12V - 600 mAh (4288112101).
- Autonomie (hors secteur) : > 100 h en veille et 30 minutes en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à + 55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible : < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. Lorsque le mode transpondeur est activé, prévoir 20 secondes entre le déclenchement et le réarmement et inversement.

Synoptique

Alimentation 230 Vac
50 Hz +/- 10 %

Câble C2 - 2 x 1,5²

TRANSPONDEUR ALARME MENACE RADIO CHUBB

Transpondeur menace / PPMS PPMS - RF - IP 65	Désignation	Code
	Pour alarme menace radio Chubb	428430140057

Fonction

- Transpondeur étanche radio.

Constitution

- 1 transpondeur étanche radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :

- Couleur : Gris (RAL 7035).
- Matière : PVC.
- Dimension (H x L x P) : 100 x 100 x 35 mm.
- Poids : 226 g.
- Indice de protection : IP 65 - IK 07.

Électriques :

- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :

- Nombre de zones d'alarmes indépendantes :
  16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

NOTA : Le délai entre chaque changement d'état (mise en état d'alarme / réarmement) augmente lors de l'ajout de transpondeurs.
Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal (Inclus les transpondeurs ainsi que les diffuseurs paramétrés en mode transpondeurs (Le bon fonctionnement du système doit être vérifié au préalable).

TÉLÉCOMMANDE / MODULE RELAIS ALARME MENACE RADIO CHUBB

Télécommande menace / PPMS - RF

Désignation	Code
Télécommande pour alarme menace / PPMS radio	428430140059

Fonction

- Télécommande permettant d'activer et désactiver le 1er son "Attentat-Intrusion" et/ou le 2ème son "Risque majeur" depuis n'importe quel lieu couvert par le système radio.
  En cas d'installation d'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb dans la même zone de couverture que l'alarme menace, l'alarme incendie est prioritaire sur l'alarme menace. Ainsi, lorsqu'une alarme incendie est en cours de diffusion, il est impossible de lancer un processus d'alarme menace. Également, si une alarme menace est en cours de diffusion et que l'alarme incendie est déclenchée, la diffusion de l'alarme menace sera interrompue et le processus d'alarme incendie activé.

Constitution

- 1 télécommande fournie avec 1 pile CR2032.
- 1 notice.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :
- Couleur : Noir / Gris.
- Dimension (H x L x P) : 71,5 x 39,5 x 11 mm.
- Poids : 27 g.
- Indice de protection : IP 42 - IK 07.

Électriques :
- La télécommande intègre une pile CR2032.
- Autonomie : 2 ans.
- Température de fonctionnement : -20 °C à +70 °C.

Radio :
- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.

Accessoire	Code
Pile CR2032A (x1)	428627100008

Module relais menace / PPMS - RF

Désignation	Code
Pour alarme menace / PPMS radio Chubb	428430140061

Fonction

- Module relais radio Chubb permettant de relayer l'information de déclenchement des déclencheurs par l'intermédiaire de 2 contacts secs (1 contact DM bleu et 1 contact DM noir).
  Exemple d'utilisation : interconnexion avec télésurveilleur par le biais d'un transmetteur IP/GPRS interconnecté au module relais.

Constitution

- 1 module relais radio comprenant 2 piles 1,5 V - AA alcaline.
- 1 notice.

Caractéristiques techniques

Mécaniques :
- Couleur : Blanc (RAL 9003).
- Matière : ABS.
- Dimension (H x L x P) : 145 x 145 x 74 mm.
- Poids : 460 g.
- Indice de protection : IP 40 - IK 07.

Électriques :
- 2 contacts secs : 8 A - 230 VAC ou 5 A - 30 VDC :
  - Contact sec J1 : DM noir,
  - Contact sec J2 : DM bleu.
  Le Déclenchement d'un DM noir ou bleu change l'état du contact sec correspondant
- Alimentation carte radio :
  2 piles 1,5 V - AA alcaline (2 x 4288112102).
- Autonomie : 2 ans en veille et 2h30 en alarme.
- Durée de l'alarme générale :
  6 minutes 30 secondes.
- Température de fonctionnement : -10 °C à +55 °C.
- Température de stockage : -20 °C à +70 °C.
- Humidité ambiante admissible :
  < 95 % HR sans condensation.

Radio :
- Nombre de zones d'alarmes indépendantes : 16 (configuration par DIP Switch). Seuls les dispositifs radio qui ont la même adresse fonctionnent ensemble.
- Fréquence radio : 868.3 MHz.
- Portée en champ libre : 400 m maximum.
- Portée en champ obstrué : 100 m maximum.
- Nombre d'interconnexions : illimité.
- Le dispositif peut être utilisé comme transpondeur (configuration par DIP Switch). Limité à 10 dispositifs en mode transpondeur par canal. L'ajout de transpondeur augmente le délais de déclenchement/réarmement de 20 secondes.

SYNOPTIQUES D'ALARME MENACE RADIO CHUBB

Exemple d'implantation des différents dispositifs d'alarme menace / PPMS radio Chubb dans un établissement scolaire.

Pour les contraintes de communication radio, se référer aux synoptiques de l'équipement d'alarme de type 4 radio Chubb qui intègre exactement le même principe.

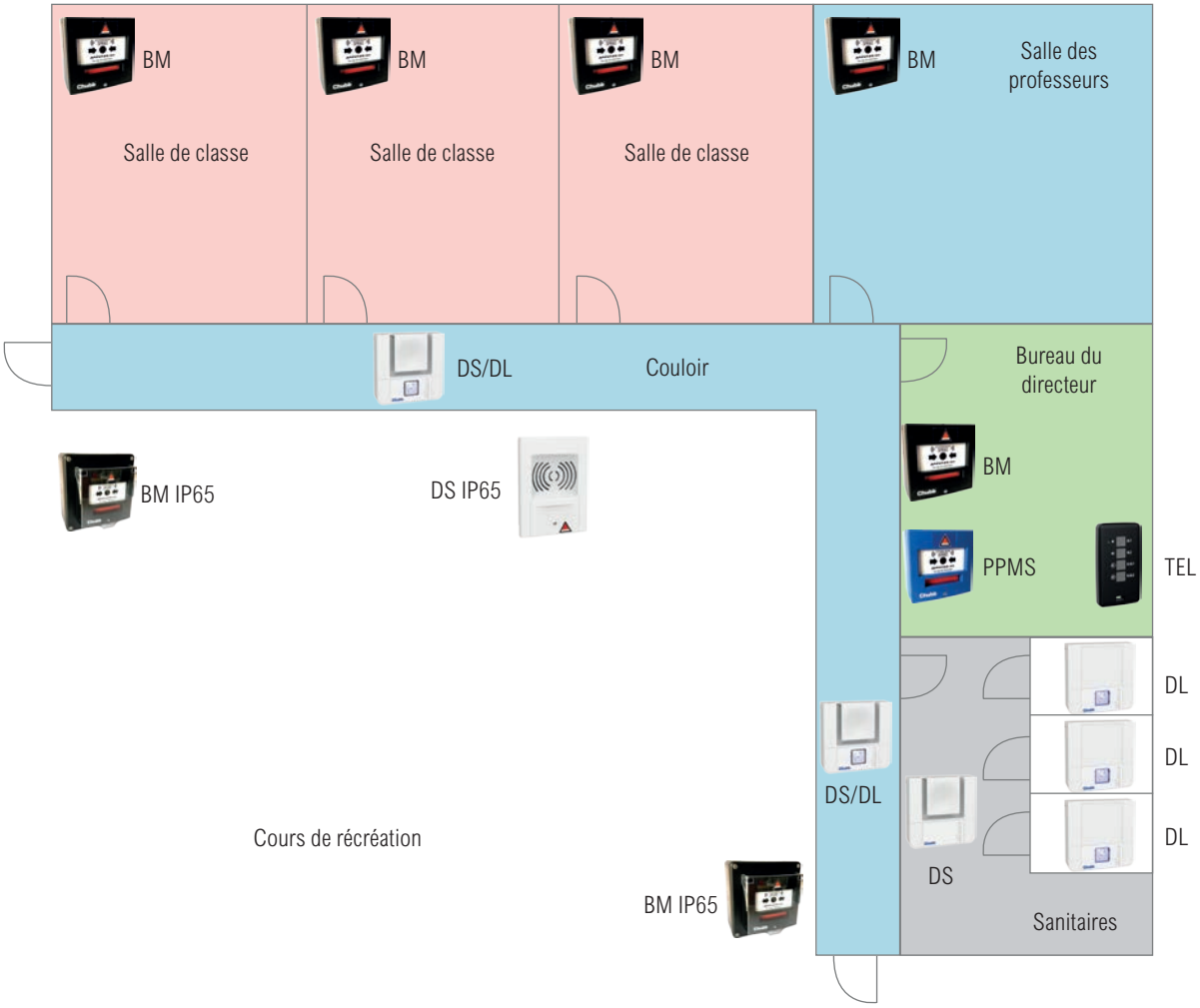

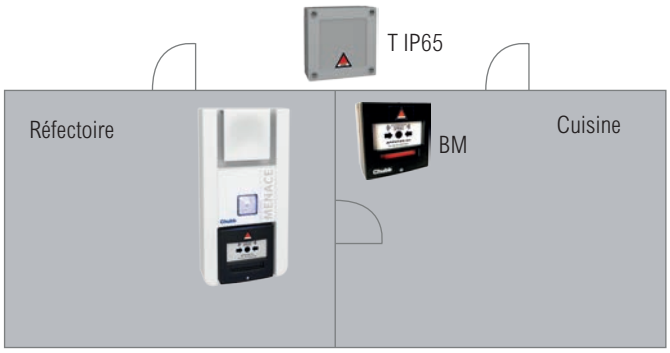

DÉTECTEURS DE GAZ PORTABLES

Le détecteur de gaz portable est un appareil mesurant les concentrations de différents gaz présents dans l'atmosphère.

Il est un élément incontournable de la sécurité des intervenants en zone dangereuse.

Il permet également des mesures et des prélèvements dans le cadre de l'hygiène et la santé au travail.

Le détecteur de gaz portable émet une alarme afin de prévenir le porteur de la dangerosité de l'atmosphère dans lequel il intervient.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Code du travail

Articles L4121-2 et L4121-3	Principes généraux de prévention, obligation d'évaluer les risques.
Articles R4412-5 à 10	Obligation d'évaluer les risques liés à la présence d'agents chimiques dangereux.
Articles R4412-11 à 18	Obligation de prendre les mesures visant à supprimer ou à réduire au minimum le risque d'exposition à des agents chimiques dangereux.
Articles R4412-27 à 31	Contrôle des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Circulaire du 09/05/85	Circulaire du 09/05/85 relative au commentaire technique des décrets nos 84-1093 et 84-1094 du 7/12/1984 concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail.

Recommandations INRS

Article R447	Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés.
Article R472	Dispositif Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (CATEC).

Recommandations CNAMTS

Article R435	Cuves et réservoirs. Interventions à l'extérieur ou à l'intérieur des équipements fixes utilisés pour contenir ou véhiculer des produits gazeux, liquides ou solides.

Guide INRS

ED 116	Les explosimètres.
ED894	La détection des gaz et vapeurs dans l'atmosphère des locaux de travail. ED6088 : Détecteurs portables de gaz et de vapeurs, guide de bonnes pratiques pour le choix, l'utilisation et la vérification.

LES RISQUES

Les 3 risques d'une atmosphère dangereuse sont liés à :
- La toxicité (gaz ou poussière),
- L'explosivité,
- Le manque d'oxygène.

Toxicité

La concentration d'un gaz se mesure habituellement en ppm (partie par million) : 10 000 ppm = 1 % VOL

Les niveaux de concentration de polluants à ne pas dépasser sont les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLEP) qui caractérisent la concentration d'un composé chimique que peut inhaler une personne au cours d'une période de référence sans risque d'altération de sa santé.

Dans la pratique, la période de référence est soit de 8 heures (VLEP 8 heures), soit de 15 minutes (VL court terme).

VLEP-8h (**V**aleur **L**imite d'**E**xposition **P**rofessionelle sur une durée de **8 h**eures). Aussi appelée **VME** (**V**aleur **M**oyenne d'**E**xposition).	Limite de la moyenne, pondérée en fonction du temps, de la concentration d'un agent chimique dangereux dans l'air de la zone de respiration d'un travailleur pendant 8 heures, correspondant à une journée de travail.
VLCT (**V**aleur **L**imite **C**ourt **T**erme mesurée sur une durée de 15 minutes (sauf indication contraire)). Peut être considéré comme équivalent du **VLE** : la Valeur **L**imite d'**E**xposition.	Concentrations maximales auxquelles peut être exposée une personne à une substance chimique dans l'atmosphère sur une durée de 15 minutes. Ces valeurs sont destinées à protéger les personnes sur les effets toxiques à court terme ou immédiat, sur un pic d'exposition.

Quelques exemples :

Substance	VME	VLE
Monoxyde de carbone (CO)	20 ppm	-
Hydrogène sulfuré (H_2S)	5 ppm	10 ppm
Dioxyde de souffre (SO_2)	2 ppm	5 ppm
Ammoniac (NH_3)	10 ppm	20 ppm

Source : recommandation INRS R447.

Manque d'oxygène

La concentration se mesure en % volume.

La concentration normale de l'air est de 20,8 % d'oxygène, le seuil de danger se situe à 17 %, avec apparition des premiers symptômes du manque d'oxygène.

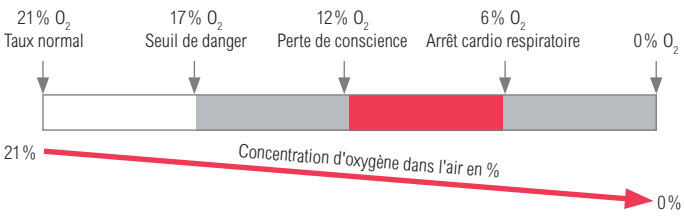

Explosivité

La concentration en gaz explosible se mesure habituellement en % de LIE.

LIE (**L**imite **I**nférieure d'**E**xplosivité)	Concentration en volume d'un gaz à partir de laquelle il peut être enflammé.
LSE (**L**imite **S**upérieure d'**E**xplosivité)	Concentration maximale en volume d'un gaz, au dessus de laquelle il ne peut être enflammé.

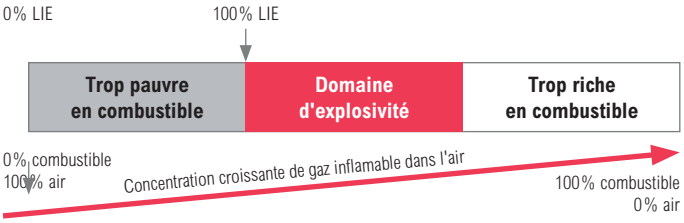

Pour chaque gaz explosible, la LIE et la LSE se déterminent en fonction de sa concentration en volume d'air.

Quelques exemples :

Substance	LIE	LSE
Hydrogène	4 %	75 %
Méthane	5 %	15 %
Kérosène (Pétrole Lampant)	0,7 %	5 %
Monoxyde de carbone (CO)	12,5 %	74 %
Ammoniac (NH3)	15 %	28 %

Source : document INRS ED 911.

Analyse de risques

Le détecteur de gaz portable permet d'alerter le porteur sur l'apparition d'un risque lié à la présence d'une atmosphère dangereuse.

Seule une analyse de risque complète permet de choisir un appareil adapté à la situation :

1 IDENTIFIER LA NATURE DES DANGERS
- Manque d'oxygène.
- Présence et concentration d'un ou de plusieurs gaz toxiques ou explosibles.
- Présence éventuelles de substances pouvant interférer et perturber les mesures.

2 DÉFINIR LE TYPE D'APPLICATION
- Prévenir pour se protéger ou pour évacuer.
- Lever un doute par prise d'échantillon.
- Mesurer les expositions au travail – VME/VLE.

3 DÉTERMINER LES CONDITIONS D'UTILISATION
- Durée d'utilisation.

Exemples de risques liés à différents environnements

Ce tableau est donné à titre purement indicatif.

		Anoxie	LIE	Toxique
Espaces confinés		√	√	Selon activité
Assainissement	Égouts	√	√	NH_3 H_2S CO
	Stations d'épuration			Cl_2 NH_3 ClO_2
Industrie métallurgique				CO - NO_2 - HCN
Énergie	Production	√	√	CO
Giga-factory	Batteries	√		AsH3 – COV -CO_2
Industries	Chimie	√	√	Selon activité
	Pétrolière	√	√	H_2S SO_2 CO COV
	Électronique		√	PH_3 Cl_2 NO_2
	Papeteries	√		Cl_2 ClO_2 O_3
Agro-alimentaire	Fabrication engrais			NH_3 NO NO_2
	Brassage - Vinification	√		CO_2
	Serres et cultures	√		CO_2 PH_3
	Entrepôts frigorifiques	√		NH_3 CO_2
Transports	Compagnies aériennes	√	√	CO - COV
	Tunnels	√		CO - NO_2
	Maritimes / Cuves	√		CO
Data center	Batteries	√		AsH3 – COV -CO_2
Sous traitants	Intervenants extérieurs	√	√	Selon donneur d'ordre

NOS PRESTATIONS

Nos équipes techniques spécialisées et habilitées par les fabricants réalisent les opérations de maintenance, calibration et réparation dans nos ateliers ou sur vos sites.

Les opérations d'étalonnages sont réalisées sur des bancs informatisés, avec édition d'un certificat de calibration par appareil.

Nous tenons en stock les gaz étalons et les pièces détachées les plus courantes nous permettant de réaliser les opérations de maintenance et de calibration, ou de réparation dans des délais réduits.

Nos techniciens sont formés à la maintenance des appareils des fabricants suivants :

- BW by Honeywell,
- DRÄGER,
- INDUSTRIAL SCIENTIFIC,
- MSA,
- RAE Systems by Honeywell,
- TELEDYNE.

DÉTECTEURS

Les spécifications complètes de chaque chaque détecteur sont à votre disposition auprès de votre référent.

Détecteurs monogaz

	Désignation	Codes article	Gaz détectés	Seuils alarmes	Plage de mesure	Spécifications
	BW GasAlert Clip Series • La série BW Clip de détecteurs monogaz permet d'éviter toute tâche d'entretien pendant 3 ans maximum. Il vous suffit d'allumer l'appareil et il fonctionne en continu : pas besoin de remplacement du capteur et de la batterie ou de mise en charge de la batterie, pour une plus grande fiabilité et aucun temps d'arrêt. • Disponible en version deux ou trois ans pour H_2S ou CO. • Disponible en version deux ans pour la détection d'O_2 ou SO_2. • L'étui d'hibernation unique permet de prolonger la durée de vie du détecteur deux ans pour la détection du H_2S ou CO (en option). • Compact, léger et facile à manipuler : fonctionnement à un seul bouton et formation rapide. • Enregistrement des 35 événements les plus récents. • Compatible avec la station d'accueil MicroDock II et le système de gestion des instruments intelliDox.	**Détecteurs 2 ans**				• Dimensions : 4,1 x 5 x 8,7 cm. • Poids : 92 g. • Température : selon gaz choisi. • Humidité : 5 à 95% HR (sans condensation). • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute. • Durée de vie : 2 ans (CO_2 O_2 H_2S CO) ou 3 ans (H_2S CO). • IP : 66/67. • Certifications et homologations : ATEX : CE Ex II 1 G Ex ia IIC T4 IECEx : Ex ia IIC T4 CE Conformité européenne
		P0DG00	SO_2	5/10 ppm	0-100 ppm	
		P0DG01	O_2	19,5-23,5 %	0-25 % vol	
		P0DG02	H_2S	5/10 ppm	0-100 ppm	
		P0DG03	CO	20/100 ppm	0-300 ppm	
		Autres configurations sur demande				
		Détecteurs 2 ans avec fonction Real Time				
		P0DG34	H_2S	5/10 ppm	0-100 ppm	
		P0DG35	CO	20/100 ppm	0-300 ppm	
		P0DG36	O_2	19,5-23,5 %	0-25 % vol	
		Existe en version 3 ans :				
		H_2S et CO sur demande				
	BW Solo Wireless* • Détecteur monogaz fonctionnant sur simple marche arrêt. Il offre une surveillance fiable des risques liés aux divers gaz de sa gamme de détection. • Robuste et étanche. • Concentration des gaz affichée en temps réel sur écran LCD. • Enregistrement de données. • Durée de vie moyenne de la pile : 1 an (CO_2 : 6 mois). • Compatible avec la station d'accueil IntelliDox et le système de gestion des instruments IntelliDox. ** Les versions "BW SOLO Lite et "BW SOLO standard" n'existent plus.*	P10643	Cl_2	0,5/1 ppm	0-50 ppm	• Dimensions : - 1-Series : 7 x 6,65 x 2,4 cm, - 2-Series : 7 x 6,65 x 3 cm. • Poids : 95 g. • Température : selon gaz choisi. • Humidité : selon gaz choisi. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Durée de vie moyenne de la pile : 12 mois (6 mois O_2). • IP : 66/68. • Certifications et homologations : Classe I, Zone 0 AEx/Ex ia IIC T4 Ga -40°C ≤ Tamb ≤ +60°C ATEX : CE Ex (voir certification dans fiche produit) IECEx : Ex ia IIC T4 Ga / Ex ia I Ma -40°C ≤ Tamb ≤ +60°C CE Conformité européenne
		P10644	ClO_2	0,1/0,3 ppm	0-1 ppm	
		P10645	CO	20/100 ppm	0-2000 ppm	
		P11559	CO_2	10000/ 30000 ppm	0-50000 ppm	
		P10646	CO-H2R	20/100 ppm	0-2000 ppm	
		P10647	ETO	1/5 ppm	0-100 ppm	
		P10648	H_2	100/500 ppm	0-1 000 ppm	
		P10649	H_2S	5/10 ppm	0-200 ppm	
		P10650	H_2S ext	5/10 ppm	0-500 ppm	
		P10651	HCN	4,7/10 ppm	0-100 ppm	
		P10652	NH_3	25/50 ppm	0-100 ppm	
		P10653	NH_3 ext	25/50 ppm	0-1000 ppm	
		P10654	NO	25/25 ppm	0-250 ppm	
		P10655	NO_2	2/5 ppm	0-100 ppm	
		P10656	O_2	19,5/23,5%	0-30 % Vol	
		P10657	O_3	0,10/0,20 ppm	0-1 ppm	
		P10658	PH_3	0,3/1 ppm	0-5 ppm	
		P10659	SO_2	2/5 ppm	0-100 ppm	
		P14512	HCL	2/5 ppm	0-30 ppm	
		P14513	HF	2/6 ppm	0-10 ppm	
	DRÄGER PAC 8000 • Détecteur monogaz offrant la possibilité de détecter 29 gaz différents. • Concentration des gazs affiché en temps réels sur écran. • Enregistrement de données. • Compatible avec la station d'accueil X-dock.	P10684	NO	25/50 ppm	0-200 ppm	• Dimensions : 6,4 x 8,4 x 2 cm. • Poids : 106 g. • Température : -30 °C à +55 °C. • Humidité : 10 à 90% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (90 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Durée de vie moyenne de la pile : 2 ans. • IP : 68. • Certifications et homologations : ATEX : I M1 Ex ia I Ma II 1G Ex ia IIC T4 Ga
		P10685	NO_2	0,5/1 ppm	0-50 ppm	
		P10686	CO_2	5 000/ 10000 ppm	0-50000 ppm	
		P10687	Cl_2	0,5/1 ppm	0-20 ppm	
		P10688	HCN	1,9/3,8 ppm	0-50 ppm	
		P14511	H_2	20/40 % Lie	0-100% Lie	
		P10689	NH_3	20/40 ppm	0-300 ppm	
		P10690	PH_3	0,1/0,2 ppm	0-20 ppm	
		P10691	OV	10/20 ppm	0-200 ppm	
		P10692	OV-A	10/20 ppm	0-200 ppm	
		P10693	O_3	0,1/0,2 ppm	0-10 ppm	
		P10694	$COCl_2$	0,1/0,2 ppm	0-10 ppm	
		Autres configurations sur demande				
	MSA ALTAIR PRO • Détecteur monogaz offrant la possibilité de détecter 8 gaz différents. • Concentration des gaz affichée en temps réels sur écran. • Enregistrement de données.	P14502	O_2	19,5/23 %	0-25 % Vol	• Dimensions : 8,1 x 5,1 x 2,3 cm. • Poids : 112 g. • Température : : -30 °C à +55 °C. • Humidité : 10 à 90% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Durée de vie moyenne de la pile : 1 an. • IP : 67. • Certifications et homologations : ATEX : II 2G EEx ia IIC T4 Ga
		P14503	PH_3	0,3/1 ppm	0-5 ppm	
		P14504	HCN	4,5/10 ppm	0-30 ppm	
		P14505	O_2	19,5/18 %	0-25 % Vol	
		P14506	ClO_2	0,1/0,3 ppm	0-1 ppm	
		Autres configurations sur demande				

Détecteurs monogaz ou bigaz

Désignation	Codes article	Gaz détectés	Seuils alarmes	Plage de mesure	Spécifications
MSA ALTAIR 2X • Détecteur monogaz ou bigaz offrant la possibilité de détecter 5 gaz différents. • Robuste. • Concentration des gazs affiché en temps réels sur écran. • Enregistrement de données.	P14507 P13301 P14508 P14509 P13491 P14510	**CO** **NH_3** **H_2S** **SO_2** **Cl_2** **SO_2/H_2S**	25/100 ppm 25/50 ppm 5/10 ppm 2/5 ppm 0,5/1 ppm 2/5 ppm 5/10 ppm	0-1999 ppm 0-100 ppm 0-100 ppm 0-20 ppm 0-10 ppm 0-20 ppm 0-100 ppm	• Dimensions : 8,9 x 5,4 x 2,5 cm. • Poids : 113 g. • Température : -20 °C à +50 °C.. • Humidité : 10 à 95% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Durée de vie : 1 an. • IP : 67. • Certifications et homologations : ATEX : II 2G EEx ia IIC T4 Gb
	Autres configurations sur demande				

Détecteurs 4 gaz

	Désignation	Codes article	Gaz détectés 1 à 4 gaz simultanément	Spécifications
	BW GasAlert Microclip X3 • Détecteur 4 gaz compact, léger et facile d'utilisation. • Robuste et étanche. • Batterie Lithium polymère. • Concentration des gaz affichée en temps réel sur écran LCD. • Enregistrement de données. • Technologie intelliflash qui confirme le bon fonctionnement du détecteur. • Compatible avec les stations d'accueil IntelliDox et MicroDock II pour des tests fonctionnels et un étalonnage automatisés. • Compatible avec le logiciel Fleet Manager II pour la génération de rapports et la gestion de la flotte.	P0DG12 P0DG33 P10660 P10661	Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-100 ppm / 1 ppm **CO** 0-500 ppm / 1 ppm **O_2** 0-30 % / 0,1 % **LIE** 0-100 % LIE / 1 % 0-5 % v/v / 0,1 % **Explo H_2S CO O_2** **Explo O_2** **Explo O_2 H_2S** **Explo**	• Dimensions : 11,3 x 6 x 3,2 cm. • Poids : 179 g. • Température : -20 à +50 °C. • Humidité : 0 à 95 % HR (sans condensation). • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME, dépassement d'échelle. • Autonomie : 18 heures. • Protection : IP68. • Garantie : 3 ans. • Certifications et homologations : ATEX : CE Ex II 1 G Ex ia IIC T4 Ga CE Conformité européenne
	BW GasAlert Max XTII • Détecteur 4 gaz durable et économique, sa pompe d'échantillonnage à distance intégrée en fait le détecteur idéal pour les espaces confinés. • Concentration des gaz affichée en temps réel sur écran LCD. • Technologie intelliflash qui confirme le bon fonctionnement du détecteur. • Enregistrement de données. • Pompe d'échantillonnage intégrée. • Compatible avec la station d'accueil MicroDock II pour des tests fonctionnels et un étalonnage automatisés. • Compatible avec le logiciel Fleet Manager II pour la génération de rapports et la gestion de la flotte.	P0DG14	Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-200 ppm / 1 ppm **CO** 0-1000 ppm / 1 ppm **O_2** 0-30 % / 0,1 % **LIE** 0-100 % LIE / 1 % 0-5 % v/v / 0,1 %	• Dimensions : 13,1 x 7 x 5,2 cm. • Poids : 328 g. • Température : -20 à +50 °C. • Humidité : 10 à 100 % HR (sans condensation). • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME, dépassement d'échelle. • Autonomie moyenne : 13 heures à 0 °C. • Protection : IP66/67. • Garantie : 2 ans. • Certifications et homologations : ATEX : CE Ex II 1 G Ex ia IIC T4 Ga CE Conformité européenne
	DRÄGER X-AM 2800 • Capteur CatEx résistant aux chocs. • Associé au logiciel Dräger Gas Detection Connect, il transmet les données en temps réel et permet une gestion de parc ultra-efficace. • Compatible avec la station d'accueil X-dock. • Compatible avec la pompe externe X-AM. • *Livré sans chargeur.*	P14476 P14477	Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-100 ppm / 0,1 ppm **CO** 0-2000 ppm / 1 ppm **O_2** 0-25 % / 0,1 % **LIE** 0-100 % LIE / 1 % **NO_2** 0-50 ppm / 0,1 ppm **SO_2** 0-100 ppm / 0,1 ppm **LIE H_2S CO O_2** Chargeur Autres configurations sur demande	• Dimensions : 13 x 4,8 x 4,4 cm. • Poids : 220 à 250 g. • Température : -40 à +50 °C. • Humidité : 10 à 95 % HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (90 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie : 12 h. • Protection : IP68. • Certifications et homologations : ATEX : I M1 Ex ia I Ma II 1G Ex ia IIC T4 Ga
	MSA ALTAIR 4XR • Détecteur ultra robuste. • Compatible avec la station d'accueil Galaxy. • Compatible avec la pompe externe 4XR4. • Cellules XCell.	P13288	Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-100 ppm / 0,1 ppm **CO** 0-1999 ppm / 1 ppm **CO (H_2-RES)** 0-1999 ppm / 1 ppm **O_2** 0-30 % / 0,1 % **LIE** 0-100 % LIE / 1 % **NO_2** 0-50 ppm / 0,1 ppm **SO_2** 0-20 ppm / 0,1 ppm **LIE H_2S CO O_2** Autres configurations sur demande	• Dimensions : 11 x 7,6 x 3,5 cm. • Poids : 228 g. • Température : -40 à +60 °C. • Humidité : 5 à 95 % HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie moyenne : 20 heures. • Protection : IP68. • Certifications et homologations : ATEX : II 1G Ex ia da IIC T3 Ga
	MSA ALTAIR IO4 • Détecteur connecté et ultra robuste. • Compatible avec la station d'accueil Io Dock et au logiciel GRID. • Cellules XCell.	(1)	Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-100 ppm / 0,1 ppm **CO** 0-1999 ppm / 1 ppm **CO (H_2-RES)** 0-1999 ppm / 1 ppm **O_2** 0-30 % / 0,1 % **LIE** 0-100 % LIE / 1 % **NO_2** 0-50 ppm / 0,1 ppm **SO_2** 0-20 ppm / 0,1 ppm Autres configurations sur demande	• Dimensions : 11,7 x 7,8 x 3,9 cm. • Poids : 261 g. • Température : -20 à +55 °C. • Humidité : 5 à 95 % HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie moyenne : 20 heures. • Protection : IP68. • Certifications et homologations : ATEX : II 1G Ex ia da IIC T4 Ga

(1) Nous consulter pour toute demande d'information.

Détecteurs multigaz

	Désignation	Codes article	Gaz détectés 1 à 5 gaz simultanément parmi	Spécifications
	BW FLEX • Détecteur connecté. • Disposition intelligente des gaz pour faciliter la lecture des valeurs de gaz. • IntelliFlash™ pour une conformité transparente. • Technologie de capteur à réponse rapide. • Rapidité d'exécution des tests fonctionnels et étalonnages avec le système IntelliDoX.		Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-500 ppm / 0,1 ppm **CO** 0-2000 ppm / 1 ppm **CO (H_2-RES)** 0-2000 ppm / 1 ppm **CO / (H_2S)** 0-2000 ppm / 1 ppm 0-400 ppm / 0,1 ppm **O_2** 0-30 % / 0,1 % **Lie IR** 0-100 % Lie / 1 % **Lie CBF** 0-100 % Lie / 1 % **Lie CBUF** 0-100 % Lie / 1 % **HCN** 0-250 ppm / 0,3 ppm **NO** 0-400 ppm / 0,1 ppm **NO_2** 0-60 ppm / 0,1 ppm **CL_2** 0-60 ppm / 0,1 ppm **SO_2** 0-150 ppm / 0,1 ppm **CO_2 IR** 0-5% Vol / 0,01% Vol P14085 **Explo (IR) H_2S CO O_2** P14666 **Explo (CBF) H_2S CO O_2 CO_2** Autres configurations sur demande	• Dimensions : 10,8 x 6,1 x 4,3 cm. • Poids : 189 g. • Température : -20 à +50 °C. • Humidité : 0 à 95% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie : 15 heures avec le capteur Lie catalytique et 320 heures avec le capteur Lie IR. • Protection : IP68. • Certifications et homologations ATEX : II 1G Ex ia IIC T4 Ga
	BW ULTRA • Détecteur connecté. • Grand écran intuitif par matrice de points affichant des valeurs claires. • Disposition intelligente des gaz pour faciliter la lecture des valeurs de gaz. • Mode espace confiné pour une prise de décision rapide. • IntelliFlash™ ainsi que Reverse IntelliFlash™ pour une conformité transparente. • Technologie de capteur à réponse rapide. • Prise de décision rapide grâce au grand écran. • Rapidité d'exécution des tests fonctionnels et étalonnages avec le système IntelliDoX. • Mode pompe permanent.		Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-100 ppm / 0,1 ppm **CO** 0-2000 ppm / 1 ppm **CO (H_2-RES)** 0-1000 ppm / 1 ppm **O_2** 0-25 % / 0,1 % **Lie IR** 0-5% Vol / 0,01 % Vol **Lie CBF** 0-100 % Lie / 1 % **Lie CBUF** 0-100 % LIE / 1 % **HCN** 0-100 ppm / 0,1 ppm **NO** 0-200 ppm / 1 ppm **NO_2** 0-50 ppm / 0,1 ppm **CL_2** 0-20 ppm / 0,1 ppm **SO_2** 0-100 ppm / 0,1 ppm **CO_2 IR** 0-50000 ppm / 100 ppm **H_2** 0-2000 ppm / 5 ppm **NH_3** 0-100 ppm / ppm **COV (PID)** 0-1000 ppm / 1 ppm P10667 **O_2 Lie H_2S CO COV** P10668 **O_2 Lie H_2S CO CO_2** P10669 **O_2 Lie H2S CO SO_2** P10670 **O_2 Lie H_2S CO NO_2** P10671 **O_2 Lie H_2S CO NH_3** P10672 **O_2 Lie H_2S CO Cl_2** P14439 **O_2 Lie H_2S CO HCN** P10673 **O_2 Lie H_2S CO** P13520 **O_2 Lie H_2S COV** P12883 **O_2 Lie COV** P13632 **O_2 Lie** Autres configurations sur demande	• Dimensions : 14,8 x 8,5 x 4 cm. • Poids : 411 g. • Température -20 à +50 °C. • Humidité : 5 à 95% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie : 18 heures. • Protection : IP68. • Certifications et homologations ATEX : II 1G Ex ia IIC T4 Ga

Désignation	Codes article	Gaz détectés 1 à 5 gaz simultanément parmi		Spécifications
DRÄGER X-AM 5800 • Jusqu'à 5 gaz en simultané. • Capteur CatEx résistant aux chocs. • Associé au logiciel Dräger Gas Detection Connect, il transmet les données en temps réel et permet une gestion de parc ultra-efficace. • Compatible avec la station d'accueil X-dock. • Compatible avec la pompe externe X-AM.			Plage de mesure / Résolution	• Dimensions : 13 x 4,8 x 4,4 cm. • Poids : 220 à 250 g. • Température : -40 à +50 °C. • Humidité : 10 à 95% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (90 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie : 12 heures. • Protection : IP68. • Certifications et homologations ATEX : I M1 Ex da ia I Ma II 1G Ex da ia IIC T4 Ga
		H_2S LC	0-200 ppm / 0,1 ppm	
		CO	0-2000 ppm / 1 ppm	
		CO HC	0-10000 ppm / 5 ppm	
		CO (H_2-RES)	0-2000 ppm / 2 ppm	
		O_2	0-25 % / 0,1 %	
		O_2 PR	0-30 % / 0,1 %	
		O_2 100	0-100 % / 0,5 %	
		Lie	0-100 % Lie / 1 %	
		Lie IR	0-100 % Lie / 1 %	
		CO_2	0-5 % Vol / 0,1 % Vol	
		CO_2 IR	0-5 % Vol / 0,01 % Vol	
		CO_2 / Lie IR	0-5 % Vol / 0-100 Lie //0,01 % Vol 1 %	
		OV	0-200 ppm / 0,5 ppm	
		OVA	0-200 ppm / 0,5 ppm	
		COV (PID)	0-2000 ppm / 0,3 ppm	
		NO	0-200 ppm / 0,1 ppm	
		NO_2	0-50 ppm / 0,1 ppm	
		NO_2 LC	0-50 ppm / 0,05 ppm	
		PH_3	0-20 ppm / 0,01 ppm	
		PH_3 HC	0-2000 ppm / 1 ppm	
		HCN	0-50 ppm / 0,1 ppm	
		HCN PC	0-50 ppm / 0,5 ppm	
		H_2	0-2000 ppm / 5 ppm	
		H_2 HC	0-4% Vol / 0,01 % Vol	
		NH_3	0-300 ppm / 1 ppm	
		SO_2	0-100 ppm / 0,1 ppm	
		Odorant	0-40 ppm / 0,5 ppm	
		Amine	0-100 ppm / 1 ppm	
		CL_2	0-20 ppm / 0,05 ppm	
		O_3	0-10 ppm / 0,01 ppm	
		$COCl_2$	0-10 ppm / 0,01 ppm	
		CO / H_2S	0-2000 ppm / 0-100 ppm // 1 ppm / 0,1 ppm	
		O_2 / CO	0-25 % / 0-2000 ppm // 0,1 % / 1 ppm	
		O_2 / H_2S	0-25 % / 0-100 ppm // 0,1 % / 0,1 ppm	
	P14085	**COV OVA NH_3 H_2S**		
	Autres configurations sur demande			

Désignation	Codes article	Gaz détectés 1 à 5 gaz simultanément parmi	Spécifications
DRÄGER X-AM 8000 • Jusqu'à 7 gaz en simultané. • Associé au logiciel Dräger Gas Detection Connect, il transmet les données en temps réel et permet une gestion de parc ultra-efficace. • Détecteur en mode pompe ou diffusion. • Chargement par induction.		Plage de mesure / Résolution **H_2S LC** 0-200 ppm / 0,1 ppm **H_2S LC** 0-1000 ppm / 2 ppm **CO** 0-2000 ppm / 1 ppm **CO HC** 0-10000 ppm / 5 ppm **CO (H_2-RES)** 0-2000 ppm / 2 ppm **O_2** 0-25 % / 0,1 % **O_2 PR** 0-30 % / 0,1 % **O_2 100** 0-100 % / 0,5 % **Lie** 0-100 % Lie / 1 % **Lie IR** 0-100 % Lie / 1 % **CO_2** 0-5 % Vol / 0,1 % Vol **CO_2 IR** 0-5 % Vol / 0,01 % Vol **CO_2 / Lie IR** 0-5 % Vol / 0-100 Lie //0,01 % Vol 1 % **OV** 0-200 ppm / 0,5 ppm **OVA** 0-200 ppm / 1 ppm **COV (PID LC)** 0,05-10 ppm / 10 ppb **COV (PID HC)** 0-2000 ppm / 0,1 ppm **NO** 0-200 ppm / 0,1 ppm **NO_2** 0-50 ppm / 0,1 ppm **NO_2 LC** 0-50 ppm / 0,02 ppm **PH_3** 0-20 ppm / 0,01 ppm **PH_3 HC** 0-2000 ppm / 1 ppm **HCN** 0-50 ppm / 0,1 ppm **HCN PC** 0-50 ppm / 0,5 ppm **H_2** 0-2000 ppm / 5 ppm **H_2 HC** 0-4% Vol / 0,01 % Vol **NH_3** 0-300 ppm / 1 ppm **SO_2** 0-100 ppm / 0,1 ppm **Odorant** 0-40 ppm / 0,5 ppm **Amine** 0-100 ppm / 1 ppm **CL_2** 0-20 ppm / 0,05 ppm **O_3** 0-10 ppm / 0,01 ppm **$COCl_2$** 0-10 ppm / 0,01 ppm **CO / H_2S** 0-2000 ppm / 0-100 ppm // 1 ppm / 0,1 ppm **O_2 / CO** 0-25 % / 0-2000 ppm // 0,1 % / 1 ppm **O_2 / H_2S** 0-25 % / 0-100 ppm // 0,1 % / 0,1 ppm P13366 **COV** P12774 **CONFIGURABLE** Autres configurations sur demande	• Dimensions : 17,9 x 7,7 x 4,2 cm. • Poids : 495 g. • Température : -20 à +50 °C. • Humidité : 10 à 95% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (100 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie : selon configuration. • Protection : IP68. • Certifications et homologations ATEX : I M1, II 1G Ex da ia I Ma, Ex da ia IIC T4 Ga
MSA ALTAIR 5X • Détecteur ultra robuste. • Compatible avec la station d'accueil Galaxy. • Détecteur en mode pompe permanent. • Cellules XCell.		Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-200 ppm / 1 ppm **CO** 0-2000ppm / 1 ppm **CO_2 IR** 0-10% Vol /0,01 % Vol **O_2** 0-30 % / 0,1 % **Lie** 0-100 % Lie / 1 % **Lie IR** 0-100 % Lie / 1 % **NO** 0-100 ppm / 1 ppm **NO_2** 0-20 ppm / 0,1 ppm **SO_2** 0-20 ppm / 0,1 ppm **CL_2** 0-10 ppm / 0,05 ppm **NH_3** 0-100 ppm / 1 ppm **HCN** 0-30 ppm / 0,5 ppm **ClO_2** 0-1 ppm / 0,01 ppm **PH_3** 0-5 ppm / 0,05 ppm **PID** 0-2000 ppm / 0,1 ppm P13014 **Lie CO H_2S SO_2 PID** P14426 **Lie O_2 CL_2 CO H_2S** P14427 **Lie O_2 CO H_2S** Autres configurations sur demande	• Dimensions : 16,9 x 8,9 x 4,2 cm. • Poids : 453 g. • Température : -20 à +50 °C. • Humidité : 15 à 90% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie : 20 heures. • Protection : IP65. • Certifications et homologations ATEX : II 1G EX DA IA IIC T3,T4 GAa

Désignation	Codes article	Gaz détectés 1 à 5 gaz simultanément parmi		Spécifications
INDUSTRIAL SCIENTIFIC VENTIS PRO 5 • Détecteur connecté polyvalent. • Compatible avec la station DSX. • Détecteur en mode pompe ou diffusion.			Plage de mesure / Résolution	• Dimensions : - Diffusion : 10,4 x 5,8 x 3,6 cm, - Pompe : 17,2 x 6,7 x 6,5 cm. • Poids : 453 g : - Diffusion : 200 g, - Pompe : 390 g. • Température : -40 à +50 °C. • Humidité : 15 à 90% HR. • Alarmes : visuelle, vibrante et sonore (95 dB) : basse, haute, VLE, VME. • Autonomie : - Diffusion : 18 heures, - Pompe : 12 heures. • Protection : IP68. • Certifications et homologations ATEX : II 1G, Ex ia IIC, Ga, T4
		H_2S	0-500 ppm / 0,1 ppm	
		CO	0-2000 ppm / 1 ppm	
		CO HC	0-9999ppm / 1 ppm	
		CO (H_2-RES)	0-1000 ppm / 1 ppm	
		CO_2 IR	0-5% Vol / 0,01 % Vol	
		COV (PID)	0-2000 ppm / 0,1 ppm	
		O_2	0-30 % / 0,1 %	
		Lie	0-100 % Lie / 1 %	
		Lie IR	0-100 % Lie / 1 %	
		NO_2	0-150 ppm / 0,1 ppm	
		SO_2	0-150 ppm / 0,1 ppm	
		NH_3	0-500 ppm / 1 ppm	
		HCN	0-30 ppm / 0,1 ppm	
		CL_2	0-50 ppm / 0,1 ppm	
		H_2	0-2000 ppm / 1 ppm	
		PH_3	0-10 ppm / 0,01 ppm	
		CO_2 / Lie IR	0-5 % Vol / 0-100 Lie // 0,01 % Vol / 1 %	
		CO / H_2S	0-1500 ppm/0-500 ppm // 1ppm / 0,1 ppm	
	P13871	**O_2 Lie NH_3 NO_2**		
	P13965	**O_2 Lie H_2S CO NH_3**		
	P13975	**O_2 Lie H_2S NH_3**		
	P14126	**COV**		
	P14224	**O_2 Lie COV H_2S**		
	P14255	**O_2 Lie CO H_2S NO_2 O_2**		
	Autres configurations sur demande			

Balise de chantier

	Désignation	Codes article	Gaz détectés	Spécifications
	DRÄGER x-zone 5500 • Balise de surveillance de zone détectant jusqu'à 6 gaz. • Fonctionne avec un détecteur X-AM5000, 5100 ou 5600. • Jusqu'à 25 balises X-zone 5500 peuvent être automatiquement interconnectées pour former une barrière d'alarme sans fil. • Entrée de gaz à 360°. • Options : - Pompe, - Chargeur à induction, - Et de nombreux accessoires…	(1)	**CO** **H_2S** **NO** **NO_2** **SO_2** **PH_3** **HCN** **NH_3** **CO_2** **…** Autres configurations sur demande	• Dimensions : 49 x 30 x 30 cm. • Poids : 10 kg. • Température : Max 50 °C. • Humidité : 10 à 95 % HR. • Alarmes : visuelle et sonore (120 dB) 360°. • Autonomie : 120 heures. • Protection : IP67. • Garantie : 1 an. • Certifications et homologations : ATEX : I M1 Ex ia I Ma, II 1G Ex ia IIC T3 Ga II 2G Ex ia d IIC T4 Gb
	BW RigRat • Balise de surveillance de zone détectant jusqu'à 6 gaz. • Cage de protection en option. • Jusqu'à 8 semaines d'autonomie avec une seule charge. • Compatible avec le contrôleur TOUCHPOINT PLUS. • Connectivités : - Bluetooth, - Wi-Fi, - Mesh 868MH,z - Mesh 900MHz, - Mesh 2,4GHz, - LORA 868MHz, - NBIOT. • Entrée de signal 4 à 20 mA. • Nombreux autres accessoires.		Plage de mesure / Résolution **H_2S** 0-100 ppm / 0,1 ppm **H_2S EXT** 0-1000 ppm / 1 ppm **CO** 0-500 ppm / 1 ppm **CO EXT** 0-2000 ppm / 10 ppm **CO (H_2-RES)** 0-1000 ppm / 5 ppm **ETO-A** 0-100 ppm / 1 ppm **ETO-B** 0-10 ppm / 0,1 ppm **ETO-C** 0-500 ppm / 10 ppm **HCHO** 0-10 ppm / 0,03 ppm **O_2** 0-30 % / 0,1 % **Lie IR** 0-100 % Lie / 1 % Vol **Lie IR LP** 0-100 % Vol / 0,1 % Vol **Lie** 0-100 % Lie / 1 % **HCN** 0-50 ppm / 0,5 ppm **NO** 0-250 ppm / 0,1 ppm **NO_2** 0-20 ppm / 0,1 ppm **PH_3** 0-20 ppm / 0,1 ppm **CL_2** 0-50 ppm / 0,1 ppm **SO_2** 0-20 ppm / 0,1 ppm **CO_2 IR** 0-5 % Vol / 0,01 % Vol **CO_2 IR EXT** 0-100 % Vol / 0,1 % Vol **H_2** 0-1000 ppm / 2 ppm **NH_3** 0-100 ppm / 1 ppm **COV (PID)** 0-2000 ppm / 0,1 ppm **CH_3-SH** 0-10 ppm / 0,1 ppm **PH_3-H** 0-20 ppm / 0,1 ppm **HF** 0-10 ppm / 0,5 ppm **ClO_2** 0-1 ppm / 0,01 ppm **$COCl_2$** 0-1 ppm / 0,02 ppm P11821 **O_2 LIE CO H_2S** P13058 **LIE H_2S** P13570 **O_2 LIE IR LP CO H_2S** P13663 **O_2 H_2S H_2 POMPE MESH 868MHz IN/OUT** P13756 **O_2 LIE H_2S** P14245 **O_2 LIE CO H_2S CO_2 IR WIRELESS IN/OUT LORA 868MHZ SONOMETRE GPS** P14246 **O_2 LIE CO H_2S COV POMPE WIRELESS IN/OUT LORA 868MHZ SONOMETRE GPS** P14321 **O_2 LIE H_2S POMPE MESH 868MHz WIRELESS IN/OUT** Autres configurations sur demande	• Dimensions : 40 x 29 x 47 cm. • Poids : 8 kg. • Température : -40 à +60 °C. • Humidité : 5 à 95% HR. • Alarmes : voyant d'alarme rouge/jaune/vert ; avertisseur sonore de 108 dBA à 1 m ; affichage à l'écran des conditions d'alarme. • Autonomie : batterie lithium-ion, selon configuration. • Protection : IP65. • Certifications et homologations : ATEX : I M1 Ex ia I Ma, II 1G Ex ia da IIC

(1) Nous consulter pour toute demande d'information.

Désignation	Codes article	Gaz détectés		Spécifications
INDUSTRIAL SCIENTIFIC RADIUS BZ1 • Balise de surveillance de zone détectant jusqu'à 7 gaz. • Jusqu'à 50 jours d'autonomie avec une seule charge. • Cellule SAFECORE. • Compatible avec la station DSX. • Connectivité LENS sans fil en option, réseau maillé Fréquence : Bande (2,405 - 2,480 GHz) ISM sans licence. • Passerelle TGX : la passerelle portable RGX™ transmet des informations de localisation, des relevés de gaz et des alertes en temps réel depuis n'importe quel endroit. • Nombreux autres accessoires.			Plage de mesure / Résolution	• Dimensions : 29 x 29 x 55 cm. • Poids : 7,5 kg. • Température : -20 à +55 °C. • Humidité : 15 à 95% HR. • Alarmes : sonores redondantes à 108 dB à 1 m, visuelles à LED redondantes (rouge et bleue. • Autonomie : Batterie NiMH, selon configuration. • Protection : IP66. • Certifications et homologations : ATEX : Ex da ia IIC T4 Ga
		H_2S	0-500 ppm / 0,1 ppm	
		CO	0-1500 ppm / 1 ppm	
		CO HC	0-9999 ppm / 1 ppm	
		CO (H_2-RES)	0-1000 ppm / 1 ppm	
		CO_2 IR	0-5 % Vol / 0,01 % Vol	
		COV (PID)	0-2000 ppm / 0,1 ppm	
		O_2	0-30 % / 0,1 %	
		Lie	0-100 % Lie / 1 %	
		Lie IR	0-100 % Lie / 1 %	
		NO_2	0-150 ppm / 0,1 ppm	
		NO	0-1000 ppm / 1 ppm	
		SO_2	0-150 ppm / 0,1 ppm	
		NH_3	0-500 ppm / 1 ppm	
		HCN	0-30 ppm / 0,1 ppm	
		HCl	0-30 ppm / 0,1 ppm	
		CL_2	0-50 ppm / 0,1 ppm	
		ClO_2	0-1 ppm / 0,01 ppm	
		H_2	0-2000 ppm / 1 ppm	
		PH_3	0-10 ppm / 0,01 ppm	
		CO/H_2S	0-1500 ppm / 0-500 ppm 1 ppm / 0,1 ppm	
	P10698	**Lie CO H_2S O_2**		
	P10699	**Lie CO H_2S O_2 PID**		
	P10700	**Lie CO H_2S O_2 NH_3**		
	P10701	**Lie CO H_2S O_2 NH_3 PID**		
	Autres configurations sur demande			

PROTECTION RESPIRATOIRE

Protéger les voies respiratoires est indispensable en présence de poussières, fumées, gaz, vapeurs, ou de manque d'oxygène.

Les appareils de protection respiratoires sont des " Équipements de Protection Individuelle" (EPI) de classe III, qui caractérisent une protection contre un risque grave, irréversible ou mortel.

Ils permettent le travail, l'intervention ou l'évacuation en cas d'environnement à risque.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF

Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage.	La directive 89/656/CEE précise notamment les obligations de l'employeur en matière d'évaluation des risques, de sélection des EPI, de fourniture de ces équipements aux salariés, de leur information et de leur formation. Ces obligations sont transposées en droit français dans le code du travail.
Code du travail	Précise les obligations des employeurs en matière d'évaluation des risques, de sélection de l'EPI le mieux adapté, d'attribution et d'entretien de ces équipements, d'information et de formation des salariés au port des EPI (Art L4321-1 à 5, R4321-4 et R4321-5, R4322-1, R4322-2, R4322-3 et R4323-91 à 106).
Recommandations INRS	R447 espaces confinés. R472 dispositif Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (CATEC).
Arrêté du 19 mars 1993	Fixe la liste des équipements de protection individuelle devant faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-42-2* du code du travail.
XP ISO/TS 16973	Appareils de protection respiratoire - Classification pour les APR, à l'exclusion des APR pour application sous-marine.
ICPE	Se reporter aux obligations par rubrique (arrêté de Déclaration, Enregistrement, Autorisation), et le cas échéant, à celles des arrêtés préfectoraux.
Norme NF EN 136	Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 137	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 138	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à air libre avec masque complet, demi-masque ou ensemble embout buccal - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 1146	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit ouvert à air comprimé avec cagoule pour l'évacuation - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 13794	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit fermé pour l'évacuation - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 14593-1	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé avec soupape à la demande - Partie 1 : appareil avec masque complet - Exigences, essais, marquage.
Norme NF EN 529	Appareils de protection respiratoire - Recommandations pour le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance - Guide.
Guide INRS ed6106	Les appareils de protection respiratoire - choix et utilisation.

** Aujourd'hui R4721-12, R4323-99, R4323-100, R4323-101, R4323-102, R4323-103, 4535-7.*

FORMATION DE L'UTILISATEUR

L'employeur a l'obligation d'informer et de former l'utilisateur au port des équipements de Protection Individuelle (EPI).

Un examen médical peut aussi s'avérer nécessaire, précisant l'aptitude au port des appareils de protection respiratoire.

LE RISQUE

Les 3 risques d'une atmosphère dangereuse sont liés à :
- La toxicité (gaz ou poussière).
- L'explosivité.
- Le manque d'oxygène.

Capable de filtrer l'air ou d'isoler l'utilisateur de l'atmosphère qu'il respire, l'appareil de protection respiratoire permet d'intervenir ou de travailler en sécurité dans une atmosphère dangereuse.

Toxicité

La concentration d'un gaz se mesure habituellement en ppm (partie par million) : 10 000 ppm = 1 % VOL.

Les niveaux de concentration de polluants à ne pas dépasser sont les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLEP) qui caractérisent la concentration d'un composé chimique que peut inhaler une personne au cours d'une période de référence sans risque d'altération de sa santé.

Dans la pratique, la période de référence est soit de 8 heures (VLEP 8 heures), soit de 15 minutes (VL court terme).

On distingue :

Quelques exemples :

Substance	VME	VLE
Monoxyde de carbone (CO)	20 ppm	-
Hydrogène sulfuré (H_2S)	5 ppm	10 ppm
Dioxyde de souffre (SO_2)	2 ppm	5 ppm
Ammoniac (NH_3)	10 ppm	20 ppm

Source : recommandation INRS R447.

VLEP-8h (**V**aleur **L**imite d'**E**xposition **P**rofessionnelle sur une durée de **8 h**eures). Aussi appelée **VME** (**V**aleur **M**oyenne d'**E**xposition).	Limite de la moyenne, pondérée en fonction du temps, de la concentration d'un agent chimique dangereux dans l'air de la zone de respiration d'un travailleur pendant 8 heures, correspondant à une journée de travail.
VLCT (**V**aleur **L**imite **C**ourt **T**erme mesurée sur une durée de 15 minutes (sauf indication contraire)). Peut être considéré comme équivalent du **VLE** : la **V**aleur **L**imite d'**E**xposition.	Concentrations maximales auxquelles peut être exposée une personne à une substance chimique dans l'atmosphère sur une durée de 15 minutes. Ces valeurs sont destinées à protéger les personnes sur les effets toxiques à court terme ou immédiat, sur un pic d'exposition.

Analyse de risques

Il est primordial d'effectuer une analyse de risque au niveau du poste de travail, ou de l'intervention :

1. **IDENTIFIER LA NATURE DES DANGERS**
(vapeurs, gaz, particules et poussières, manque d'oxygène...).
2. **DÉFINIR LE TYPE D'APPLICATION**
(travail, intervention, évacuation).
3. **DÉTERMINER LES CONDITIONS D'UTILISATION.**
4. **MESURER LES CONCENTRATIONS DE POLLUANTS, LE TAUX D'OXYGÈNE.**

Cette analyse permet de définir le moyen de protection adapté à la situation.

L'utilisation d'un dispositif de protection respiratoire inadapté peut être dangereux.

Types d'applications

Travail	Protection du travailleur contre les vapeurs, les gaz, les poussières ou le manque d'oxygène à son poste de travail (peintres, soudeurs, sableurs, espaces confinés...).
Intervention	Protection de l'intervenant opérant sur un accident, incident ou un sinistre (pompiers...).
Évacuation	Protection de toute personne devant évacuer une zone contaminée ou risquant de l'être lors d'un incident ou accident (fuite de gaz),ou en présence d'une émanation de gaz toxique en espace confiné par exemple.

L'utilisation simultanée d'un détecteur de gaz peut s'avérer également indispensable, voire obligatoire dans certains espaces confinés (dispositif CATEC).

Exemples de risques liés à différents environnements

		Anoxie	LIE	Toxique
Espaces confinés		√	√	Selon activité
Assainissement	Égouts	√	√	NH_3 H_2S CO
	Stations d'épuration			Cl_2 NH_3 ClO_2
Industrie métallurgique				CO - NO_2 - HCN
Énergie	Production	√	√	CO
Industries	Chimie	√	√	Selon activité
	Pétrolière	√	√	H_2S SO_2 CO COV
	Électronique		√	PH_3 Cl_2 NO_2
	Papeteries	√		Cl_2 ClO_2 O_3
Agro-alimentaire	Fabrication engrais			NH_3 NO NO_2
	Brassage - Vinification	√		CO_2
	Serres et cultures	√		CO_2 PH_3
	Entrepôts frigorifiques	√		NH_3 CO_2
Transports	Compagnies aériennes	√	√	CO - COV
	Tunnels	√		CO - NO_2
	Maritimes / Cuves	√		CO
Sous traitants	Intervenants extérieurs	√	√	Selon donneur d'ordre

NOS PRESTATIONS

Entretien	L'entretien est réalisé par nos équipes de spécialistes habilités, en atelier ou sur site. Nous entretenons et contrôlons : • Masques, • Appareils de ventilation assistée et d'adduction d'air, • ARI. Les opérations d'entretien et les essais des appareils de protection respiratoire sont effectués selon les préconisations des fabricants. Les bouteilles des ARI sont soumises à la réglementation des appareils à pression : arrêté du 20 novembre 2017 modifié. Les prestations de contrôle, d'entretien et de suivi réglementaire de vos équipements sont réalisées par nos techniciens habilités, dans nos ateliers spécialisés, disposant de : • Bancs de contrôle informatisés avec édition d'un certificat de contrôle par appareil, • Cuves à ultra son pour le nettoyage des masques, • Compresseur d'air 300 bars pour le rechargement.
Maintenance sur site client	Soucieux de réduire le temps d'indisponibilité des équipements lors des opérations de maintenance, nos ateliers mobiles permettent une intervention directement sur les sites des clients. Ils disposent des outils, bancs de mesure et pièces détachées nécessaires à une maintenance préventive et curative des équipements.
Essais d'ajustement (Fit test)	Ce test réalisé à l'aide d'un banc spécialisé permet de vérifier que l'appareil de protection respiratoire est adapté à la morphologie du porteur. Nous pouvons réaliser les tests d'ajustement sur les masques faciaux jetables P3, les demi-masques, les masques ARI, les masques filtrant. Un bon fit-test est un test passé dans des conditions proches de l'utilisation réelle. C'est pourquoi nous réalisons lors des tests des séries de mouvements, d'exercices respiratoires et vocaux destinés à reproduire les conditions de travail du terrain et ainsi sensibiliser l'opérateur aux conditions d'une protection optimale. A l'issue de ce test, un rapport de test personnel est remis.

CLASSIFICATION DES APPAREILS

Extraits de la norme EN 133.

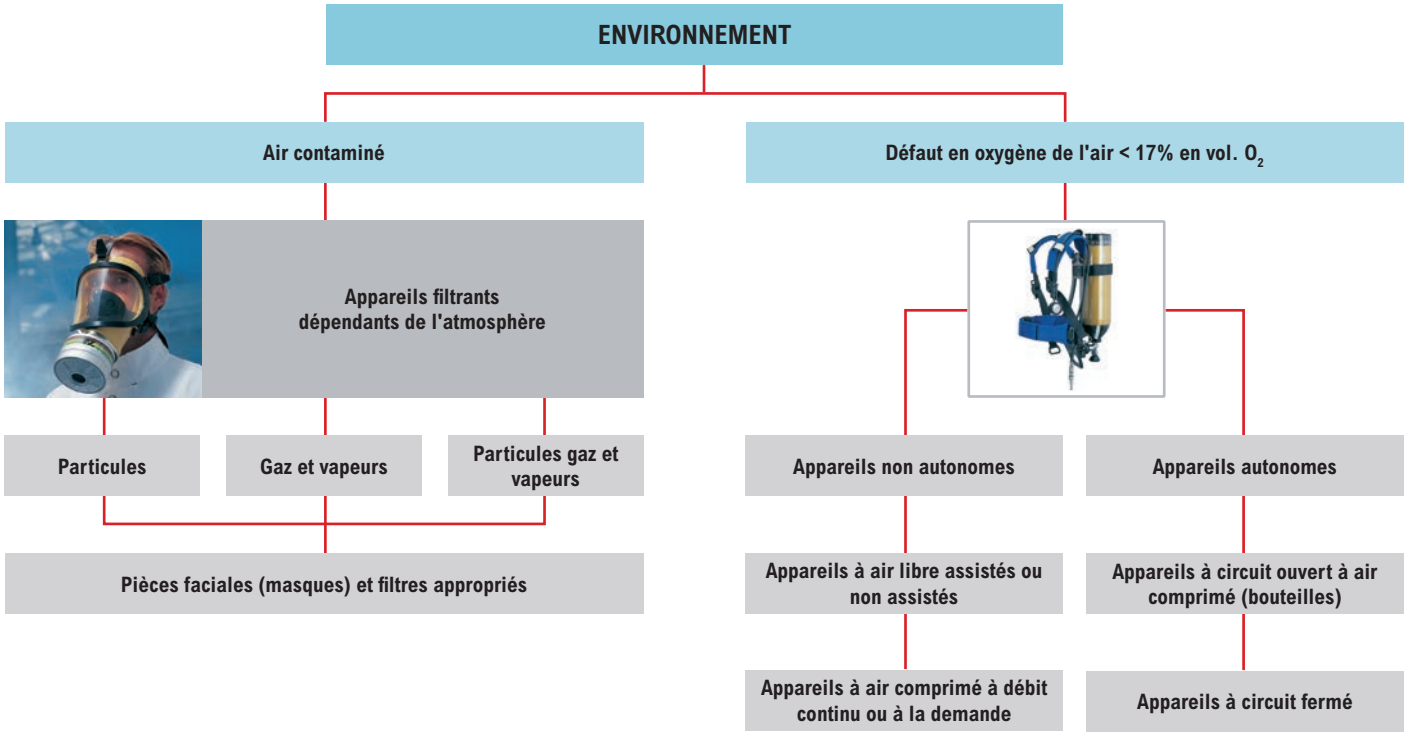

CRITÈRES DE CHOIX

Optez pour un appareil filtrant pour respirer de l'air purifié par le masque.

Limites d'utilisation :
- Le taux d'oxygène doit être suffisant.
- Certains contaminants ne sont pas filtrables : dioxyde de carbone (CO_2).
- Produits inodores ou seuil olfactif supérieur à la VME.
- Polluants inconnus.
- Concentrations de polluants trop importantes.

Optez pour un appareil isolant lorsque :
- Le taux d'oxygène est insuffisant.
- Le polluant est inconnu ou non filtrable.
- La concentration de polluants est très importante ou inconnue.

Type d'application	Environnement	Appareils filtrants		Appareils isolants		Appareils d'évacuation	
		Masque	Ventilation assistée	Adduction d'air	Autonomes	Filtrants	Isolants
		Panoramasque Optifit Xplore 6000 et 5500	Versaflo	Bioline	Aeris confort type 2 Aeris Phase 2 PSS 3000	Parat	BioScape Oxypro
Travail	Oxygène > 17 % et : Polluants connus Odeur détectable Polluants filtrables	√ Si travail < à 1 h	√	√	√	X	X
	Oxygène < 17 % ou : Polluants inconnus Odeur non détectable Polluants non filtrables	X	X	√	√	X	X
Intervention		X	X	X	√	X	X
Évacuation	Oxygène > 17 % et : Polluants connus Odeur détectable Polluants filtrables	√	√	X	√	√	√
	Oxygène < 17 % ou : Polluants inconnus Odeur non détectable Polluants non filtrables	X	X	X	√	X	√

√ *Adapté* √ *Possible* X *Non adapté*

APPAREILS ISOLANTS D'ADDUCTION D'AIR

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	Bioline sur ceinture raccords : - AQR06 - CEJN - RBE06 • Avec SAD Zenith. • Panoramasque brides 5 branches. • Bloc de raccordement et flexible d'alimentation équipé d'un raccord rapide. • Membrane phonique int égrée. • Se connecte a une moyenne pression d'environ 7 bars, assurant la compatibilité avec la plupart des réseaux d'alimentation en air respirable (chariot d'air, réseau d'air, unités de filtration...).	P0PR06 P0PR07 P0PR29	• Industrie chimique. • Construction. • Protection anti-feu. • Industrie manufacturière. • Exploitation minière. • Pétrole et gaz. • Sidérurgie et métallurgie. • énergie.	• Poids total d'un Bioline standard : 1,9 kg. • Température d'homologation : -30 °C / +60 °C. • Homologations de l'appareil : EN 139. • Homologation du masque EN 136 Classe III.

APPAREILS ISOLANTS AUTONOMES

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	Aeris confort type 2 Adaptés pour de nombreux types d'applications, dans un environnement toxique ou appauvri en oxygène. Ces appareils sont équipés d'un détendeur compensé haute/moyenne pression (HP/MP), d'un masque complet, d'une soupape à la demande à pression positive et d'une alarme sonore de fin d'autonomie • Panoramasque à brides 5 branches. • SAD Zenith. • Sans bouteille.	P0PR08	• Industrie chimique. • Protection anti-feu. • Gouvernement. • Application des lois. • Industrie manufacturière. • Pétrole et gaz. • Sidérurgie-métallurgie.	• Poids total (complet sans bouteille) : 4,10 kg. • Température d'homologation : -30 °C / +60 °C. • Activation alarme : 55+/- 5 bars. • Alarme sonore : > 90 dBA. • Dosseret ergonomique, harnais et sangles en aramide. • Homologations de l'appareil : EN 137 : 2006 type 2, SOLAS , MED, IMO, MSC. • Homologation du masque : EN 136 Classe III.
	Aeris phase 2 Adaptés pour de nombreux types d'applications, dans un environnement toxique ou appauvri en oxygène. Ces appareils sont équipés d'un détendeur compensé haute/moyenne pression (HP/MP), d'un masque complet, d'une soupape à la demande à pression positive et d'une alarme sonore de fin d'autonomie. • Panoramasque à brides 5 branches. • SAD Zenith. • Sans bouteille.	P0PR09	• Industrie chimique. • Construction. • Protection anti-feu. • Industrie manufacturière. • Exploitation minière • Pétrole et gaz. • Sidérurgie et métallurgie. • énergie.	• Poids total (complet sans bouteille) : 4,55 kg • Température d'homologation : -30 °C / +60 °C. • Activation alarme : 55 +/- 5 bars. • Alarme sonore : > 90 dBA. • Dosseret ergonomique, coussins de confort thermocompressés, harnais thermocompressé et sangles aramide. • Homologations de l'appareil : EN 137: 2006 Type 2, SOLAS , MED, IMO, MSC. • Homologation du masque : EN 136 Classe III.
	Bouteille d'air composite • 7 litres - 300 bars type 4. • Vide.	P0PR10	Convient aux appareils de la gamme Honeywell.	• Durée de vie : illimitée.
	Bouteille d'air acier • 6 litres 300 bars. • Vide.	P0PR12	Convient aux appareils de la gamme Honeywell.	• Durée de vie : illimitée.
	Dräger PSS3000 Adaptés pour de nombreux types d'applications, dans un environnement toxique ou appauvri en oxygène. Ces appareils sont équipés d'un détendeur compensé haute/moyenne pression (HP/MP), d'un masque complet d'une soupape à la demande à pression positive et d'une alarme sonore de fin d'autonomie. • SAD PSS intégrée.	P11682	• Industrie chimique. • Construction. • Services de secours. • Gouvernement. • Industrie manufacturière. • Pétrole et gaz. • Sidérurgie et métallurgie. • énergie. • Exploitation minière.	• Poids total sans bouteille : 2,7 kg. • Dimension : 59 x 29 x 16 cm. • Activation alarme : 50 - 60 bar. • Alarme sonore : > 90 Dba. • Support dorsal en fibre de carbone avec tuyaux intégrés. • Homologation de l'appareil : EN 137 2006 Type 2. • Homologation du masque : EN 136 classe 3.
	Dräger PSS3000 avec raccord rapide, sans soupape Adaptés pour de nombreux types d'applications, dans un environnement toxique ou appauvri en oxygène. Ces appareils sont équipés d'un détendeur compensé haute/moyenne pression (HP/MP), d'un masque complet, d'une soupape à la demande à pression positive et d'une alarme sonore de fin d'autonomie. Nécessite une SAD (référence P12670).	P11683		
	Bouteille d'air acier • 6 litres - 300 bar. • Acier allégé - EN robinet droit VTI. • Connexion EN (conforme à l'EN 144-2), avec sécurité EF. • Fabrication Worthington.	P14919	Convient aux appareils de la gamme Dräger.	• Dimensions : 51 x 13,95 cm. • Poids : 7 kg. • Durée de vie : illimitée. • Conforme à l'EN 144-1 et 2 et Directives EPI (89/686) et DESP (97/23).

Accessoires	Code
SAD : Soupape à la demande avec raccord rapide	P12670

APPAREILS FILTRANTS POUR UNE DURÉE DE TRAVAIL INFÉRIEURE À 1 H

Masques mono-filtre

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	Panoramasque • Masque complet en EPDM avec oculaire PMMA. • écran panoramique. • Bride à 5 branches. • Raccord du masque à filetage RD 40.	P0PR00	• Industrie chimique. • Industrie pharmaceutique. • Industrie mécanique. • Industrie automobile. • Pétrole et gaz.	• Taille universelle. • Poids : 530 g. • Jupe EPDM. • Oculaire méthacrylate. • Soupape d'expiration. • Homologation EN 136.
	Optifit • Masque complet en silicone avec oculaire polycarbonate. • Large champ de vision. • Bride à 5 branches. • Raccord du masque à filetage RD 40. • Existe en 3 tailles (le code référencé correspond à la taille M).	P0PR01	• Industrie chimique. • Industrie pharmaceutique. • Industrie mécanique. • Industrie automobile. • Pétrole et gaz.	• Taille M. • Poids : 580 g. • Jupe silicone. • Oculaire polycarbonate. • Soupape d'expiration silicone. • Homologation EN 136.
	Dräger X-plore 6000 • Masque complet en EPDM avec oculaire PMMA CL2. • écran panoramique. • Bride à 5 branches. • Raccord du masque à filetage RD 40.	P0PR32	• Industrie chimique. • Industrie pharmaceutique. • Industrie mécanique. • Industrie automobile. • Pétrole et gaz.	• Taille universelle. • Poids : 500 g. • Jupe EPDM double joint facial. • Soupape d'expiration. • Homologation EN 136.

Masques bi-filtres

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	Dräger X-plore 5500 • Masque complet en EPDM avec oculaire en polycarbonate ou verre Triplex. • écran panoramique. • Bride à 5 branches. • Double joint facial constitués de trois lèvres d'étanchéité. • Raccords baïonnettes.	PC : P0PR18 Triplex : P0PR19	• Industrie chimique. • Industrie pharmaceutique. • Industrie mécanique. • Industrie automobile. • Pétrole et gaz. • Soudure.	• Taille universelle. • Poids : 540 g. • Jupe EPDM double joint facial. • Soupape d'expiration. • Homologation EN 136.
	3M série 6000 • Masque complet en élastomère, souple et non allergisante. • Large champ de vision. • Bride à 5 branches. • Raccord du masque à filetage RD 40. • Existe en 3 tailles. • Raccords baïonnettes.	S : P0PR20 M : P0PR21 L : P0PR22	• Industrie chimique. • Industrie pharmaceutique. • Industrie mécanique. • Industrie automobile. • Pétrole et gaz.	• Tailles : S, M ou L. • Poids : 400 g. • Jupe en élastomère. • Soupape d'expiration. • Homologation EN 136.

Code couleur des filtres

Code couleur	Type de filtre	Contaminant filtré	Conditions d'utilisation Capacité ou efficacité du filtre
	AX	Gaz & vapeurs de composés organiques avec point d'ébullition ≤ 65 °C tels que l'acétate de méthyle, acétone, butane, chloroforme, fréons, méthanol,...	À utiliser immédiatement après ouverture. À usage unique (max. 1 poste de travail). Groupe 1 : 100 ppm max. 40', 500 ppm max. 20'. Groupe 2 : 1 000 ppm max. 60', 5000 ppm max. 20'.
	A	Gaz & vapeurs de composés organiques avec point d'ébullition > 65 °C : principalement des solvants et hydrocarbures tels que acétates, acides acétiques, acryliques, alcools, benzène, phéno ls, styréne,...	Classe 2 : 5 000 ppm - Classe 3 : 10 000 ppm Avec systèmes à ventilation assistée : Classe 1 : 500 ppm - Classe 2 : 1 000 ppm
	B	Gaz & vapeurs inorganiques sauf CO : brome, cyanure, chlore, hydrogène sulfuré, fluor, isocyanates, formol, acides cyanhydrique, nitrique, sulfurique.	
	E	Gaz & vapeurs acides : anhydride sulfurique, dioxyde de souffre, acides chlorhydrique, fluorhydrique, formique,...	
	K	Ammoniac & dérivés organiques d'ammoniac : Aziridine, Butylamine, hydrazine, méthylamine,...	
	CO	Monoxyde de carbone.	À usage unique max. 10 000 ppm.
	Hg	Vapeurs de mercure.	Temps d'utilisation max. : 50 h.
	NO	Vapeurs nitreuses & oxydes d'azote.	Temps d'utilisation max. : 20", usage unique.
	Reactor	Iode radioactive, y compris l'iodure de méthane radioactif.	Selon le niveau de radioactivité.
	P	Particules.	P1 : efficacité de filtration ≥ 80 %. P2 : efficacité de filtration ≥ 94 %. P3 : efficacité de filtration ≥ 99,95 %.

APPAREILS FILTRANTS POUR UNE DURÉE DE TRAVAIL SUPÉRIEURE À 1 H

Ventilation assistée

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	Kit prêt à l'emploi 3M™ Versaflo™ TR-315E+ Ce kit inclut : • le moteurTR-302E+, • un filtre contre les particules, • un préfiltre, • des pare-étincelles (x 2), • une ceinture standard, • une batterie haute capacité, • un chargeur individuel, • un tuyau respiratoire rétractable, • un indicateur de débit d'air. Coiffe en option.	P0PR23	• Industrie pharmaceutique. • Travail du bois. • Préparation de surface. • Agro-alimentaire. • Métallurgie. • Fonderie.	• Débit d'air réglable : 185 l/min ou 205 l/min. • Alarme sonore et visuelle en cas d'épuisement de la batterie ou de baisse du débit d'air. • Conforme norme EN 12941, TH2 ou TH3 selon la coiffe utilisée.
	Kit prêt à l'emploi A2P 3M™ Versaflo™ TR-619E Ce kit complet Versaflo™ comprend : • l'unité filtrante TR-602E, • un filtre A2P, • un couvre-filtre, • des préfiltres (x10), • un pare-étincelles (x2), • une ceinture décontaminable, • une batterie haute capacité, • un kit chargeur de batterie • 1 emplacement, un tuyau respiratoire rétractable BT-30 et un indicateur de débit d'air. Coiffe en option.	P0PR24	• Industrie pharmaceutique. • Peinture. • Traitement chimique. • Agriculture. • Démolition. • Industrie du papier. • Médecine et soins de santé. • Fonderie.	• Débit d'air réglable : 190 l/min ou 205 l/min ou 220 l/min. • Alarme sonore et visuelle en cas d'épuisement de la batterie ou de baisse du débit d'air. • Conforme norme EN 12941, TH2 ou TH3 selon la coiffe utilisée.
	Kit prêt à l'emploi TR-819E 3M™ Versaflo™ Le nouveau moteur Versaflo™ TR 800 à sécurité intrinsèque. Idéal pour travailler dans les lieux où peuvent se présenter une atmosphère explosive (ATEX). Ce kit prêt à l'emploi TR-819E comprend : un TR-802E, un filtre A2P, un couvre-filtre, l'unité filtrante, des préfiltres (x10), une batterie à sécurité intrinsèque, un outil de fixation de batterie, un kit chargeur de batterie à station unique, un tuyau respiratoire rétractable BT-30 et un indicateur de débit d'air.	P0PR33	• Industrie pharmaceutique. • Peinture. • Industrie pétrochimique. • Silo agricole. • Agro-alimentaire.	• Débit d'air réglable : 190l/min ou 205l/min ou 220l/min. • Alarme sonore et visuelle en cas d'épuisement de la batterie ou de baisse du débit d'air. • Conformité ATEX : CE Ex II 1 G (zone 0) CE Ex II 1 D (zone 20) • Indice de protection IP : - TR-800 IP 54, - TR-800 et couvre-filtre IP67.

Coiffes 3M

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	Coiffe 3M™ Versaflo™ Serie S • Cagoules légères permettant la protection des voies réspiratoires et des yeux. • Harnais réutilisable ou non suivant les modèles. • Compatibles avec des lunettes de correction, de sécurité et une pilosité limitée.	(1)	• Industrie pharmaceutique. • Peinture. • Industrie chimique. • Agriculture. • Médecine et soins de santé. • Agro-alimentaire. • Industrie du papier.	• Taille unique : 50-64 cm. • Visière : PETG ou PC Traité. • Tissus : suivant modèle. • Normes : suivant modèle.
	Coiffe 3M™ Versaflo™ Serie M • Cagoules permettant la protection des voies respiratoires, des yeux, de la tête et pour certains modèles des oreilles. • Compatibles avec des lunettes de correction, de sécurité et une pilosité limitée. • Un déflecteur d'air permet à l'utilisateur de modifier l'orientation du flux d'air selon ses préférences.	(1)	• Fusion et fonderie. • Meulage. • Construction. • Démolition. • Industrie chimique. • Agriculture	• Harnais 6 points ajustable. • Visière : PC Traité. • Tissus : suivant modèle. • Normes : suivant modèle.

(1) Nous consulter pour toute demande d'information.

APPAREILS D'ÉVACUATION

	Caractéristiques	Code	Secteurs concernés	Spécifications
	PARAT 3000 **Appareil filtrant pour l'évacuation** Demi-masque filtrant pour l'évacuation d'une durée de 15 min pour les environnements chimiques. • Parat 3100 : demi-masque. • Parat 3200 : embout buccal et pince-nez.	P0PR25 P0PR26	Évacuation d'urgence dans les secteurs : • Pétrole et gaz. • Industrie chimique (sans risque d'éclaboussure).	• Dimensions (L x H x P) : 110 x 170 x 90 mm. • Poids : 360 g. • Protection ABEK 15 mm. • Antistatique. • Normes DIN 58647-7. • Durée de vie : 12 ans.
	PARAT 7500 **Appareil filtrant pour l'évacuation** Cagoule filtrante pour l'évacuation d'une durée de 15 min pour les gaz et les particules provenant d'un incendie ou d'un environnement chimique. • Parat 7520 : Soft-pack. • Parat 7530 : Hard-pack.	P0PR27 P0PR28	Évacuation d'urgence dans les secteurs : • Pétrole et gaz. • Industrie chimique (sans risque d'éclaboussure). • Incendie.	• Dimensions (L x H x P) : 110 x 260 x 160 mm. • Poids : 875 g. • Protection ABEK CO P3 15 mm. • EN 403:2004 et EN 14387:2004. • Normes DIN 58647-7. • Durée de vie : 16 ans.
	Bio-S-Cape **Appareil isolant pour l'évacuation** • Le Bio-S-Cape est un appareil respiratoire pour l'évacuation d'urgence, d'une durée de 15 minutes. Il est destiné à l'évacuation dans des environnements toxiques ou à très faible taux d'oxygène, nécessitant une mise en route facile et immédiate. • Bio-S-Cape avec bouteille d'air 3L / 200 bar, acier, 15 minutes, débit d'air préréglé. • Existe en version bouteille composite.	P0PR15	• Industrie chimique. • Pétrole et gaz. • Nucléaire.	• Dimensions avec bouteille d'air 3L 200 bar (L x H x P) : 500 x 180 x 180 mm. • Poids total de l'appareil avec bouteille d'air 3L 200 bar Acier : 5,36 kg. • Autonomie : 15 minutes. • Températures d'homologation : -15°C/+60°C. • Homologations de l'appareil : EN146:2005, SOLAS, MSC, MED, IMO.
	OXY-PRO **Appareil isolant à circuit fermé pour l'évacuation** (autosauveteur à oxygène chimique) • Très grande autonomie, grâce a son fonctionnement au super oxyde de potassium (KO2) qui régénère l'air expiré. • Vacuomètre de contrôle permanent, assurant une sécurité maximale de l'utilisateur. • Protection des voies respiratoires dès la mise en route de l'appareil : une bouteille d'oxygène comprimé starter permet de limiter au maximum le risque d'inhalation de gaz toxiques par l'utilisateur. • Compact et léger : confort optimisé permettant un port prolonge. • Sac respiratoire antistatique de 6 litres assurant un confort respiratoire optimal lors de l'évacuation. • Porté à la ceinture, il offre une liberté totale de mouvement : une fois déployé, le boîtier reste attache à la ceinture, permettant de maintenir le sac respiratoire pendant toute l'utilisation. • Système d'ouverture du boîtier, conçu pour une mise en route rapide de l'appareil.	P0PR16	• Exploitation minière. • Services municipaux. • Espace confiné. • Environnement extrême.	• Dimensions (L x H x P) : 200 x 208 x 108 mm. • Poids total de l'appareil seul : 2,3 kg. • Autonomie : 30 minutes à 35 l/min. • Durée de vie de l'appareil Jusqu'à 10 ans. • Homologation de l'appareil : EN 13794 -Classe type K 30-S.

ACCESSOIRES

Coffret pour appareil respiratoire isolant

Pour le stockage en intérieur ou extérieur d'appareils respiratoires

Désignation	Code	Dimensions	Poids
Coffret polyéthylène	P09548	- Extérieure : 850 x 540 x 375 mm - Intérieure : 760 x 500 x 300 mm	9,1 kg

Caractéristiques

- Fixation murale ou à poser au sol.
- Montage réversible avec ouverture de la porte à droite ou à gauche.
- Structure renforcée et légère en polyéthylène pour une résistance aux impacts.
- Serrures et boîte à clefs avec vitre à briser.
- Joint caoutchouc et hublots en polycarbonate pour une parfaite étanchéité.

Accessoires	Code
Kit vitres + clés	P09502
1 serrure	P0HDX5
Clé	P0HGM9

SECOURS

Les équipements de secours sont destinés à protéger un ou plusieurs risques au poste de travail.

La protection individuelle ne peut être envisagée que lorsque toutes les autres mesures d'élimination ou de réduction des risques s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre. La mise en place de protections collectives est toujours préférable.

DOUCHE DE SÉCURITÉ ET LAVEURS D'YEUX

Douche portative

P0J017

P01106

P01107

Désignation	Code	Caractéristiques techniques
INDIUM E9 Douche	P0J017	• Corps en acier d'une capacité de 9 L • Revêtement interne anti-corrosion • Autonomie : 6 minutes à 1,5 l/minute • Douchette : corps et mécanisme en polyamide à fermeture automatique, flexible de 150 cm

Accessoires

Description	Code	Caractéristiques
Agent actif	P02124	• Digluconate de chlorhexidine • Durée de vie de 6 mois • Flacon de 30 ml
Housse de protection	P01106	• Tissus classé M1 (non inflammable) • Matière : Polyester enduit PVC • Impression texte : "douche portative" en blanc
Coffret mural de protection	P01107	• Dimensions extérieures (H x L x P) : 83 x 31 x 26 cm • Dimensions intérieures (H x L x P) : 75 x 21 x 20 cm • Poids : 5,5 kg

Combiné douche/laveur d'yeux sur colonne

P14734

Désignation	Code	Dimensions
Douche + lave yeux	P14734	Hauteur : 211,5 cm

Caractéristiques techniques

- Premiers secours en cas de projection chimique.
- Fourni avec les pictogrammes normalisés de premiers secours.
- Commande : manuelle ou au pied.
- Fixation : au sol.
- Vasque : inox + peinture epoxy verte RAL 6032.
- Pomme : ABS vert RAL 6032.
- Tuyauterie :Acier galvanisé + peinture epoxy grise RAL 7040.
- Alimentation : F1''.
- Evacuation : F 1 1/4"".
- Débit :
  - Laveur d'yeux : 11,5 L/min,
  - Douche : 90 l/min.
- Conforme à EN 15154-1, EN 15154-2, NF X15-221.

Laveur d'yeux

P0HE03

Désignation	Code	Dimensions
Station autonome soins oculaires 2 flacons de 500 ml chacun	P0HE03	• Hauteur : 300 mm • Profondeur : 80 mm
Flacon de 500 ml	P0HED5	-

Laveur d'yeux

Désignation	Code	Dimensions	Poids plein
Laveur d'yeux sur colonne	P0HF01	• Hauteur : 111 cm	10 kg

Caractéristiques techniques

- Vasque en ABS traités anti-UV et têtes d'aspersion avec capsules de protection escamotables automatiquement, filtre à tamis et régulateurs de pression intégrés. Vanne à boisseau sphérique en laiton chromé type "maintien à l'ouverture", commandée par palette à main et par pédale au pied.
- Tuyauterie en acier galvanisé revêtu d'une poudre époxy polyester anti-corrosion de couleur verte.
- Fixation : par bride au sol Ø 230 mm.
- Alimentation : Ø 1/2 '' (15 x 21).
- Pression d'alimentation : minimum 2 bar / 3 bar recommandés.
- Matériel fourni avec panneau de signalisation.

SECOURS AUX BLESSÉS

Couvertures anti-feu

P0FB00 - P0FB01 - P0FB02

Désignation	Code	Dimensions
Couverture anti-feu taille "S" avec boîtier mural rigide	P0FB00	Couverture : 1,1 x 1,1 m
Couverture anti-feu taille "M" avec boîtier mural rigide	P0FB01	Couverture : 1,2 x 1,2 m
Couverture anti-feu taille "L" avec boîtier mural rigide	P0FB02	Couverture : 1,2 x 1,8 m
Panneau Couverture anti-feu PVC rigide	P14732	120 x 120 mm

Convient aux feux de cuisine et de friteuse.

Couvertures anti-feu - Grands modèles

P0FB06

P0FB07

P14732

P14733

Désignation	Code	Dimensions
Couverture anti-feu XL	P0FB06	Couverture : 4 x 3 m
Couverture anti-feu XXL	P0FB07	Couverture : 6 x 8 m
Gants ignifugés en cuir	P14745	Taille 10
Panneau signalisation "Couverture anti-feu" PVC	P14732	120 x 120 mm
Panneau signalisation "Couverture anti-feu" PVC prépercé	P14733	150 x 200 mm

Extinction de feu naissant.
Évite l'embrassement total et la propagation du feu aux installations environnantes en attendant l'arrivée des pompiers.
Prive le feu de l'arrivée d'oxygène et réduit les émanations de fumée.
Multi-applications y compris batterie Lithium-ion.

Caractéristiques

- Résistance thermique à court terme : 1600 °C.
- Résistance thermique à long terme : 600 °C.

P0FB06 :

- Adaptée au feu naissant de vélo, trotinette, transpalette, batterie Lithium-ion…
- Manipulation par 1 personne formée possible (2 personnes recommandées) - Poids 7,4 kg.
- Sac de transport.
- 1 paire de gants ignigfugés.

P0FB07 :

- Adaptée au feu naissant de voiture, moto, chariot élévateur, container à ordures métallique, machine industrielle, batterie Lithium-ion…
- Manipulation par 2 personnes formées - Poids 25 kg.
- Coffret mural.
- 2 paires de gants ignifugés.

P14745 :

- Conformes aux normes EN 407, EN 388, EN 12477 et ISO 13997.
- Vendus par lot de 5 paires de gants.

Couverture de survie	Désignation	Code	Dimensions
	Couverture de survie	P03868	Couverture : 2,1 x 1,6 m

Permet de lutter contre le froid, la chaleur.

Caractéristiques

- Réduit les échanges thermiques du sujet et permet de maintenir sa température physique.
- Assure la protection d'un blessé.
- Film polyester métallisé, très résistant, imperméable.
- Réfléchit 90% du rayonnement infra-rouge.

Brancard	-	-	-

Pour toute demande, nous contacter.

TROUSSES DE SECOURS

Code du travail

Article L.4121-1	"L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement ".
Article R.4224-14	"Les lieux de travail sont équipés d'un MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS adapté à la nature des risques et facilement accessible".
Article R.4224-23	"Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux".

Trousse de 1er secours	Désignation	Code
	Trousse de 1er secours individuelle	P0TS00

Trousse de secours "Multirisques" Individuelle.

Composition (donnée à titre indicatif)

- 1 couverture de survie.
- 5 pansements adhésifs 20 x 72 mm.
- 2 pansements adhésifs 53 x 70 mm.
- 2 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm.
- 1 bande extensible de 3 m x 5 cm.
- 1 paire de ciseaux 10 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 1 paire de gants jetables.
- 1 compresse nettoyante à la chlorhexidine.
- 1 compresse d'alcool à 70°.
- 1 compresse anti coups au calendula.
- 1 dosette de sérum physiologique stérile.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.

Caractéristiques

- Tissu imperméable.
- Fermeture par zip.
- Accroche ceinture par sangle.
- Multi poches de rangement.
- Dimensions : 140 x 125 x 50 mm.
- Poids : 75 g.

Trousse de 1er secours	Désignation	Code
	Trousse de 1er secours 2/4 personnes	P0TS01

Coffret de secours "Multirisques" 2/4 personnes.

Inclus un panneau "Premiers secours" conforme à l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail.

Composition (donnée à titre indicatif)

- 10 pansements adhésifs 20 x 72 mm.
- 4 pansements adhésifs 53 x 70 mm.
- 1 pansement compressif stérile.
- 4 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm.
- 1 bande extensible de 3 m x 5 cm.
- 1 bande extensible de 3 m x 7 cm.
- 1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm.
- 1 paire de ciseaux 10 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 1 paire de gants jetables.
- 3 compresses nettoyantes à la chlorhexidine.
- 3 compresses d'alcool à 70°.
- 3 compresses anti coups au calendula.
- 3 compresses de lotion asséchante.
- 2 sachets de gel décontaminant mains sans eau .
- 2 dosettes de sérum physiologique stérile.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.
- 1 panneau PVC "Premiers Secours" 15 x 20 cm fourni avec grippeur adhésif pour fixation en drapeau.

Caractéristiques

- Polypropylène blanc.
- Poignée de transport.
- Support mural.
- Dimensions : 185 x 125 x 62 mm.
- Poids : 320 g.

Trousse de 1er secours	Désignation	Code
	Trousse de 1er secours 6/8 personnes	P0TS02

Coffret de secours "Multirisques" 6/8 personnes.

Inclus un panneau "Premiers secours" conforme à l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail.

Composition (donnée à titre indicatif)

- 1 couverture de survie.
- 1 écharpe triangulaire.
- 15 pansements adhésifs 20 x 72 mm.
- 8 pansements adhésifs 53 x 70 mm.
- 2 pansements compressifs stériles.
- 10 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm .
- 2 bandes extensibles de 3 m x 5 cm.
- 2 bandes extensibles de 3 m x 7 cm.
- 1 rouleau de sparadrap 5 m x 2 cm.
- 1 paire de ciseaux 13 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 1 paire de gants jetables.
- 12 épingles de sûreté.
- 1 doigtier en cuir.
- 1 pulvérisateur de 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine.
- 5 compresses d'alcool à 70°.
- 5 compresses anti coups au calendula.
- 5 compresses de lotion asséchante.
- 3 sachets de crème réparatrice petites brûlures, petites gerçures.
- 3 sachets de gel décontaminant mains sans eau .
- 4 dosettes de sérum physiologique stérile.
- 1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.
- 1 panneau PVC "Premiers Secours" 15 x 20 cm fourni avec grippeur adhésif pour fixation en drapeau.

Caractéristiques

- Polypropylène blanc.
- Poignée de transport.
- Support mural.
- Dimensions : 240 x 180 x 75 mm.
- Poids : 670 g.

TROUSSES DE SECOURS PPMS

Le guide d'élaboration du PPMS à destination des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques établi par le ministère de l'éducation national, prévoit la mise en place d'une mallette de première urgence (à placer dans chaque lieu de mise en sûreté).

Trousse de secours PPMS	Désignation	Code
	Trousse de secours PPMS 20/30 personnes	P0TS03

Malette de 1ère urgence "PPMS" (Plan Particulier de Mise en Sûreté) 20/30 personnes.

Composition (donnée à titre indicatif)

Documents :

- Tableau d'effectifs vierge (Annexe 8).
- Fiche "conduites à tenir en première urgence" (Annexe 10).
- Fiche individuelles d'observation (Annexe 9).

Matériels :

- 1 brassard.
- 1 radio à piles 1 ruban adhésif.
- 1 rouleau d'essuie tout.
- 1 lampe de poche avec piles.
- 20 gobelets jetables.
- 2 sacs poubelles.
- 1 jeu de cartes.
- 1 stylo.
- 1 carnet.

Matériel de première urgence :

- 1 couverture de survie.
- 1 écharpe triangulaire.
- 1 thermomètre frontal.
- 20 pansements adhésifs 20 x 72 mm.
- 10 pansements adhésifs 53 x 70 mm.
- 5 pansements adhésifs 10 cm x 6 cm.
- 2 pansements compressifs stériles.
- 10 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm.
- 10 compresses stériles individuelles 30 x 30 cm.
- 2 bandes extensibles de 3 m x 5 cm.
- 2 bandes extensibles de 3 m x 7 cm.
- 2 bandes extensibles de 3 m x 10 cm.
- 1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm.
- 1 paire de ciseaux 13 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 5 paires de gants jetables.
- 2 masques de protection type "masques chirurgicaux".
- 1 pulvérisateur de 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine.
- 1 flacon de 200 ml de solution hydro alcoolique.
- 10 dosettes de sérum physiologique stérile.
- 1 m de filet tubulaire pour doigts.
- 1 m de filet tubulaire pour poignet ou cheville.
- 10 morceaux de sucre emballé.
- 1 paquet de mouchoirs jetables.
- 3 garnitures périodiques.
- 1 pack de froid instantané.
- 2 sacs en plastique.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.

Caractéristiques

- Polypropylène bleu.
- Poignée de transport.
- Support mural.
- Dimensions : 435 x 340 x 110 mm.
- Poids : 2800 g.

ARMOIRE À PHARMACIE

Armoire à pharmacie	Désignation	Code
	Armoire à pharmacie blanche 10/20 personnes	P0TS04

Fournitures à commander séparément.

Caractéristiques

- En tôle.
- 1 porte.
- 2 étagères.
- Fournie avec clé.
- Dimensions : 450 x 360 x 157 mm.
- Poids : 3800 g.

Kit de réassortiment	Désignation	Code
	Kit de réassortiment pour armoire à pharmacie 10/20 personnes	P0TS05

Kit de réassortiment "Multirisques" 10/20 personnes.

Composition

- 1 couverture de survie.
- 46 pansements adhésifs assortis :
  - 25 de 20 x 72 mm,
  - 10 de 53 x 70 mm,
  - 11 de 10 x 6 cm .
- 3 pansements compressifs stériles.
- 30 compresses stériles individuelles 20 x 20 cm.
- 3 bandes extensibles 3 m x 5 cm.
- 3 bandes extensibles 3 m x 10 cm.
- 1 rouleau sparadrap sécable 2 cm x 5 m.
- 1 paire de ciseaux 13 cm à bouts ronds.
- 1 pince à échardes à mors plats.
- 3 paires de gants jetables.
- 1 pulvérisateur 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine.
- 8 compresses nettoyantes à la chlorhexidine.
- 10 compresses alcool à 70°.
- 10 compresses anti-coups au calendula.
- 10 compresses de solution asséchante.
- 2 packs de froid instantané.
- 2 lots de 2 tampons hémostatiques pour le nez.
- 4 dosettes de sérum physiologique stérile.
- 1 livret premiers soins en 10 langues.

Caractéristiques

- Dimensions : 290 x 230 x 80 mm.
- Poids : 1210 g.

MATÉRIEL DE RECONNAISSANCE ET DE SAUVETAGE

Corne d'appel	Désignation	Code	Caractéristiques
	Corne de brume à poire	P03071	
	Corne de brume pneumatique	P06423	Puissance : 115 dB à une distance de 2 mètres

Échelle à coulisse à main 2 plans	Désignation	Code	Caractéristiques
P0H141 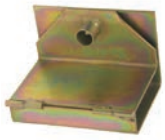 P0HR24	échelle + crochets de maintien	P0H141	- Hauteur pliée : 1,78 m - Hauteur dépliée : 2,90 m - l : 41 cm - Hauteur d'accès maximale : 3,80 m - Poids : 6,5 kg
	Support mural + verrou	P0HR24	
	Clé de 14 pour verrou de support mural	P06088	

Pour immeubles de bureaux et habitation.

Pour station d'épuration	Désignation	Code	Caractéristiques
P0H248 P0H590 P0HN65	Bouée + ligne de jet	P0H590	- En polyéthylène de coloris orange, équipée de 4 bandes rétroréfléchissantes et d'une filière de 3 m - Avec ligne de jet 27,5 m polypropylène flottant Ø 8 mm - Dimensions : Int. : Ø 45 cm - Ext. : Ø 75 cm - Poids : 2,8 kg
	Gaffe marinière	P0HGJ6	- Longueur du manche : 2 m
	Panneau "bouée de sauvetage"	P0HN65	
	Armoire à bouée en polyester blanc	P0H589	
	Support de bouée acier inox	P0HF38	

Pour stations d'épuration.

LAMPES ET PROJECTEURS D'INTERVENTION

Lampes torches antidéflagrantes	Désignation	Code	Caractéristiques
P0HT97	Torche LED Atex Energizer®	P0HT97	- Jusqu'à12 h d'autonomie - 150 lumens - Jusqu'à 175 m de portée lumineuse - Torche sécurité intrinsèque (ATEX) : Division I, classes I, II et III - Résistance à la température de -20 °C à 40 °C - Etanchéité à l'eau : IP67 - Boîtier nervuré pour une prise en main sécurisée. - Testé conformément à la norme ANSI FL 1 avec des piles Energizer MAX® - 2 piles AA (non incluses)

DÉFIBRILLATEURS

Les Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) sont déstinés à être utilisés pour porter secours à une personne en détresse.

Chubb France a référencé une gamme de produits permettant d'apporter la meilleure technologie pour favoriser la relance du coeur en fibrillation ou en arrêt cardiaque, et ce, dans un délais courts grâce à la simplicité d'utilisation et à la clarté de l'assistant vocale.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Établissements recevant des travailleurs (Code du travail)

Article R4224-14	Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.
Article R4224-23	Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux.

Établissements Recevant du Public (Code de la construction et de l'habitation)

Article L157-2	Selon leur type ou catégorie, les établissements recevant du public sont équipés d'un défibrillateur automatisé externe visible et facile d'accès qui peut être commun à plusieurs établissements recevant du public accueillis sur un même site. Les propriétaires des établissements s'assurent de la maintenance du défibrillateur et de ses accessoires dans les conditions prévues par l'article L. 5212-1 du code de la santé publique.
Article R157-1	Sont soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe, les établissements recevant du public qui relèvent : 1° Des catégories 1 à 4 mentionnées à l'article R. 143-19 ; 2° Et parmi ceux relevant de la catégorie 5, lorsqu'ils sont implantés pour une durée supérieure à trois mois et accueillent un nombre minimal de personnes défini par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction : a) Les structures d'accueil pour personnes âgées ou pour personnes handicapées mentionnées à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ; b) Les établissements de santé mentionnés à l'article L. 6111-1 du code de la santé publique et les centres de santé mentionnés à l'article L. 6323-1 du même code ; c) Les établissements clos et couverts accueillant une activité sportive ; d) Les établissements affectés à une activité de danse ou à une salle de jeux ; e) Les gares routières ou ferroviaires ; f) Les aéroports ; g) Les hôtels-restaurants d'altitude ; h) Les refuges de montagne gardés.
Article R157-2	Le défibrillateur automatisé externe est installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès. Un arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des collectivités territoriales en prévoit la signalétique, notamment les dispositions graphiques d'information et de localisation, les conditions d'accès permanent et les modalités d'installation de nature à en assurer la protection.
Article R157-3	Lorsque plusieurs établissements recevant du public, mentionnés à l'article R. 157-1, sont situés soit sur un même site géographique soit sont placés sous une direction commune au sens de l'article R. 143-21, le défibrillateur automatisé externe peut être mis en commun.

Lieux public et Établissements Recevant du Public (Arrêté du 29 octobre 2019)

Article 1	La signalisation des défibrillateurs automatisés externes installés dans les lieux publics et dans les établissements recevant du public reproduit les modèles fixés en annexe 1 du présent arrêté. Ces signalisations doivent respecter les dispositions graphiques prévues en annexe 2 du présent arrêté.

Base de données nationale (Code de santé publique)

Article L5233-1	Il est créé une base de données nationale relative aux lieux d'implantation et à l'accessibilité des défibrillateurs automatisés externes sur l'ensemble du territoire, constituée au moyen des informations fournies par les exploitants de ces appareils à un organisme désigné par décret pour la gestion, l'exploitation et la mise à disposition de ces données. Un arrêté du ministre chargé de la santé fixe les informations devant être fournies par les exploitants ainsi que les modalités de leur transmission.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LA MAINTENANCE (EXTRAITS)

Code de la santé publique

Article R5212-25	L'exploitant veille à la mise en œuvre de la maintenance et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. La maintenance est réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit par l'exploitant lui-même.

Code de la construction et de l'habitation

Article R157-4	Le propriétaire du défibrillateur veille à la mise en œuvre de la maintenance du défibrillateur et de ses accessoires et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. La maintenance est réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit, si le propriétaire n'est pas l'exploitant, par l'exploitant lui-même conformément aux dispositions de l'article R. 5212-25 du code de la santé publique.

Code du travail

Article R4224-17	Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de travail sont entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée. Toute défectuosité susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs est éliminée le plus rapidement possible.

ENTRETIEN DES DÉFIBRILLATEURS

L'entretien des défibrillateurs consiste à vérifier l'état du défibrillateur et de ses accessoires, contrôler les dates de péremptions des batteries et des électrodes en service et de réserve.

Suivant les dates de péremptions, les batteries et les électrodes seront à changer. Seules les pièces détachées des défibrillateurs référencés en maintenance par Chubb France pourront être remplacées.

RÉSUMÉ DES OBLIGATIONS

1. **S'équiper de DAE**
   Adaptés au contexte (usage, positionnement) ainsi que des accessoires associés.
2. **Signaler le DAE**
   Pour permettre à tout témoin d'un arrêt cardiaque de s'orienter rapidement vers le DAE le plus proche.
3. **Assurer le bon fonctionnement**
   Le DAE est un dispositif médical soumis à une obligation d'inspection précisée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.
4. **Déclarer son DAE**
   Sur la base de données nationale pour les rendre accessibles publiquement.
   https://geodae.atlasante.fr

Les C+

- **Chaque modèle de défibrillateur a son propre fonctionnement et mode opératoire d'inspection.**
- **Nos équipes techniques sont formés pour réaliser le remplacement des pièces détachées conformément aux procédures des fabricants pour les modèles référencés pour l'entretien par Chubb France.**
- **Mise en place sur chaque défibrillateur d'un code barre d'identification.**
- **Rapports de vérification détaillés par défibrillateur incluant leur emplacement et code barre.**
- **Documents transmis immédiatement sous format numérique.**

DÉFIBRILLATEURS ENTIÈREMENT AUTOMATIQUES (DEA)

MINDRAY BENEHEART C1A

Désignation	Code
Défibrillateur MINDRAY BENEHEART C1A	P0DB06

Le défibrillateur MINDRAY BeneHeart C1A rend le secourisme à la portée de tous.
- **Électrodes mixtes** : Un seul jeu d'électrodes valable pour les adultes comme enfants pour une mise en place rapide.
- **Assistance au RCP*** : Guide l'utilisateur grâce à des instructions vocales et des illustrations sous le capot.
- **Trilingue** : Permet de basculer entre 3 langues préconfigurées lors de l'utilisation de l'appareil.
- **Contrôle simplifié** : Effectue des auto-tests quotidiens avec un voyant vert indiquant un DAE en parfait état.

Composition
- 1 défibrillateur MINDRAY BENEHEART C1A.
- 1 paire d'électrodes mixtes adultes / enfant.
- Manuel technique d'utilisation.
- Guide de référence rapide.

Caractéristiques
- Défibrillateur entièrement automatique de CLASSE III conforme au règlement MDR**.
- Poids : 2,4 kg avec batterie + électrodes.
- Température d'utilisation : de -5 °C à 50 °C.
- Plage d'énergie :
  - Adultes : 100 à 360 J,
  - Enfants : 10 à 200 J.
- Temps de charge < 8 s.
- Technologie ResQNavi™, détermine le niveau d'expérience de l'utilisateur et offre une aide personnalisée pour une prise en charge rapide.
- Coaching RCP* : Instructions RCP* pour patients adultes et enfants.
- Batterie : 12V - 4200 mAh.
- Garantie : 8 ans.

MINDRAY BENEHEART L2

Désignation	Code
Défibrillateur MINDRAY BENEHEART L2	P0DB07

Le défibrillateur MINDRAY BeneHeart L2 est la nouvelle génération d'appareil, plus compact et encore plus rapide.
- **Électrodes mixtes avec capteur de RCP*** : Un seul jeu d'électrodes valable pour les adultes comme enfants pour une mise en place rapide et fournissant un retour d'information en temps réel,
- **Assistance au RCP*** : Guide l'utilisateur grâce à des instructions vocales et des illustrations sous le capot.
- **Trilingue** : Permet de basculer entre 3 langues préconfigurées lors de l'utilisation de l'appareil.
- **Contrôle simplifié** : Effectue des auto-tests quotidiens avec un voyant vert indiquant un DAE en parfait état.
- **Écran tactile** couleur.

Composition
- 1 défibrillateur MINDRAY BENEHEART L2.
- 1 paire d'électrodes mixtes adultes / enfant.
- Manuel technique d'utilisation.
- Guide de référence rapide.

Caractéristiques
- Défibrillateur entièrement automatique de CLASSE III conforme au règlement MDR**.
- Poids : 1,9 kg avec batterie + électrodes.
- Température d'utilisation : de -5 °C à 50 °C.
- Plage d'énergie :
  - Adultes : 100 à 360 J,
  - Enfants : 10 à 200 J.
- Temps de cha rge < 5 s.
- Technologie ResQNavi™, détermine le niveau d'expérience de l'utilisateur et offre une aide personnalisée pour une prise en charge rapide.
- Technologie "CPR Coach", fournit un retour d'information en temps réel en guidant l'utilisateur pour ajuster la fréquence et la profondeur des compressions.
- Batterie : 12V - 4200 mAh.
- Garantie : 8 ans.

** RCP : Réanimation cardio-pulmonaire*

*** MDR : Règlement des dispositifs médicaux. Ce règlement prévoit que tous les DAE mis sur le marché à compter du 1er janvier 2029 soient de CLASSE III.*

ACCESSOIRES

Signalétiques

P0DA85

P0DA88

P0DA86

P0DA89

P0DA87

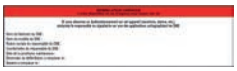
P0DA90

Désignation	Code	Finition	Dimensions
Panneau "Site équipé d'un défibrillateur"	P0DA85	PVC	150 x 100 mm
Panneau picto DAE	P0DA86	PVC	150 x 225 mm
Panneau flèche gauche DAE	P0DA87	PVC	300 x 100 mm
Panneau flèche droite DAE	P0DA88	PVC	300 x 100 mm
Panneau consigne DAE	P0DA89	PVC	200 x 300 mm
étiquette exploitation DAE	P0DA90	Vinyl adhésif	150 x 100 mm

Housse de transport

Désignation	Code
Housse pour défibrillateur MINDRAY BENEHEART C1A	P0DB12
Housse pour défibrillateur MINDRAY BENEHEART L2	P0DB13

Support et boîtiers

P0DA71

P0DA81

P0DA94

P0DA83

P0DA72

Désignation	Code	Caractéristiques
Support mural vert (intérieur)	P0DA71	Support mural vert pour l'installation à l'accueil des entreprises ou dans les étages à des endroits stratégiques. Le DAE est accroché via la poignée de la housse au support.
Boîtier mural blanc (intérieur + alarme)	P0DA81	Boîtier mural blanc vitré à usage intérieur avec alarme à l'ouverture de la porte (pile 9V 6LR61 fournie). Alarme désactivable par clef. • Dimensions (H x L x P) : 445 x 445 x 180 mm. • Poids : 6,4 kg.
Boîtier mural AIVIA S (intérieur)	P0DA94	Boîtier mural à usage intérieur. Dimensions (H x L x P) : 400 x 341 x 198 mm. • Poids : 1,5 kg. • IP44.
Boîtier mural AIVIA 100 (intérieur + alarme)	P0DA83	Boîtier mural à usage intérieur avec alarme visuelle (LEDS rouges clignotantes) et sonore (80 dB) à l'ouverture du capot (4 piles LR20 fournies). éclairage jour/nuit du compartiment du DAE par LED sur détection automatique de luminosité. • Dimensions (H x L x P) : 423 x 388 x 201 mm. • Poids : 3,5 kg. • IP44.
Boîtier mural AIVIA 200 (intérieur/extérieur + étanche + chauffage + alarme)	P0DA72	Boîtier mural AIVIA 200 (intérieur/extérieur + étanche + chauffage + alarme). Boîtier mural à usage intérieur/extérieur avec : • Alarme visuelle (LEDS rouges clignotantes) et sonore (80 dB) à l'ouverture du capot. • Chauffage (si<13°C) et ventilation (si>27°C) qui se mettent automatiquement en fonctionnement quand les seuils sont atteints. Boîtier à installer à l'ombre. Éclairage jour/nuit du compartiment du DAE par LED sur détection automatique de luminosité. Alimentation 220 V / 24 VDC à prévoir. • Dimensions (H x L x P) : 423 x 388 x 201 mm. • Poids : 3,5 kg. • IP44.

Kit de secours DAE	Désignation	Code
	Kit de secours DAE	P0DB08

Le kit de secours doit nécessairement comprendre une paire de ciseaux.
Les autres composants sont facultatifs.

Composition

- 1 masque d'insufflation en silicone.
- 1 rasoir.
- 1 paire de gants.
- 1 paire de ciseaux à embout de protection.
- 2 lingettes antiseptiques.
- 2 compresses.

MATÉRIELS DE RECHANGE

Accessoires Gamme MINDRAY BENEHEART

MINDRAY BENEHEART C1A	Désignation	Code	Durée de vie
	Électrodes adultes / enfants	P0DB10	5 ans
	Batterie	P0DB09	5 ans

P0DB10

P0DB09

MINDRAY BENEHEART L2	Désignation	Code	Durée de vie
	Électrodes RCP adultes / enfants	P0DB11	5 ans
	Batterie	P0DB09	5 ans

P0DB11

P0DB09

Matériels de rechange LIFEPAK - SAMARITAN - LIFEAZ

LIFEPAK CR Plus	Désignation	Code	Durée de vie
P0DB04	KIT Charge Pack composé d'une batterie et d'une paire d'électrodes adultes	P0DB04	2 ans
P0DA65	Électrodes pédiatriques. (Enfants de 0 a 8 ans ou d'un poids < 25 kg)	P0DA65	2 ans

LIFEPAK CR2	Désignation	Code	Durée de vie
P0DA68	Batterie.	P0DA68	4 ans
P0DA69	Pack électrodes adultes / enfants.	P0DA69	4 ans

SAMARITAN 350P / 360P / 500P	Désignation	Code	Durée de vie
P0DA98	Padpak batterie + électrodes adultes	P0DA98	4 ans
P0DA99	Padpak batterie + électrodes enfants. (Enfants de 0 a 8 ans ou d'un poids < 25 kg)	P0DA99	4 ans

LIFEAZ CLARK	Désignation	Code	Durée de vie
P0DA56	Batterie	P0DA56	4 ans
P0DA55	Pack électrodes adulte / enfant	P0DA55	2,5 ans

4 Applications

Sommaire

4.1 Les petits magasins (ERP de 5e catégorie) 210

4.2 Les espaces d'attente sécurisés 212

4.3 Les locaux électriques 213

4.4 Les cuisines 214

4.5 Les espaces confinés 215

4.6 Les chaufferies gaz/fuel 216

4.7 Les stations services 218

4.8 Le transport de marchandises (hors transport de matières dangereuses) 220

4.9 Le transport de matières dangereuses (ADR) 221

4.10 Le transport de personnes 222

Ce chapitre " Applications" a pour objectif de vous guider dans la mise en œuvre des textes réglementaires (rappelés pour chaque application) mais également de mettre notre expérience et notre devoir de conseil à votre service afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.

Il ne traite que de ce qui est spécifique à l'application, ce qui est lié aux autres parties du bâtiment n'est pas traité. Par exemple, on ne parle pas d'évacuation pour les cuisines.

Ces exemples d'applications doivent être utilisés comme une aide et ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes réglementaires et normatifs applicables.

DÉFINITION

Effectif du public et du personnel n'occupant pas des locaux indépendants qui posséderaient leurs propres dégagements

0

Établissements Recevant du Public du 2ème groupe (5ème catégorie)Arrêté du 22 juin 1990

			5ème cat.	4ème catégorie
M	Magasins de vente, centres commerciaux	Étages et s/sol		100
		Tous niveaux		200

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Code de la construction et de l'habitation

Article R143-44	Dans les établissements soumis aux prescriptions du présent chapitre, il doit être tenu un registre de sécurité […]

Réglementation ERP

Article PE4 § 2	**Vérifications techniques** En cours d'exploitation, l'exploitant doit procéder, ou faire procéder, par des techniciens compétents, aux opérations d'entretien et de vérification des installations et des équipements techniques de son établissement (...moyens de secours...).
Article PE 5	Structures, patios et puits de lumière […] § 4. Les patios et les puits de lumière doivent être réalisés conformément à l'instruction technique n° 263 relative à la construction et au désenfumage des volumes libres intérieurs dans les établissements recevant du public.
Article PE14	**Désenfumage** § 1. Les salles situées en rez-de-chaussée et en étage de plus de 300 m² et celles de plus de 100 m² situées en sous-sol doivent comporter en partie haute et en partie basse une ou plusieurs ouvertures communiquant avec l'extérieur soit directement, soit par l'intermédiaire de conduits. La surface utile d'évacuation de fumées doit être au moins égale au 1/200 de la superficie au sol des dits locaux. La surface libre totale des amenées d'air d'un local doit être au moins égale à la surface géométrique des évacuations de fumées de ce local. […] § 4. Les escaliers encloisonnés doivent comporter, en partie haute, un châssis ou une fenêtre, d'une surface libre de un mètre carré, muni d'un dispositif permettant son ouverture facile depuis le niveau d'accès de l'établissement. Lorsque ce désenfumage naturel ne peut être assuré, l'escalier est mis en surpression dans les conditions prévues par l'instruction technique n° 246. § 5. Les commandes des dispositifs de désenfumage peuvent être seulement manuelles.
Article PE 24	**Installations électriques, éclairage** § 2. Les escaliers et les circulations horizontales d'une longueur totale supérieure à 10 mètres ou présentant un cheminement compliqué, ainsi que les salles d'une superficie supérieure à 100 mètres carrés, doivent être équipés d'une installation d'éclairage de sécurité
Article PE 26	**Moyens de secours** § 1. Les établissements doivent être dotés d'au moins un extincteur portatif installé dans les conditions définies par l'article MS 39 et en atténuation de cet article avec un minimum d'un extincteur pour 300 m² et un appareil par niveau. § 2. Des colonnes sèches doivent être installées dans les escaliers protégés des établissements dont le plancher bas le plus élevé est à plus de 18 mètres du niveau de la voie accessible aux engins des sapeurs-pompiers. § 3. "Lorsqu'un appareil ou un dispositif d'extinction n'est pas apparent, il doit être signalé par un panneau conforme aux signaux normalisés d'indication de localisation d'un équipement de lutte contre l'incendie ou d'un autre moyen d'alarme ou d'alerte définis à la norme NF X 08-003 relative aux couleurs et signaux de sécurité."
Article PE 27	**Alarme, alerte, consignes** § 2. Tous les établissements sont équipés d'un système d'alarme […] § 4. Des consignes précises, affichées bien en vue, doivent indiquer : - le numéro d'appel des sapeurs-pompiers ; - l'adresse du centre de secours le plus proche ; - les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre. § 5. Le personnel doit être instruit sur les conduites à tenir en cas d'incendie et être entraîné à la manœuvre des moyens de secours. § 6. Dans les établissements implantés en étage ou en sous-sol, un plan schématique, sous forme d'une pancarte inaltérable, doit être apposé à l'entrée, pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Ce plan dit plan d'intervention doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée, chaque étage ou l'étage courant de l'établissement. Doivent y figurer, outre les dégagements et les cloisonnements principaux, l'emplacement : - des divers locaux techniques et autres locaux à risques particuliers ; - des dispositifs et commandes de sécurité ; - des organes de coupure des fluides ; - des organes de coupure des sources d'énergie ; - des moyens d'extinction fixes et d'alarme
Article PE 29	**Distribution intérieure** Les cloisons séparant les locaux réservés au sommeil, ainsi que celles séparant ces mêmes locaux d'autres locaux ou des circulations horizontales communes, doivent être coupe-feu de même degré que celui exigé pour la stabilité de la structure. Ces cloisons doivent être coupe-feu de degré 1/2 heure pour les établissements situés à rez-de-chaussée. Les portes des locaux réservés au sommeil doivent être pare-flammes de degré 1/2 heure et être munies d'un ferme-porte.

Code du travail

Article R4227-13	Une signalisation indique le chemin vers la sortie la plus proche ainsi que le chemin vers l'espace d'attente sécurisé ou l'espace équivalent le plus proche. Une autre signalisation identifie ces espaces. Les dégagements qui ne servent pas habituellement de passage pendant la période de travail sont signalés par la mention sortie de secours.
Article R4224-14	Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

Extincteurs poudre ABC, eau + additif, CO_2

Panneaux extincteurs

Coffret et housses extincteur

Plan d'intervention

Consigne

Registre

Signalétique

éclairage de sécurité

Plan d'évacuation

Alarme incendie

Conseil et formation

Trousse de secours

RIA

Désenfumage

Compartimentage

La sélection et l'implantation des équipements et services nécessite une étude spécifique à chacun des établissements.

NOTA : Selon la configuration du magasin (implantation dans un mail, vente de produits particuliers, prescriptions particulières,...) les établissements pourront également être équipés de :
- *Robinets d'incendie armés,*
- *Divers équipements de sécurité (armoires de stockage de produits dangereux par exemple).*

DÉFINITION

Arrêté du 25 juin 1980

Article CO 34	**Terminologie - §6 Espace d'attente sécurisé** Zone à l'abri des fumées, des flammes et du rayonnement thermique. Une personne, quel que soit son handicap, doit pouvoir s'y rendre et, si elle ne peut poursuivre son chemin, y attendre son évacuation grâce à une aide extérieure.

Code du travail

Article R4216-2-1	Les espaces d'attente sécurisés sont des zones ou des locaux conçus et aménagés en vue de préserver, avant leur évacuation, les personnes handicapées ayant besoin d'une aide extérieure pour cette évacuation des conséquences d'un incendie.
Article R144-14	Les bâtiments sont dotés, à chaque niveau, d'espaces permettant aux personnes ne pouvant pas évacuer d'attendre en sécurité d'être secourus. Ils doivent offrir une protection contre les fumées, les flammes, le rayonnement thermique et la ruine du bâtiment pendant une durée minimale d'une heure. Le nombre, la capacité d'accueil et les caractéristiques de ces espaces sont précisés dans l'arrêté définissant le règlement de sécurité applicable pour les bâtiments à usage professionnel prévu par l'article R. 141-1. *Dispositions du code de la construction et de l'habitation applicable aux bâtiments à usage professionnels à compter du 1er janvier 2027 (décret 2025-1100).*

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail

En l'absence de règles spécifiques concernant les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés, il est recommandé de suivre les dispositions des ERP résumées ci-dessous.

Réglementation ERP

Article CO 59 (résumé)	Caractéristiques d'un espace d'attente sécurisé : - être identifié et facilement repérable du public au moyen d'un balisage spécifique, - être identifié et facilement repérable de l'extérieur par les services de secours au moyen d'un balisage spécifique, - disposer de consignes à l'intérieur, - être équipé d'un éclairage de sécurité type anti-panique, - comporter au moins un extincteur à eau pulvérisée installé et repéré, - avoir des blocs-portes coupe-feu de même degré que la paroi traversée avec un maximum d'une heure (EI 60), munies d'un ferme-porte (classement C) ou à fermeture automatique, - (à compter du 1er juin 2027) : Les blocs-portes justifient d'un classement de résistance au feu (EI) identique à celui de la paroi traversée, sans excéder une heure (EI 60). Ils bénéficient du classement d'étanchéité aux fumées S200 et sont dotés d'une aptitude à la fermeture automatique (classement additionnel C). Ces blocs-portes sont soit munis d'un ferme-porte, soit à fermeture automatique (type DAS) (exemple : EI 30-S200-C) ; - comporter au moins un moyen permettant à une personne de signaler sa présence, - posséder un ouvrant en façade (à commande accessible à la personne qui s'est placée dans l'espace), ou être mis à l'abri des fumées ou être désenfumé. Les espaces d'attente sécurisés doivent figurer sur les plans schématiques : - des plans d'évacuation, - des plans d'intervention. Des formations et exercices d'évacuation et de confinement doivent être mis en place.

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

A Plan d'évacuation et d'intervention

B Signalisation

C Balisage

D Consignes

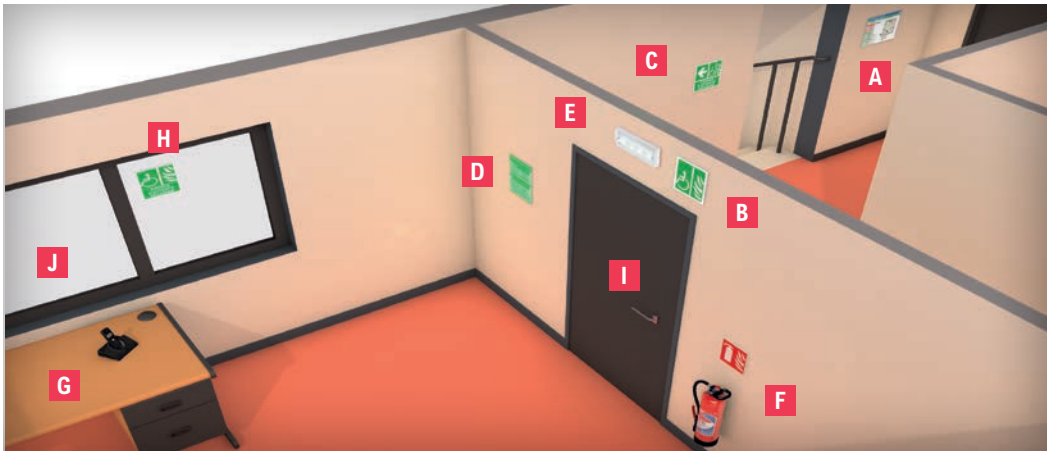

I Bloc porte coupe-feu

Formations et exercices d'évacuation

J Moyen permettant le désenfumage (ex. façade)

E Éclairage de sécurité

F Extincteur à eau pulvérisée

G Moyens permettant de signaler sa présence

H Moyens de repérage de l'extérieur

DÉFINITION

Cette fiche application sur le local électrique fait référence aux locaux destinés à la transformation de tension, et/ou à la répartition électrique dans un bâtiment. Elle ne traite pas des locaux techniques d'ascenseurs, ni des cabines de projection des cinémas.

La personne intervenante doit être titulaire de l'habilitation électrique appropriée pour toute intervention sur le local ou à proximité.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 14 février 1992 fixant les consignes relatives aux premiers soins à donner aux victimes d'accidents électriques

Article 1	Les consignes relatives aux premiers soins à donner aux victimes d'accidents électriques avant l'arrivée du médecin ou de secours organisés par les pouvoirs publics sont données dans l'annexe I au présent arrêté. Elles font l'objet d'une affiche […].

Réglementation ERP

Article EL 5	**Locaux de service électrique** […] § 2. Les locaux de service électrique doivent être identifiés et faciles à atteindre par les services de secours. […] § 4. Ils doivent être dotés de moyens d'extinction adaptés aux risques électriques. Les appareils portatifs doivent porter des signes distinctifs bien visibles indiquant qu'ils sont utilisables pour un feu se produisant en présence de conducteurs ou d'appareils électriques. § 5. Ils doivent disposer d'un éclairage de sécurité constitué par un ou des blocs autonomes ou luminaires alimentés par la source centralisée, d'une part, et par un ou des blocs autonomes portables d'intervention (BAPI), d'autre part.

Code du travail

Article R4227-29	Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.

Autres référentiels

APSAD R4 édition 2016	"Les locaux électriques [haute tension] seront protégés ... par un extincteur à poudre 9 kg par fraction de surface au sol de 200 m² ou un appareil 6 kg par fraction de surface au sol de 150 m². En complément, il pourra être ajouté au moins un appareil CO_2 5 kg (la haute tension est > 10 000 V en courant alternatif et > 15 000 V en courant continu."

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. L'éclairage de sécurité peut être rendu nécessaire lorsque le local chaufferie ne donne pas directement sur l'extérieur, ni sur une zone pourvue d'un éclairage de sécurité La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

A Extincteurs 9 kg poudre ABC

B Extincteur CO_2

C Panneaux extincteurs

D Signalisation local électrique

Si un RIA est à proximité d'un poste haute tension (< 50 kV), il doit être équipé d'un diffuseur DMFA HT et du mode d'emploi correspondant.

E Consigne soins aux électrisés

F Étiquette avertissement électrique

Cette étiquette indique que, malgré son marquage, l'extincteur peut être utilisé à des tensions > 1000 V.

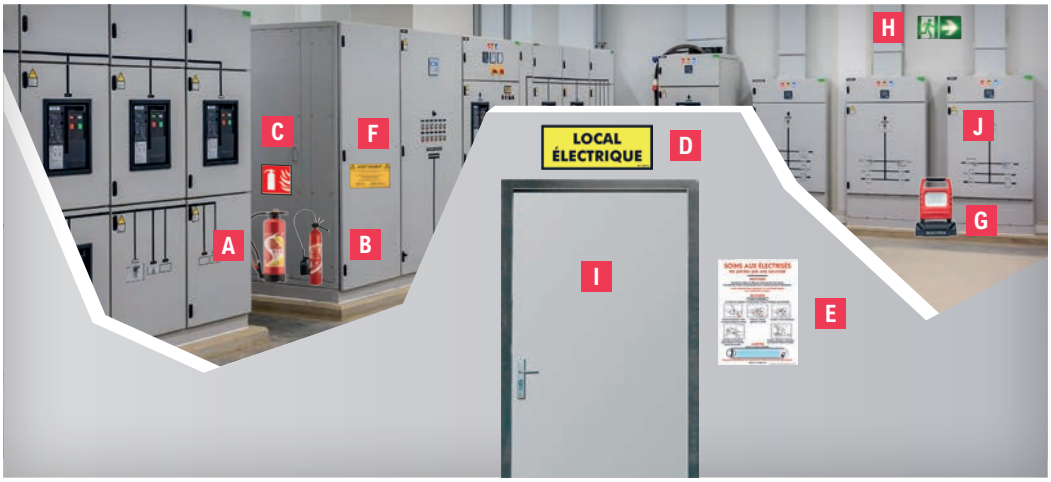

G Blocs Autonomes Portables d'Intervention (BAPI)

H Blocs Autonomes ou luminaires sur source centrale

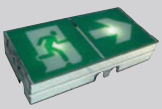

I Bloc porte

J FireDETEC®

DÉFINITION

Arrêté du 25 juin 1980

Article GC 1	**Domaine d'application et définitions** § 1. Les dispositions du présent chapitre sont applicables aux installations d'appareils de cuisson et d'appareils de remise en température destinés à la restauration situés dans les locaux accessibles ou non au public. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux installations situées dans des bâtiments ou des locaux non accessibles au public et isolés.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Réglementation ERP

Article GC 4	**Dispositifs d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie des appareils de cuisson et des appareils de remise en température** […] § 3. Les dispositifs d'arrêt d'urgence doivent être facilement accessibles, être correctement identifiés et comporter des consignes précisant les modalités d'action en cas d'incident. En cas de coupure de l'alimentation en gaz combustible des appareils, toutes précautions doivent être prises avant la réutilisation des brûleurs. Des consignes précises concernant cette réutilisation doivent être affichées près du dispositif d'arrêt d'urgence. […]
Article GC 8	**Moyens d'extinction** Les grandes cuisines, les offices de remise en température et chaque îlot de cuisson doivent comporter des moyens d'extinction adaptés aux risques présentés. Dans les grandes cuisines ouvertes et les îlots de cuisson, des dispositifs d'extinction automatique adaptés au feu d'huile doivent être installés à l'aplomb des friteuses ouvertes.

Code du travail

En l'absence de règles spécifiques, les préconisations ERP résumées ci-dessus peuvent servir de base de référentiel d'étude.

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

A Extincteurs eau + additif
Extincteur feux d'huile
Extincteur CO_2

B Panneaux extincteurs

C Coffret et housses extincteur

D Système Firedec

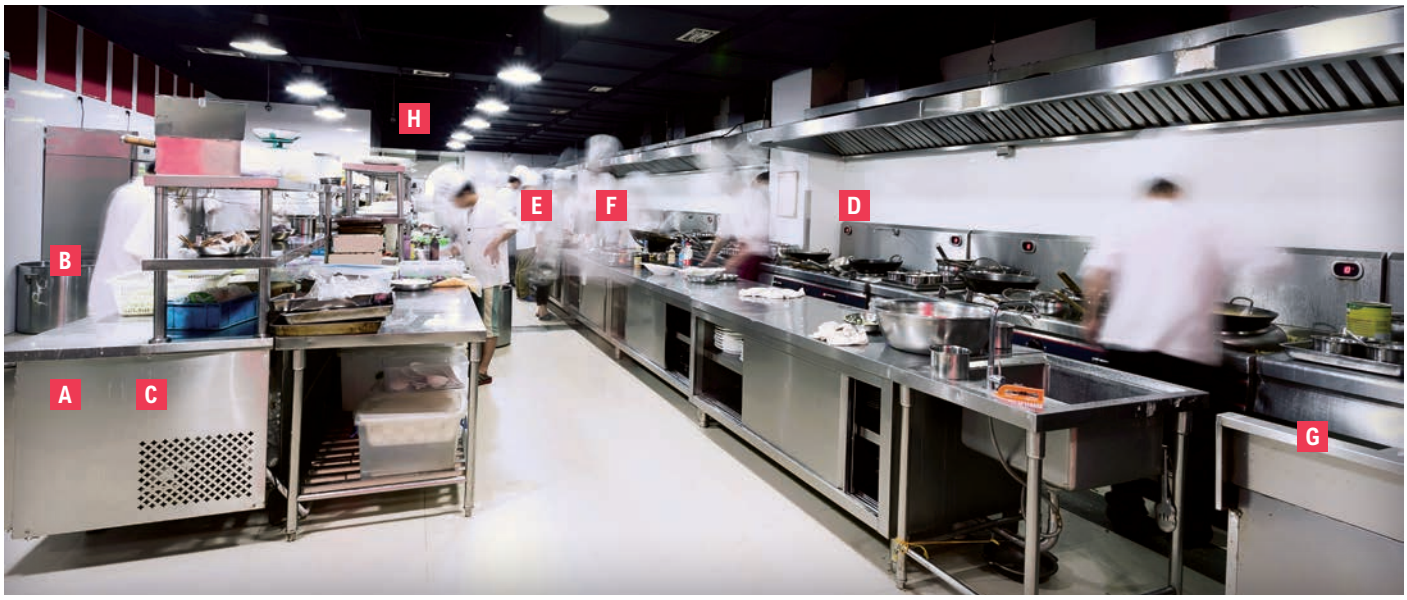

E Couverture anti-feu

F Consigne de sécurité cuisine

G Signalisation barrage gaz cuisine

H Éclairage de sécurité et d'ambiance

Cette fiche traite de la protection des intervenants en espaces confinés à risque haut ou peuvent présenter des atmosphères dangereuses. Elle est particulièrement applicable aux interventions dans les réseaux d'assainissement.

DÉFINITION

Un espace confiné est un volume totalement ou partiellement fermé qui n'a généralement pas été conçu pour être occupé en permanence par du personnel. Il faut pouvoir néanmoins y accéder, de manière temporaire, plus ou moins fréquente, pour transiter ou pour y effectuer une intervention programmée ou non.

L'atmosphère d'un espace confiné présente, par défaut de ventilation, des risques pour la sécurité et la santé des personnes amenées à y pénétrer : manque d'oxygène, gaz de fermentations... Ces risques sont généralement associés à des conditions d'accès et de sorties difficiles en cas d'urgence.

Exemples d'espaces confinés concernés : égouts, collecteurs visitables, bacs, puits, fosses, citernes, silos...

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail

Article R4321-1	L'employeur met à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver leur santé et leur sécurité.
Article R4321-2	L'employeur choisit les équipements de travail en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Il tient compte des caractéristiques de l'établissement susceptibles d'être à l'origine de risques lors de l'utilisation de ces équipements.
Article R4321-3	Lorsque les mesures prises en application des articles R. 4321-1 et R. 4321-2 ne peuvent pas être suffisantes pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs, l'employeur prend toutes autres mesures nécessaires à cet effet, en agissant notamment sur l'installation des équipements de travail, l'organisation du travail ou les procédés de travail.
Article R4321-4	L'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective.

ICPE	*Se reporter aux obligations par rubrique (arrêté de Déclaration, Enregistrement, Autorisation), et, le cas échéant, à celles des arrêtés préfectoraux.*

NOS SOLUTIONS

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.

A

Contrôleur d'atmosphère : taux d'oxygène, présence de gaz toxiques : détecteur de gaz GasAlert microclip X3

B

Masque Autosauveteur (Appareil d'évacuation d'urgence) - Oxypro

C

Harnais stop-chute
Sur demande

DÉFINITION

Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public

Article 2	Pour l'application du présent texte : 1° Une chaufferie est un local abritant des appareils de production de chaleur par combustion. (…) *Cet article définit également les sous-stations ainsi que les installations techniques potentielles des chaufferies. S'y référer si nécessaire.*

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public

Article 15	Les dispositions particulières suivantes sont applicables à toute chaufferie en sous-sol : Cette chaufferie doit être desservie par un conduit circulaire ou rectangulaire de 16 dm carrés de section et ayant au moins 20 cm dans sa plus petite dimension. Ce conduit doit déboucher à l'extérieur, au niveau du sol, en un point permettant en cas de feu la mise en manœuvre du matériel de ventilation des sapeurs-pompiers. En outre, son orifice, au débouché et sur 1 mètre au moins de longueur, doit avoir au moins 40 cm de côté ou de diamètre, à moins que l'orifice extérieur ne soit muni d'un demi-raccord conforme à la norme française NF S61 707 homologuée en février 1973 "Matériel de lutte contre l'incendie. - Demi-raccord de ventilation incendie DN 300". (…). L'orifice extérieur doit être fermé à l'aide d'un dispositif démontable sans outillage. Il doit être signalé par une plaque portant la mention "Gaine pompiers chaufferie".
Article 20	**Moyens de lutte contre l'incendie** Dans les chaufferies utilisant des combustibles solides ou liquides il doit être conservé, au voisinage immédiat de la porte en un endroit facilement accessible, un dépôt de sable d'au moins 0,10 mètre cube et une pelle, ainsi que des extincteurs portatifs pour feux de classe 34 B 1 ou B 2 au moins, leur nombre étant déterminé à raison de deux par brûleur avec un maximum exigible de quatre. Pour les chaufferies au gaz, ces moyens sont limités à un extincteur à poudre polyvalente de classe minimum 5 A - 34 B accompagné d'un panneau précisant "Ne pas utiliser sur flamme gaz". Les extincteurs automatiques sont autorisés. Toutefois, dans les chaufferies au gaz leur déclenchement doit couper l'alimentation du gaz.
Article 26	**Entretien des installations** Si le distributeur constate que la remise en gaz de l'installation collective nécessite que la consigne prévue à l'article 9.1 soit aménagée pour tenir compte des modifications opérées sur cette installation, ce dernier remet au propriétaire ou à son mandataire : a) La consigne dûment actualisée à respecter en cas de danger (fuite de gaz, incendie). Cette consigne porte sur : - Les modalités de fermeture de l'organe de coupure générale visé à l'article 9.1. - L'obligation pour toute personne ayant manœuvré ce dispositif d'en avertir immédiatement les services de secours et de lutte contre l'incendie ainsi que le distributeur et de veiller au maintien de la fermeture dudit dispositif en attendant l'intervention des personnes habilitées par la consigne à procéder à sa réouverture. Cette consigne doit également comporter les numéros de téléphone des services de secours compétents (sapeurs- pompiers, distributeurs de gaz).

Réglementation ERP (en complément de l'arrêté du 23 juin 1978 ci-dessus)

Article CH 5	**Installations de puissance utile supérieure à 70 kW (extraits)** Lorsque la chaufferie ne comporte qu'un seul accès direct, cet accès peut se faire par une circulation non accessible au public qui doit déboucher sur l'extérieur, sur un hall d'accès public situé au niveau d'évacuation ou sur une terrasse accessible aux services de secours. Lorsque la chaufferie comporte un autre accès, il peut se faire par un local ou une circulation accessible au public à travers un sas conforme à l'article CO 28 (§ 1) et équipé de deux portes pare-flamme de degré ½ heure munies de ferme-porte. Les portes doivent s'ouvrir dans le sens de la sortie.
Article CH 6	**Installations de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW** § 1. Appareils installés à l'intérieur du bâtiment : (…) b) Lorsque la puissance utile totale est supérieure à 30 kW, le local doit satisfaire aux conditions suivantes : - comporter une porte : - coupe-feu de degré ½ heure équipée d'un ferme-porte ou EI 30-C si elle ouvre sur un local ou une circulation accessible au public ; - pare-flammes de degré ½ heure équipée d'un ferme-porte ou E 30-C dans les autres cas ; - équipée d'un ferme-porte, s'ouvrant dans le sens de la sortie et pouvant être ouverte, dans tous les cas, de l'intérieur.
Article CH 10	**Moyens de lutte contre l'incendie** § 1. Les locaux visés à l'article CH 5 doivent être dotés de moyens de lutte contre l'incendie : - pour les appareils ou groupement d'appareils alimentés en gaz, conformes aux dispositions de l'article GZ 9 ; - pour les autres appareils, conformes aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté visé à l'article CH 2. § 2. Les locaux visés à l'article CH 16 doivent être dotés d'un extincteur portatif au moins, adapté aux risques présentés.
Article CH 11	**Sous-stations** § 2. Les sous-stations d'une puissance utile supérieure à 70 kW (…) "De plus, lorsqu'elles abritent des installations d'eau surchauffée haute température ou de vapeur haute pression, elles ne doivent pas être en communication directe avec les locaux et les dégagements accessibles au public à moins d'être séparées par un sas à portes pleines ;
Article CH 12-1	§ 3. Alimentation en combustible du local cogénération : (…) g) Un dépôt d'au moins 100 litres de sable et une pelle ainsi que des extincteurs portatifs pour feux de classe B 1 ou B 2 au moins doivent être placés à proximité de la porte d'accès.
Article CH 16	**Stockage des combustibles liquides en récipients transportables** § 3. Stockage à l'intérieur : Un extincteur portatif homologué pour feux de classe 34 B doit se trouver à proximité immédiate du stockage.
Article CH 38	**Filtres** §6 - Les accès aux filtres doivent être munis d'une plaque métallique portant les indications ci-après : "Danger d'incendie, filtres empoussiérés inflammables".
Article CH 52	**Appareils à combustible liquide** § 5. Dans chaque local équipé d'un ou plusieurs appareils utilisant un combustible liquide, doit être placé un extincteur portatif de classe 21 B au moins, à proximité de l'accès principal, avec un maximum de deux appareils par niveau.

Code du travail

Arrêté du 14 décembre 2011 Article 4	**Installations d'éclairage de sécurité** L'éclairage de sécurité doit : - assurer l'éclairage d'évacuation ; - assurer l'éclairage d'ambiance ou anti-panique ; - permettre la mise en œuvre des mesures de sécurité et l'intervention éventuelle des secours.

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. L'éclairage de sécurité peut être rendu nécessaire lorsque le local chaufferie de donne pas directement sur l'extérieur, ni sur une zone pourvue d'un éclairage de sécurité. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

Chaufferie gaz

C Panneau "ne pas utiliser sur flamme gaz"

F Panneau pour chaufferie gaz "coupure gaz"

A Extincteur 6/9 kg poudre ABC

B Panneaux extincteurs

D Extincteur automatique à poudre ABC

E Consigne pour chaufferie

G Panneau "local chaufferie"

K BAPI : bloc autonome portable d'Intervention

H Chaufferie sous-sol :
- signalétique
- ½ raccord DN300

I Porte EI30 (coupe-feu ½ h) et ferme-porte

J éclairage de sécurité

Chaufferie fuel

F Panneau "vanne arrêt fuel"

L Bac à sable 110 L et pelle (à l'extérieur)

DÉFINITION

Les stations-services sont des installations classées pour la protection de l'environnement, sous la rubrique 1435 : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Il existe deux arrêtés relatifs aux prescriptions générales applicables aux stations-service :

- Arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration (…) : article 4.2 - Moyens de lutte contre l'incendie.

D'une façon générale, l'installation est dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et au moins protégée comme suit :
- de deux appareils d'incendie (bouches ou poteaux d'incendie) d'un diamètre nominal DN 100 situés à moins de 100 mètres de la station-service (les distances sont mesurées par les voies praticables aux engins de secours). Ces appareils sont alimentés par un réseau public ou privé qui est en mesure de fournir un débit minimum de 60 mètres cubes par heure pendant au moins deux heures ; la pression dynamique minimale des appareils d'incendie est de 1 bar sans dépasser 8 bars ;
- d'un système d'alarme incendie (ou tout moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours dans le cas des installations sans surveillance) ;
- sur chaque îlot de distribution, d'un système manuel commandant en cas d'incident une alarme optique ou sonore ;
- d'un dispositif permettant de rappeler à tout instant aux tiers les consignes de sécurité et les conduites à tenir en cas de danger ou d'incident, au besoin par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs haut-parleurs ;
- pour chaque îlot de distribution, d'un extincteur homologué 233 B. […] ;
- pour l'aire de distribution des stations-service et à proximité des bouches d'emplissage de réservoirs des stations délivrant des liquides inflammables, d'une réserve de produit absorbant incombustible en quantité adaptée au risque, sans être inférieure à 100 litres, des moyens nécessaires à sa mise en œuvre ; la réserve de produit absorbant est protégée par couvercle ou par tout dispositif permettant d'abriter le produit absorbant des intempéries ;
- pour chaque local technique, d'un extincteur homologué 233 B ;
- pour le stockage des marchandises et le sous-sol, d'un extincteur homologué 21 A-144 B 1 ou un extincteur homologué 21 A-233 B et C ;
- pour le tableau électrique, d'un extincteur à gaz carbonique (2 kilogrammes) ;
- sur l'installation, d'au moins une couverture spéciale anti feu.

- Arrêté du 15 avril 2010 Relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement (…) : article 2.2.12 - Moyens de lutte contre l'incendie.

À l'exception des stations-service en plein air, l'installation est dotée :
- d'extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés ;
- de plans des locaux facilitant l'intervention des services d'incendie et de secours avec une description des dangers pour chaque local.

Les dispositifs cités ci-dessus sont en nombre suffisant et correctement répartis et, dans tous les cas, les agents d'extinction sont compatibles avec les carburants éthanolés. Pour les installations de distribution, les moyens de lutte contre l'incendie prescrits dans les paragraphes précédents pourront être remplacés par des dispositifs automatiques d'extinction présentant une efficacité au moins équivalente. Ce type de dispositifs est obligatoire pour les installations fonctionnant en libre-service sans surveillance et pour les installations implantées sous immeuble habité ou occupé par des tiers. Une commande de mise en œuvre manuelle d'accès facile double le dispositif de déclenchement automatique de défense fixe contre l'incendie. Cette commande est installée en dehors de l'aire de distribution en un endroit accessible au préposé éventuel à l'exploitation ainsi qu'à tout autre personne. Conformément aux référentiels en vigueur et au moins une fois par an, tous les dispositifs sont entretenus par un technicien compétent et leur bon fonctionnement vérifié. Les rapports d'entretien et de vérification sont tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.

Objet du contrôle (installations soumises à déclaration) :
- présence des moyens de lutte contre l'incendie (le non-respect de ce point relève d'une non-conformité majeure) ;
- présentation des rapports d'entretien et de vérification annuels (le non-respect de ce point relève d'une non-conformité majeure).

Classement

Rubrique	Désignation-résumé	Déclaration	Enregistrement	Autorisation
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.	15 avril 2010	15 avril 2010	-

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal. La maintenance des équipements répond aux exigences minimales visées à chacun de nos chapitres solutions produits.

A
Extincteur 9 kg
poudre par ilot
+ panneau extincteur

B
Extincteur 9 kg
poudre pour les
locaux techniques
+ panneau extincteur

C
Extincteur 9 L
+ additif pour
la boutique
+ panneau extincteur

D
Extincteur 2 ou 5 kg
CO_2 pour les armoires
électriques
+ panneau extincteur

E
Coffrets et
housses
extincteur

F
Consigne
de sécurité

G
Couverture anti-feu

H
Alarme
incendie

I
Bac à sable
110 L et pelle

J
Registre
de sécurité

K
Protection
DAC
*Nous
consulter*

L
Blocs Autonomes
Portables d'Intervention
(BAPI)

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 2 mars 1995 relatif à l'équipement en extincteurs des véhicules de transport de marchandises

Article 1	Les véhicules destinés à être immatriculés en France des catégories suivantes doivent être munis d'au moins un extincteur à poudre ABC d'une capacité d'au moins 2 kilogrammes, placé dans la cabine, dans un endroit aisément accessible au conducteur : - véhicules de la catégorie internationale N 2 dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 7,5 tonnes ; - tracteurs pour semi-remorques des catégories internationales N 2 et N 3.
Article 2	Les véhicules destinés à être immatriculés en France des catégories suivantes doivent être munis d'au moins un extincteur à poudre ABC d'une capacité d'au moins 6 kilogrammes, placé à l'extérieur du véhicule, dans un endroit aisément accessible au conducteur : - véhicules des catégories internationales N 2 et N 3 dont le poids total autorisé en charge excède 7,5 tonnes, à l'exclusion des tracteurs pour semi-remorques ; - semi-remorques des catégories internationales O 3 et O 4 dont le poids total autorisé en charge excède 7,5 tonnes. L'extincteur peut également être placé sur le véhicule tracteur, à l'extérieur, dans un endroit aisément accessible au conducteur, et sans préjudice, le cas échéant, de l'extincteur éventuellement prévu par l'article 1er. Les semi-remorques dételées peuvent être dépourvues d'extincteur.
Article 3 (extrait)	Dans le cas d'extincteurs conformes à la norme NF EN3, les foyers types éteints doivent être au minimum : - pour l'extincteur extérieur (6 kg au moins) : 21A et 113B ; - pour l'extincteur de cabine (2 kg au moins) : 8A et 34B.

Code de la route

Article R.416-19 (extraits)	I. - Lorsqu'un véhicule immobilisé sur la chaussée constitue un danger pour la circulation, notamment à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côtes, des passages à niveau et en cas de visibilité insuffisante, ou lorsque tout ou partie de son chargement tombe sur la chaussée sans pouvoir être immédiatement relevé, le conducteur doit assurer la présignalisation de l'obstacle en faisant usage de ses feux de détresse et d'un triangle de présignalisation. En circulation, le conducteur doit disposer de ce triangle. II. - Le conducteur doit revêtir un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation lorsqu'il est amené à quitter un véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence. En circulation, le conducteur doit disposer de ce gilet à portée de main.

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.

Extincteur de cabine

Extincteur supplémentaire 6 kg ABC

Coffret transport

Nos recommandations

Poids maxi du véhicule	Cabine
PTAC ≤ 3.5 tonnes	1 ext. 2 kg ABC
3.5 T < PTAC ≤ 7.5 tonnes	1 ext. 6 kg ABC
PTAC > 7.5 tonnes	1 ext. 2 kg ABC et 1 ext. 6 kg ABC

Trousse de 1er secours

Gilet de signalisation

Triangle de signalisation

Le C sécurité

FireDETEC®

DÉFINITION

Selon le règlement "Accord for Dangerous goods by Road" (ADR), doit être considérée comme dangereuse toute marchandise destinée à être transportée dès lors qu'elle est amenée à porter atteinte à l'intégrité physique des personnes, des biens ou de l'environnement.

Ces marchandises peuvent être transportées sous forme solide, liquide ou gazeuse.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ADR en vigueur le 1er janvier 2025

1. Transport en colis ou en vrac
L'unité de transport est munie de ses extincteurs, "..." et du matériel de première intervention nécessité par le(s) produit(s) à transporter, conformément aux consignes.

2. Transport en citernes
L'unité de transport est munie de ses extincteurs, "..." et du matériel de première intervention nécessité par le(s) produit(s) à transporter, conformément aux consignes.

Article 8-1-4 — **Lutte anti-incendie équipement (8-1-4-1)**

Poids maxi du véhicule	Nombre minimum d'extincteurs	Capacité minimum	Capacité minimum de l'extincteur cabine	Exigence d'extincteur supplémentaire
≤ 3.5 tonnes	2	4 kg	2 kg	2 kg
> 3.5 tonnes et ≤ 7.5 tonnes	2	8 kg	2 kg	6 kg
> 7.5 tonnes	2	12 kg	2 kg	6 kg

Article 8.1.5.2 — **Équipement divers et équipement pour protection personnelle**

- Pour toute unité de transport :
  - 1 cale de roue par véhicule, de dimension appropriée (…)
  - 2 signaux d'avertissement autoporteurs ;
  - Du liquide de rinçage pour les yeux (1).
- Pour chaque membre de l'équipage :
  - 1 baudrier fluorescent (gilet de sécurité) ;
  - 1 paire de gants de protection ;
  - 1 paire de lunettes de protection ;
  - 1 appareil d'éclairage portatif (lampe), conforme au 8.3.4 : l'appareil d'éclairages portable utilisé n'exposera pas de surface métallique étant assujettie aux étincelles.

(1) Voir l'article pour les exceptions.

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.

Extincteurs de cabine

Extincteurs supplémentaires

Lave-oeil

Coffret transport

Nos recommandations

Poids maxi du véhicule	Cabine	Remorque
≤ 3.5 tonnes	2 x 2 kg	N/A
> 3.5 tonnes ≤ 7.5 tonnes	2 kg	6 kg
> 7.5 tonnes	2 kg ou 4 kg	2 x 6 kg ou 9 kg

Trousse de 1er secours

Gilet de signalisation

Triangle de signalisation

Le c sécurité

FireDETEC®

DÉFINITION

Le terme : "transport en commun de personnes" désigne le transport de passagers au moyen d'un véhicule à moteur qui comporte plus de neuf places assises, y compris celle du conducteur.

Par "transport en commun d'enfants", on entend le transport en commun de personnes au sens de l'alinéa précédent organisé à titre principal pour des personnes de moins de dix-huit ans, quel que soit le motif du déplacement.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes

Article 17	**Extincteurs d'incendie (emplacement)** Un ou plusieurs emplacements doivent être prévus pour installer le ou les extincteurs décrits à l'article 64 du présent arrêté. Ce ou ces emplacements doivent être visibles ou signalés pour les passagers ; l'un au moins sera disposé à proximité du conducteur.
Article 64	**Extincteur** Chaque véhicule doit être d'un (ou plusieurs) extincteur (s), conforme (s) à l'annexe 1 non reproduite au présent arrêté, et disposé (s) à l'emplacement (ou aux emplacements) prévu (s) en application de l'article 17 du présent arrêté ou des articles équivalents de la directive 2001/85/CE ou du règlement de Genève n° 107 précités.
Annexe 1 (extraits)	**Type de véhicules** / **Extincteurs** Autocars et autobus de moins de 22 passagers (pas de place debout) — • 1 extincteur 2 kg ABC Autocars et autobus de plus de 22 passagers — • 1 ext. 6 kg ABC, ou 1 ext. 2 kg ABC et 1 ext. 6 L additivée + antigel
Article 18	**Boîte de premier secours (emplacement)** Un ou plusieurs emplacements doivent être prévus pour la ou les boîtes de premier secours décrites à l'article 65 du présent arrêté. Ces emplacements doivent être visibles ou signalés pour les passagers et d'un accès facile.
Article 65	**Boîte de premier secours** Chaque véhicule doit être doté d'au moins une boîte de premiers secours, chacune étant disposée à un emplacement prévu en application de l'article 18 du présent arrêté ou des articles équivalents de la directive 2001/85/CE ou du règlement de Genève n° 107 précités. Le contenu minimum de chaque boîte de premiers secours doit être conforme à la liste définie à l'annexe 10. Le matériel et les produits inclus dans chacune d'elles doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés afin d'assurer sa mise à jour régulière.
Annexe 10	Le contenu minimum exigé de la ou des boîtes de premiers secours dont chaque véhicule de transports en commun de personnes est doté, conformément à l'article 65 du présent arrêté, est le suivant : **Protection du secouriste** — • 2 paires de gants à usage unique • 1 masque de protection à usage unique qui permet la réalisation d'une ventilation artificielle **Nécessaire pour plaies** — • 2 compresses stériles en conditionnement individuel • 1 assortiment de pansements de différentes tailles • 1 ruban de tissu adhésif • 3 serviettes nettoyantes à usage unique ou 3 flacons d'antiseptique cutané en monodose • 1 bande de gaze élastique **Matériels divers** — • 1 paire de ciseaux • 1 couverture isotherme
Article 68	**Lampe autonome** Tout véhicule assurant un transport en commun de personnes doit être équipé d'une lampe autonome permettant d'éclairer toute partie du véhicule accessible au regard.

LES SOLUTIONS CHUBB FRANCE

Les solutions présentées correspondent d'une part à l'application des textes ou extraits réglementaires rappelés ci-dessus et d'autre part à notre devoir de conseil afin de vous proposer un niveau de sécurité optimal.

Extincteur 2 kg

Extincteurs 6 L ou 6 kg

Coffrets transport

Trousse de 1er secours
Couverture de survie

Nos recommandations

Autocars et autobus de moins de 22 passagers (pas de place debout)	• 1 ext. 2 kg ABC
Autocars et autobus de plus de 22 passagers	• 1 ext. 6 kg ABC ou 1 ext. 2 kg ABC et 1 ext 6 L additivée + antigel

Gilet de signalisation

Triangle de signalisation

Le C sécurité

FireDETEC®

5 Index

Sommaire

5.1 Lexique 226

5.2 Certifications 228

5 INDEX

5.1 Lexique

A

Abri extincteurs mobiles 65
Absorbants 111
Accessoires extincteurs ..... 58 à 66
Accessoires DAD 127
Accessoires défibrillateurs ..... 205 et 206
Accessoires poteaux et bouches incendie 93
Accessoires pour déclencheurs manuels de type 4 SON'ECLA 155
Accessoires pour déclencheurs manuels de type 4 Radio CHUBB 159
Accessoires RIA ..... 81 à 85
Alarme extincteur 65
Alarme PPMS et menace ..... 164 à 175
Alarme type 4 ..... 152 à 163
Appareils d'évacuation 195
Appareils filtrants ..... 193 et 194
Appareils isolants 192
Armoires et gondoles de stockage 108
Armoire à pharmacie 200
Armoire de sécurité 109
Armoires RIA 83
Audit des signalisations de sécurité 11

B

Bac de rétention 110
Bacs à sable et à sel 110
Batte à feu 110
Boite à clés 113
Boîtier de commande manuelle pour DAD 127
Boîtier menace 168
Boîtiers sous verre dormant 114
Bouches d'incendie 93
Boudins absorbants 111
Bouée 201
Brassards 39

C

Chantiers désenfumage ..... 120 à 122
Chantiers RIA ..... 71 et 72
Clés pour poteaux et bouches 93
Clés tricoises, pour raccords, multifonctions 98
Coffret registre de sécurité ..... 26 et 114
Coffret téléphone de sécurité 114
Coffrets extincteurs ..... 58 à 63
Coffrets RIA 83
Coffret pour ARI 195
Cofimobile (formation en) 13
Cofeasy 13
Colonnes d'incendie ..... 86 à 89
Compartimentage ..... 124 à 128
Conseil 11
Consignes de sécurité ..... 24 et 25
Corne d'appel 201
Couverture chauffante extincteur 64
Couverture chauffante RIA 84
Couverture anti-feu 197
Couverture de survie 198

D

DAAF / DACO ..... 150 et 151
DAD secouru 126
Déclencheurs manuels pour équipement d'alarme de type 4 SON'ECLA 155
Déclencheurs manuels pour équipement d'alarme de type 4 Radio CHUBB .. 159
Déclencheurs manuels PPMS 169
Défibrillateurs ..... 202 à 206
Demi-raccords ..... 95 et 96
Désenfumage ..... 118 à 121
Détecteurs de gaz portables ..... 176 à 187
Détecteurs pour DAD secouru 127
Dévidoirs RIA ..... 80 et 81
Diffuseurs RIA 82
Diffuseurs pour équipement d'alarme de type 4 SON'ECLA 156
Diffuseurs pour équipement d'alarme de type 4 Radio CHUBB ..... 160 et 161
Divisions à robinets à soupapes 97
Document unique 11
Dossiers d'intervention 20
Douches de sécurité 196

E

Échelle à coulisse 201
Éclairage de sécurité ..... 130 à 149
Émulseurs ..... 69 et 70
Étiquettes classes de feu 32
Étiquettes photoluminescentes classes de feu 33
Étude de conformité - extincteurs (N4) 47
Étude de conformité - RIA / PIA (N5) 71
Étude de conformité désenfumage (N17) ..... 121 et 122
Évaluation des risques incendie 11
Extincteurs ..... 44 à 57
Extincteurs automatiques ..... 56 et 57
Extincteurs mobiles 55
Extincteurs portatifs ..... 51 à 54

F

Ferme-portes 128
Feux simulés (exercices) 13
Firedetec 57
Formation ..... 12 à 13
Fûts de lance 85

G

Gaffe marinière 201
Gilet de sécurité 114
Gondoles de stockage 108

H

Housses extincteurs et extincteurs mobiles ..... 63 et 64
Housses RIA 84

I

IN (Gamme IN extincteurs) ..... 49 à 54
IN (Gamme IN extincteurs mobiles) ..... 49, 50 et 55

J

Jonctions ..... 96 et 97
Joints intumescents 128

K

Kits de dépollution 112
Kits de réassortiment (multirisques-pharmacie) 200

L

Lampes torches 201
Lance bas et moyen foisonnement (PIA) 80
Lances incendie 97
Laveurs d'yeux ..... 196 et 197
Luminaires pour sources centrales d'éclairage de sécurité ..... 145 et 146

M

Maintenance des alarmes type 4 153
Maintenance des BAES, BAEH, LSC, sources centrales 131
Maintenance des colonnes d'incendie 88
Maintenance des extincteurs 47
Maintenance des portes coupe-feu 126
Maintenance des poteaux et bouches d'incendie 91
Maintenance des RIA 72
Maintenance des systèmes de désenfumage ..... 119 et 120
Maintiens magnétiques 127

O

Obturateurs de plaques d'égout 113

P

Palette de rétention 109
Panneaux classes de feux ..... 31 et 32
Panneaux de signalisation ..... 28 à 35
Panneau d'indication de bouche incendie 33
Panneaux de localisation extincteurs 30
Panneaux photoluminescents extincteurs 31
Panneaux photoluminescents RIA / PIA 33
Panneaux RIA / PIA 33
Pelles 110
Permis de feu 26
PIA ..... 71 à 74, 76 et 80
Plans de sécurité ..... 17 à 23
Plans d'évacuation 19
Plans d'intervention 18
Plans particuliers ..... 20 et 21
Portes coupe-feu ..... 124 à 128
Poste à eau 79
Poteau d'aspiration 93
Poteaux d'incendie non renversables 92
Poteaux d'incendie renversables 92
Potelets RIA ..... 78 et 82
PPMS ..... 164 à 175
Prise incendie pour colonnes 88
Protection respiratoire ..... 188 à 195

R

Raccord de ventilation 98
Registres de sécurité ..... 26 et 114
Réglementation alarme type 4 ..... 152 et 153
Réglementation colonnes d'incendie ..... 86 et 87
Réglementation conseil et formation 10
Réglementation DAAF 150
Réglementation désenfumage ..... 118 et 119
Réglementation détecteurs de gaz portables 176
Réglementation éclairage de sécurité ..... 130 et 131
Réglementation extincteurs ..... 44 à 46
Réglementation portes coupe-feu ..... 124 à 126
Réglementation poteaux et bouches d'incendie ..... 90 et 91
Réglementation PFAS ..... 45 et 69
Réglementation PPMS ..... 164 et 165
Réglementation protection respiratoire 188
Réglementation RIA / PIA ..... 68 à 70
Réglementation signalisation de sécurité ..... 28 et 29
RIA inox 77
RIA spécifiques 79
RIA tournants fixes et tournants pivotants ..... 77 et 78
Robinets de barrage 98
Robinets diffuseurs 82
Robinets de poste d'incendie 98
Robinetterie incendie ..... 94 à 99

S

Seau incendie 110
Seaux pompe 102
Secours ..... 196 à 201
Sources centrales d'éclairage de sécurité 144
Signalisation de secours 41
Signalisation de sécurité ..... 28 à 37
Signalisation d'évacuation ..... 38 à 40
Supports extincteurs ..... 65 et 66

T

Télécommande d'éclairage de sécurité 133
Triangle de présignalisation 114
Transpondeur pour équipement d'alarme de type 4 Radio CHUBB 162
Trousses de secours et de 1er secours 198
Trousses de secours PPMS 199
Tuyaux incendie ..... 100 à 102
Tuyaux RIA 81

V

Ventouses 127

Service d'installation et de maintenance des extincteurs (Référentiel I4 - NF 285).
Certifications délivrées par CNPP Cert. (www.cnpp.com) et AFNOR Certification (www.marque-nf.com).

Certification APSAD de service de validation et de maintenance d'installations de Robinets d'Incendie (Référentiel J5.F5).

Attestation de certification (voir : www.cnpp.com).

Certification APSAD de service SDN, maintenance et installation (Référentiel I17 / F17).

Attestation de certification (voir : www.cnpp.com).

Certification ISO 9001 délivrée par le CNPP pour :

ventes, livraison, étude, installation, formation de l'exploitant, mise en service, maintenance préventive et corrective de matériels et de système de protection contre l'incendie, conseil associé Engineering, fabrication de produits électroniques (détection incendie, extinction automatique à gaz et reconditionnement).

Certification délivrée par le comité de pilotage MASE de notre système de management de Sécurité Santé Environnement.

Certification qualité des prestataires d'actions de formations :
Apave Certification certifie que le processus mis en place par CHUBB FRANCE
Sur le site suivant : Pôle Magellan 1 10 Avenue de l'Entreprise, 95862 CERGY PONTOISE France
Numéro de déclaration d'activité : 11950501495 ;
Numéro SIREN : 702000522 - CERTIFICAT N° 848588/r1 (apave-certification.com).

Habilitation en tant qu'organisme de formation : Acteur SST (sauvetage secourisme au travail) :
1511942/2022/SST-01/O/CN (www.inrs.fr).

Nos certifications produits et services sont également disponibles auprès de votre référent habituel.

CATALOGUES

Chubb France

Catalogue des produits & services

(Réf. 9001637)

Catalogue conseil et formation

(Réf. 9001638)

Catalogue produits et systèmes

(Réf. 9001639)

SOMMAIRE

Chubb
POWERED BY APi GROUP

Chubb France : Société par actions simplifiée au capital social de 32 576 460 €. RCS Pontoise n° 702 000 522.
Siège social : Campus Saint-Christophe - 10 Avenue de l'Entreprise - Bâtiment Edison 6 - 95863 CERGY Cedex.
SIRET : 70200052201754.

Retrouvez-nous sur
www.chubbfs.com

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en œuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas engager la responsabilité de notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Les marques et noms cités sont la propriété de leur titulaires respectifs et ne sont utilisés qu'à titre de référence. L'utilisation des marques ou des noms ne présume pas l'approbation des propriétaires des dites marques ou noms. © Chubb Fire & Security 2025. All Rights Reserved.

Réf. : 9001637 • Édition 2026 - Rév. 2a - Juin *(Kobalt Communication)*